



Investir dans les populations rurales

## **République islamique de Mauritanie**

---

### **Projet de Développement de Filières Inclusives (PRODEFI)**

#### **Rapport de conception**

Rapport principal et appendices

Version FINALE

## Table des matières

Équivalents en monnaie	v
Poids et mesures	v
Sigles et acronymes	vi
Carte de la zone de PRODEFI	ix
Résumé	x
Cadre logique	xiv
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et développement rural	1
B. Justification	2
II. Description du projet	5
A. Zone d'intervention et groupe cible du projet	5
B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact	8
C. Effets et Composantes	8
D. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA	16
III. Exécution du projet	18
A. Approche	18
B. Cadre organisationnel	18
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	21
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	23
E. Supervision	23
F. Identification et atténuation des risques	24
IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet	26
A. Coûts du projet	26
B. Financement du projet	26
C. Résumé des avantages et analyse économique	27
D. Durabilité	28

### Liste des Illustrations

Figure 1: Importations de produits maraîchers 2010-2014	32
Figure 2: Cadre conceptuel de la Gestion Axée sur les Résultats	108

### Liste des Tableaux

Tableau 1: Coût du projet par composante	26
Tableau 2: Plan de financement du projet par composante	27
Tableau 3: Financements FIDA par catégorie de dépenses	27
Tableau 4: Catégorisation et caractérisation des groupes cibles de PRODEFI	48
Tableau 5: Résumé du portefeuille du FIDA au 22 Mars 2016	69
Tableau 6 : Programmation prévisionnelle des 4P	80
Tableau 7 : Activités pour accords contractuels hors 4P	97

Tableau 8 : Activités pour accords contractuels au sein de 4P – avant société de parrainage	97
Tableau 9: Méthodes de passation de marchés applicables	120
Tableau 10: Méthodes de Sélection applicables	121
Tableau 11: Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses	124
Tableau 12: Coût du projet par composante	125
Tableau 13: Plan de financement du projet par composante	126
Tableau 14: Financements FIDA par catégorie de dépenses	126
Tableau 15: Hypothèses sur les rendements (Kg)	142
Tableau 16: Répartition de la superficie emblavée	144
Tableau 17: Résultats financiers de la filière maraîchage	145
Tableau 18: Prix financiers des intrants et produits de la filière avicole	145
Tableau 19 : Résultats financiers de la filière avicole	146
Tableau 20: Prix financiers des intrants et produits de la filière lait de chèvre	147
Tableau 21: Paramètres zootechniques des caprins	147
Tableau 22 : Résultats financiers de la filière lait de chèvre	148
Tableau 23: Prix financiers des produits PFNL (en MRO)	148
Tableau 24: Résultats financiers de la filière PFNL	149
Tableau 25 : Résultats financiers de la filière pêche	150
Tableau 26 : Résultats économiques de l'analyse des pistes	152
Tableau 27: Résultats des tests de sensibilité	154

## Appendices

Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural	31
Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes	41
Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés	69
Appendice 4: Description détaillée du projet	75
Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution	91
Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs	101
Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement	111
Appendice 8: Arrangements et Passation des marchés	119
Appendice 9: Coût et financement du projet	123
Appendice 10: Analyse économique et financière	141
Appendice 11: Ebauche Manuel d'exécution du projet - version préliminaire	157
Appendice 12: Respect des politiques du FIDA	161
Appendice 13: Note sur la mise à l'échelle	173
Appendice 14: Teneur du fichier "cycle de vie" du projet	177

## Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	Ouguiya mauritanienne (MRO)
1,0 USD	=	345 MRO

## Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0.,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

## Sigles et acronymes

4P	Partenariats Publics-Privés-Producteurs
AfD	Agence Française de Développement
AGLG	Associations de Gestion Locale Communautaire
AMAD	Association Mauritanienne pour l'Auto Développement
ANC	Agents de Nutrition Communautaire
ASAP	Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne
BAD	Banque Africaine de Développement
CA	Chef d'Antenne
CATF	Cellule d'Assistance Technique et Financière
CCC	Cadres Communaux de Concertation
CCQSP	Centre de Contrôle de Qualité des Semence et des Plants
CEP	Champs-Ecole Paysans
CERAI	Centro de Estudios Rurales y de Agricultura Internacional
CGAP	Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CNC	Centres de Nutrition Communautaire
CNERV	Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires de Nouakchott
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CNP	Comité National de Pilotage
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
COSTAB	Tableau de Coûts
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVEP	Comités Villageois d'Entretien des Pistes Rurales
DAR	Direction de l'Aménagement Rural
DIPCE	Direction des Investissements Publics et de la Coopération Économique
DPSSEC	Direction des Politiques, de la Planification, de la Statistique, du SE et de la Coopération
DRF	Demande de Retrait de Fonds
DPD	Demandes de Paiements Directs
ECODEV	Ecole du développement (ONG)
EFA	Economic and Financial Analysis
ESOP	Entreprises de Services aux Organisations de Producteurs
ETD	Entreprises, Territoires et Développement
FAO	Food and Agriculture Organization
FIDA	Fond International de Développement Agricole
FIER	Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes

	Ruraux Mali
FOREMI	Fonds de Refinancement de la Microfinance
FSMS	Enquête de Suivi de la Sécurité Alimentaire
GAGE	Gouvernance Environnementale Locale dans l'Est mauritanien
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIE	Groupes d'Intérêt Economique
GTF	Groupes de Travail Filière
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institution de Microfinance
INDC	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
IP	Initiatives de Production
ISSET	Institut Supérieur d'Enseignement Technologiques de Rosso
LOA	Loi d'Orientation Agropastorale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NRGP	Northern Rural Growth Programme (Ghana)
NSP	Note de Stratégie de Pays
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
OSC	Comité de Stratégie Opérationnelle
PAFA	Projet d'appui aux Acteurs des Filières Agricoles (Sénégal)
PAIN	Plan d'Action Intersectoriel de la Nutrition
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMPEJ	Projet d'Appui à la Mauritanie pour l'Entreprise et l'Emploi des Jeunes BAD
PANA-RIM	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PASK II	Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDDO	Programme de Développement Durable des Oasis
PIB	Produit Intérieur Brut
PGI	Pôles géographiques d'intervention
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMR	Programme de Microfinance Rurale (Mali)
PANA	Programme d'action national d'adaptation
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNB	Produit National Brut
PNN	Plan de Numérotation National
PPM	Plan de Passation des Marchés

PRODEFI	Projet de Développement des Filières inclusives
ProLPRAF	Programme de Lutte contre la Pauvreté par l'Appui aux Filières
PBAS	Performance Based Allocation System
PTBA	Programmes de Travail et Budget Annuel
REACH	Renewed Effort Against Child Hunger
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIMRAP	Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SE	Suivi Evaluation
SIM	système d'information sur les marchés
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et de l'Impact
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
TRIF	Taux de rentabilité interne financier
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNCACEM	Union Nationale des Cooperatives Agricoles de Crédit et d'Épargne
UM	Ouguiya Mauritaniens
USD	Dollars des Etats-Unis d'Amérique
VAINCRE	Valorisation des Initiative de Croissance Régionale Equitable
VAN	Valeur Actuelle Nette
WEAI	Indice d'Autonomisation de la Femme en Agriculture

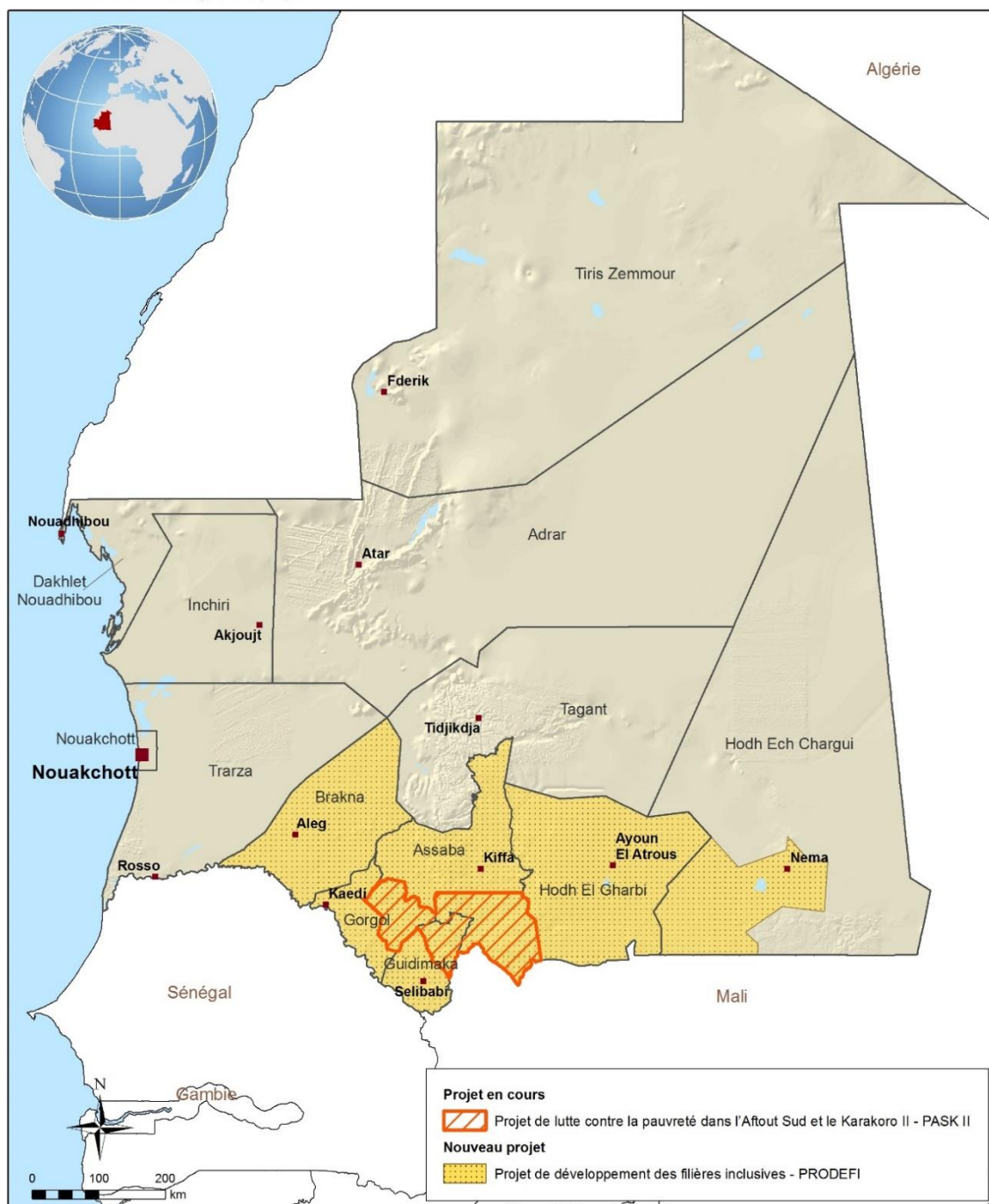


## Carte de la zone de PRODEFI

### République islamique de Mauritanie

Activités financées par le FIDA

Note de stratégie de pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 23-06-2016

## Résumé<sup>1</sup>

**Contexte et justification.** Dans un contexte national caractérisé par des niveaux de pauvreté et de malnutrition élevés, des filières faiblement compétitives, une forte dépendance aux importations et des phénomènes climatiques accentuant la paupérisation de la population, PRODEFI capitalise sur les expériences du FIDA, en Mauritanie et dans la sous-région, en poursuivant une approche de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières inclusives. L'approche de PRODEFI est alignée sur les politiques et stratégies nationales (SDSR, PNDA, PANA, SNSA, PANA-RIM) et la Note de Stratégie de Pays du FIDA.

Le ProLPRAF, projet précédent cofinancé par le FIDA, a montré que l'accès aux marchés est déterminant pour la sécurité alimentaire des populations pauvres. Il a identifié des filières pro-pauvres et présentant un potentiel nutritif important, dans lesquelles les populations vulnérables peuvent s'insérer à travers des partenariats avec le secteur privé, et bénéficier ainsi de la valeur ajoutée créée avec l'appui du projet, au niveau des maillons de la production, de la transformation, du transport et de la commercialisation.

**Approche.** L'approche de PRODEFI est de mettre à l'échelle les acquis positifs du ProLPRAF tout en les renforçant, en les complétant et en les intégrant dans les stratégies nationales par l'intermédiaire d'un dialogue politique élargi et systématisé. Elle est fondée sur le principe de l'adéquation de l'offre et de la demande, c'est à dire que les appuis à la production seront déterminés en fonction des opportunités offertes par le marché. Elle favorisera pour cela les relations contractuelles entre les acteurs des filières au travers de partenariats simples entre deux acteurs jusqu'à des partenariats plus intégrés de type 4P mobilisant des ressources du secteur privé tout en préservant les intérêts des petits producteurs. Un autre principe directeur sera la mise en place d'une logique d'épargne au niveau des producteurs en amont des investissements du projet afin de s'assurer de leur capacité à valoriser durablement ses investissements et à s'insérer de façon plus inclusive dans les chaînes de valeur. Sur la base des leçons apprises du ProLPRAF, et afin de s'inscrire dans le long terme, le projet facilitera la création de structures de concertation entre les acteurs des filières au niveau local et régional d'abord avec l'objectif de constituer des interprofessions nationales, aptes à entrer dans un dialogue politique pour la promotion des filières mauritaniennes concernées avec le Gouvernement. Le projet diffère également du ProLPRAF par la concentration des activités autour des bassins de consommation, un ciblage significatif des jeunes, la prise en compte des aspects nutritionnels et la constitution d'une équipe de mise en œuvre réduite faisant recours au faire-faire par la mobilisation de partenaires nationaux et internationaux. De plus, par le financement ASAP, PRODEFI mettra l'accent sur la résilience des filières au changement climatique par l'introduction de systèmes d'irrigation moins consommateurs d'eau, l'utilisation d'énergie solaire et la gestion améliorée des ressources naturelles. PRODEFI mettra en œuvre ses activités en partenariat avec les principaux partenaires économiques et financiers présents en Mauritanie, et en particulier l'UE, le PAM et la FAO.

**Objectifs.** L'objectif global de PRODEFI est « d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) dans ses

---

<sup>1</sup> Composition de l'équipe de préparation du projet: M. Philippe Remy, Chargé de Portefeuille, WCA/FIDA; M. Rich Pelrine, Economiste Régional, WCA/FIDA; M. Sylli Gandéga, Point Focal du FIDA en Mauritanie; Mme Mylène Kherallah, conseillère technique principale, PTA, FIDA; M. Niels Bossen, Chargé de programme, WCA, FIDA; M. Bertrand Reyssset, Expert gestion de ressources naturelles, ECD/FIDA; M. Julien Vallet, Chef de mission technique et Économiste, FAO/TCIA; M. Ibro Manomi, Economiste, COSTAB et EFA, FAO/TCIA; Mme Lisa Hubert, Economiste, mécanismes de financement, FAO/TCIA; Mme Edi Bruni, Agronome, Consultante, FAO/TCIA; M. Pierre Baris, Expert filières, Consultant, FIDA; Mme Sonia Andrianarivelo, expert Genre, Ciblage et SE, FAO/TCIA; M. Maladho Barry, Expert génie rural, Consultant, FAO/TCIA; M. Philippe Tous, Expert filières pêches, Consultant, FAO/TCIA; M. Hassen ben Hassine, Expert énergies renouvelables, consultant FIDA; M. Pierre Sutter, Expert gestion de ressources naturelles, consultant FIDA; Mme Isabel de la Peña, Experte Nutrition, consultante FIDA; Mme Eunice Koukoubou, Experte Nutrition, consultante FIDA; M. Mahamadou Barry, Chargé de Gestion Financière, CFS, FIDA; M. Gérard Agbota, Expert en gestion des ressources humaines, consultant ProLPRAF; Mme Karelle Mehissou, Expert en gestion des ressources humaines, consultante ProLPRAF; M. Albdoukarim Alou, Expert en gestion fiduciaire, consultant ProLPRAF.

zones d'intervention ». L'objectif de développement est « d'inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières rémunératrices et résilientes ». PRODEFI va directement contribuer à l'atteinte des objectifs de la SDSR, du PNDA et du PANA.

**Groupes cibles et filières d'intervention.** PRODEFI ciblera 243,000 bénéficiaires indirects constitués essentiellement de producteurs et des autres acteurs en amont et aval des filières. Dans un premier temps, quatre filières ont été retenues sur la base des résultats du ProLPRAF et de leur potentiel pro-pauvre : le maraîchage, l'aviculture, le lait de chèvre et les produits forestiers non ligneux. PRODEFI prévoit d'intervenir sur de nouvelles filières durant sa seconde phase en fonction des études de marché menées durant la première phase. Une opération pilote sur la pêche continentale sera menée dès le démarrage de PRODEFI autour du lac de Foum Gleita.

**Zone du Projet.** PRODEFI sera mis en œuvre dans les Wilaya (régions) du Sud du pays – Brakna, Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh Ech Charghi. Ceci ne signifie pas que toutes les Moughataas (départements) de ces régions seront concernées par le projet. Dans ces 6 Wilayas, l'intervention se fera de manière localisée et séquencée. Dans une première phase, au niveau de chaque filière, le projet interviendra autour de marchés où des réalisations du ProLPRAF sont à renforcer. Dans un deuxième temps, PRODEFI procédera à un élargissement progressif de sa zone d'activité dans les 6 Wilayas. Pour la filière maraîchage, le projet interviendra au niveau d'un nombre croissant de marchés (primaires et secondaires) et dans les bassins de production situés dans la continuité territoriale de ces marchés. Pour la filière aviculture, les activités se développeront autour de pôles urbains (marchés secondaires des chefs-lieux de départements et régions) où la demande de viande blanche existe déjà. Pour la filière lait, les points de concentration des activités seront d'abord les mini-laiteries existantes dans la zone, puis les nouvelles que le projet promouvra, et autour desquelles des coopératives d'éleveurs seront appuyées. Enfin, sur la filière des PFNL, le projet démarrera avec des associations de gestion locale communautaire (AGLC) avec lesquelles le ProLPRAF et d'autres partenaires ont initié des activités pour permettre aux producteurs de gérer leurs ressources de manière efficiente et durable, avant de mettre ensuite à l'échelle ses interventions.

### **Composantes et résultats attendus.**

La composante 1 « dynamisation des filières et développement de partenariats publics privés producteurs favorables aux pauvres » a pour effet attendu que « des groupes de travail filières et des partenariats soutiennent le développement des filières et les intérêts des producteurs pauvres ». A cette fin, le Projet va : (i) renforcer et opérer un scaling-up organisationnel<sup>2</sup> des activités des GTF initiées par le ProLPRAF afin qu'ils remplissent leur rôle d'analyse, de dialogue politique, de programmation des activités de la filière et d'appui à la contractualisation, (ii) promouvoir la mise en adéquation de l'offre et de la demande ainsi que des filières plus performantes et plus inclusives à travers la capitalisation des producteurs, la bancarisation des acteurs, la formalisation des échanges commerciaux et la facilitation de partenariats entre acteurs, allant de simples arrangements contractuels à des partenariats publics-privés-producteurs de type 4P; et (iii) faciliter l'accès aux marchés à travers des aménagements structurants.

La composante 2 « développement et promotion de modèles de production » a pour effet attendu « des modèles de production résilients, sensibles aux enjeux nutritionnels et orientés vers le marché sont adoptés par les bénéficiaires ». Pour ce faire, le projet soutiendra: (i) des modèles de production compétitifs programmés pour répondre à la demande du marché, aux contrats et aux 4P facilités dans la composante 1; et (ii) la mise à disposition de services de formation et d'appui-conseil associés à ces modèles de production (éducation nutritionnelle, conseil agricole, formation des jeunes, alphabétisation fonctionnelle).

---

<sup>2</sup> Voir la note du FIDA sur le scaling-up (Décembre 2015). Le scaling-up organisationnel consiste à l'intégration d'échelons ou d'organisations additionnels – ici la mise en place de fédérations de GTF – et le scaling-up quantitatif à une expansion en nombre – ici un nombre plus élevé de 4P.

*Dans le cadre de ces activités, le financement ASAP permettra de mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique en facilitant le recours à l'énergie solaire depuis la production jusqu'au stockage et à la transformation des produits, et la promotion de techniques de gestion durable des ressources naturelles (eau, pâturages, ressources végétales particulièrement importantes dans la filière PFNL).*

**Mise en œuvre.** Le Projet sera : (i) coordonné par une équipe de gestion basée à Nouakchott ; (ii) appuyé par deux cellules de gestion opérationnelle à Kaédi et à Kiffa ; et (iii) renforcé par un pool d'assistance technique et fiduciaire (PATF) conjoint avec le PASK II pour les fonctions de contrôle interne, de passation de marchés, des aspects genre, jeunesse et ciblage, de gestion des savoirs et de communication, ainsi que du suivi-évaluation. Le PATF fournira également de l'assistance technique nationale ou internationale ponctuelle en appui à différentes thématiques identifiées lors de l'exécution. Afin de gagner en efficacité et de permettre la mise à échelle des résultats du ProLPRAF, le Projet suivra une approche « faire-faire » avec des opérateurs nationaux et internationaux expérimentés, des bureaux d'études ; des partenariats opérationnels seront promus avec d'autres PTF, la société civile et le secteur privé pour la mise en œuvre des activités.

**Coûts et financement.** Le coût total du Projet s'élève à 45,2 millions USD sur une période de 8 ans dont 4,2 millions USD en provisions pour imprévus physiques et financiers et 41,0 millions USD en coût de base réparti comme suit : 18,3 millions USD pour la composante 1 (45%), 16,9 millions USD pour la composante 2 (41%) et 5,8 millions USD pour la composante 3 (14%). Il sera financé à travers : (i) le FIDA pour un total de 21 millions USD (46,5% du coût total), dont 6 millions USD sur l'ASAP ; (ii) les partenaires privés pour 2,1 millions USD (4,5%) ; (iii) le Gouvernement de la Mauritanie 5 millions USD (11%) ; et (iv) les bénéficiaires pour 2,2 millions USD (4,8%). L'écart de financement de 15,0 millions USD sera couvert par d'autres sources de financement ou un deuxième cycle d'allocations basé sur la performance (PBAS).

**Bénéfices.** Les analyses financières menées sur les 4P et les modèles de production montrent des investissements rentables, avec des taux de rentabilité interne (TRI) plus élevés que le coût d'opportunité du capital et des valeurs actuelles nettes (VAN) positives. En lien avec les hypothèses formulées dans le cadre logique, le TRI global du Projet est de 20,5% et la VAN générée serait de 19,6 millions USD. L'analyse économique prend en compte tous les bénéfices agrégés des modèles de production, des 4P, les co-bénéfices environnementaux et les bénéfices des pistes. L'analyse de sensibilité montre des résultats robustes dans tous les scénarios avec différents niveaux de risques.

**Evaluation environnementale et sociale.** PRODEFI est classé dans la catégorie B car il ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs en matière environnementale et sociale (note SECAP en appendice). Le projet est de vulnérabilité climatique modérée du fait de l'intégration de la dimension adaptation dans l'ensemble de ses activités. PRODEFI inclut par ailleurs un ensemble de technologies et d'approches pour éviter des émissions de gaz à effet de serre et à stocker du carbone. Le bilan carbone réalisé avec le logiciel EX-ACT montre un potentiel d'atténuation de 1,5 t CO<sub>2</sub>-eq par hectare et par an.

**Risques.** En prenant en compte les mesures d'atténuation proposées, le niveau de risque de PRODEFI est qualifié de moyen. Les risques sont présentés en fonction de leur sévérité et de leur probabilité, et ont été pris en compte dans l'analyse économique et financière. Les risques les plus probables et les plus sévères sont les risques systémiques liés au contexte macro-économique (concurrence des importations), aux aléas climatiques, à la faiblesse de l'offre nationale en prestation de service et les capacités techniques et managériales limitées pour la mise en œuvre du programme pays.

**Durabilité.** La durabilité des résultats de PRODEFI sera assurée par : (i) la prise en compte des exigences du marché et de la rentabilité des investissements dans les filières ; (ii) le renforcement et l'implication graduelle d'acteurs institutionnels (GTF, institutions étatiques,

*centres de recherche) et économiques (entrepreneurs, société de parrainage) durablement ancrés dans le développement des filières ; (iii) l'impulsion d'une dynamique de capitalisation des producteurs à travers l'épargne comme préalable aux investissements ; et (iv) la promotion de modèles productifs résilients au changement climatique, d'investissements ayant des externalités environnementales positives, ainsi que des coûts d'exploitation réduits avec un financement complémentaire ASAP du FIDA.*

## Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification <sup>3</sup>				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Objectif général</b>								
Améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) de ses zones d'intervention	1. Taux d'insécurité alimentaire des ménages <sup>4*</sup>	88% <sup>5</sup>	N/A	A suivre	Données disponibles au niveau national	Année 1 et 8	UGP	Stabilité socio-politique et résilience du cadre macro-économique
	2. Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans*	37% <sup>6</sup>	N/A	A suivre	Données Disponibles au niveau national	Année 1 et 8	UGP	
<b>Objectif de développement du Projet</b>								
Inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières rémunératrices et résilientes	3. Nombre de personnes ayant bénéficié des services du projet*	0	120 000	243 000	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	Les mesures prises contribuent à l'atténuation des risques <sup>7</sup>
	4. Pourcentage d'augmentation de la marge brute des producteurs soutenus par le projet	Enquête de référence	+ 20%	+ 40%	Enquêtes spécifiques	Année 1, 4, 8	UGP, prestataire	
	5. Nombre de ménages plus résilients <sup>8</sup> aux effets du changement climatique (ASAP)*	0	7500	14 000	Rapportage interne	Année 1, 4, 8	UGP, S&E	
<b>Effet 1</b> : Des GTF durables et des partenariats soutiennent le développement des filières et les intérêts des producteurs pauvres	6. Nombre de GTF opérationnels <sup>9</sup>	11	14	22	Evaluation	Année 1, 4, 8	UGP, prestataire	Volonté politique du Gouvernement à promouvoir les filières nationales
	7. % de 4P opérationnels après 3 ans de fonctionnement	N/A	50%	70%	Evaluation	Année 1, 4, 8	UGP, prestataire	
	8. Part des groupes de producteurs bancarisés	10%	50%	70%	Enquête d'impact, rapport prestataire	Annuelle	Prestataire	

<sup>3</sup> Désagrégé par genre et âge (hommes, femmes et jeunes de 15-35 ans)

<sup>4</sup> défini par le pourcentage de ménages ayant connu une première période de disette

<sup>5</sup> données de l'enquête SYGRI finale du ProLPRAF (2016)

<sup>6</sup> idem

<sup>7</sup> Cf. Partie sur l'identification et atténuation des risques

<sup>8</sup> Dans le cadre du projet, un exploitant sera considéré comme plus résilient s'il a accès à au moins deux des volets suivants : (i) irrigation économe en eau, (ii) accès à l'énergie décarbonnée, (iii) gestion durable des PNFL (iv) gestion durable du fourrage, (v) formation aux techniques culturales intelligentes face au climat.

<sup>9</sup> Ayant atteint le niveau 1 sur la base de la typologie des GTF

<b>Produit 1.1:</b> les acteurs sont renforcés dans l'analyse, la programmation et le dialogue politique relatifs à leurs filières	9. Nombre de GTF soutenus	0	16	26	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, prestataire	Représentativité de tous les types d'acteurs au sein des filières dans les GTF
<b>Produit 1.2:</b> Des initiatives de contractualisation formalisées et de partenariats entre acteurs sont développées et financées	10. Nombre de 4P financés	0	20	40	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	
	11. Nombre de groupes CECl constitués	0	150	220	Enquête d'impact, rapport prestataire	Annuelle	prestataire	
	12. Nombre de contrats appuyés	0	250	600	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	
<b>Produit 1.3 :</b> Des infrastructures facilitant l'accès au marché sont construites ou réhabilitées	13. Km de pistes remises en état*	0	90	130	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	Opérationnalité et pérennité des GTF pour promouvoir l'approche tournée vers le marché et l'inclusion des ruraux pauvres
<b>Effet 2 :</b> Des modèles de production résilients, sensibles aux enjeux nutritionnels et orientés vers le marché sont adoptés par les bénéficiaires	14. Part des producteurs ayant déclaré une augmentation de la production commercialisée	0	90%	90%	Enquêtes spécifiques	Annuelle		
	15. Score de diversité alimentaire des ménages	A déterminer	N/A		Enquête socio-économique de base	Année 1 et 8	UGP, S&E UGP, S&E	
<b>Produit 2.1 :</b> Des modèles de production compétitifs et résilients sont mis en œuvre	16. Nombre de coopératives bénéficiant des modèles de production	0	350	700	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	- Pérennité du dispositif d'appui conseil et d'encadrement
	17. Nombre de ménages vulnérables disposant de plus d'eau pour la production et la transformation agricole (ASAP)*	0	6000	10800	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	
<b>Produit 2.2 :</b> des services d'appui conseils et l'offre de service favorisent l'adoption des modèles de production	18. Nombre de personnes bénéficiant des séances d'éducation nutritionnelle	0	5000	11000	Rapportage interne	Trimestrielle	UGP, S&E	





## I. Contexte stratégique et justification

### A. Contexte national et développement rural

1. La Mauritanie compte près de 4 millions d'habitants dont environ 50 % vivent de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (Banque mondiale, 2013). Le taux de croissance démographique annuel était de 2,8% en 2013. Sa superficie est de 1,030,700 Km<sup>2</sup> dont plus des 2/3 sont désertiques.

2. La contribution du secteur rural à la formation du PIB a été en moyenne de 25 % durant la période 2005-2010, dont 11% pour le sous-secteur des productions végétales, 9% pour le sous-secteur de l'élevage et 5% pour le sous-secteur de la pêche (Banque mondiale, 2016)<sup>10</sup>. La croissance moyenne annuelle du PIB lié au secteur primaire sur cette période a été de 4,1% par an, avec d'importants écarts interannuels en raison de précipitations irrégulières.

3. La Mauritanie est classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure<sup>11</sup>. Son indice de développement humain (IDH) a progressé de 0,424 à 0,487 entre 2004 et 2014, mais reste encore inférieur à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne située à 0,502. Bien que plus de la moitié de la population vive en milieu rural, le pays connaît une urbanisation très rapide et sa population est très jeune : 44% des Mauritaniens ont moins de 15 ans<sup>12</sup>, 60% moins de 25 ans et seulement 5% ont plus de 60 ans.

4. La pauvreté rurale est encore élevée, notamment dans le sud du pays. La proportion de la population mauritanienne définie comme pauvre est passée de 51% en 2000, à 47% en 2004, 42% en 2008 et 31% en 2014<sup>13</sup>. Malgré ces progrès, ce pourcentage demeure élevé, notamment en milieu rural (où vivent 74% des pauvres) et dans le sud du pays où 44,4% de la population rurale est encore en dessous du seuil de pauvreté contre 16,7% en milieu urbain<sup>15</sup>. Une récente étude du gouvernement, financée par le FIDA (étude SYGRI, 2016)<sup>16</sup>, montre que les niveaux d'alphabétisation dans les zones rurales restent peu élevés chez les adultes (29% chez les femmes et 35% chez les hommes) et les jeunes de 15 à 24 ans (40% chez les filles et 47% chez les garçons).

5. La situation alimentaire et nutritionnelle de la population mauritanienne est préoccupante. D'après la dernière enquête de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS, 2015) conduite par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM), 23,8% des ménages mauritaniens sont en insécurité alimentaire, en particulier dans la frange sud agro-pastorale du pays. La FSMS a révélé que les niveaux d'insécurité alimentaire (exprimés en % de ménages concernés) étaient de 35,1% dans le Gorgol, de 27,3% dans l'Assaba, de 33,1% dans le Guidimakha, 31,4% dans le Tagant, 21,1% dans le Hodh El Gharbi, 19% dans le Brakna 14,4% dans le Trarza et enfin 37,1% dans le Hodh Ech Charghi. L'insécurité alimentaire permanente explique en partie les forts taux de malnutrition chronique notés chez les enfants de moins de 5 ans, qui dépassent 20% au niveau national<sup>17</sup>, alors que la malnutrition aigüe touche 14% des enfants mauritaniens<sup>18</sup>. La qualité sous-optimale du régime alimentaire des ménages présagent aussi la présence des carences en micronutriments, avec 39% de femmes en âge de reproduction souffrant d'anémie en 2011, alors que 56% des enfants de moins de 5 ans présentent une carence en vitamine A en 2013<sup>19</sup>.

---

<sup>10</sup> *World Development Indicators*

<sup>11</sup> Banque Mondiale, octobre 2015

<sup>12</sup> PAM. Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages en Mauritanie (ESAM). Juillet 2009

<sup>13</sup> Ces taux de pauvreté sont basés sur un seuil estimé en termes réels à 169 445 MRO aux prix harmonisés en 2014.

<sup>14</sup> Banque Mondiale, octobre 2015

<sup>15</sup> MAED. Profil national de la pauvreté en Mauritanie. Version provisoire. Juin 2015.

<sup>16</sup> Récente étude du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) conduite dans le cadre (et les zones) du Programme de lutte contre la Pauvreté par l'appui aux filières (ProLPRAF) financé par le FIDA.

<sup>17</sup> Seuil de criticité selon l'OMS

<sup>18</sup> Enquête nutritionnelle nationale SMART, Mauritanie, Ministère de la Santé et UNICEF, Juin 2015

<sup>19</sup> Rapport 2015 sur la nutrition mondiale (IFPRI, 2015)

6. Les filières locales sont concurrencées par les importations. La Mauritanie importe en moyenne 60% des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Les populations pauvres sont donc doublement dépendantes des marchés : pour générer des revenus monétaires par la vente d'une partie de leur production agricole ou d'élevage, et d'autre part pour acheter des produits alimentaires pour leur consommation. Cette dépendance a par le passé provoqué de graves crises d'accès à l'alimentation pour les populations pauvres, particulièrement lors de la flambée des prix agricoles internationaux de 2008. Seule la demande de viande rouge et de poisson est couverte par la production nationale et les deux-tiers des céréales consommées sont importées.

7. Les importations de produits maraichers (oignons, échalotes, pomme de terre et autres légumes frais comme la carotte, la betterave et poivrons), qui proviennent principalement du Maroc et d'Europe, sont en croissance depuis 2010 (appendice 1). Malgré des investissements substantiels dans les aménagements rizicoles, les importations de riz demeurent élevées. La consommation de sucre et d'huile est totalement dépendante des importations. Une prise en compte de la demande est ainsi essentielle avant toute intervention sur la production visant la diminution de la dépendance alimentaire du pays. Cette approche par la demande est d'autant plus importante que l'expérience du ProLPRAF a également montré que les marchés locaux peuvent être rapidement saturés.

8. La Mauritanie est un des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. L'indicateur de Performance Environnementale (EPI, 2010) de 2010 classe le pays au 161ème rang sur 163 pays. L'impact du changement climatique est important pour l'ensemble du secteur agricole, notamment pour les productions dépendantes du climat: céréales pluviales et de décrue et élevage extensif, qui sont à la base du système de production de l'agriculture familiale. Le changement climatique amplifie d'une part les risques naturels (les sécheresses et les inondations périodiques), les risques de rupture des réseaux qui en découlent et les effets de l'anthropisation. Le changement climatique aura un impact croissant sur la ressource en eau à travers la hausse des besoins des cultures. Il réduit également la productivité et la qualité de la biomasse ce qui est dommageable aux pâturages et aux produits forestiers non ligneux. Les fortes températures constituent également une contrainte à la conservation des produits.

9. Le secteur financier mauritanien est relativement modeste en taille et peu développé en milieu rural. Ce dernier est principalement servi par des institutions de microfinance (IMF) de type caisses d'épargne et de crédit. En dehors des réseaux étatiques qui sont en difficulté et représentent 90% des clients des IMF, la couverture des caisses rurales demeure restreinte avec environ 15 000 membres soit 0.4% de la population et 1,7 million USD d'encours d'épargne<sup>20</sup>. La faible densité démographique, la faible capitalisation des populations rurales et a fortiori de leurs caisses sont des contraintes à l'inclusion financière dans les filières. Le crédit alloué par les banques commerciales au secteur agricole était de 0.82% en 2012 et le portefeuille des IMF pour le secteur semble réduit<sup>21</sup>. Les filières agricoles sont donc principalement autofinancées. Le taux de bancarisation est néanmoins en progression rapide – 4% en 2010 et 10% en 2013. Le secteur pourrait être dynamisé dans les prochaines années avec le développement rapide de la finance islamique et de la banque sans fil à travers le secteur bancaire et les opérateurs de télécommunication. Le service *mobicash* de Mauritel ouvert depuis 2 ans couvre déjà 3,4% de la population avec 0,5 million USD de dépôts.

## **B. Justification**

### **Mise à l'échelle du ProLPRAF**

10. Le FIDA a développé un avantage comparatif dans l'appui aux filières en Mauritanie à travers le Programme de Lutte contre la Pauvreté par l'Appui aux filières (ProLPRAF) qui s'est achevé en 2016 après 6 ans de mise en œuvre. En ciblant les groupes vulnérables, et en particulier les femmes, le projet a montré son aptitude à lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté rurale.

11. Le ProLPRAF a initié en Mauritanie le développement de tables de concertations filières (appelés groupes de travail filières - GTF). Les GTF permettent de regrouper les acteurs d'une même

---

<sup>20</sup> Rapports annuels de la Banque Centrale et entretiens pendant les missions de formulation

<sup>21</sup> Ibid.

filière afin de définir un « plan de développement filière » et ainsi augmenter la valeur ajoutée au profit des différents maillons de la chaîne. Le dialogue politique entamé au niveau local a eu un impact au niveau national par la préparation d'une stratégie nationale pour le maraîchage (en cours d'élaboration), et l'organisation d'un forum filière maraîchage et aviculture en février 2016. Ce dialogue politique doit continuer à être appuyé afin (i) d'élaborer des stratégies nationales pour développer la production mauritanienne, (ii) éviter les périodes de surproduction et (iii) faire face aux importations qui peuvent détruire le tissu productif national.

12. Le ProLPRAF a expérimenté des partenariats public-privé-producteurs inclusifs qui s'apparentent à l'approche méthodologique dite « 4P »<sup>22</sup> développée par le FIDA pour insérer d'une manière plus équitable et durable des petits producteurs dans les filières. Ces partenariats promus par le ProLPRAF ont différentes formes organisationnelles et juridiques. Pour qu'un partenariat soit dit 4P, il faut qu'au moins deux acteurs différents de la filière participent chacun à un investissement commun ou complémentaire et que leurs relations commerciales soient définies par un accord contractuel. La forme aboutie s'appuie sur le principe du partage du capital des petites entreprises sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE)<sup>23</sup> entre plusieurs acteurs des filières. Les études filières menées dans le cadre de la préparation de PRODEFI<sup>24</sup> montrent qu'il existe des acteurs privés (grands producteurs, commerçants, industriels etc.) intéressés à investir dans les filières afin de nouer des 4P et des accords contractuels « gagnants-gagnants » avec les producteurs pauvres. Ces partenariats permettront de lever les contraintes auxquelles font face les promoteurs (approvisionnement, qualité des produits) et les producteurs (commercialisation, transformation et conservation des produits, ainsi que la concurrence des produits importés). Le ProLPRAF a ainsi mis en œuvre des initiatives 4P dans la filière avicole où l'unité d'abattage et de congélation est la propriété commune d'un promoteur privé et des coopératives avicoles et rassemblés dans un GIE. Pour la filière maraîchage, il s'agit de partager une chaîne de froid entre des coopératives et un promoteur commerçant. Le promoteur et les producteurs partagent ainsi la stratégie de l'entreprise mais aussi les bénéfices. La répartition des revenus est au centre de l'approche dans le cas d'un GIE dans la mesure où les producteurs sont rémunérés en tant que producteur, mais aussi en tant qu'actionnaire des unités de transformation. L'approche 4P promue par le ProLPRAF a permis aux promoteurs privés de s'impliquer financièrement et aux petits producteurs d'être considérés comme des partenaires respectés et non comme de simples bénéficiaires. La contractualisation entre acteurs pour la commercialisation se double ici du partage du capital, ce qui renforce encore les liens et la solidarité entre acteurs. Les 4P peuvent ne pas prendre la forme d'un GIE, mais il est essentiel que les principes du cofinancement et de la contractualisation soient respectés. Les 4P peuvent inclure aussi plus de deux acteurs comme c'est le cas pour le modèle ESOP<sup>25</sup> appuyé par le FIDA dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Le capital est partagé en 3 parts égales : l'une revient aux producteurs, l'autre au promoteur et personnel de l'entreprise, et la troisième à une institution qui peut être une société d'investissement.

13. Ensuite, l'approche du ProLPRAF a permis d'initier une approche dans laquelle l'appui à la production se décide en fonction de la demande sur le marché. Le contexte de surproduction et de concurrence des produits importés rend cette approche indispensable pour développer durablement la production locale. Les résultats obtenus sont encourageants même si les leçons apprises montrent qu'il est nécessaire de reconsidérer le rôle des GTF (voir section D et appendice 3). En effet, la construction de relations entre les acteurs des filières ne doit pas se fonder sur la constitution préalable de GTF qui, s'ils ne sont pas performants, risquent d'entraver le développement des filières plutôt que de le faciliter. Il est préférable de travailler avec les acteurs en présence sur des

---

<sup>22</sup> Partenariat Public Privé Producteurs (4P)

<sup>23</sup> Selon le ProLPRAF, un groupement d'intérêt économique (GIE) est un regroupement de personnes physiques ou morales (entrepreneurs privés, coopératives, faitières, etc.) associées au sein d'une entité économique en tant qu'actionnaires détenant une partie du capital sous forme de parts sociales. Les actionnaires sont membres d'une assemblée qui décide de la nomination de l'administrateur des activités du GIE. Le GIE est régi par la loi n°97-009 du 21 Janvier 1997 et la loi 2000-05 du 18 janvier 2000 portant code du Commerce et les lois et règlements applicables au GIE en Mauritanie.

<sup>24</sup> Voir document de travail correspondant et voir résumé des analyses filières en Annexe 1 de l'appendice 1. Des études plus approfondies seront réalisées durant la mise en œuvre afin de compléter les études sommaires menées lors de la préparation.

<sup>25</sup> L'entreprise de services et organisations de producteurs (ESOP) est une entreprise qui donne la possibilité aux producteurs de devenir actionnaire : les producteurs ne sont pas que de simples fournisseurs de matières premières ; ils sont aussi avec les salariés, propriétaires de l'entreprise. Ils ne gèrent pas l'entreprise mais participent à la définition de son mode de fonctionnement et peuvent imposer au directeur de respecter des principes de dialogue et de transparence.

partenariats concrets fondés sur la demande, de construire avec eux progressivement des espaces de concertation et ensuite les constituer en GTF.

14. Le ProLPRAF a montré que l'accès aux marchés est déterminant pour la sécurité alimentaire des populations pauvres. Il a identifié des filières pro-pauvres et inclusives dans lesquelles les populations vulnérables peuvent s'insérer à travers des partenariats avec le secteur privé, et bénéficier ainsi de la valeur ajoutée créée avec l'appui du projet, au niveau des maillons de la production, de la transformation, du transport et de la commercialisation. L'enjeu de PRODEFI est donc de mettre à l'échelle les acquis du ProLPRAF tout en les renforçant, en les complétant et en les intégrant dans les stratégies nationales par l'intermédiaire d'un dialogue politique élargi et systématisé.

### **Diversification de l'offre nutritionnelle des filières**

15. Les acquis du ProLPRAF sont encore à renforcer, en particulier dans la sécurité nutritionnelle. Le régime alimentaire de la population cible de PRODEFI est peu varié et principalement basé sur la consommation de céréales (blé et riz d'après les observations de terrain et l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire, FSMS), d'huile et de sucre. La consommation de légumes riches en vitamines, minéraux et fibres, de viande blanche, de poisson et de lait, principales sources de protéines, est quasiment limitée aux ménages ayant un niveau de sécurité alimentaire acceptable, et est surtout importante en période post-récolte (FSMS, 2015). Les filières ciblées comprennent une gamme de produits riches en nutriments ayant un potentiel important pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition de la population cible. Le projet agira à deux niveaux afin de maximiser son impact sur la nutrition: (i) au niveau des filières ciblées, afin d'augmenter la disponibilité, la qualité nutritionnelle et la diversification de l'offre des filières; (ii) au niveau des producteurs afin de promouvoir un changement de comportement et l'adoption des pratiques favorables à une nutrition adaptée<sup>26</sup>.

### **Adaptation au changement climatique**

16. Les précipitations présentent structurellement une forte variabilité inter annuelle en Mauritanie. Sous l'effet du changement climatique, on attend une hausse des températures de l'ordre de 1°C à l'horizon 2030, des sécheresses plus intenses et longues, des épisodes de pluies violents plus fréquents. Ceci va accroître le besoin en eau des cultures, les phénomènes d'érosion, le stress hydrique sur les ressources naturelles dans leur ensemble. Ainsi, le changement climatique va affecter la productivité et la rentabilité de la plupart des filières considérées par PRODEFI. C'est donc un risque pour la lutte contre la pauvreté comme pour la durabilité du projet ; les petits producteurs, qui disposent de moins de capital et de solution de repli, seront d'autant plus touchés par ces effets extrêmes ou graduels du changement climatique.

17. Le ProLPRAF développe déjà des actions visant à l'adaptation au changement climatique : (i) types de poulaillers mis en place (système de refroidissement et aération) permettant l'élevage des poussins pendant la période de forte chaleur et contribuant ainsi à limiter les pertes ; (ii) l'introduction des ombrières avec des pépinières précoces accompagnées de la mise à disposition des semences adaptées (hybrides) de tomate et de chou permettant la pratique du maraichage pendant la saison d'hivernage ; (iii) mise en place des systèmes d'irrigation (forages manuels, réseau californien) permettant de rationaliser l'utilisation de l'eau et d'augmenter la résilience des producteurs au changement climatique. Cette prise en compte de l'adaptation au changement climatique devra donc s'étendre à PRODEFI qui sera exposé également à la contrainte climatique.

18. Ainsi, afin de rendre les investissements, les filières et les moyens d'existence promus par le projet plus résilients, il convient d'inclure une dimension d'adaptation climatique dans les activités. L'économie des ressources en eau, sa gestion concertée, la promotion de sources d'énergie décarbonnées moins sensibles aux contraintes climatiques, la gestion plus durable et qualitative du fourrage et des PFNL, la prise en compte des contraintes climatiques dans les choix d'infrastructure et la lutte contre l'érosion à des fins productives doivent faire l'objet d'investissements additionnels. Dans

---

<sup>26</sup> Le DT sur la sécurité alimentaire et la nutrition détaille l'approche de l'intégration de la nutrition dans PRODEFI, y compris une cartographie des opportunités pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages dans les filières ciblées, et en les reliant à l'activité d'éducation nutritionnelle.

ce contexte, et afin d'accroître la durabilité des actions de lutte contre la pauvreté des petits producteurs, le projet mettra en œuvre ces actions d'adaptation climatiques avec un appui du fonds ASAP du FIDA.

### **Alignement avec les politiques et stratégies nationales**

19. Le projet s'aligne pleinement sur les objectifs de la SDSR dont une des cinq orientations stratégiques est « le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs en prenant appui sur des mécanismes structurés de concertation et de gestion efficace des filières au bénéfice des organisations des acteurs des filières ». Le projet est aussi en parfaite cohérence avec le Programme 2 du PNDA portant sur « la promotion de la compétitivité des filières agricoles sur le développement des filières ». L'approche filière a en effet également guidé l'élaboration du PNDA. Le PNDA partage l'objectif de la SDSR pour le secteur de l'agriculture, c'est-à-dire « promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance ». Le PNDA définit les actions et les programmes d'investissements prioritaires pour le développement des filières, y compris (i) la structuration et responsabilisation des acteurs, (ii) les mesures d'accompagnement, (iii) l'accès aux marchés, le désenclavement des bassins de production, l'appui au système d'information sur les marchés et, (iv) la promotion du partenariat public-privé. La récente mise en place de la Direction des Filières au niveau du nouveau Ministère de l'Elevage souligne l'importance accordée aux filières dans le paysage institutionnel mauritanien.

20. Concernant la nutrition, un Plan d'Action Intersectoriel de la Nutrition (PAIN) a été rédigé dans le cadre de l'initiative REACH<sup>27</sup> avec le soutien de l'UNICEF, de l'OMS, de la FAO et du PAM. Le PAIN a établi un partenariat multisectoriel entre le gouvernement, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé axé sur le renforcement de la coordination entre acteurs et la promotion de programmes conjoints de sécurité alimentaire et de nutrition. Le Gouvernement de la Mauritanie a aussi adhéré au mouvement « Scaling Up Nutrition » (SUN). Un Plan Stratégique National et Multisectoriel de Nutrition (2016-2025) est également en cours de finalisation. PRODEFI s'inscrira dans la mise en œuvre de ce Plan stratégique.

21. Dans le domaine du changement climatique, la Mauritanie a préparé en 2015 une Contribution Prévue Déterminée au niveau National (INDC) pour la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP21) de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (UNFCCC). PRODEFI contribuera à la mise en œuvre des priorités nationales à travers son soutien à la petite irrigation et la régénération des couverts végétaux. PRODEFI contribuera à la mise en œuvre de ces politiques et engagements climat prioritaires.

## **II. Description du projet**

### **A. Zone d'intervention et groupe cible du projet**

#### **Filières d'intervention<sup>28</sup>**

22. Sur la base (i) des acquis et expériences positives du ProLPRAF, (ii) du potentiel d'inclusion des ruraux pauvres et, (iii) de la demande des marchés et des possibilités d'import-substitution<sup>29</sup>, quatre filières seront appuyées au démarrage du projet :

- Les *produits forestiers non ligneux (PFNL)* pour lesquels le développement de paquets techniques a été initié par le ProLPRAF et dont dépendent beaucoup de ruraux pauvres n'ayant à leur disposition que l'exploitation de ressources naturelles existantes. Deux produits porteurs peuvent être développés dans une approche pro-pauvre : la gomme arabique et fruits du baobab (pain de singe).
- Le *maraîchage* basé sur les innovations introduites par le ProLPRAF (forages manuels, pompes solaires, clôture du périmètre maraîcher, variétés améliorées à potentiel nutritionnel)

---

<sup>27</sup> *Renewed efforts against child hunger*

<sup>28</sup> Voir Document de Travail spécifique pour davantage de description sur le fonctionnement des filières.

<sup>29</sup> Critère non applicable pour les PFNL, cette filière pro-pauvre étant davantage tournée sur l'exportation.

et sur des pôles de production particulièrement actifs dans la zone du projet le long des cours d'eau et autour de lacs et de mares. L'enjeu est d'élargir la période de production et d'améliorer la compétitivité des produits face aux importations entre autres avec des initiatives 4P.

- L'*aviculture* pour la production de poulets de chair basée selon le modèle du poulailler semi-intensif vulgarisé par le ProLPRAF qui a montré son aptitude à produire des poulets dans des conditions de températures très élevées et de manière rentable; la réplication de modèle doit s'accompagner d'une recherche de compétitivité accrue avec, entre autres, la mise à l'échelle d'initiatives 4P sur l'abattage halal, le découpage et la congélation mieux adapté à la demande mauritanienne ;
- Le *lait de chèvre*, qui peut se développer par la promotion de petits élevages caprins gérés par des femmes ou des jeunes et apportent une ressource complémentaire aux mini-laiteries existantes collectant essentiellement du lait de vache. L'enjeu est ici, par une semi stabulation et une alimentation en fourrage des chèvres de produire toute l'année du lait qui s'écoulera dans le réseau des mini et laiteries industrielles autour d'initiatives 4P.

23. Un test pilote sur la *pêche continentale* sera mené dans le Gorgol (lac de Foug Gleita) en raison (i) des niveaux importants et constants de la demande en poissons d'eau douce dans la zone, (ii) du potentiel de professionnalisation des acteurs et, (iii) des qualités nutritionnelles des produits de pêche.

24. Les filières d'intervention du Projet pourront être étendues sur la base des opportunités identifiées par le secteur privé (dans le cadre des 4P) et d'études qui seront réalisées au préalable. Ces études mettront en avant les opportunités de marché permettant d'insérer les ruraux pauvres dans les filières.

### **Zone d'intervention**

25. PRODEFI sera mis en œuvre dans la frange Sud du pays, plus particulièrement dans les Wilayas du Brakna, de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimakha, du Hodh El Gharbi et du Hodh Ech Chargui<sup>30</sup>. La priorisation géographique des Wilayas est justifiée par la forte concentration de la population qui se conjugue avec une incidence élevée de la pauvreté<sup>31</sup>, une proportion importante de personnes en insécurité alimentaire<sup>32</sup> et la prévalence de la malnutrition chronique<sup>33</sup>.

26. Dans ces 6 Wilayas, l'intervention se fera de manière localisée (seules certaines Moughataas des 6 régions seront concernées) et séquencée (approche par phases). Dans un premier temps, au niveau de chaque filière, le projet interviendra autour de marchés où des réalisations du ProLPRAF sont à renforcer. Dans un deuxième temps, PRODEFI procédera à l'élargissement progressif de sa zone d'activité. *Pour la filière maraîchage*, le projet interviendra au niveau d'un nombre croissant de marchés (primaires et secondaires) et dans les bassins de production situés dans la continuité territoriale des marchés sélectionnés. *Pour la filière aviculture*, les activités se développeront graduellement autour de pôles urbains (marchés secondaires des chefs-lieux de départements et régions) où la demande de viande blanche existe déjà. *Pour la filière lait*, les points de concentration des activités seront d'abord les mini-laiteries existantes dans la zone, puis les nouvelles que le projet promouvra, et autour desquelles des coopératives d'éleveurs seront appuyées. Enfin, *sur la filière des PFNL*, le projet démarrera avec des associations de gestion locale communautaire (AGLC) avec lesquelles le ProLPRAF et d'autres partenaires ont initié des activités pour permettre aux producteurs de gérer leurs ressources de manière efficiente et durable, avant de mettre ensuite à l'échelle ses interventions.

### **Groupe-cible de PRODEFI**

27. PRODEFI ciblera les petits producteurs, transformateurs et transporteurs pauvres et leurs organisations, ainsi que les exploitations agricoles vulnérables caractérisés par une faible

---

<sup>30</sup> Seuls 3 Moughataas ont été pré-identifiés pour le Hodh Ech Chargui: Nema, Tembedra, Djiguenni

<sup>31</sup> Profil de la pauvreté en Mauritanie, 2014

<sup>32</sup> Enquête de suivi de la sécurité alimentaire Mauritanie, PAM, 2015

<sup>33</sup> Enquête nutritionnelle nationale Smart Mauritanie, Commission Européenne, PAM, 2015

diversification de leurs activités génératrices de revenus, notamment ceux gérés par des femmes ; pour les intégrer dans les GTF, les appuyer dans la contractualisation et les 4P. L'implication et la collaboration des autres catégories d'acteurs intervenant en amont et en aval des filières seront soutenues. Il s'agit notamment des acteurs exerçant des activités et métiers connexes dont la distribution d'intrants, la formation et le conseil, la fourniture et l'entretien des matériels et équipements agricoles, etc. ; des acteurs en aval des filières dont les transformateurs, les transporteurs, les commerçants, et les consommateurs ; ainsi que des investisseurs individuels du secteur privé qui pourront impulser la mise en place des initiatives 4P

28. Dans tous les maillons des filières, les jeunes (15-35 ans) et les femmes constitueront des cibles prioritaires pour le PRODEFI. En matière de nutrition, le volet éducation nutritionnelle ciblera principalement les jeunes femmes en âge de reproduction parmi lesquelles on retrouve les adolescentes, les femmes enceintes et les mères ayant des enfants de moins de 5 ans notamment celles allaitantes. L'objectif du projet est d'atteindre un minimum de 50% de femmes et de 30% de jeunes<sup>34</sup> parmi les bénéficiaires directs.

29. PRODEFI ambitionne d'atteindre 42 600 bénéficiaires directs constitués essentiellement des producteurs et des autres acteurs en amont et en aval des filières. Du total des bénéficiaires directs, l'ASAP ciblera un sous-groupe d'environ 14 000 bénéficiaires qui seront principalement touchés au niveau des filières maraîchage et PFNL. En considérant la taille moyenne des ménages mauritaniens qui est de 5,7<sup>35</sup>, il est estimé que 243 000 personnes bénéficieront des services du projet. Une catégorisation et caractérisation des sous-groupes cibles de PRODEFI est donnée dans l'Appendice 2.

### **Stratégie inclusive de ciblage, genre et jeunes**

30. En reconnaissant les différents besoins et contraintes de ces groupes cibles, PRODEFI développera une stratégie de ciblage inclusive permettant de toucher les petits producteurs pauvres et les groupes vulnérables au sein des filières. Cette stratégie reposera sur : (i) un ciblage géographique comme décrit plus haut ; (ii) un ciblage direct et inclusif basé sur des critères d'éligibilité choisis avec les communautés qui visera à assurer que les cibles prioritaires du FIDA dont les femmes, les jeunes femmes et hommes les plus pauvres puissent bénéficier des appuis délivrés par le projet ; (iii) un auto-ciblage qui cherche l'implication des différentes catégories de groupe-cible de manière à développer les réponses à apporter par le projet en fonction de leurs aspirations et de leurs besoins. Elle sera soutenue par des mécanismes d'autonomisation et de facilitation dont des activités d'information et de sensibilisation, ainsi que des mesures opérationnelles qui viseront à promouvoir l'inclusion et la participation de l'ensemble des bénéficiaires.

31. PRODEFI se dotera d'une stratégie genre basée sur la prise en compte des inégalités liées au sexe, à l'âge et au statut dans la mise en œuvre des activités du projet. La priorisation des filières sensibles au genre par le projet permet de toucher les femmes, notamment les jeunes, et d'améliorer leur situation économique et sociale. La stratégie genre visera à : (i) lever les contraintes entravant les activités économiques des femmes et des jeunes engagées dans les filières par l'augmentation de leur capital productif (cheptel vif, accès à l'eau, unité de production, etc.) ; (ii) renforcer les capacités productives des femmes en vue d'accroître la rentabilité de leurs activités (encadrement et formation à la production) ; (iii) renforcer les capacités des femmes pour les activités post-production pour augmenter leurs revenus (formation aux techniques de transformation, de stockage et de séchage, facilitation de l'accès aux infrastructures commerciales) ; (iv) promouvoir le leadership des femmes et des jeunes au sein des différentes organisations à la base par le renforcement de capacités organisationnelles et de leadership, que ce soit dans leurs organisations, au niveau des filières et au niveau des GTF. Des mesures opérationnelles soutiendront sa mise en œuvre, à l'exemple de l'utilisation du système de quotas (atteinte d'un minimum de 50% de femmes et de 30% de jeunes). L'équipe sera sensibilisée et formée sur ces questions.

---

<sup>34</sup> Au moins la moitié des bénéficiaires directs du projet sera des femmes (21 300). Le ciblage des 12 780 jeunes (30% de l'ensemble des bénéficiaires) respectera également le système de quota visant l'atteinte d'au moins 50% de femmes

<sup>35</sup> Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages EPCV 2014

32. La stratégie « jeunes » de PRODEFI vise (i) à faciliter l'accès des jeunes aux ressources (foncier, eau, intrants, infrastructures productives, services commerciaux et financiers) et à l'appui/accompagnement pour qu'ils aient de vraies activités génératrices de revenus leur permettant un ancrage dans leur territoire au niveau des filières ciblées; et (ii) à renforcer leur participation dans les organisations à la base, les cadres de concertation et de décision (coopératives et GTF). Le projet appuiera (i) les jeunes qui travaillent déjà dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, notamment les femmes, (ii) les jeunes en déperdition scolaire qui sont à la recherche d'opportunités de travail et qui sont souvent contraints à la migration, ainsi que (iii) les jeunes diplômés ou les étudiants des écoles de formation technique. Les jeunes seront orientés vers les filières et les activités à potentiel qui répondent à leurs aspirations de génération rapide de revenus. Il s'agira concrètement (i) d'appuyer l'intégration des jeunes dans les groupements/coopératives existants ou d'appuyer la structuration de nouveaux groupements - notamment à travers l'approche Communauté d'Epargne et de Crédit Interne ; (ii) de renforcer leur leadership pour faciliter leur intégration et leur participation dans les GTF ; (iii) de faciliter leur accès aux facteurs de production ; (iv) de renforcer leurs capacités techniques et managériales ; (v) de les appuyer pour accéder aux marchés notamment à travers un ciblage direct pour la contractualisation/l'intégration dans les 4P.

## **B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact**

33. L'objectif de développement de PRODEFI est « d'inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières rémunératrices et résilientes ».

34. Les indicateurs d'impact sont : (i) le nombre de bénéficiaires directs du projet ; (ii) le pourcentage de producteurs ayant déclaré une augmentation de leurs revenus ; (iii) le nombre de petits exploitants plus résilients aux effets du changement climatique (ASAP).

## **C. Effets et Composantes**

### **Composante 1 : dynamisation des filières et développement des partenariats publics privés producteurs favorables aux pauvres**

35. L'effet de la composante 1 est : « des groupes de travail filières durables et des partenariats soutiennent le développement des filières et les intérêts des producteurs pauvres ».

#### *Sous-composante 1.1: professionnalisation des acteurs et pilotage institutionnel des filières*

36. *Produit 1.1 attendu* : « les acteurs sont renforcés dans l'analyse, la programmation et le dialogue politique relatifs à leurs filières ». Il s'agit de poursuivre le travail fait par le ProLPRAF en renforçant les GTF, mais aussi en intervenant à un niveau supérieur en fédérant les GTF par filière et en participant à la mise en place d'interprofessions pour qu'ils constituent une force représentative pour le dialogue avec le gouvernement. Ceci suppose des appuis en termes d'organisation et de renforcement de capacités incluant les populations pauvres, les femmes et les jeunes pour que leurs intérêts soient pris en compte dans les politiques filières. Il s'agit également d'appuyer l'accès à l'information pour les membres du GTF et d'encourager la contractualisation entre les différents membres de la chaîne de valeur. L'appui aux GTF se fera en parallèle des activités du projet selon le phasage décrit plus haut.

37. **Renforcement des capacités des GTF.** Un diagnostic institutionnel des GTF, qui sera fait au démarrage du projet, portera sur les compétences de chaque GTF et proposera des appuis spécifiques et « sur mesure » pour augmenter leurs responsabilités dans la programmation, la conception et l'exécution des activités du projet. Le projet renforcera les GTF existants sur les aspects de représentation des « différents métiers » (collèges) de la filière, de gouvernance, d'organisation, de plaidoyer, de leadership et de représentation des jeunes. En plus des 11 GTF existants sur la zone du projet, une dizaine de nouveaux GTF pourront également être promus pour les 4 filières prioritaires du projet et d'autres à la mi-parcours pour d'autres filières. La structuration en association des différents acteurs (commerçants, transformateurs, consommateurs, etc.) membres des GTF qui ne sont pas encore organisés en collèges sera promue. Les communes seront impliquées comme observatrices dans les GTF pour appuyer la programmation des infrastructures en appui aux filières. Un rôle plus important sera également donné aux IMF dans les GTF pour accompagner les activités d'accès aux



services financiers appuyés par le projet.

38. **Création de fédérations de GTF par filière.** Les GTF constituent au niveau local pour leur filière un premier pas vers une interprofession nationale. Le projet appuiera donc la mise en place de fédérations de GTF en priorité pour les filières maraichage, avicole, PFNL et lait de chèvre, qui rassembleront les GTF de la zone PRODEFI, ainsi que les GTF créés ou soutenus par d'autres projets dans des zones géographiques non couvertes par PRODEFI. Le projet aidera la constitution de ces fédérations par des appuis juridiques et organisationnels ainsi que des renforcements de capacités. Des ateliers et des voyages d'études auprès des interprofessions de la sous-région pourront être organisés à cette fin. Pour la diffusion des informations le projet appuiera la mise en place d'un, ou de plusieurs sites internet dédiés aux GTF et fédérations.

39. **Appui à la mise en place d'interprofessions.** Dans le cadre de l'action du gouvernement pour la mise en place d'interprofessions avec l'aide du projet RIMRAP<sup>36</sup> financé par l'Union Européenne, PRODEFI apportera des appuis principalement juridiques pour mettre en œuvre la loi sur les interprofessions et s'assurer que les populations pauvres seront équitablement représentées, et que les différents décrets d'application de la loi tiennent compte de l'expérience capitalisée par le PRODEFI. L'objectif est de constituer des cadres de concertation entre les acteurs des filières pour proposer à l'Etat mauritanien des mesures d'amélioration des filières locales dans différents domaines (compétitivité des produits, politiques de prix et suivi des normalisation, réglementation...) Des ateliers et des voyages d'études auprès des interprofessions de la sous-région pourront être organisés. Avec l'appui du projet, un suivi des importations des principaux produits concernés par les filières soutenues par PRODEFI (poulets de chair, produits laitiers, produits maraichers) sera effectué sur une base régulière.

40. **Dialogue politique.** PRODEFI appuiera les fédérations de GTF puis les interprofessions, dans leur dialogue politique avec le gouvernement pour améliorer l'environnement économique des filières. Les thèmes porteront notamment sur les thèmes (i) des politiques filières inclusives (ii) la promotion des produits locaux, (iii) la mise en œuvre de la législation sur les coopératives et les autres organisations professionnelles, (iv) la politique commerciale et tarifaire (exemple sénégalais de protection des marchés). Le projet aidera les fédérations à définir les différentes activités (études, collecte d'information, ateliers, moyens de diffusion des informations) nécessaires au dialogue politique. Il financera des études et des ateliers de concertation des acteurs. Les études porteront : (i) sur les filières qu'il conviendra de choisir en fonction des études existantes, des analyses programmées par les autres projets et des opportunités identifiées par le secteur privé. Ces études devront déboucher sur des propositions concrètes d'actions tenant compte, selon les cas, de la saisonnalité des productions locales face à la concurrence des autres bassins de production mauritaniens et des importations. (ii) sur les normes qualité et sanitaire des produits des filières avec des propositions pour améliorer les législations nationales et leurs applications. (iii) sur les opportunités de marché pouvant contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (par exemple, des partenariats avec des marchés publiques/ institutionnels qui ciblent des populations vulnérables, telles que les cantines scolaires mises en place par le Ministère de l'Education Nationale et le Programme Alimentaire Mondial).

41. **Système d'information filières.** Un opérateur spécialisé<sup>37</sup> sera recruté pour mettre à la disposition des acteurs et du projet des informations sur l'évolution des marchés des principaux produits des filières. Le système d'information sur les marchés (SIM) sera basé sur un réseau d'informateurs clés sur les marchés ciblés afin de fournir des informations opérationnelles pour les acteurs des filières, en particulier les GTF et leurs fédérations, ainsi que pour le suivi-évaluation du projet. L'opérateur spécialisé devra : (i) identifier les acteurs des filières à tous les niveaux : des producteurs au niveau local jusqu'aux transformateurs et commerçants, (ii) former les acteurs pour qu'ils comprennent mieux le fonctionnement des marchés, (iii) leur transmettre régulièrement les informations. L'opérateur collaborera avec les délégations du commerce.

---

<sup>36</sup> Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la. Résilience Agricole et Pastorale

<sup>37</sup> Les échecs du projet ProLPRAF dans la mise en place d'un système de collecte de l'information sur les marchés par le gouvernement et le traitement de cette information par les GTF (mise en place de logiciel) montrent qu'il vaut mieux sous-traiter cette fonction à un opérateur spécialisé.

### *Sous-composante 1.2: Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières*

42. *Produit 1.2 attendu* : « des initiatives de contractualisation formalisées et de partenariats entre acteurs sont développées et financées ». Cette sous-composante cherche à améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des filières en formalisant les relations entre acteurs à travers des relations contractuelles et des partenariats permettant une intégration plus forte entre production, transformation et commercialisation. Ceci passe par l'épargne et la bancarisation des producteurs, la formalisation des transactions et la contractualisation entre acteurs et aussi la mise à l'échelle d'initiatives de partenariat 4P. Les GTF existants sur certains marchés permettront de regrouper les acteurs et d'identifier les contrats et 4P potentiels. Pour les marchés où le GTF n'existe pas encore, la signature de contrats ou d'initiatives 4P pourra démarrer sans que le GTF soit formellement constitué. La contractualisation et les 4P accompagneront progressivement la création d'espaces de concertation sous forme de GTF.

43. **Capitalisation et bancarisation des producteurs.** Au niveau des groupes de producteurs ciblés par le projet, un système de communauté d'épargne et de crédit interne (CECI<sup>38</sup>) sera mis en place<sup>39</sup>. Cet outil est largement diffusé en Afrique et a été testé par CARITAS/CRS en Mauritanie. Il contribue à la durabilité de deux façons : (i) l'ingénierie sociale avec des membres qui s'auto-sélectionnent et s'organisent autour d'une activité économique; et (ii) la construction d'un capital financier sur la base d'une épargne régulière qui est rémunérée. Le projet appuiera la mise en place de l'outil CECI dans les groupes ciblés à travers un partenariat avec CRS/CARITAS. Ces groupes seront accompagnés par des agents formés à la méthodologie<sup>40</sup> en parallèle de l'appui technique de la composante 2. Une fois la logique d'épargne bien établie (régularité et volume total), les investissements productifs (équipements, infrastructures) pourront être déclenchés. Ceci garantira la capacité des producteurs à valoriser et entretenir ces investissements. Le passage par un groupe CECI sera un préalable pour bénéficier d'un appui du projet.

44. Le projet facilitera ensuite le rattachement des groupes de producteurs à des caisses rurales s'ils ne sont pas déjà bancarisés. L'objectif est : (i) de garantir la sécurisation des fonds ; (ii) de formaliser les groupes en leur donnant une identité et un historique bancaire ; et (iii) de fluidifier les opérations commerciales au sein des filières. Ceci est un préalable nécessaire à la contractualisation et renforcera les liens de confiance entre les acteurs, pouvant ouvrir l'accès au financement bancaire et au financement filière. Des caisses rurales seront préalablement sélectionnées par appel d'offre selon des critères définis par le projet (santé financière, couverture géographique, etc.). Les groupes de producteurs y ouvriront un compte en tant que personne morale membre de la caisse. Le projet capitalisera sur le développement rapide de la banque sans fil dans le pays pour diminuer les coûts de transactions des producteurs et des caisses rurales. Un partenariat pourra être mis en place avec une compagnie télécom ou une caisse disposant de sa propre plateforme<sup>41</sup> pour développer par exemple une application facile d'utilisation pour les producteurs. Un renforcement des agents de crédit des caisses rurales est prévu.

45. **Formalisation des transactions au sein de la filière.** Le projet encouragera l'utilisation des comptes bancaires pour les transactions financières entre les groupes de producteurs et leurs partenaires commerciaux, aussi bien au niveau de contrats simples que des 4P. Un système d'incitation sera mis en place pour les structures des petits producteurs impliqués ou non dans les 4P. A travers ce système, ils pourront décider de mobiliser un pourcentage des transactions passant par le compte comme parts sociales dans la caisse. Si tel est le cas, le projet versera une contrepartie

<sup>38</sup> Le terme pourra être changé par la suite pour plus de pertinence, SILC en anglais (*savings and internal lending communities*)

<sup>39</sup> Chaque groupe décide d'un montant à épargner chaque semaine ou chaque mois sur la base des revenus de chacun. Celui-ci est gardé dans une caissette dont les trois clés sont détenues par des membres différents. Des prêts sont ensuite consentis à des membres du groupe pour des activités économiques sur la base de leur viabilité et de leur capacité à rembourser. La durée du cycle, celle du prêt, le taux d'intérêt / marge bénéficiaire et les amendes sont décidés par les membres. A la fin du cycle, l'épargne accumulée gonflée des taux d'intérêt et des amendes est redistribuée aux membres au prorata de leur contribution.

<sup>40</sup> Rémunérés la première année par le projet puis par les groupes eux-mêmes.

<sup>41</sup> Mauritel dispose déjà de la plateforme mobicash (130 000 clients) et la caisse Djikké est en cours d'acquisition de plateforme

comme capital institutionnel<sup>42</sup> (100% la première année, 25% la deuxième année). Ce système permettra aux producteurs de gagner en influence dans les caisses rurales et de mieux capitaliser ces dernières. Une meilleure capitalisation des caisses rurales pourra leur permettre de disposer de davantage de ressources prêtables à long terme et/ou de mobiliser des lignes de refinancement.

46. **Promotion de la contractualisation.** Le projet fournira des appuis pour la formulation de contrats types ainsi que des appuis juridiques pour la négociation annuelle de contrats entre acteurs à l'intérieur des 4P, mais aussi de contrats simples entre les acteurs en aval de la filière (grossistes, semi-grossistes, transformateurs) et les coopératives de producteurs (appuyées au niveau de la composante 2) afin de garantir des débouchés commerciaux à leurs produits. Pour régler à l'amiable d'éventuels différends sur les contrats, le projet appuiera la création d'«instances arbitrales» au sein des fédérations des GTF comme cela se fait dans les interprofessions bien organisées.

47. **Mise à l'échelle des Partenariats public-privés-producteurs (4P).** A l'image du ProLPRAF, le projet établira des 4P dont la spécificité sera le partage de capital ou le co-investissement entre promoteurs privés et producteurs dans un groupement d'intérêt économique (GIE) ou une société anonyme. Un bureau d'étude sera recruté par appel d'offre pour l'identification, le suivi et l'évaluation des 4P. D'autres bureaux d'études, de préférence ceux qui exécuteront la composante 2, seront recrutés pour la mise en œuvre et accompagnement technique des 4P. En attendant leur recrutement, un premier lot de 4P sera identifié par un consultant spécialisé et mis en œuvre par le projet. L'identification sera effectuée par le premier bureau qui accompagnera le montage des dossiers de faisabilité et de financement des 4P<sup>43</sup>. La sélection des 4P se fera par une commission technique incluant le secteur privé et le secteur financier sur la base de plusieurs critères (viabilité du projet, emplois créés, populations pauvres, inclusion des jeunes, part financée par le promoteur, etc.). Des opportunités de placement de jeunes stagiaires sortant des institutions techniques devront être identifiées. Un manuel de procédures précisera ces différents points ainsi que les règles de partage des financements<sup>44</sup>. L'appui à la mise en œuvre inclura les aspects juridiques et de contractualisation présentés ci-dessus, des conseils dans la gestion, dans la politique commerciale et le développement de nouveaux marchés, etc. La mission de suivi des 4P devra s'assurer que les rôles et responsabilités des différentes parties tels que prévus dans les conventions sont effectivement respectés, mais aussi identifier les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques afin d'orienter l'identification de nouvelles 4P et d'améliorer le montage organisationnel et technique. Une quarantaine de 4P devrait être opérationnelle à la fin du projet, dont 6 pour la deuxième phase présentée ci-dessous.

48. Afin de garantir la durabilité après le projet, une étude de faisabilité sera conduite avant la mi-parcours pour envisager l'établissement d'une société de parrainage qui reprendra progressivement les fonctions assumées antérieurement par le projet. Cette société pourra fonctionner selon le modèle (i) de l'entreprise ETD<sup>45</sup> qui encadre les Entreprises de Services aux Organisations de Producteurs (ESOP) en Afrique de l'Ouest, (ii) de la société CRESA dans l'espace régional Afrique de l'Ouest, (iii) de la société Sinergi au Niger mise en place par Investisseurs et Partenaires (I&P), ou (iv) d'un modèle hybride. Cette société aura pour fonction l'identification de nouvelles 4P, l'élaboration de dossiers de financement, le portage des prises de participation des producteurs pour une meilleure représentation de leurs intérêts, l'accompagnement technique et le suivi des 4P et à terme leur financement (prise de participation au capital). L'étude explorera les différentes options entre création d'une nouvelle société ou un partenariat avec une société existant déjà dans la sous-région et intéressée par une extension de leurs activités.

### *Sous-composante 1.3 : aménagements structurants d'accès aux marchés*

49. *Produit 1.3 attendu : « des infrastructures facilitant l'accès au marché sont construites ou réhabilitées ».* Ce produit implique les activités suivantes :

---

<sup>42</sup> Capital au nom des groupes de producteurs dont ils pourront obtenir des dividendes mais qu'ils ne pourront pas céder.

<sup>43</sup> Les dossiers devront inclure l'analyse des coûts d'investissements et récurrents, l'analyse des recettes, des dépenses et des flux de trésorerie annuels, l'analyse de rentabilité financière, les prévisions de chiffres d'affaires, ainsi que les marchés potentiels.

<sup>44</sup> En moyenne, les investissements seront couverts à par le projet à hauteur de 60%, par les coopératives à hauteur de 15% et par le promoteur à hauteur de 25 %, considérés comme un minimum sauf cas dûment documentés.

<sup>45</sup> Entreprises, Territoires et Développement

50. **Développement et gestion des infrastructures commerciales.** Pour commercialiser de façon plus rentable, minimiser les pertes post-récolte et réduire les risques pour la santé des usagers du marché, le projet appuiera le développement d'infrastructures commerciales par la réhabilitation d'infrastructures de marché pour le regroupement, le conditionnement, le stockage temporaire et la vente des produits agricoles. Ces infrastructures comprendront par exemple : (i) un hangar de stockage de produits périssables et d'intrants agricoles, (ii) un espace de reconditionnement de produits agricoles, (iii) des infrastructures d'assainissement (blocs sanitaires, collecteurs de déchets) et, (iv) un bureau de gestion. L'infrastructure sera équipée d'une adduction d'eau ou d'un forage. Les GTF seront associés dans la programmation et l'identification des sites de marchés menées par la commune. Un comité de gestion et d'entretien conduit par la commune sera en charge de la gérance des infrastructures.

51. **Développement et gestion de pistes rurales.** Le projet contribuera à lever les contraintes structurelles identifiées en investissant dans le désenclavement au niveau local. Le projet réhabilitera 130 km de de pistes rurales et de 550ml d'ouvrages de franchissement (radiers submersibles et petits ouvrages de franchissement). Les ouvrages d'assainissement prévus éviteront la création de points noirs et rendront les pistes plus résilientes et moins sensibles au risque d'inondation. Le réseau réhabilité facilitera l'écoulement des produits maraîchers hautement périssables depuis les bassins de production vers les bassins de consommation. L'entretien de pistes sera confié à des comités villageois d'entretien des pistes rurales (CVEP) qui seront identifiés, formés et équipés à cet effet. L'équipement des 30 CVEP sera renouvelé vers la fin du projet afin de permettre la poursuite de l'entretien du réseau pendant les premières années après projet.

## **Composante 2 : Développement et promotion de modèles de production**

52. La composante 2 a pour effet attendu : « des modèles de production résilients, sensibles aux enjeux nutritionnels et orientés vers le marché sont adoptés par les bénéficiaires ».

*Sous-composante 2.1 : Modèles de production agricole et d'élevage résilients aux risques climatiques, sensibles aux enjeux nutritionnels et compétitifs*

53. *Produit 2.1 attendu : « des modèles de production compétitifs et résilients sont mis en œuvre ».* Cette sous-composante appuiera l'opérationnalisation de modèles de production<sup>46</sup> afin de répondre à la demande des marchés. L'accès des producteurs aux marchés sera facilité par le mécanisme de contractualisation et le dispositif 4P promu dans la première composante. Les modèles seront identifiés par la concertation des acteurs de la filière présents au niveau (et autour) des marchés, ou à travers les GTF lorsque les capacités programmatiques de ces derniers le permettent. Au démarrage du projet, les productions concernées seront : (i) les produits forestiers non-ligneux, (ii) le maraîchage, (iii) l'aviculture et (iv) le lait de chèvre, avec un test sur la pêche continentale. Au cours du projet, d'autres productions pourront être identifiées et prises en compte après la revue à mi-parcours.

54. **Produits forestiers non ligneux (PFNL).** Dans la zone d'intervention, l'exploitation des ressources en PFNL est une activité qui compte pour 30% des revenus des ménages les plus pauvres. Elles concernent surtout la gomme arabique, le jujube, les fruits de balanites ainsi que les fruits et feuilles du baobab. Au travers les modèles de production proposés, la ressource en PFNL sera exploitée dans le cadre d'une gestion communautaire décentralisée des ressources sylvo-pastorales en se référant aux acquis du ProLPRAF et à l'approche développée par la GIZ dans la gestion décentralisée des ressources naturelles au Guidimakha et au Hodh El Gharbi. Le projet travaillera avec 29 AGLC dont 23 existantes et 6 à créer qui seront renforcées pour s'inclure dans les filières à travers le soutien du fonds ASAP. Ces AGLC peuvent adapter les prélèvements aux contraintes climatiques annuelles et améliorer l'exploitation de la ressource. PRODEFI va soutenir : (i) le renforcement ou la mise en place des AGLC des ressources naturelles; (ii) l'accroissement de la productivité et de la durabilité de la ressource par la prise en charge de matériel de récolte amélioré,

---

<sup>46</sup> PRODEFI appelle « initiative de production » toute action promue par les producteurs qui à travers l'utilisation de facteurs de productions adéquats et d'itinéraires techniques adaptés aux effets du changement climatique répond à la demande du marché et apporte des revenus aux producteurs pauvres.

de régénération du couvert et d'une partie des travaux à haute intensité de main d'œuvre concernant la réalisation de cordons pierreux dans les zones à fort potentiel; (iii) l'amélioration du traitement des PFNL pour accroître la qualité et la valeur ajoutée bénéficiant aux petits producteurs et, (iv) la mise en place de partenariat innovant pour développer de nouvelles opportunités de valorisation des PFNL.

55. **Maraîchage.** Les modèles de production résilients, sensibles aux enjeux nutritionnels promus par PRODEFI seront guidés par la demande du marché, les opportunités de contrats et les 4P. Ils seront orientés vers : (i) le renforcement de la production dans les zones déjà ciblées par le ProLPRAF et (ii) la multiplication des initiatives dans d'autres zones ayant un potentiel productif pour répondre à la demande du marché. Trois axes d'intervention sont retenus :

56. La diffusion de systèmes de captage, exhaure et distribution d'eau, résilients aux risques climatiques permettra d'optimiser les ressources en eau disponibles. Le défi à relever demeure la valorisation durable des ressources et la rationalisation de leur utilisation. Les activités porteront sur l'aménagement d'environ 540 ha<sup>47</sup> et l'application de différentes technologies aussi bien pour l'utilisation des eaux de surface (lacs, mares, fleuves) que souterraines. Le système d'irrigation avec réseau californien sera privilégié pour la simplicité de l'aménagement et son efficacité. Des technologies qui économisent l'eau et du matériel innovant et faible coûts telle que le goutte à goutte, seront promues au niveau des producteurs les plus performants. La formation sur la gestion collective du forage, économie d'eau, etc. sera dispensé aux producteurs pour assurer l'entretien de l'infrastructure. L'organisation d'un réseau de jeunes professionnels de l'irrigation sera appuyée pour disposer au niveau des Moughataas et des communes d'une offre des métiers et services de qualité pour l'installation et l'entretien des systèmes d'irrigation et des équipements. La protection des périmètres maraîchers sera soutenue par la réalisation de brise-vents et de haies vives (matière végétale). Des équipements de pompage très innovants seront expérimentés auprès des bénéficiaires les plus dynamiques.

57. Une recherche-action sera conduite pour la vulgarisation de semences améliorées et de qualité, et répondant à la demande du marché, aux enjeux nutritionnels et adaptées aux changements climatiques. Celle-ci concernera l'identification et la multiplication de variétés adaptées au contexte et répondant aux besoins des producteurs de disposer de variétés permettant d'étaler la production et la commercialisation des produits locaux sur plusieurs mois. Des tests sur 60 parcelles seront réalisés au niveau des producteurs. L'oignon, la tomate, le gombo, la carotte, la pomme de terre et la patate douce, notamment celle à chair orange, seront parmi les spéculations testées. La multiplication de semences sera encouragée et appuyée auprès des quelques coopératives de femmes et de jeunes maraîchers sur la base des expériences existantes. L'initiative permettra à ces coopératives de satisfaire leurs besoins en semences et de vendre le surplus aux autres producteurs. L'activité sera menée en collaboration avec le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole et le Centre de Contrôle de Qualité des Semence et des Plants et en synergie avec des ONG expérimentées. Une expertise internationale sera mobilisée pour définir les protocoles techniques de multiplication de la semence. Une étude permettra de vérifier la faisabilité pour une production à plus grande échelle.

58. Les initiatives de post-récolte au « niveau champ » visent la conservation de la valeur commerciale et nutritive des produits avant leur acheminement vers le marché à travers un appui qui concernera la réalisation de petits hangars aérés équipés, du matériel de triage et conditionnement. Un appui sera apporté à 400 productrices et vendeuses sur les techniques de séchage « décarbonné » (amélioration des techniques locales, de la qualité et l'hygiène).

59. **Aviculture.** Le modèle de production avicole soutenu par PRODEFI est l'élevage semi-intensif avec des poulaillers gérés par des coopératives de femmes et/ou des coopératives de jeunes situés au niveau des bassins de consommation urbains où une forte demande de viande blanche existe déjà. Le rattachement des poulaillers à des unités d'abattage et congélation en partenariat avec des promoteurs privés (4P) sera encouragé à travers la première composante. L'appui concerne : (i) *dans un premier temps*, la relance des poulaillers semi-intensifs déjà appuyés par le ProLPRAF (conseil technique, appui organisationnel des coopératives, appui à la contractualisation pour la fourniture

---

<sup>47</sup> Il s'agit de 440 ha avec l'utilisation d'eaux de surface (fleuve Sénégal et ses affluents, mares, lacs) et 100 ha à partir des eaux souterraines.

d'intrants), (ii) *dans un second temps*, la création graduelle de nouvelles unités de production de poulets de chair avec une dotation initiale moyenne de 500 poussins vaccinés. Ces unités devront être rentables et dégager une marge nette intéressante pour chaque femme ; (iii) l'assistance vétérinaire de proximité et l'appui à l'émergence d'un réseau d'auxiliaires de santé animale villageois (femmes et jeunes principalement) (cf. sous composante 2.2.); (iv) la promotion de la production locale d'aliments (provende à partir de céréales et légumineuses) afin de réduire les charges de production, réduire la dépendance aux importations depuis Nouakchott et rendre la viande blanche locale plus compétitive, (v) l'amélioration des conditions de conditionnement et de transport vers le marché urbain pour conserver la qualité, la salubrité et l'intégrité du produit et, (vi) le renforcement des capacités des producteurs au niveau organisationnel, technique et de la commercialisation.

60. **Lait de chèvre.** Des activités de production et transformation du lait seront planifiées autour et au niveau de mini-laiteries. Il s'agira d'augmenter la disponibilité de lait de chèvre et sa transformation en lait caillé sucré et yaourt, en particulier durant la période de soudure. Le modèle promu par d'autres partenaires (AMAD, OXFAM, CERAI) autour de mini-laiteries sera adopté avec le renforcement en équipement de 9 mini-laiteries existantes<sup>48</sup> et la mise en place de 8 nouvelles unités (capacité de 100-150 litres/jour)<sup>49</sup>. Le projet agira sur : (i) la diffusion de chèvres et boucs de races laitières améliorées, (ii) l'amélioration de l'alimentation avec la production de fourrage par les coopératives, et la diffusion d'aliments complémentaires, (iii) la santé animale et, (iv) la transformation du lait. Les animaux seront distribués à des jeunes et à des femmes n'ayant pas des chèvres, avec un mécanisme de « chaîne de solidarité » qui permettra de toucher au total environ 1000 femmes. La production de fourrage (maralfalfa, niébé fourrager) sera réalisée sur des parcelles aménagées exploitées par des coopératives de jeunes sur la base d'un contrat avec les coopératives des mini-laiteries qui restent les bénéficiaires de l'investissement. Cette production de fourrage pourra également s'effectuer au niveau des périmètres maraîchers. Des partenariats de recherche-action seront explorés avec des expériences similaires de production laitière dans des écosystèmes équivalents (Iles Canaries<sup>50</sup>). Ces partenariats auront pour thème la conduite de troupeaux caprins issus de races améliorées (en termes d'alimentation et de rationnement, santé animale, techniques de reproduction, logement, abreuvement, hygiène) afin de mettre au point un modèle de noyau laitier performant et adapté aux conditions rurales. L'assistance vétérinaire de proximité sera également renforcée (composante 2.2).

61. **Pilote sur la pêche continentale.** PRODEFI effectuera un test dans ce domaine qui se concentrera sur le Lac de Foum Gleita, avec pour effet l'augmentation des captures annuelles de 200 tonnes jusqu'au potentiel estimé à 850 tonnes. Ce gain de production sera rendu possible par la professionnalisation de 300 pêcheurs parmi les jeunes sans formation ni accès aux moyens de production. Des points de débarquements améliorés seront construits et équipés au niveau des 2 sites de débarquement où les acteurs seront organisés et formés. Un mécanisme de subvention à coûts partagés permettra aux pêcheurs parmi les plus pauvres d'acquérir les équipements adéquats. Un Comité de Gestion de la Pêcherie du lac sera chargé d'élaborer et d'appliquer un plan de gestion. Cette structure paritaire sera composée de représentants des pêcheurs, des mareyeuses, des services de l'Etat et conseillé par des experts. Au niveau post-capture, 150 femmes seront appuyées pour améliorer la qualité des produits de la pêche, frais et transformés. Le projet facilitera l'émergence de micro-entreprises dans les métiers en aval de la filière, et ciblera les jeunes et les femmes qui bénéficieront de formations techniques et de lignes de crédit. Durant la première phase du projet, des études permettront (i) d'analyser les circuits de commercialisation des produits de pêche (en particulier vers les marchés du Guidimakha et du Gorgol) et (ii) d'identifier d'autres sites de développement de la pêche continentale.

*Sous-composante 2.2 : Offre de services et appui-conseil*

62. *Produit 2.2 attendu : « des services d'appui conseils et l'offre de service favorisent l'adoption*

---

<sup>48</sup> 3 au Brakna, 5 au Gorgol et 1 au Guidimakha

<sup>49</sup> Le modèle existant est représenté par un bâtiment de 60 m<sup>2</sup> doté d'énergie solaire et équipé avec matériel culinaire, frigo solaire, pasteurisateurs, glacière)

<sup>50</sup> Partenariat à rechercher avec L'Institut de recherche agricole des Canaries (*Instituto Canario de Investigaciones Agrarias*) qu'à travaillé pour l'amélioration de la conduite de l'élevage des chèvres (Projet GanAfrica) dans quelques pays de la sous-région (ex: Sénégal).

*des modèles de production*». Elle vise (i) le renforcement du service de santé animale de proximité, (ii) initiatives transversales de renforcement des capacités des organisations de producteurs et de leurs membres (femmes et jeunes), (iii) la sensibilisation aux enjeux nutritionnels.

63. **Renforcement du service de santé animale de proximité.** L'assistance vétérinaire de proximité (volaille, petits ruminants) sera renforcée par la formation et l'équipement de 80 auxiliaires de santé animale qui auront aussi une fonction d'alerte des services de l'élevage (surveillance des maladies contagieuses).

64. **Renforcement des capacités des organisations de producteurs et de leurs membres (femmes et jeunes).** Des actions transversales de renforcement des capacités communes à tous les producteurs et leurs organisations seront soutenues pour accroître leur dynamique organisationnelle : (i) formations en développement organisationnel des coopératives/unions, (ii) formations sur le leadership féminin et le leadership des jeunes, (iii) visites d'échanges pour les femmes et les jeunes, (iv) forums d'échanges pour les jeunes, et (v) l'alphabétisation des femmes et jeunes appelés à la gestion des unités de production et transformation.

65. Les institutions d'enseignement du secteur rural, tel que l'ENFVA et l'ISET, seront appuyées pour élaborer des modules de formation qui tiennent compte de l'approche filière et de l'adaptation au changement climatique. Des partenariats de recherche actions seront établis avec les institutions de recherche (CNRADA, CNERV), l'ISET, l'ENFVA et les autres établissements scolaires. Des partenariats additionnels pourront être recherchés avec des institutions et ONG étrangères tel que CERAI, très active dans la promotion de techniques innovantes en Mauritanie.

66. **Education nutritionnelle et diversification de la consommation alimentaire.** Les activités seront soutenues par un volet communication pour un changement de comportement visant à opérer au sein de la population ciblée un changement volontaire et l'adoption d'un régime alimentaire diversifié, équilibré et sain, et de pratiques favorables à une bonne nutrition. Les agents de nutrition communautaire (ANC) du Programme National de Nutrition seront formés<sup>51</sup> et appuyés pour animer des séances de sensibilisation et de démonstration culinaire dans les centres de nutrition communautaire (CNC) des zones d'intervention, notamment auprès des femmes en âge de reproduction. Les groupements de producteurs, GTF et coopératives soutenues par le projet, serviront de porte d'entrée pour mobiliser les participants : les hommes seront également sensibilisés à travers ces organisations étant donné les rôles qu'ils jouent dans les décisions d'allocation des ressources à l'intérieur des ménages. Les séances de sensibilisation porteront sur différents thèmes liés à la nutrition, tels que l'allaitement maternel exclusif, l'alimentation de complément ou les pratiques essentielles en nutrition et se tiendront au niveau des CNC mais également sur site (périmètres maraîchers, poulaillers, mini-laiteries, etc.). Au cours des démonstrations culinaires, les produits alimentaires locaux seront utilisés pour élaborer des plats nutritifs pour toute la famille et des plats enrichis (jeunes enfants, femmes enceintes et allaitantes). Le Projet appuiera le PNN pour l'identification ou la définition de nouveaux thèmes de communication liés à la diversification de la consommation alimentaire à base de produits locaux, y inclus les produits issus des filières promues par le projet (y compris la patate douce à chair orange), les opportunités de transformation des aliments pour une meilleure conservation pendant la période de soudure, et l'hygiène. Afin d'assurer le lien avec le système de santé et en l'absence de CNC dans certaines zones, PRODEFI cherchera à s'appuyer sur les agents de santé communautaire (ASC) qui ont également un rôle à jouer dans les sensibilisations à la nutrition, la promotion des pratiques familiales essentielles et le dépistage de la malnutrition aiguë. Pour cela, les possibilités de collaboration avec l'UNICEF seront exploitées étant donné que l'UNICEF utilise les ASC pour la mise en œuvre de ses projets. L'implication des ASC permettra de considérer les aspects d'assainissement et d'hygiène, deux éléments qui pouvant avoir un impact indissociable sur la nutrition.

---

<sup>51</sup> Formations annuelles sur (i) la délivrance des messages de nutrition, (ii) les déterminants sous-jacents et fondamentaux de la malnutrition, (iii) les aspects genre et l'utilisation des produits alimentaires des ménages dans la préparation de repas nutritifs, en particulier pour les enfants, les femmes enceintes et allaitantes.

### **Composante 3 : Coordination, suivi-évaluation, gestion des savoirs**

#### *Sous-composante 3.1 : Coordination et gestion*

67. Cette composante financera (i) la coordination et la gestion du projet basée à Nouakchott, (ii) le fonctionnement de deux cellules de gestion opérationnelle du projet, basées à Kaedi et Kiffa, (iii) le pool d'assistance technique et financière (PATF) à coûts partagés avec le PASK-II<sup>52</sup>, ainsi que (vi) les activités de pilotage stratégique et technique.

#### *Sous-composante 3.2 : suivi-évaluation, gestion des savoirs, communication*

68. Cette sous-composante financera (i) le suivi-évaluation et (ii) la gestion des savoirs et la communication.

### **D. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA**

69. PRODEFI est construit sur les leçons apprises des projets précédents, au premier rang desquels le ProLPRAF qui a initié l'approche filière en Mauritanie. Le ProLPRAF a permis de mener différentes activités qui constituent une base d'expériences pour formuler le nouveau projet. Les enseignements tirés capitalisés, développés dans l'appendice 3, s'élargissent aux autres projets du portefeuille du FIDA en Mauritanie et également aux projets filières mis en œuvre dans la sous-région.

70. **Enseignements tirés sur l'approche-filière.** La mise en place de groupes de travail filière nécessite un subtil travail d'ingénierie sociale. L'expérience du ProLPRAF met en évidence que la mise en œuvre de l'approche requiert des efforts prolongés pour renforcer et consolider des capacités institutionnelles et organisationnelles des différents groupes du GTF. Le choix des membres des GTF est crucial pour s'assurer que les décisions prises pourront ensuite être suivies par les différents groupes d'acteurs. Une des leçons apprises est que la construction de relations entre acteurs des filières ne doit pas se fonder sur la constitution préalable de GTF qui, s'ils ne sont pas performants, risquent d'entraver le développement des filières, plutôt que de le faciliter. Il est préférable de travailler avec les acteurs en présence sur des partenariats concrets, de construire avec eux progressivement des espaces de concertation avant d'éventuellement les formaliser.

71. L'appui doit d'abord bénéficier aux petits producteurs et au renforcement de leurs organisations, mais la structuration des autres collègues (transporteurs, commerçants, fournisseurs, semi-grossistes et grossistes) est également indispensable au bon fonctionnement de la concertation. L'association d'acteurs comme les institutions financières, les consommateurs et les autorités décentralisées et déconcentrées est aussi nécessaire. Le cas du PAFA au Sénégal est intéressant parce qu'il a associé de façon active les consommateurs qui sont des acteurs clés des filières, représentant les demandeurs ultimes. Certains GTF du ProLPRAF ont travaillé avec des représentants des consommateurs, mais sans beaucoup de succès du fait que les consommateurs mauritaniens ne possèdent pas de structure représentative bien individualisée.

72. Quand les GTF fonctionnent correctement, ils constituent d'excellents supports pour la contractualisation entre acteurs et l'identification des 4P. Ces 4P (appelées *Initiatives de partenariats* dans le ProLPRAF) constituent des initiatives très innovantes qui procurent des bénéfices à la fois au promoteur privé et aux petits producteurs et qui assure un partage du profit et des risques par la construction du GIE.

73. Un GTF local ou régional ne peut fonctionner seul. Ce dernier a besoin de connaître le fonctionnement de la filière dans les autres régions de la Mauritanie pour prendre des décisions sur la production et la mise en marché de ses produits. Les échanges intra-régions et les importations peuvent influencer fortement sur les prix locaux. Par conséquent, il est indispensable d'une part que les GTF ne travaillent pas isolément mais s'associent aux GTF des autres régions sur les mêmes filières pour mutuellement s'informer et d'autre part qu'un cadre national de concertation se constitue par

---

<sup>52</sup> Au moins jusqu'en 2020.



filière, sous la forme d'interprofessions par exemple, dans laquelle les GTF régionaux pourront participer et défendre les intérêts des acteurs qu'ils représentent.

74. **Enseignements tirés de l'appui à la production.** Dans l'*aviculture*, le ProLPRAF a mis au point des poulaillers-tunnel très ingénieux qui permettent une production de poulets de chair malgré les températures élevées. Les résultats en termes de production sont bons. Des résultats économiques intéressants ont été obtenus sur certains poulaillers et dans certaines bandes<sup>53</sup> mais les marges pourraient être améliorées en réduisant par exemple les coûts de la provende qui est pour l'instant importée. L'expérience du Sénégal voisin où la provende est fabriquée par les productrices mérite d'être suivie. Pour le *maraîchage*, le ProLPRAF a développé un modèle de jardin maraîcher simple, pas spécifiquement innovant mais adapté aux conditions climatiques locales : clôtures grillagée, pompage solaire, engrais organiques etc. L'innovation réside plutôt dans l'utilisation de ces périmètres maraîchers avec l'introduction de semences améliorées, de nouvelles variétés, la production fourragère en saison des pluies qui permet l'alimentation des animaux... Le complément de la production par des entrepôts de stockage est aussi une piste intéressante à continuer à explorer, en particulier en introduisant des équipements solaires (congélateurs, chambre de froid...)

75. **Enseignements tirés de l'inclusion des femmes et des jeunes.** L'autonomisation des femmes a constitué un facteur clé dans la stratégie de ciblage des projets FIDA en Mauritanie avec des résultats encourageants. La principale leçon à retenir est que le choix de la filière est déterminant pour faciliter l'inclusion des femmes. Certaines filières sont traditionnellement gérées par les femmes et il y est plus facile de développer leur rôle, comme par exemple le maraîchage ou le petit élevage.

76. Une des actions prises pour appuyer l'autonomisation des femmes est l'alphabétisation fonctionnelle. Les leçons apprises dans la sous-région sont nombreuses : par la formation et la sensibilisation des ménages (y compris les hommes), des autorités locales, et des acteurs des filières, le NRGP au Ghana<sup>54</sup> a réussi à insérer des femmes dans des filières et des métiers traditionnellement dominés par des hommes et à leur permettre un accès égal aux services privés et publics. Le PMR au Mali a soutenu l'éducation financière des femmes pour mieux accéder au crédit (et épargne) pour pouvoir améliorer leurs activités économiques.

77. Dans la production maraîchère, le ProLPRAF a développé une approche efficace pour faciliter l'accès de la terre aux femmes par le biais de négociations avec les chefs de village en charge de la gestion des terres, conduisant à une attribution écrite de la terre à un groupe de femmes. Cette approche a été couronnée de succès et aucun problème d'accès au foncier pour la culture maraîchère n'a été signalé durant la vie du projet. La même approche sera utilisée dans le cadre de PRODEFI.

78. Pour la jeunesse, aucune stratégie ni ciblage spécifique n'a été fait jusqu'à ce jour par les projets FIDA en Mauritanie. Le PASK II est en train de formuler une stratégie genre et jeunesse et suit le nombre de bénéficiaires jeunes dans son système de suivi-évaluation. Le PAFA au Sénégal a réussi à faire retourner les jeunes aux villages par la communication des opportunités qui existent dans les zones rurales et par l'offre d'appui concret aux jeunes pour leur démarrage d'activité. Au Mali, le projet FIER conduit un travail de fonds de facilitation de proximité du développement des idées des jeunes pour leur future vie économique dans un premier temps pour dans un deuxième temps soutenir le jeune dans la réalisation de son projet via un kit de démarrage.

79. **Enseignements tirés relatifs à l'exécution des projets en Mauritanie.** La mise en œuvre des projets en Mauritanie a connu des difficultés de divers ordres. Le ProLPRAF, comme le PASK II plus récemment, ont connu des difficultés de démarrage de plusieurs mois du aux difficultés de recrutement du personnel. Il est donc important de recruter, dans la mesure du possible, des agents des projets passés sur la base d'une évaluation des performances afin d'écourter les processus de recrutement.

De plus, les équipes de projet ont eu tendance à être pléthoriques, ce qui a empêché une bonne planification des activités et entraîné des coûts de fonctionnement élevés. Dans ce

---

<sup>53</sup> Les revenus obtenus par bande et par femme se sont élevés entre 35 et 100 USD

<sup>54</sup> *Northern Rural Growth Program*, financement FIDA

cadre, le PASK II a commencé à travailler par délégation à des opérateurs, ce qui permet d'externaliser les activités et ainsi de réduire les équipes de projet. Dans ce contexte, l'enjeu est (i) de trouver des opérateurs de qualité et (ii) pour projet, de jouer leur rôle de maître d'ouvrage vis-à-vis de ces opérateurs. Il est donc indispensable de concevoir une équipe de projet restreinte avec des cadres expérimentés et bénéficiant d'un soutien en termes d'appui à la maîtrise d'ouvrage, à la planification et à la gestion prévisionnelle des activités. La création d'une cellule d'appui regroupant de l'expertise permanente et de l'assistance technique ponctuelle dans ces domaines mais aussi dans les domaines du suivi-évaluation et de la passation des marchés, et conjointe aux différents projets du programme-pays, à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays de la Sous-Région<sup>55</sup> permettra de mutualiser les moyens et commencer à promouvoir une approche-pays. Par ailleurs, afin de partager les meilleures pratiques, des échanges entre projets promouvant le développement de filières inclusives dans la sous-région seront facilités, avec l'appui de spécialistes en S&E.

80. Il faut noter que dans le PASK II, l'appui d'une assistance technique internationale travaillant avec le projet dans des périodes spécifiques (mise en place du système de S&E, formation du personnel, préparation des rapports annuels et des PTBA, missions de supervisions et revue à mi-parcours, etc...) a été initiée il y a deux ans et a donné de bon résultats. Pour éviter les coûts élevés, le soutien se fait principalement à distance et par de courtes missions régulières avec un fréquence décroissante. Le même dispositif est proposé pour PRODEFI.

81. Le ProLPRAF a été confronté à une très large zone d'intervention (9 Wilaya) en travaillant sur 7 filières. L'équipe de projet était concentrée sur Nouakchott sans relais en région. Le projet PASK II a quant à lui son siège à Mbout et des antennes dans ses 3 Moughataa d'intervention. Cette solution a montré qu'il est difficile de trouver des cadres de qualité pour travailler dans des zones isolées. L'expérience montre toutefois que cela permet un travail de proximité avec les bénéficiaires et finalement une efficacité accrue, particulièrement dans un contexte où les déplacements sont difficiles. La leçon apprise dans ce contexte est (i) de limiter la zone d'intervention et le nombre de filières à soutenir, en procédant éventuellement par phase ce qui permettrait d'avancer progressivement dans les régions et les filières à couvrir, et (ii) de créer des antennes régionales qui facilitent le travail de terrain en partenariat avec les acteurs des filières.

### **III. Exécution du projet**

#### **A. Approche**

82. Comme décrit plus haut, le projet suivra une approche filière axée sur la demande des marchés. Le projet soutiendra les acteurs impliqués dans la filière, à un niveau individuel, collectif et concerté. Dans la première composante du projet, les acteurs seront appuyés au niveau de l'organisation et de la concertation. Les interventions consisteront à renforcer les capacités organisationnelles, de gouvernance et de leadership des différents acteurs. Le projet promouvra la contractualisation et les 4P intégrant les différents acteurs des filières, tout particulièrement les coopératives et promoteurs privés de projets innovants. Dans la deuxième composante, par une approche de développement de modèles de production en fonction de la demande de marché, le projet facilitera l'augmentation de la productivité agricole et la transformation en offrant des appuis aux producteurs dans un souci de durabilité financière, d'amélioration de la nutrition et d'adaptation au changement climatique.

#### **B. Cadre organisationnel**

##### **Tutelle et pilotage du projet**

83. La tutelle technique de PRODEFI sera confiée à la Direction des Stratégies, de la Coopération et du Suivi Evaluation (DSCSE) du Ministère de l'Agriculture (MA) avec un lien technique au niveau des Départements en charge des filières ciblées dans le projet (Élevage, Pêche, Environnement). La

---

<sup>55</sup> Projets FIDA au Niger, Sénégal, Mali et Sierra Leone.

tutelle aura pour rôle : (i) de constituer l'ancrage institutionnel du programme ; (ii) d'assurer la coordination de sa mise en œuvre en synergie avec les autres programmes du secteur et partenaires techniques et financiers et en conformité avec les stratégies nationales et ; (iii) de créer et d'héberger en son sein l'unité de programme. La contribution du gouvernement au programme sera inscrite au sein du budget du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). La présidence du Comité National de Pilotage (CNP) sera assurée par la Direction des Investissements Publics et de la Coopération Économique (DIPCE) du MEF. Au-delà des ministères techniques cités ci-dessus, participeront au CNP le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme et le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille. L'implication des représentants des responsables des groupes de travail (GTF) par filière sera également cruciale pour faciliter le dialogue politique autour de la promotion des filières. Il pourra être exploré que la même CNP puisse piloter les autres projets du programme FIDA en Mauritanie.

84. Le CNP, qui se réunira au moins deux fois par an, aura pour responsabilité de vérifier l'état d'avancement du Projet et de veiller à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention. Le CNP aura pour tâche: (i) d'approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) ; (ii) d'approuver les rapports annuels d'exécution, (iii) d'examiner et approuver les rapports d'audit ; (iv) de vérifier l'application des recommandations des missions de supervision et d'audit; (v) de veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours et (vi) de s'assurer que les contrats du personnel sont renouvelés annuellement sur la base de l'évaluation des performances individuelles et d'équipe.

85. Au niveau des deux antennes de gestion opérationnelle du projet, un comité technique de pilotage présidé par le coordonnateur de la cellule régionale du MEF et comprenant les Délégations Régionales des ministères concernés (Agriculture, Elevage, Environnement, Pêche, Commerce, Affaires Sociales), les représentants des différents acteurs des GTF, les structures d'appui, les opérateurs de mise en œuvre et les autres projets intervenant sur les filières, sera établi. Ce comité validera les PTBA préparés par les antennes au niveau déconcentré, veillera à la cohérence du Projet avec les stratégies de développement régionales et les approches de mise en œuvre des autres projets présents ; informera les parties prenantes sur l'exécution du Projet, discutera les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre. Ils constitueront un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener et se réuniront tous les 6 mois.

### **Coordination du programme**

86. Le MA mettra en place par arrêté ministériel une Unité de Gestion de Projet (UGP) autonome qui sera établie à Nouakchott pour assurer le pilotage opérationnel et stratégique du projet avec pour mission d'animer et de soutenir le travail des antennes d'une part, et d'autre part de faciliter le dialogue politique sur le développement des filières au niveau national. L'UGP sera logée dans des locaux communs avec l'antenne de Nouakchott du PASK II.

87. L'UGP sera composée (i) du coordonnateur du projet, (ii) d'un expert finance et gestion des petites et moyennes entreprises, (iii) d'un responsable suivi-évaluation, (iv) d'un responsable administratif et financier, (v) d'un comptable et, (vi) d'un assistant administratif et financier et d'un secrétaire.

88. Le projet sera mis en œuvre par deux cellules de gestion opérationnelle à Kaédi et à Kiffa qui seront sous la responsabilité directe du coordonnateur de projet. Elles seront administrées par un chef d'antenne (CA), logé physiquement à la Délégation de l'Agriculture à Kiffa et à la Délégation de l'Elevage à Kaédi. L'antenne de Kiffa assurera la maîtrise d'ouvrage du projet dans les Wilaya du Hodh El Gharbi, du Hodh Ech Chargui et de l'Assaba, alors que l'antenne de Kaédi couvrira les Wilaya du Guidimaka, du Gorgol et du Brakna. Les antennes de Kaédi et Kiffa seront chacune appuyées par un assistant chef d'antenne. Les antennes seront également appuyées par un assistant suivi et évaluation qui apportera un appui au suivi des marchés, au suivi des aspects de ciblage, genre, jeunes et nutrition, d'un responsable financier, d'un secrétariat et de chauffeurs. Des ressources (espaces de travail) seront mutualisées avec les Délégations Régionales.

89. Dans la perspective de la mise en place progressive d'une approche programme au niveau du portefeuille du FIDA en Mauritanie, un pool d'assistance technique et financière (PATF) conjoint offrira un appui aux deux projets du portefeuille. Le PATF aura pour tâches : (i) le contrôle interne des procédures et de la gestion de chaque projet et conseils au pilotage à chaque coordonnateur ; (ii) l'appui à la passation des marchés aux deux programmes ; (iii) la communication et la gestion des savoirs ; (iv) le ciblage, le genre et la jeunesse et, (iv) le suivi-évaluation. La cellule sera dotée d'un budget spécifique et d'une planification provenant des 2 projets, lui permettant de mobiliser rapidement des expertises nationales et internationales à la demande des projets pour appuyer (i) la planification, (ii) l'informatique, (iii) la gestion prévisionnelle et stratégique, (iv) le suivi-évaluation, (v) la gestion fiduciaire et les ressources humaines.

90. Le recrutement du coordonnateur et des principaux cadres du projet fera l'objet d'une attention particulière afin d'éviter les retards enregistrés lors du lancement des derniers projets financés par le FIDA en Mauritanie. Une Commission nationale, dans laquelle le FIDA sera représenté à titre d'observateur, sera chargée de mener l'exercice en toute transparence selon des termes de référence qui seront élaborés conjointement par le Gouvernement mauritanien et le FIDA. Un cabinet international de recrutement sera mobilisé pour apporter un appui technique au déroulement du processus. Pour faciliter le démarrage du projet et appuyer la maîtrise d'ouvrage des activités (recrutement des prestataires, planification et lancement des activités), une assistance technique internationale sera mobilisée durant les deux premières années du projet.

### **Modalités de mise en œuvre**

91. Pour la mise en œuvre des activités, PRODEFI suivra principalement une approche de « faire-faire » en s'appuyant sur des prestataires de service (ONG, bureaux d'études) qui seront recrutés par le projet. Au démarrage du projet, le couplage de prestataires nationaux et internationaux (dit « consortium ») sera encouragé pour le renforcement des capacités de l'opérateur national, avant un désengagement progressif de l'opérateur international.

92. **Professionnalisation des acteurs, des GTF et pilotage institutionnel des filières.** Cette activité sera sous-traitée à un consortium de prestataires. Ce consortium fera appel pour certaines activités à des opérateurs spécialisés : opérateur spécialiste des systèmes d'information filière, personnes ressources des interprofessions des pays d'Afrique de l'Ouest et consultants spécialisés.

93. **Capitalisation communautaire et bancarisation.** La mise en œuvre de la méthodologie des CECI et du rapprochement avec les caisses rurales sera assurée à travers un partenariat avec CRS/CARITAS qui a déjà piloté l'approche en Mauritanie. Les caisses rurales partenaires et, si nécessaire, les compagnies télécom seront sélectionnées par appel d'offre selon des critères préétablis par le projet. Leur cahier des charges inclura le renforcement de leurs agents de crédit dans les zones du projet, le développement technologique centré sur les producteurs ainsi que la contribution du projet au capital institutionnel des caisses au nom des producteurs (incitation aux transactions).

94. **Mise à l'échelle des 4P.** Pendant la première année du projet, l'identification des 4P se fera avec l'appui d'un consultant en attendant la mise en place d'un bureau d'étude qui assurera l'identification et le suivi évaluation des 4P dès la deuxième année. La sélection des 4P se fera par une commission technique. La mise en œuvre sera réalisée pour chaque filière concernée par un opérateur spécialisé, alors que le suivi évaluation des 4P, et les services d'appui (contractualisation, etc.) seront assurés par le bureau d'étude cité ci-dessus. L'étude de faisabilité pour la mise en place d'une société de parrainage sera conduite dès la première année pour préparer l'autonomisation du système et assurer sa durabilité post projet. Cette société prendra en charge les différentes fonctions assurées préalablement par le projet et le bureau d'étude après la mi-parcours.

95. **Infrastructures de désenclavement et de marchés.** La mise en œuvre sera assurée par l'AMEXTIPE (Agence Mauritanienne, d'Exécutions des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi, développée avec l'appui de la Banque mondiale) et un système d'entretien à travers la création et l'équipement de comités villageois d'entretien des pistes (CVEP) au niveau communal ou intercommunal regroupant les jeunes des collectivités. L'entretien se fera sous la supervision de la délégation régionale de la Direction de l'Aménagement Rural (DAR) et du personnel de la commune

et les travaux exécutés sous forme de haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Les activités de cette sous-composante seront mise en œuvre en partenariat avec le projet RIMRAP financé par l'Union Européenne qui a pour objectif d'améliorer la planification des ouvrages au niveau communal. Un partenariat sera exploré avec le projet PDRIAN financé par la Banque Islamique de Développement qui serait intéressée à cofinancer un volet d'appui aux infrastructures rurales.

96. **Promotion des modèles de production.** L'identification et la mise en œuvre des modèles de production se fera avec l'appui d'un consortium d'opérateurs. Les partenaires de mise en œuvre seront: (i) les facilitateurs des CEP, qui seront appuyés par la FAO, formés et ensuite chargés d'animer le CEP; (ii) les services techniques des ministères impliqués, notamment ceux des Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage, (ii) les institutions de recherche et d'enseignement (CNRADA, CNEV, CCQSP, ENFVA, ISET, Lycée techniques), (iii) les ONG ayant une expériences prouvés (AMAD, ADIG, MON 3 etc.), (iv) des consultants et bureaux d'étude pour des formations spécialisées.

97. **Adaptation au changement climatique et gestion de la ressource.** Les activités d'adaptation au changement climatique seront assurées par les AGLC. Leur appui sera assuré par un consortium regroupant ONG internationales et nationales. Les ONG nationales auront pour rôle de mettre en œuvre la démarche au niveau de leurs régions d'intervention. Les ONG nationales telles qu'ADIG, AMAD, TENMIA, EcoDev, ODSASAM, et le réseau GAGE ont déjà mené des activités semblables avec la GIZ à l'échelle régionale. Les ONG internationales comme CERAI, ACORD et GRDR, les appuieront dans la gestion des activités.

98. **Education nutritionnelle et diversification de la consommation alimentaire.** Pour rendre fonctionnel et effectif le CCC au sein de PRODEFI, un partenariat direct sera établi entre le projet et le PNN d'une part et entre le projet et l'UNICEF d'autre part, à travers la signature d'un Mémoire d'accord.

## **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

### **Planification**

99. Les activités de PRODEFI seront présentées chaque année sous forme de PTBA en tenant compte des besoins des acteurs au sein des filières, identifiées avec l'appui des GTF filières et soutenus par les plans d'action filière annuels. Recueillis d'une façon participative, lesdits besoins exprimés au niveau local seront consolidés par Wilaya avec l'appui des antennes de gestion opérationnelles concernées. Ces programmes de travail seront soumis à la validation des comités techniques de pilotage ; puis consolidés par l'équipe de coordination du Projet dans un PTBA national qui sera soumis pour commentaires au Ministère de l'Agriculture, approuvé ensuite par le CNP, avant d'être envoyé au FIDA pour avis de non-objection. Pour s'inscrire dans une démarche de GAR, les résultats attendus pour le Projet et produits attendus pour chaque composante devront être bien définis dans le PTBA. Chaque projet de PTBA comprendra une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, un plan de passation des marchés (PPM) de 18 mois pour la première année et de 12 mois à partir de la deuxième année, un état de l'origine des fonds (plan de décaissement) et les résultats attendus. A partir de la deuxième année, le PTBA devra inclure une présentation sommaire des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de la dernière année. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour tenir compte des recommandations fournies par les parties prenantes de la mise en œuvre.

### **Suivi-évaluation**

100. Le système de suivi-évaluation (S-E) de PRODEFI sera établi afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du projet, et prévoir les ressources humaines et financières suffisantes pour leur mise en œuvre. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, ses effets et son impact sur les groupes cibles. Il renseignera aussi une liste restreinte d'indicateurs relatifs au Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI), aux incidences du changement climatique (financement ASAP) et à la nutrition.

101. Le système de S&E distinguera les 3 niveaux d'indicateurs : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau. Il respectera les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le rapportage. Il sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques : (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits, effets et impacts attendus du projet<sup>56</sup>; (iii) les études d'impacts. Les indicateurs seront ventilés autant que possible par genre et par âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du Projet dans l'équité sur le genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes.

102. Le S&E de PRODEFI sera participatif et se fera à travers : (i) un suivi interne permanent des activités ; (ii) des auto-évaluations participatives internes avec les parties prenantes des filières notamment les GTF, les AGLC, les GIE, les coopératives, etc. ; (iii) des missions conjointes de supervision du FIDA et du Gouvernement, ainsi que des missions d'appui à la mise en œuvre ; et (iv) des évaluations externes ponctuelles. Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la quatrième année. Le S&E fournira divers rapports : (i) rapports trimestriels/semestriels/annuels d'avancement ; (ii) rapports d'évaluations ; (iii) rapport d'achèvement et de clôture ; et (iv) divers rapports d'enquêtes d'impact. Les principales parties prenantes du S&E à la base seront les GTF, les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services. Mis à part leurs rôles dans la mise en œuvre, ils seront responsables de la collecte des données pour renseigner la base de données du projet. Les équipes des antennes de Kaédi et Kiffa, ainsi que celle logée au niveau de la coordination s'assureront de la qualité des données recueillies ; ils seront également responsables de leur validation, consolidation et analyse. Une enquête SYGRI et une enquête socio-économique de référence seront réalisées par des prestataires externes au démarrage et à la fin du Projet ; et seront couplées/renforcées par une étude genre et pauvreté qui sera menée en utilisant l'Indice d'Autonomisation de la Femme en Agriculture (WEAI). Les outils de base du système SE seront également élaborés dès le démarrage pour veiller à l'opérationnalisation rapide du système. Il s'agit notamment du manuel de suivi-évaluation qui détaillera le dispositif SE à mettre en place et l'ensemble des modalités de sa mise en œuvre (acteurs, outils, mécanismes et procédures) ; ainsi que du progiciel qui sera développer sur mesure pour le projet et qui aidera à faire la planification et le suivi des activités. Au-delà de l'équipement en logiciels SIG de l'équipe de S&E, le projet utilisera les outils simples et gratuits de suivi géoréférencé en Open Source, notamment GoogleEarth Pro (appendice 6).

### **Apprentissage et gestion des savoirs**

103. En se basant sur les expériences des projets passés et en cours (PDDO, ProLPRAF et PASK II), une stratégie de gestion des savoirs sera développée pour PRODEFI. L'approche sera de créer une chaîne de valeur entre le S&E, les savoirs et la communication pour collecter, traiter, documenter, valoriser et diffuser à large échelle, sous de multiples supports et avec l'aide des nouvelles technologies, les données et informations générées par les activités sur le terrain. La première étape consistera à collecter dans une bibliothèque électronique tous les documents importants qui fournissent des informations sur la mise en œuvre du Projet ; les activités au sein des GTF et des 4P ; le budget, les résultats et les impacts. Les informations les plus importantes seront compilées et utilisées pour alimenter une base de données qui fournira les tendances à long terme pour les indicateurs clés. Les données issues de la base de données seront analysées et présentées de façon conviviale et sous forme différenciée en fonction de besoins des utilisateurs. Des graphiques et des cartes seront créés pour montrer l'évolution des interventions du Projet dans les différents pôles géographiques d'intervention. Les sujets les plus intéressants seront traités à travers des études de cas. Une attention particulière sera attribuée à la valorisation des savoirs endogènes générés par le projet. Des documents techniques et de capitalisation (fiches, référentiels techniques, etc.) sous différentes formes seront produits en collaboration avec l'équipe technique du Projet au fur et à mesure des expériences du Projet. PRODEFI développera un site web qui sera le principal outil de diffusion et de communication des résultats du Projet. Lesdits résultats seront également communiqués lors des différents ateliers nationaux et internationaux. Enfin, les résultats seront mis à la disposition de différents partenaires en vue de leur utilisation pour le dialogue politique et pour leur

---

<sup>56</sup> Suivi d'un panel de bénéficiaires pour s'assurer de l'atteinte des effets

prise en compte dans la conception de nouveaux projets. Les bonnes pratiques et les cas de succès seront identifiées, diffusées et mises à l'échelle.

## **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

### **Gestion financière**

104. De manière générale, le dispositif fiduciaire de PRODEFI sera « bâti » sur une logique de pilotage financier et opérationnel, permettant d'une part des prises de décisions sur des ajustements/réajustements dans le déploiement des activités mise en œuvre et d'autre part, un meilleur contrôle du ratio coût/résultat, grâce à un suivi rigoureux de la relation entre les coûts récurrents et le niveau réel des investissements sur le terrain. PRODEFI bénéficiera d'un accompagnement fiduciaire dès le démarrage afin de s'inscrire dans une dynamique de gestion prévisionnelle, qui fera l'objet de revue et d'appui lors des missions de supervision.

105. Pour faciliter les décaissements, un compte désigné en USD au nom du Projet sera ouvert par l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale de Mauritanie. L'UGP ouvrira Trois (03) Comptes courants libellés en Ouguiya Mauritaniens (UM) « Comptes d'Opérations » logés dans les deux villes accueillant les antennes de PRODEFI ainsi qu'à Nouakchott où sera logée l'UGP. Le montant autorisé du compte désigné s'élève à la somme de 1 400 000 USD. Dès l'entrée en vigueur du Prêt/Don FIDA, le compte désigné sera crédité d'un dépôt initial de 700 000 USD pour couvrir les besoins des six premiers mois de la première année. Le reliquat (700 000 USD) sera décaissé sur requête motivée du Gouvernement et après approbation du FIDA.

106. PRODEFI disposera d'une fonction de contrôle interne et les activités reposeront sur un Plan de Contrôle Interne Annuel à définir par le contrôleur. Le contrôleur interne devra fournir à la Coordination de PRODEFI la situation d'éventuels dysfonctionnements et faiblesses dans la gestion fiduciaire ainsi que les mesures à engager pour y pallier. Le contrôleur interne est sous la supervision du coordonnateur à qui il rend compte périodiquement de ses activités.

107. Un audit global du Programme, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par consultation restreinte de cabinet ayant une expérience avérée dans l'audit des comptes de Projets/Programmes financés par le FIDA. Il sera demandé à l'auditeur d'émettre des recommandations détaillées sur les procédures de gestion du Programme. Les opérateurs contractés et les partenaires ayant reçus des subventions de PRODEFI devront être en mesure de répondre à ces audits.

### **Passation des marchés**

108. Dans l'ensemble, il est à noter une convergence entre les procédures nationales et les directives du FIDA (IDA ayant contribué à l'élaboration du Code Mauritanien des marchés publics). Cependant, la revue a relevé : (a) l'absence de procédures explicites pour les contrats inférieurs au seuil de compétence des commissions sectorielles des marchés (33.000 dollars) ; (b) la Commission de Passation de Marchés Public du Secteur Rural couvre les activités d'au moins trois départements ministériels ; les délais de programmation sont pénalisants pour la mise en œuvre des Projets. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le Fonds seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur dans la mesure où celles-ci seraient compatibles avec les directives du FIDA. Des procédures pour les contrats inférieurs au seuil de compétence des commissions sectorielles seront détaillées dans le manuel fiduciaire de PRODEFI.

## **E. Supervision**

109. La supervision du Projet et l'administration du financement seront assurées directement par le FIDA. Le FIDA facilitera l'exécution du Projet, il examinera les demandes de retrait de fonds (DRF) et des demandes de paiements directs (DPD), il contrôlera le respect des stipulations de l'accord de financement et il examinera et approuvera les passations de marchés prévues dans le cadre du Projet avec l'appui du Point Focal du FIDA en Mauritanie. Le FIDA organisera les missions de supervision conjointes avec le MEF, et la participation des autres ministères et partenaires concernés, au nombre

maximum de deux par an. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats et des impacts, sur les éléments déterminants de la réussite du Projet ainsi que sur les contraintes. De plus, des missions d'appui seront effectuées selon les besoins. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur les éléments déterminants de la réussite du Projet.

## F. Identification et atténuation des risques

110. Le niveau de risque de PRODEFI, après atténuation, est qualifié de moyen. Néanmoins, le projet devra affronter des risques systémiques liés au contexte climatique, macro-économique, politico-institutionnel, ainsi que des risques liés aux activités programmées. Les tests de sensibilité réalisés dans le cadre de l'analyse économique et financière montrent que le projet reste rentable malgré une réduction des bénéfices due aux principaux risques (voir appendice 10).

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation	Sévérité (F/M/f) <sup>57</sup>	Probabilité (F/M/f)
<i>Economique</i> : concurrence des importations (volaille, lait, légumes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de débouchés pour les filières appuyées</li> <li>Surproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes économiques de marchés, analyses prospectives de filières, système d'information</li> <li>Amélioration de la compétitivité des filières locales</li> <li>Développement de fédérations des GTF par filière. Appui à la mise en place d'interprofessions nationales. Dialogue politique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>F</li> </ul>
<i>Financier</i> : (i) faible pérennité des modèles de production par manque de trésorerie et d'épargne, (ii) faible capitalisation des caisses rurales, (iii) pas de formalisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faibles niveaux de contractualisation</li> <li>Non financement du besoin en fonds de roulement et non durabilité des investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de l'outil CECI : bancarisation et formalisation des groupes de producteurs, logique d'épargne, capitalisation des caisses rurales par système de ponction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>f</li> </ul>
<i>Institutionnel</i> : faible pérennité des GTF à l'issue du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte des acquis dans l'organisation des filières au détriment des producteurs pauvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des GTF : représentativité, plaidoyer, gouvernance, capacités de programmation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>f</li> </ul>
<i>Offre de services</i> : absence ou faiblesse de l'offre en prestation de service sur le marché national	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de pérennité des GTF</li> <li>Non durabilité des 4P</li> <li>Retards à la contractualisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appels d'offres nationaux et internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M</li> </ul>
<i>Maitrise d'ouvrage</i> : faibles capacités techniques et managériales pour le suivi du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible performance</li> <li>Retard à la mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique nationale et internationale pour le recrutement des prestataires, la planification et le lancement activités</li> <li>Renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>F</li> </ul>
<i>Environnemental</i> : Risque climatique (sécheresse, aléas climatiques défavorables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible productivité à l'amont des filières</li> <li>Logiques destructives sur les ressources naturelles et le capital productif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vulgarisation de techniques d'agriculture climato-intelligente</li> <li>Renforcement des capacités des AGLC existantes et nouvelles pour la gestion des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>F</li> </ul>
<i>Politico-social</i> : les conditions sécuritaires de la zone du projet limitent les missions de	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dérives opérationnelles et fiduciaires due à une faible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des capacités opérationnelles du pool d'assistance technique et financière (PATF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>f</li> </ul>

<sup>57</sup> F= fort, M= moyen, f=faible



Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation	Sévérité (F/M/f) <sup>57</sup>	Probabilité (F/M/f)
supervision sur le terrain	assistance technique du FIDA			
<i>Coordination inter-bailleurs</i> : manque de coordination des programmes et projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de structures parallèles voire en compétition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des PTF au niveau régional et national</li> <li>• Échange organisé d'information sous la tutelle du Gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M</li> </ul>

## IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet

### A. Coûts du projet

111. Les coûts totaux du projet, sur une période de 8 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 17,3 milliards de MRO, équivalent à 45,2 millions de dollars EU. Les coûts de base sont de 14,2 milliards de MRO (41,0 millions de dollars EU). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,4 milliard de MRO (1,1 million de dollars EU) et 2,8 milliards de MRO (3,0 millions de dollars EU). Les taxes y sont incluses pour un montant total de 1,9 milliards de MRO (5,1 millions de dollars EU).

112. Les coûts de base du projet ventilés par composante se présentent comme suit : (i) dynamisation des filières et développement des 4P : 6,3 milliards de MRO (18,3 millions de dollars EU), soit 45% du coût de base total ; (ii) développement et promotion de modèles de production : 5,8 milliards de MRO (16,9 millions de dollars EU), soit 41% du coût de base total ; et (iii) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs : 2,0 milliards de MRO (5,8 millions de dollars EU), soit 14% du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous composante

Tableau 1: Coût du projet par composante

	(MRO Billion)			(USD Million)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base Costs
<b>A. Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>								
Professionnalisation des Acteurs et Pilotage des Filières	0,7	0,1	0,8	2,0	0,4	2,4	18	6
Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières	2,9	0,2	3,1	8,5	0,6	9,1	6	22
Aménagements Structurants d'Accès aux Marchés	1,5	0,9	2,3	4,3	2,5	6,8	37	16
<b>Subtotal Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>	<b>5,1</b>	<b>1,2</b>	<b>6,3</b>	<b>14,8</b>	<b>3,5</b>	<b>18,3</b>	<b>19</b>	<b>45</b>
<b>B. Développement et Promotion de Modèles de Production</b>								
Modèles de Production et de transformation	3,5	1,4	4,9	10,2	4,1	14,3	29	35
Appui Conseil et Offre de Services	0,7	0,2	0,9	2,0	0,5	2,6	20	6
<b>Subtotal Développement et Promotion de Modèles de Production</b>	<b>4,2</b>	<b>1,6</b>	<b>5,8</b>	<b>12,3</b>	<b>4,6</b>	<b>16,9</b>	<b>27</b>	<b>41</b>
<b>C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>								
Coordination et Gestion	1,4	0,1	1,6	4,2	0,4	4,5	8	11
Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs, Communication	0,4	0,1	0,5	1,1	0,2	1,3	16	3
<b>Subtotal Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>	<b>1,8</b>	<b>0,2</b>	<b>2,0</b>	<b>5,3</b>	<b>0,6</b>	<b>5,8</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>11,2</b>	<b>3,0</b>	<b>14,2</b>	<b>32,3</b>	<b>8,7</b>	<b>41,0</b>	<b>21</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	0,2	0,2	0,4	0,7	0,5	1,1	40	3
Price Contingencies	2,2	0,6	2,8	2,4	0,7	3,0	22	7
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>13,6</b>	<b>3,8</b>	<b>17,3</b>	<b>35,4</b>	<b>9,8</b>	<b>45,2</b>	<b>22</b>	<b>110</b>

### B. Financement du projet

113. Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) FIDA pour un total de 21 millions de dollars EU correspondant à 46,5% du coût total, dont 15 millions de dollars EU sur le système d'allocation basé sur la performance (don) et 6 millions de dollars EU sur l'ASAP ; (ii) les partenaires privés pour 2,1 millions de dollars EU, soit 4,5% du coût total ; (iii) le Gouvernement de la Mauritanie pour 5,0 millions de dollars EU, soit 11,0% du coût total, sous forme d'exonération de taxes ; et (iv) les bénéficiaires pour 2,2 millions de dollars EU, soit 4,8% du coût total. Il en résulte un écart de financement de 15,0 millions de dollars EU, soit 33,2% du coût total, à couvrir par d'autres sources de financement ou un deuxième cycle d'allocations basé sur la performance du FIDA (PBAS). Le tableau dans la page suivante présente le plan de financement du projet par composante et sous composante.

114. Le financement ASAP permettra la promotion de modèles productifs résilients. Le détail des coûts pris en charge par ASAP est disponible dans l'appendice9. Pour le maraîchage, les besoins en eau et la pression parasitaire accrus justifient un appui au développement du pompage solaire, au renforcement de la gestion des sources d'eau, à la gestion intégrée de la protection des végétaux et le développement de techniques culturales adaptées aux stress climatiques. Pour la filière PFNL, l'ASAP appuiera le renforcement de la gestion locale des ressources via les AGLC, l'enrichissement des zones productives, leur protection par des aménagements anti-érosifs, les équipements de

collecte et de traitement pour améliorer la qualité des produits. Sur la filière lait, l'ASAP appuiera l'équipement de quelques unités modèles en froid solaire ainsi que l'irrigation solaire de périmètres fourragers hautement productifs.

115. Afin de faciliter le démarrage rapide du projet dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement de PRODEFI, une provision appelée « coûts de démarrage » est prévue dans le cadre du projet. Son montant et les catégories concernées seront précisées lors des négociations. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage pourront être encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits. L'engagement et le paiement de ces coûts de démarrage seront présentés par le Gouvernement mauritanien dès que possible après l'entrée en vigueur de l'accord et approuvés par le FIDA sur la base d'un budget détaillé

**Tableau 2: Plan de financement du projet par composante**

(USD Million)														
	FIDA PBAS		FIDA ASAP		AUTRES FIN.		Privés		Bénéficiaires		The Government		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>														
Professionnalisation des Acteurs et Pilotage des Filières	1,1	43,1	-	-	1,1	43,1	-	-	-	-	0,4	13,8	2,6	5,8
Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières	2,5	25,4	1,0	10,6	2,5	25,4	2,0	21,0	1,4	13,9	0,4	3,6	9,7	21,5
Aménagements Structurants d'Accès aux Marchés	3,3	41,5	-	-	3,3	41,5	-	-	0,4	4,6	1,0	12,5	7,9	17,5
<b>Subtotal Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>	<b>6,9</b>	<b>34,0</b>	<b>1,0</b>	<b>5,1</b>	<b>6,9</b>	<b>34,0</b>	<b>2,0</b>	<b>10,1</b>	<b>1,7</b>	<b>8,5</b>	<b>1,7</b>	<b>8,4</b>	<b>20,2</b>	<b>44,7</b>
<b>B. Développement et Promotion de Modèles de Production</b>														
Modèles de Production et de transformation	4,2	26,3	4,8	30,0	4,2	26,2	0,0	-	0,5	2,8	2,3	14,6	15,9	35,3
Appui Conseil et Offre de Services	1,2	43,0	-	-	1,2	43,0	-	-	-	-	0,4	14,0	2,8	6,1
<b>Subtotal Développement et Promotion de Modèles de Production</b>	<b>5,4</b>	<b>28,8</b>	<b>4,8</b>	<b>25,6</b>	<b>5,4</b>	<b>28,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>	<b>14,6</b>	<b>18,7</b>	<b>41,4</b>
<b>C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>														
Coordination et Gestion	2,3	46,2	-	-	2,3	46,2	-	-	-	-	0,4	7,6	4,9	10,8
Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs, Communication	0,5	36,4	0,2	13,6	0,5	36,4	-	-	-	-	0,2	13,7	1,4	3,1
<b>Subtotal Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>	<b>2,8</b>	<b>44,0</b>	<b>0,2</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>44,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>9,0</b>	<b>6,3</b>	<b>13,9</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>15,0</b>	<b>33,2</b>	<b>6,0</b>	<b>13,3</b>	<b>15,0</b>	<b>33,2</b>	<b>2,1</b>	<b>4,5</b>	<b>2,2</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>11,0</b>	<b>45,2</b>	<b>100,0</b>

116. La répartition des financements attendus par catégorie de dépenses se présente comme suit.

**Tableau 3: Financements FIDA par catégorie de dépenses**

	FIDA PBAS		FIDA ASAP	
	Amount	%	Amount	%
<b>I. Investment Costs</b>				
A. TRAVAUX	4,9	32%	1,2	20%
B. VEHICULES	0,1	1%	-	-
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	0,3	2%	0,3	5%
D. FORMATIONS & ATELIERS	2,4	16%	0,7	11%
E. CONSULTATIONS	1,4	9%	0,2	4%
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	2,7	18%	2,6	43%
G. DONS & SUBVENTIONS	1,5	10%	1,0	17%
<b>Total Investment Costs</b>	<b>13,3</b>	<b>88%</b>	<b>6,0</b>	<b>100%</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>				
A. SALAIRES & INDEMNITES	1,6	11%	-	-
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	0,1	1%	-	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>1,7</b>	<b>12%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>15,0</b>	<b>100%</b>	<b>6,0</b>	<b>100%</b>

## C. Résumé des avantages et analyse économique

### Analyse financière (voir appendice 10 pour le détail)

117. Une analyse financière a été effectuée pour non seulement évaluer la rentabilité financière des 4P et des modèles de production dans les différentes filières ciblées, mais aussi s'assurer que les flux de trésorerie permettront de maintenir l'équilibre financier de l'exploitation. L'analyse a été conduite du point de vue des 4P et des modèles de production, considérés comme des entités économiques gérées par des coopératives de producteurs ou des GIE formés par des acteurs situés à divers maillons desdites filières. Les modèles d'exploitation élaborés sont essentiellement basés sur l'expérience du ProLPRAF dans la zone. L'analyse repose sur l'élaboration des budgets de cultures et

des comptes d'exploitation dans la situation sans projet et dans la situation avec projet sur la base d'hypothèses suffisamment réalistes.

118. Les résultats obtenus indiquent une rentabilité financière satisfaisante pour tous les modèles de 4P et de production. Dans le maraîchage, le taux de rentabilité interne financier (TRIF) des modèles de production est compris entre 23% et 29% et la valeur actuelle nette (VAN) au coût d'opportunité du capital de 16% est comprise entre 480 000 MRO et 2,5 millions de MRO. Le TRIF et la VAN des 4P dans le maraîchage sont respectivement de 22,2% et 17 millions de MRO. Pour l'aviculture, le TRIF est de 33,4% pour le modèle de production et 19,4% pour le 4P et la VAN est de 1,6 millions de MRO et 16 millions de MRO, respectivement. Dans la filière lait de chèvre, le modèle de production affiche un TRIF de 28,5% et une VAN de plus de 980 000 MRO pendant que l'initiative 4P présente un TRIF de 37,4% et une VAN de plus de 33 millions de MRO. Pour sa part, le 4P dans la filière PFNL présente un TRIF de 23,7% et une VAN de plus de 32 millions de MRO. Enfin, les modèles de production dans la filière pêche continentale affichent des TRIF de 40% à 140% et des VAN de 230 000 MRO à 2 millions de MRO.

### **Analyse économique (voir appendice 10 pour le détail)**

119. Une analyse économique coûts/bénéfices aux prix de référence a été conduite pour une période de 20 ans pour évaluer la rentabilité du projet du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble. Les principaux avantages économiques quantifiables identifiés et pris en compte dans les calculs de la rentabilité économique proviennent des filières maraîchage, aviculture, lait de chèvre, PFNL et pêche continentale ainsi que de la réhabilitation des pistes de désenclavement et des effets du projet sur l'environnement.

120. Les budgets de cultures et les comptes d'exploitation élaborés dans l'analyse financière pour les différentes filières ont été convertis en valeurs économiques en utilisant des facteurs de conversion spécifiques principalement calculés suivant la méthode des prix de parité à l'importation. Les bénéfices nets additionnels totaux des filières ont été déterminés suivant le nombre modèles prévus et en considérant des taux d'adoption généralement compris entre 80% et 90%. Les bénéfices résultant de la réhabilitation des pistes rurales ont également été évalués et intégrés dans les calculs de la rentabilité globale. Le taux de rentabilité interne économique spécifique aux pistes est de 36% pour les 130 kilomètres prévus, ce qui équivaut à un bénéfice additionnel par kilomètre et par an de 11 000 dollars EU. Le bilan carbone du projet, réalisé à l'aide de l'outil EX-ACT de la FAO, a fait ressortir un potentiel d'atténuation de (-) 1,5 t CO<sub>2</sub>-eq par hectare et par an qui a été valorisé à 30 dollars EU la tonne sur la base des directives de la Banque mondiale sur la valorisation sociale du carbone dans la conception des projets.

121. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 20,5% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital social de 9%, s'élève à 6 846 millions de MRO, soit 19,6 millions de dollars EU. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation (amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, effets induits sur les autres activités économiques, effets multiplicateurs sur les autres secteurs des économies locales). L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus car même dans l'hypothèse d'une baisse des revenus de 30%, une hausse des coûts de 50% ou d'un retard des bénéfices de 2 ans, le taux de rentabilité économique demeure supérieur au coût d'opportunité du capital social (9%) et la VAN supérieure à 200 millions de MRO (0,6 million de dollars EU).

## **D. Durabilité**

### **Evaluation environnementale et sociale**

122. PRODEFI ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs en matière environnementale et sociale, et par conséquent, il est classé dans la catégorie B. Une note SECAP a été préparée (Appendice 12).

### **Atténuation du changement climatique**

123. PRODEFI s'inscrira dans la stratégie adoptée par la Mauritanie pour la lutte contre le changement climatique. Il opérationnalise à la fois les objectifs des plans d'actions nationaux à court et moyens termes et les engagements de la Mauritanie en matière d'adaptation et atténuation consignés dans la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) à l'horizon 2030.

124. Concernant l'atténuation du changement climatique, les technologies et approches suivantes contribueront à éviter des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à stocker du carbone (comme mentionné plus haut dans l'analyse économique) : (i) les technologies de pompage alimentées par des énergies solaires ou électrique limiteront les émissions de carbone lié à l'usage de carburants fossiles. L'usage existant des pompes thermiques sera amélioré par une formation de techniciens diéséliste ou essence. L'usage plus efficace de l'eau, par l'usage de systèmes californien, limitera les pertes d'eau et en conséquence les besoins en énergie pour le pompage, à surface équivalente. Les initiatives de stockage par le froid alimentés par des énergies solaires ou électriques limiteront les émissions de carbone lié à l'usage de carburants fossiles. L'usage plus efficace du froid, par l'amélioration des conditions de stockage et de transport, limitera les pertes en froid et en conséquence les besoins en énergie pour la réfrigération et la fabrication de glace. Concernant les mini-laiteries, l'usage de groupe froid fonctionnant au gaz est également une technologie simple et propre qui permettra d'éviter la consommation de bois utilisé traditionnellement pour la stérilisation du lait. L'impact le plus important en terme de stockage de carbone sera dans la gestion des pâturages et la régénération des espaces sylvo-pastoraux. En effet, la gestion concertée de la ressource et les aménagements améliorant l'usage de l'eau permettront d'intensifier le couvert végétal en comparaison d'un scénario où il a tendance à se dégrader du fait de la pression anthropique et du changement climatique.

### **Stratégie de sortie**

125. La durabilité des résultats de PRODEFI sera assurée par : (i) le renforcement, la professionnalisation et l'autonomisation des GTF filière, (ii) la capitalisation, la formalisation et la bancarisation des acteurs des filières, (iii) le portage des futures 4P pour leur gestion et leur financiarisation, (iv) l'appui efficace d'opérateurs de mise en œuvre compétents, (v) l'implication des institutions publiques déconcentrées de l'Etat (DR/A, DR/E etc.) et ces structures techniques (CNRADA, ENFVA etc.), (vi) l'assurance de la rentabilité économique et financière des 4P et des initiatives de production, (vii) l'adoption de techniques résilientes au changement climatique comme le développement de l'irrigation efficace en eau, l'accroissement des capacités de rétention en eau des sols via des petites infrastructures de captage.



## Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural

### I. Contexte démographique, économique et social<sup>58</sup>

1. Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2013), la Mauritanie compte près de 4 millions d'habitants dont près de 60 % vivent de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le taux de croissance démographique annuel était de 2,8% en 2013 (RGPH). Sa superficie est de 1,030,700 Km<sup>2</sup> dont plus des 2/3 sont désertiques.

2. Le taux de croissance économique, estimé à 2,9% en 2000, s'est ensuite élevé à 5,2% en 2004 avant de se stabiliser entre 4% et 6,5% annuels sur la période 2009-2014 sous l'effet de la production pétrolière, de résultats records dans le secteur de la pêche maritime et d'un rebond du secteur agricole avec une augmentation de la production d'un niveau de 150-200,000 tonnes dans la période 2000-2010 à 300,000 tonnes en 2013-14. La baisse actuelle des prix mondiaux des matières premières (fer et pétrole) et de la production pétrolière du pays ralentit significativement la croissance de l'économie avec un taux de croissance estimé à 3,5% en 2015 et une prévision de seulement 1,5% pour 2016<sup>59</sup>. La baisse de la croissance a des répercussions fortes sur les recettes du gouvernement mauritanien et ainsi que sur les moyens disponibles pour investir dans le développement du pays.

3. La contribution du secteur rural à la formation du PIB a été en moyenne de 25 % durant la période 2005-2010, dont 11% pour le sous-secteur des productions végétales, 9% pour le sous-secteur de l'élevage et 5% pour le sous-secteur de la pêche (Banque mondiale, 2016)<sup>60</sup>. La croissance moyenne annuelle du PIB lié au secteur primaire sur cette période a été de 4,1% par an, avec d'importants écarts interannuels en raison de précipitations irrégulières.

4. La Mauritanie est classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure<sup>61</sup>. Son Indice de développement humain (IDH) a progressé de 0,424 à 0,487 entre 2004 et 2014, mais reste encore inférieur à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne située à 0,502. Bien qu'environ plus de la moitié de la population vive en milieu rural, le pays connaît une urbanisation très rapide et sa population est très jeune : 44% des Mauritaniens ont moins de 15 ans<sup>62</sup>, 60% moins de 25 ans et seulement 5% ont plus de 60 ans.

5. La proportion de la population mauritanienne définie comme pauvre est passée de 51% en 2000, à 47% en 2004, 42% en 2008 et 31% en 2014<sup>63</sup>. Malgré les progrès enregistrés, ce pourcentage demeure élevé, notamment en milieu rural (où vivent 74% des pauvres) et dans le sud du pays où 44,4% de la population rurale est encore en dessous du seuil de pauvreté contre 16,7% en milieu urbain<sup>65</sup>. Une récente étude du gouvernement, financée par le FIDA (2016)<sup>66</sup>, montre que les niveaux d'alphabétisation dans les zones rurales restent peu élevés chez les adultes (29% chez les femmes et 35% chez les hommes) et les jeunes de 15 à 24 ans (40% chez les filles et 47% chez les garçons).

6. La Mauritanie importe en moyenne 60% des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Les populations pauvres sont donc doublement dépendantes des marchés : pour générer des revenus monétaires par la vente d'une partie de leur production agricole ou d'élevage, et d'autre part pour acheter des produits alimentaires pour leur consommation. Cette dépendance a par le passé provoqué de graves crises d'accès à l'alimentation pour les populations pauvres, particulièrement lors

---

<sup>58</sup> Voir appendice 1 pour davantage de statistiques macro-économiques, financières et sociales

<sup>59</sup> Draft de la Note Stratégique Pays FIDA, Mars 2016

<sup>60</sup> World Development Indicators

<sup>61</sup> Banque Mondiale, octobre 2015

<sup>62</sup> PAM. Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages en Mauritanie (ESAM). Juillet 2009

<sup>63</sup> Ces taux de pauvreté sont basés sur un seuil estimé en termes réels à 169 445 MRO aux prix harmonisés en 2014.

<sup>64</sup> Banque Mondiale, octobre 2015

<sup>65</sup> MAED. Profil national de la pauvreté en Mauritanie. Version provisoire. Juin 2015.

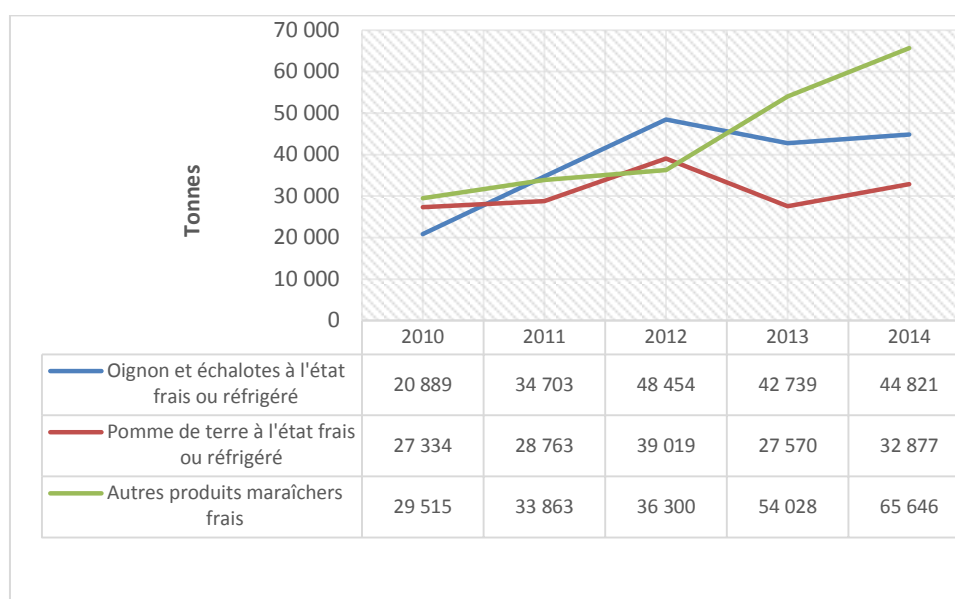
<sup>66</sup> Récente étude du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) conduite dans le cadre (et les zones) du Programme de lutte contre la Pauvreté par l'appui aux filières (ProLPRAF) financé par le FIDA.

de la flambée des prix agricoles internationaux de 2008. Seule la demande de viande rouge et de poisson est couverte par la production nationale et les deux-tiers des céréales consommées sont importées.

7. Les importations de produits maraichers (oignons, échalotes, pomme de terre et autres légumes frais comme la carotte, la betterave et poivrons), essentiellement en provenance du Maroc et d'Europe sont en croissance depuis 2010 (figure 1). Malgré des investissements substantiels dans les aménagements rizicoles, les importations de riz demeurent prédominantes. La consommation de sucre et d'huile est totalement dépendante des importations.

8. Ainsi, dans la plupart des filières, le développement de la production locale fait face à la concurrence des importations et il est nécessaire de suivre une approche par la demande améliorant la compétitivité des filières locales pour diminuer la dépendance alimentaire du pays. Enfin, l'expérience a montré qu'il était nécessaire de consolider cette approche par la demande car les marchés locaux sont rapidement saturés, et qu'il est donc nécessaire, avant toute intervention sur la production, d'estimer les capacités d'absorption de ces marchés.

**Figure 1 Importations de produits maraichers 2010-2014**



Source : Plan National d'Investissement Agricole, 2015

9. L'insécurité alimentaire permanente explique en partie les forts taux de malnutrition chronique notés chez les enfants de moins de 5 ans, qui dépassent 20% au niveau national (20% correspondant à une situation sérieuse selon l'OMS), alors que la malnutrition aiguë touche 14% des enfants mauritaniens<sup>67</sup>. Par rapport aux carences en micronutriments, la proportion des femmes en âge de reproduction souffrant d'anémie est de 39%, alors que 56% des enfants de moins de 5 ans présentent une carence en vitamine A<sup>68</sup>. Les informations sur les autres déterminants de la malnutrition sont aussi préoccupantes<sup>69</sup> : les pratiques d'alimentation et de soins des enfants (seulement 27% des enfants de 0 à 6 mois sont exclusivement nourris au sein) ; l'accès à l'eau (à peine la moitié de la population utilise une source améliorée d'eau de boisson), le faible niveau d'instruction des mères (qui est en corrélation avec les taux de malnutrition de leurs enfants), ou l'âge prématuré de la première grossesse et l'espacement court des naissances. Toutes ces variables peuvent expliquer le taux de faible poids à la naissance (35% des nouveau-nés pesés). Des informations plus détaillées sur la situation alimentaire et nutritionnelle sont présentées dans le document de travail relatif à la nutrition.

<sup>67</sup> Enquête nutritionnelle nationale SMART, Mauritanie, Ministère de la Santé et UNICEF, Juin 2015

<sup>68</sup> Rapport 2015 sur la nutrition mondiale (IFPRI, 2015)

<sup>69</sup> Enquête MICS (Ministère de Santé et UNICEF, 2011)



## II. Contexte rural <sup>70</sup>

10. **Agriculture.** La Mauritanie est caractérisée par un climat désertique aride et une disponibilité limitée de ressources en eau, influençant fortement les systèmes de production agricole. Ces derniers peuvent être répartis en 5 catégories : (i) le système de culture extensif pluvial en zone sablonneuse ou « diéri », (ii) le système de cultures derrière barrages et bas-fonds, (iii) les systèmes de décrue naturelle ou contrôlée du walo, (iv) le système oasien et (v) l'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau.

11. *Le système de culture extensif pluvial en zone sablonneuse ou « diéri ».* Les cultures pratiquées au niveau du diéri sont le sorgho, le mil et le maïs avec d'autres cultures associées (niébé, pastèques, courges, etc.). La production de produits forestiers non-ligneux (PFNL), comme la gomme arabique, les feuilles de baobab, le fruit du baobab ('pain de singe') et le jujube est également importante dans ce système de production. Les superficies cultivées varient considérablement en fonction de la pluviométrie : de 30 000 ha à 264 000 ha sur la période 1983-2012. La superficie moyenne exploitée par ménage dépend de la gestion du foncier dans la zone. Dans le Guidimakha, la superficie par ménage est de 1,25 à 3 ha pour les mieux nantis<sup>71</sup>.

12. *L'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau.* Ce type d'agriculture concerne : (i) le riz produit en hivernage, (juillet-octobre), (ii) les produits maraîchers (choux pommés, carottes, patate douce, courge, tomates) en contre-saison froide (novembre- février), en particulier dans les des lacs et étangs, et, (iii) dans une moindre mesure le riz en contre saison chaude (à partir de février).

13. *Le système de culture derrière barrages et bas-fonds.* Ce type d'exploitation se développe sur une superficie qui peut varier d'une année à l'autre de 14 000 ha à 60 000 ha où sont cultivés le sorgho, le maïs et les produits maraîchers. Les superficies emblavées et les productions varient en fonction de la pluviométrie, de l'entretien des infrastructures et de l'importance des pertes dues aux ravageurs. La culture est pratiquée à partir de la première décennie d'octobre (semis) jusqu'en fin février (récoltes).

14. *Le système de cultures de décrue naturelle ou contrôlée du Walo.* La culture de sorgho et celle du maïs sont pratiquées dans la plaine alluviale du fleuve Sénégal et de ses affluents et défluent en profitant de l'inondation naturelle (décrue naturelle) ou contrôlée (décrue contrôlée). Actuellement, ce système de culture est pratiqué sur environ 40 000 hectares (les superficies cultivées ont fluctué sur la période 1986-2007 entre un minimum de 6 905 ha en 2002 et un maximum de 40 130 ha en 1995/96).

15. *Le système oasien.* Il s'agit du système de production présent dans les 352 oasis inventoriées au niveau des wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des deux Hodhs dans lesquelles évoluent 26 836 exploitations sur une superficie qui dépasse 16 000 ha<sup>72</sup>. L'agriculture pratiquée dans les oasis repose en grande partie sur le palmier dattier qui demeure une culture importante tant du point de vue économique que culturel et à laquelle est associé aussi le maraîchage (essentiellement les carottes). La production oasienne est caractérisée par un rendement très faible. La valorisation et la commercialisation sont limitées par l'enclavement de ces zones de production.

16. **L'élevage.** L'élevage (bovins, ovins, caprins et camelins) est dans la majorité des cas de type extensif (systèmes pastoraux nomades, systèmes pastoraux et agro-pastoraux transhumants). Les systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture et les systèmes semi-intensifs pour la production de lait, de volailles (poulets de chair), de viandes (embouche de moutons) ainsi que de peaux et cuirs sont généralement localisés dans la zone agro-pastorale du pays, en périphérie des pôles urbains. Les principales contraintes de la filière élevage demeurent l'accès à l'eau, aux pâturages naturels pendant l'hivernage et au fourrage en saison sèche.

---

<sup>70</sup> Extrait du Plan National de Développement Agricole (PNDA 2015)

<sup>71</sup> Profil de Moyens d'Existence – Des Agriculteurs de la Zone agricole Pluviale – Moughataa de Sélibabi, Guidimakha – Save the Children – Juillet 2009.

<sup>72</sup> Le rapport provisoire sur le « Recensement des palmiers dattiers », novembre 2012 fait par le PDDO et la DPCSE/MDR estime à plus de 19 000 ha la superficie des palmeraies.

17. **Pêche continentale.** Les pêcheries continentales mauritaniennes concernent essentiellement la vallée du fleuve Sénégal et le lac de retenue du barrage de Fom Gleita. La vallée représente une vaste zone comprise entre Gouraye et Diama, soit environ 850 km de long sur une largeur de plusieurs km au nord du lit mineur du fleuve. Le potentiel halieutique historique est estimé entre 8 et 10 000 tonnes par an dans la partie mauritanienne de la vallée. L'édification des barrages de Manantali (Mali) et de Diama (Sénégal - Mauritanie), combinée à la sécheresse des décennies 1960 à 1980, a considérablement réduit ce potentiel en limitant la superficie des habitats essentiels à la reproduction et à la croissance des juvéniles de nombreuses espèces et en modifiant les caractéristiques de l'eau dans le delta. On dénombre une soixantaine d'espèces (Cichlidés Polypteridés, Claridés) présentant un intérêt halieutique dans la vallée du fleuve, mais plusieurs sont devenus rares ou ont localement disparu, notamment les espèces estuariennes en aval de Rosso. Par contre, il existe un réel potentiel au niveau du lac de Fom Gleita qui est sous-exploité, la production actuelle du lac étant de 200 tonnes environ, alors que son potentiel s'élève à 700 tonnes, du fait de règles non adaptées à la ressource disponible.

18. **Société civile rurale organisée.** Dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, les organisations de producteurs (OP) sont peu structurées, avec un faible niveau d'organisation. Les formes d'organisation à la base sont les coopératives agricoles, réunies en unions de coopératives. À côté de ces coopératives, des associations à caractère communautaire existent, comme : (i) les associations de développement communautaires (ADC), (ii) associations pour la gestion participative des oasis (AGPO), (iii) les associations d'usagers des infrastructures, comme celle du walo de Maghama (AUW), du Diou et du N'Diorol au Brakna ouest, et celle des usagers du centre de conditionnement des produits horticoles de Boghé (AUCCB). Au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, se retrouvent un certain nombre de groupements d'intérêt économique (GIE) constitué essentiellement de femmes qui s'adonnent à la commercialisation des produits maraîchers.

19. Dans le secteur de l'élevage, en revanche, les OP sont mieux structurées. Il y a sept associations professionnelles appuyant la filière élevage, notamment : (i) le Groupement National des Associations des Coopératives Agro-Sylvo-Pastorales (GNAP) qui regroupe 45 associations, (ii) la Fédération Nationale des Coopératives des Bouchers de Mauritanie (FNCBM), (iii) l'Association pour la promotion de l'élevage (APPE), (iv) l'Association des Producteurs de Lait de Mauritanie (APLM), (v) l'Association des Producteurs de Lait et de Viande du Brakna (APLV), et (vi) Groupement National des Aviculteurs de Mauritanie (GNAM). Le GNAM est une structure faïtière qui concerne particulièrement les aviculteurs du secteur semi-industriel. Cette association, qui a été impliquée dans la concertation filière avec le ProLPRAF, vise à promouvoir et à développer les infrastructures indispensables au développement de l'aviculture et regroupe également des aviculteurs qui importent des poussins et de la provende.

20. Au niveau de l'environnement, des structures formelles et organisées de gestion décentralisée des ressources naturelles (AGLC) existent au niveau local et ont été mises en place avec l'appui de la GIZ et actuellement du FIDA via le PASK-II. Ces associations de gestion du territoire, qui existent essentiellement dans le Guidimakha, assurent une gestion et un aménagement concerté de l'espace impliquant tous les usagers. Ces AGLC permettent une gouvernance du terroir, un suivi et une gestion adaptée de la ressource.

21. Des structures informelles et fonctionnelles existent pour la gestion des certaines infrastructures (comités villageois de développement, comités d'entretien des barrages) ou pour la réalisation d'actions spécifiques (comité de lutte contre les feux de brousse ou contre les ennemis des cultures). Des organisations de type syndical existent comme par exemple : (i) la Fédération des Agriculteurs et Eleveurs de Mauritanie (FAEM), (ii) la Fédération Nationale des Agriculteurs de la Vallée (FNAVAL), (iii) l'Union des Producteurs Agricoles de Mauritanien (UPAM), et (iv) le Conseil Supérieur des Grands Périmètres Collectifs (CSGPC).

22. **Services d'appui conseil, de formation et de recherche.** Le conseil agricole est dispensé par : (i) des structures étatiques, à savoir les Directions et les Services centraux et déconcentrés des Départements ministériels chargés de l'agriculture et de l'élevage, la Société Nationale de Développement Rural (SONADER), les institutions de recherche et les structures de formation, et (ii) des structures non étatiques, notamment les associations et ONG nationales et internationales, ainsi

que des opérateurs privés (bureaux d'études, fournisseurs de biens et services).

23. Les services déconcentrés de l'Etat sont caractérisés par une insuffisance d'agents de conseil. Le ministère en charge de l'agriculture est structuré seulement au niveau régional (délégation régionale). Il n'y a pas de représentations au niveau Moughataa et Commune. Le service de l'élevage en plus de la délégation régionale dispose d'une inspection au niveau des Moughataa et d'un poste vétérinaire au niveau des arrondissements.

24. Les structures fonctionnelles de recherche et de formation sont : (i) le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA) et (ii) le Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (CNERV) qui a le but de permettre et de favoriser toute recherche médicale vétérinaire et zooteknique utile au développement de l'élevage et au contrôle de qualité de denrées animales. Enfin, il y a les centres de formation agricole, tels que l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique (ISET), l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA), le Centre de Formation des Producteurs Ruraux de Boghé (CFPRB) et le Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de M'Bagne (CDTAM). Ces structures, appuyées par plusieurs projets de développement jouent un rôle majeur dans le développement rural. Les organisations non gouvernementales (ONG) offrent également le service d'appui-conseil aux producteurs.

25. **Décentralisation.** Le processus de décentralisation administrative mise en œuvre par l'Etat a été entamé en 1987 par l'Ordonnance N°87-289 du 20 octobre 1987 instituant les communes. En 2016, la Mauritanie est subdivisée en 218 communes. L'ordonnance donne des compétences à la commune relatives à : (i) à la voirie ; (ii) à la construction et l'entretien des bâtiments de l'enseignement ; (iii) à l'alimentation en eau et à l'éclairage public, (iv) aux transports urbains, sanitaires et scolaires ; (v) à la lutte contre l'incendie ; (vi) à l'hygiène, (vii) aux marchés et abattoirs, (viii) aux équipements sportifs et culturels et, (ix) l'aménagement et la gestion des zones concédées par l'Etat à la commune. Cependant, après trois décennies de décentralisation, un livre blanc de la décentralisation (2009) souligne le manque de solidité des administrations locales, avec une faiblesse des moyens humains tant sur le plan quantitatif et qualitatif que matériel, peu de crédit, et des infrastructures non-conformes<sup>73</sup>. La Mauritanie, qui reste un pays fortement centralisé en matière de décisions politiques, administratives et budgétaires, ne dispose toujours pas de politique de développement territoriale qui oblige à organiser la territorialisation des stratégies sectorielles. L'Union Européenne, et l'Agence Française de Développement à travers le projet VAINCRE, appuient la Mauritanie dans ses efforts de décentralisation.

### III. Politiques et stratégies nationales

26. Pour optimiser le potentiel agro-écologique du pays, relever les défis de sécurité alimentaire, de nutrition et de réduction de la pauvreté, le gouvernement s'est doté en 2012 d'une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) à l'horizon 2025, assortie d'une Loi d'Orientation Agropastorale (LOA). Cette stratégie, alignée au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2011-2015) et à la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), représente le cadre de référence des interventions de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et de tous les acteurs du secteur rural.

27. Pour la mise en œuvre des orientations stratégiques de la SDSR et la LOA dans le secteur agricole, un Plan National de Développement Agricole (PNDA) à l'horizon 2025 a été validé en Décembre 2015. Le PNDA est conçu comme le cadre de référence des interventions de l'Etat, des Partenaires au Développement, et de l'ensemble des acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et les investisseurs étrangers.

28. Pour la nutrition, un Plan d'Action Intersectoriel de la Nutrition (PAIN) a été rédigé dans le cadre de l'initiative REACH<sup>74</sup> avec le soutien de l'UNICEF, de l'OMS, de la FAO et du PAM. Le PAIN a établi un partenariat multisectoriel entre le gouvernement, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé axé sur le renforcement de la coordination entre acteurs et la promotion de

<sup>73</sup> Union Européenne. *Revue institutionnelle du secteur agricole et pastoral*, 2014.

<sup>74</sup> Renewed efforts against child hunger

programmes conjoints de sécurité alimentaire et de nutrition. Un Plan Stratégique National et Multisectoriel de Nutrition (2016-2025) est également en cours d'élaboration

29. Quant au développement de filières compétitives et durables, ce dernier est considéré comme une des cinq orientations stratégiques de la SDSR et est énoncé comme suit : « le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs en prenant appui sur des mécanismes structurés de concertation et de gestion efficace des filières au bénéfice des organisations des acteurs des filières ». L'approche filière a également guidé l'élaboration du PNDA dont le document définitif est en cours de finalisation. Le PNDA partage l'objectif de la SDSR pour le secteur de l'agriculture, c'est-à-dire « promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance ». Le PNDA définit les actions et les programmes d'investissements prioritaires pour le développement des filières, y compris (i) la structuration et responsabilisation des acteurs, (ii) les mesures d'accompagnement, (iii) l'accès aux marchés, le désenclavement des bassins de production, l'appui au système d'information sur les marchés et, (iv) la promotion du partenariat public-privé.

30. Les actions du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'approche filière se sont matérialisées par (i) la mise en œuvre du Programme de lutte contre la Pauvreté par l'appui aux filières (ProLPRAF) financé par le FIDA, (ii) la mise en place de la Direction des Filières au niveau du Ministère de l'Élevage, (iii) la préparation d'une stratégie nationale pour le maraîchage (en cours d'élaboration) et, (iv) la conduite d'un forum filière maraîchage et aviculture en Février 2016.

#### **IV. Les contraintes au développement des filières**

31. Au-delà des risques liés à la concurrence des produits importés et des surproductions locales qui affectent les prix, évoqués plus haut, les contraintes au développement de filières compétitives, inclusives et durables sont de plusieurs ordres :

126. **Financement.** Le secteur financier mauritanien est relativement modeste en taille et peu développé en milieu rural. Ce dernier est principalement servi par des IMF de type caisses d'épargne et de crédit. Celles-ci fonctionnent sur l'épargne de leurs membres et sont donc faiblement capitalisées, ce qui limite les ressources prêtables dans un contexte où le refinancement est quasi inexistant en dehors de lignes ponctuelles et ciblées de bailleurs divers. En dehors des réseaux étatiques qui sont en difficulté et représentent plus de 90% des clients des IMF, la couverture des caisses rurales demeure restreinte avec environ 15 000 membres soit 0.4% de la population et USD1,7 million d'encours d'épargne<sup>75</sup>. La faible densité démographique, les coûts de transaction élevés, la capitalisation limitée des populations rurales et de ces caisses rurales sont des contraintes à l'inclusion financière. Les échanges financiers s'effectuent principalement de main en main ou par l'intermédiaire d'agents de transfert souvent informels.

127. Le développement des filières et leur performance est directement impacté par cette situation. Si la question de la contrainte d'accès au financement est réelle, d'autres aspects fondamentaux doivent être soulignés avant même l'accès au crédit : (i) la faible capitalisation des acteurs, notamment des petits producteurs, dans un contexte où les filières sont largement autofinancées (financement bancaire<sup>76</sup> et filière<sup>77</sup> quasi inexistant); (ii) l'informalité des acteurs notamment les petits producteurs qui sont rarement bancarisés, ce qui rend difficile les relations contractuelles et a fortiori le financement filière ; et (iii) la prédominance des échanges commerciaux en argent liquide, ce qui rend les transactions peu efficaces, coûteuses et les expose à des risques.

32. **Effets du changement climatique.** Dans un contexte agro-climatique caractérisé par le phénomène de désertification, de dégradation des terres et de l'environnement, et de la vulnérabilité

---

<sup>75</sup> Rapports annuels de la Banque Centrale et entretiens pendant les missions de formulation

<sup>76</sup> Le crédit alloué par les banques commerciales au secteur agricole était de 0.82% en 2012 et le portefeuille des IMF pour le secteur semble réduit. Le secteur bancaire – hors instruments étatiques – est frileux et la législation les oblige à demander des garanties foncières.

<sup>77</sup> Les banques et IMF ne disposent pas d'outils fiables (contrats, warrants, etc.) sur lesquels s'adosser (financement filière externe) et les acteurs eux-mêmes se heurtent à l'absence d'outils contractuels et à une certaine méfiance qui rend difficile les avances sur achat ou les crédits fournisseurs (financement filière interne)

du pays aux changements climatiques, le Gouvernement a adopté en novembre 2004 un programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA-RIM) et un plan d'action national pour l'environnement (PANE) pour la période 2012-2016.

33. L'impact du changement climatique sur les filières agricoles mauritaniennes est important, notamment pour les productions dépendantes du climat : céréales pluviales et de décrue et élevage extensif, qui sont à la base du système de production de l'agriculture familiale.

34. Le changement climatique amplifie d'une part les risques naturels (le vent sirocco chaud et sec chargé de poussière et de sable soufflant essentiellement en mars et avril, les sécheresses et les inondations périodiques) et les effets néfastes de l'homme sur l'environnement. Ceci se concrétise principalement par une surexploitation des pâturages, une déforestation et une érosion des sols aggravée par la sécheresse concourant à la progression de la désertification et la mobilité des cordons dunaires.

35. Le changement climatique impacte fortement sur la ressource en eau (de surface et souterraine). Quand les précipitations sont amenées à se réduire, la recharge des nappes phréatiques et des points d'eau permanents est impactée négativement. Les plus grandes concentration et intensité des précipitations défavorisent également le processus d'infiltration de l'eau au profit du ruissellement induisant une érosion accrue des sols et des berges. *Les ressources haieutiques* des eaux continentales (lacs et mares) est impacté au niveau du remplissage des mares qui sont actuellement à la baisse<sup>78</sup> depuis 1999.

36. Pour les activités maraichères, le décalage de la saison pluvieuse peut aussi avoir des impacts sur le calendrier cultural. Si le décalage des pluies se poursuit au-delà de novembre (début de la saison froide), le début de la contre-saison maraîchère peut connaître des épisodes pluvieux défavorables du point de vue du développement de phytopathologies qui impactent négativement les rendements. Les pics de températures en début de saison chaude en fin de campagne sont également dommageables pour la qualité des produits et à leur conservation. En ce qui concerne les filières d'élevage semi-intensif, l'impact de la hausse des températures attendu de 0,34°C par décennie risque de réduire la productivité des élevages avec une augmentation de la mortalité des poulets.

37. Dans ce contexte, les producteurs sont amenés à faire évoluer leurs systèmes de production, notamment vers la mise en exploitation de ressources moins vulnérables et investissent dans des activités plus intensives (maraichage, aviculture, embouche, production laitière) qui risquent d'avoir un impact négatif sur les ressources naturelles. Les mesures d'adaptation au changement climatique souvent citées dans le secteur de l'agriculture, il est recommandé : i) l'amélioration des techniques culturales en zone pluviale et l'introduction de nouvelles variétés céréalières résistantes à la sécheresse et à haut rendement, ii) la promotion de techniques d'irrigation économes en eau en zone oasienne (expériences pilotes du goutte à goutte) ; et iii) la formation et information des producteurs et des vulgarisateurs sur les enjeux.

---

78 Small Water Body, VGT4africa, donnée SPOT VGT S10.

## Annexe 1 : Contexte sur les filières d'intervention de PRODEFI<sup>79</sup>

38. Sur la base (i) des acquis et expériences positives du ProLPRAF, (ii) du potentiel d'inclusion des ruraux pauvres et, (iii) de la demande des marchés et des possibilités d'import-substitution<sup>80</sup>, quatre filières seront appuyées au démarrage du projet : (i) le maraîchage, (ii) les produits forestiers non ligneux (PFNL), (iii) le lait de chèvre et (iv) l'aviculture. Une analyse succincte de ces filières est proposée dans le document de travail « filières » et résumée ci-dessous.

39. **Filière lait.** La Mauritanie, qui est le plus gros consommateur de lait d'Afrique de l'Ouest (0,5 kg par personne et par jour), fait recours aux importations de produits laitiers transformés (lait liquide, en poudre, crème de lait concentrée, yaourts) pour satisfaire cette demande. Face à cette importante consommation de la population, la Mauritanie a développé une filière moderne de lait de vache avec plusieurs laiteries publiques et industrielles centrées sur la consommation urbaine<sup>81</sup> mais aussi récemment des mini-laiteries pour la consommation rurale. Quatre usines industrielles, dont celles de la société Tiviski, sont actuellement installées à Nouakchott avec des centres de collecte à Rosso et Boghé. Deux autres unités industrielles devraient être opérationnelles en 2016 (une à Néma, et une autre à Boghé). Des mini-laiteries sont installées depuis 4 ans dans les villes de Rosso, Boghé et Kaedi et les produits sont vendus au détail dans les boutiques et épiceries. On estime la capacité de transformation des mini laiteries à 500 litres/jour, alors que celle des laiteries industrielles est de 60 000 litres/jour. La production laitière reste encore faible compte tenu de la faible productivité des animaux, due à la qualité de l'alimentation qui se détériore fortement pendant la saison sèche. Pendant l'hivernage, le lait est abondant et les prix s'effondrent. A l'inverse, en saison sèche, les laiteries ont du mal à s'approvisionner. Les usines collectent deux fois plus de lait mensuellement en juillet et août qu'entre janvier et mai. On considère que les deux tiers de la production sont autoconsommés et que la transformation industrielle des mini laiteries représente 25 %, le reste 8 % étant des pertes. Les préférences pour la production locale assurent la compétitivité de la filière locale. En moyenne, avec un prix de 113 UM/litre à la collecte et de 260 UM/litre au détail, la filière laitière est financièrement rentable, tant au stade du producteur que du centre de collecte/conditionnement. Les importations de lait en poudre et liquide, qui représente 25 milliards d'UM par an, sont en augmentation ces 10 dernières années. Le lait mauritanien, mieux apprécié par les consommateurs, pourrait se substituer à ces importations.

40. Le lait de chèvre est peu commercialisé bien qu'il soit un produit vendu par Tiviski, la principale laiterie de la capitale. La contrainte principale est la faible productivité des chèvres locales (moins d'un litre par jour et par animal), et la saisonnalité de la production. Ainsi les femmes pauvres qui possèdent principalement des chèvres locales dont le rendement en lait est très faible, ne peuvent pas encore profiter de la modernisation de la filière lait. La stratégie suivie par le projet est d'intégrer ces femmes dans la filière moderne en augmentant fortement leur production de lait en assurant la promotion de la transformation du lait de chèvre.

41. **PFNL.** *Pour la gomme arabique*, la Mauritanie ne représente que 3% de la production mondiale mais la gomme est le produit PFNL qui rapporte le plus de revenus aux producteurs/cueilleurs. La filière est caractérisée par une multiplicité et une diversité d'acteurs de la production, au transport jusqu'à la commercialisation et l'exportation. Généralement, les producteurs commercialisent individuellement et les contrats avec d'autres acteurs de la filière sont rares. Il n'existe pas de conditions pour entrer dans la filière, sauf pour l'exportation vers le marché international où des normes doivent être respectées et où le marché est plus au moins monopolisé par un nombre limité d'acteurs. On considère que la production est de 200 kg par an et par personne pour une durée moyenne de saignée de 15 jours. Le produit est peu transformé et les possibilités de valeur ajoutée en aval de filière sont faibles. L'outillage traditionnel est peu performant et destructif. Aucun triage et conditionnement n'étant réalisé au niveau du producteur, la qualité du produit demeure moyenne, voir mauvaise. Pour les commerçants, les quantités sont insuffisantes et les ressources limitées pour mettre en place des opérations impliquant un grand nombre de petits producteurs.

---

<sup>79</sup> Voir document de travail filières pour davantage de détails sur les chaînes de valeur.

<sup>80</sup> Critère non applicable pour les PFNL, cette filière pro-pauvre étant davantage tournée sur l'exportation.

<sup>81</sup> L'entreprise Tiviski produit 25 produits transformés : lait pasteurisé de chamelle, laits fermentés de vache, yaourts, fromage frais, lait UHT entier et allégé, beurre, lait de chèvre, ....

42. *Le pain de singe* est le fruit du baobab. Les graines contiennent 35 % de protéine et le fruit est riche en vitamines B1 et C et en calcium. Il est utilisé dans de nombreuses préparations culinaires : pour faire cailler le lait ou transformé comme boisson rafraîchissante. La pulpe mélangée à de l'eau est utilisée pour le traitement des diarrhées infantiles. En cas de famine, les graines sont grillées et consommées. Comme la filière de gomme arabique, la filière du pain de singe est également caractérisée par une multiplicité et une diversité des acteurs. La structure de la filière est plus au moins comparable.

43. **La filière avicole pour la production de poulets de chair** est une filière relativement récente avec la naissance d'un réseau industriel autour de Nouakchott et suite au ProLPRAF à l'implantation d'une centaine de poulaillers semi-industriels en zone rurale au profit de coopératives de femmes. Faute d'étude sur cette filière, les statistiques sur la production et la consommation ne sont pas disponibles. Les importations de poulet de chair ont fortement augmenté (doublement ces 5 dernières années) ce qui laisse des opportunités de croissance pour la production nationale. La consommation de produits avicoles est appelée à croître durant la prochaine décennie si la tendance actuelle de changement des habitudes alimentaires au profit du poulet se poursuit et si les prix peuvent diminuer pour concurrencer la viande rouge. Les rendements actuels se situent autour de 1,8 à 2 kg dans l'élevage semi intensif, contre moins d'un kg dans l'aviculture traditionnelle dans un même délai de 45 jours. Les coûts de production dans l'élevage semi-intensif sont évalués à 675 UM par kg pour une marge de 225UM. Le poulet local est plus cher de minimum 30% que le poulet importé, qui lui n'est pas considéré comme halal par les consommateurs. La contrainte principale est le prix élevé des intrants importés et le problème d'écoulement des poulets qui arrivent en même temps à maturité sur les petits marchés. L'enjeu est de répondre à la concurrence des importations de poulets congelés découpés ainsi que la production industrielle. Le développement d'une filière semi-industrielle en milieu rural passe donc par une diminution des coûts de production et une rationalisation organisationnelle de la mise en marché.

44. **Filière maraîchage.** La production nationale en produits maraichers est estimée à 26 000 tonnes pour les principales spéculations, soit près de 10 % de la consommation nationale. Les rendements restent dans l'ensemble assez faibles : 10 à 20 tonnes en moyenne dans les exploitations non appuyées et 20 à 30 tonnes dans le cadre de la production améliorée. Les coûts de production sont relativement faibles : en moyenne autour de 30 MRO le kg permettant une marge de 100 MRO. Les pratiques post-récolte sont faiblement maîtrisées, conduisant à des pertes pouvant atteindre 20%. Les contraintes sont multiples : l'accès à l'eau, la saisonnalité des productions et la forte concurrence des importations saisonnières. Les importations (oignons, échalotes, pomme de terre et autres légumes frais comme la carotte, la betterave et poivrons), essentiellement en provenance du Maroc, et d'Europe sont en croissance depuis 2010. Malgré ces contraintes, le maraîchage s'est rapidement développé en Mauritanie. La situation est donc relativement complexe et l'enjeu, pour éviter la surproduction saisonnière, est d'étaler la période de mise en marché et si possible d'assurer la promotion de la production de contre saison chaude. Des marges existent aussi pour augmenter la compétitivité par la réduction des coûts de production, l'augmentation des rendements et l'amélioration de la qualité des produits par de bonnes pratiques post récolte.

## Annexe 2 Indicateurs macro-économiques, financiers et sociaux

### MAURITANIE

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2014/</b>	1,030.7	<b>GNI per capita atlas (US \$) 2014/</b>	1,270
<b>Total population (million) 2014/</b>	3.98	<b>GDP per capita growth (annual %) 2014/</b>	3.9
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2014/</b>	3.9	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2014/</b>	3.5
<b>Local currency</b>	Ouguiya (MRO)	<b>UN Exchange rate: US \$ 1 =</b>	(April 2016) 345.34

#### Social Indicators

Population growth (average%) 2014/	2.4
Crude birth rate (per thousand people) 2013/	34.1
Crude death rate (per thousand people) 2013/	8.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 2013/	67.1
Life expectancy at birth (years) 2013/	61.5
Rural Poverty headcount ratio at national poverty line (% of rural population) 2008/	59.4
Total labour force (million) 2013/	1.25
Female labour force as % of total 2013/	26.6

#### Education

School enrolment, primary (% gross) 2013/	97.1
Adult literacy rate (% age 15 and above) 2007/	45.5

#### Nutrition

Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2012 /	22
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2012/	14

#### Health

Health expenditure, total (as % of GDP) 2013/	3.8
Physicians (per thousand people) 2010/	0.1
Population using improved water sources (%) 2012/	47.7
Population using adequate sanitation facilities (%) 2012/	9.2

#### Agriculture and Food

Food imports (% of merchandise imports) 2014/	12.0
Fertilizer consumption (kg per ha of arable land)	n/a
Food production index (2004-2006=100) 2013/	119.9
Crop production index (2004-2006=100) 2013/	165.5
Cereal yield (kg per ha) 2013/	1,130.1

#### Land Use

Arable land as % of land area 2011/	0.4
Forest area as % of total land area 2013/	0.2
Irrigated land as % of cropland	0.0

#### Economic Indicators

GDP (current US\$) 2014/	5,061,180,371.0
Average annual rate of growth of GDP (%) /	
	2011-2015
	6.4
Sectoral distribution of GDP 2014/	
Agriculture, value added % of GDP	22.8
Industrial, value added % of GDP	35.6
Manufacturing, value added % of GDP	8.0
Services value added % of GDP	41.6

General government final consumption expenditure (as % of GDP)	21.1
Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	58.0
Gross domestic savings 2014 (as % of GDP)	20.9

#### Balance of Payments

Merchandise exports (current US\$) 2014/	2,122,579,414.4
Merchandise imports (current US\$) 2014/	3,155,004,674.4
Balance of merchandise trade	-1032
Current account balances (BoP US \$ million) 2010 1/	-1189
Foreign direct investment, net 2010 (BoP US \$ million) 1/	1126

#### Government Finance

Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2010 1/	n/a*
Gross national expenditure (current US\$)2013/	4,169,523,000
Present value of external debt (% of GNI) 2013/	40.0
Present value of debt (as % of GNI) 2011 - 2015/	55.1
Total debt service (% of exports of goods and services) 2013//	5.6
Deposit interest rate (%) 2012/	5.8
Lending interest rate (%) 2012/	17.0



## Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes

### I. Genre, pauvreté et filières

#### Genre et pauvreté

1. Les femmes représentent 50,8% de la population mauritanienne estimée à près de 4 millions d'habitants en fin 2014. Si la Mauritanie a enregistré d'importants progrès sur le classement de l'Indice de Développement Humain (IDH) passant de la 159ème place en 2011 à la 155ème en 2013 avec un indice de 0,467 ; cette progression n'a pas pour autant réduit les inégalités de genre dont l'indice est de 0,643 plaçant le pays au 139ème rang. En effet au sein de la société mauritanienne, le statut des hommes et des femmes est fortement influencé par la religion mais aussi par les coutumes et traditions des différents groupes sociaux qui la composent.

2. **Pauvreté et sexe du chef de ménage :** Les ménages mauritaniens sont majoritairement dirigés par des hommes : plus de deux tiers (68%) des chefs de ménages sont des hommes contre 32% de femmes<sup>82</sup>. L'analyse de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage montre un avantage en faveur des ménages dirigés par les femmes<sup>83</sup>. En effet, 23,2% des ménages dirigés par des hommes sont pauvres (soit 72,7% des ménages pauvres et 16,2% de l'ensemble des ménages), contre 20,2% des ménages dont leur chef sont des femmes (soit 27,3% des ménages pauvres et 6,1% de l'ensemble des ménages). Le fait que la proportion des ménages pauvres dirigés par des femmes soit inférieure à celle des ménages pauvres dirigés par les hommes ne signifie pas pour autant que les femmes sont moins vulnérables économiquement que les hommes. Cet avantage apparent pourrait être expliqué par le fait que les femmes chef de ménage se caractérisent généralement par leur autonomie économique qui résulterait en partie de leur situation matrimoniale, de la taille et de la composition du ménage, la nature de leurs activités économiques et les possibilités d'accès au financement.

3. **Attributions des femmes au sein des ménages :** Même si la femme demeure conseillère et écoutée au sein du ménage, il revient plus à l'homme de jouer le rôle public ; la participation de la femme restent donc le plus souvent dans la sphère privée. Si les traditions ont conduit à un partage déséquilibré des rôles (cantonnant les femmes dans les rôles d'entretien et de reproduction auxquels aucune valeur marchande n'est attribuée, et attribuant à l'homme le rôle de pourvoir économiquement au besoin du ménage) ; la migration, la transformation des systèmes de production, et l'implication plus marquée des femmes dans les activités génératrices de revenus leur confèrent actuellement un rôle plus grand dans l'économie des ménages. La femme joue ainsi un rôle essentiel dans l'agriculture, l'élevage, la transformation des produits, l'artisanat, etc. ; et leur contribution à l'économie de marché devient plus visible avec ses implications en termes de pouvoir d'action et de répartition des rôles hommes-femmes. Malgré cette implication des femmes dans les activités génératrices de revenus au sein des ménages, de profonds déséquilibres dans l'allocation du temps des femmes et des hommes se font constater. En effet, les activités domestiques (cuisine, soins des enfants, approvisionnement en eau, recherche de bois de chauffe, etc.) occupent les femmes en temps et représentent une charge de travail pénible, au détriment du temps qu'elles peuvent accorder aux activités de production. Le phénomène de migration est également à considérer étant donné les effets négatifs qu'il entraîne sur la charge de travail des femmes. En effet, comme la migration touche plus une population composée d'hommes, elle entraîne une surcharge de travail et de responsabilités pour les femmes sans que leur statut social ne change. Avec l'exode masculin, les structures patriarcales se voient renforcées car les épouses et les filles de l'émigré passent sous l'autorité du chef de lignage. On constate également que la migration s'accompagne le plus souvent d'une baisse de la productivité dans l'exploitation familiale, comme la femme à moins de possibilité pour mobiliser la main d'œuvre et accéder aux facteurs de production<sup>84</sup>.

---

<sup>82</sup> Profil national de la pauvreté en Mauritanie. Version provisoire, MAED, Juin 2015

<sup>83</sup> Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages 2014

<sup>84</sup> Le statut de la femme au sein des ménages en lien avec les origines ethniques seront approfondis pendant la deuxième mission

4. **Genre et éducation** : Suite à la promulgation en 2001 de la loi sur l'obligation de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans et les politiques faites à l'égard de la scolarisation des filles, d'importants progrès en matière d'éducation ont été réalisés. En 2014, le Taux Brut de Scolarisation<sup>85</sup> (TBS) pour le niveau primaire a atteint 76,8% au niveau national avec une répartition plus ou moins paritaire pour les garçons et les filles notamment avec les taux respectifs de 76,4% et 77,2%. Quant au Taux Net de Scolarisation<sup>86</sup> (TNS), il se situe à 54,9% en 2014, soit 55,2% pour les garçons et 54,6% pour les filles. L'examen des données selon le genre montre aussi une répartition plus ou moins paritaire du TBS, avec 76,4% pour les garçons et 77,2% pour les filles, soit un écart en dessous d'un point de pourcentage.

5. En ce qui concerne l'alphabétisation<sup>87</sup>, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est de 69% en 2014. Ce taux manifeste de fortes disparités selon les milieux de résidence car il est de 79,4% en milieu urbain et est seulement de 57,1% en milieu rural. L'examen des données d'alphabétisation de 2014 suivant le sexe montre une faveur pour le sexe masculin pour lequel le taux est de 75,8% contre seulement 63% pour le sexe féminin. L'examen du taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus suivant l'âge, fait remarquer que l'ensemble des groupes d'âges sont alphabètes à plus de 50%, sauf pour les 60 ans et plus (45,9%), notamment pour le sexe masculin (31,6%). On note aussi que le taux d'alphabétisation le plus important est détenu par le groupe d'âge 15-19 ans (82,2%), avec une proportion de 84,3% pour les hommes contre 80,3% pour les femmes.

6. **Genre et emploi** : Les résultats de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) 2014 situent le taux d'activité<sup>88</sup> à 46,63%. Le taux d'activité des hommes évalué à 69% reste largement supérieur à celui des femmes qui est de 27,47%. La faible participation des femmes peut traduire le rôle social joué par ces dernières (femmes au foyer) surtout en milieu urbain. Selon le groupe d'âge, le taux d'activité des personnes âgées entre 36 et 64 ans (64,8%) reste supérieur à celui des jeunes âgées entre 14 et 35 ans (37,57%). Selon l'état matrimonial des femmes chef de ménage, le taux d'activité le plus élevé est celui des femmes divorcées (39,41%). En 2014, la population occupée<sup>89</sup> représente 40,62% de la population en âge de travailler. La répartition par sexe de la population occupée montre une très forte disparité entre les hommes et les femmes qui représentent respectivement 69,4% et 30,6%. Pour les femmes actives, 52% sont âgées entre 20 et 39 ans contre 48,9% pour les hommes. L'analyse selon le groupe d'âge et le milieu montre qu'en milieu urbain, 52,9% de l'occupation économique concerne la tranche d'âge 20-39 ans. Par contre en milieu rural, le travail économique touche plutôt la tranche d'âge comprise en 25 et 44 ans qui représente 47,3%. L'EPCV 2014 estime le taux de chômage à 12,85% au niveau national, et considère le chômage plus comme un phénomène urbain (17,2%) que rural (6,9%). Le taux de chômage des femmes (19,28%) reste plus élevé que celui des hommes (9,92%). Le taux de chômage des femmes urbaines est estimé à 24,76% contre 11,72% en milieu rural.

7. **Genre et inégalité d'accès aux facteurs de production** : L'accès aux facteurs de production est défavorable aux femmes et aux filles en Mauritanie. Cela concerne notamment la terre, le crédit ainsi que les différentes opportunités techniques et économiques. Concernant l'accès à la terre, si ce n'est le cas des zones oasiennes, les femmes ne sont pas impliquées par le contrôle des espaces productifs et pastoraux. La gestion des terroirs est un domaine privilégié des hommes, et la répartition foncière s'effectue selon un mode de gestion collective, tribale qui attribue le patrimoine aux hommes<sup>90</sup>. L'étude conduite par la Société d'Etat à la Condition Féminine (SECF) en 2002 sur l'accès à la propriété foncière confirme les difficultés des femmes pour accéder à la terre : 56% des femmes ont besoin de l'aval d'un tiers pour conduire une opération foncière, seules 31% des femmes sont

---

<sup>85</sup> Taux Brut de Scolarisation = Nombre d'enfants inscrits au primaire / Nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans

<sup>86</sup> Taux Net de Scolarisation = Nombre d'enfants de 6-11 ans inscrits au primaire / Nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans

<sup>87</sup> Profil national de la pauvreté en Mauritanie. Version provisoire, MAED, Juin 2015

<sup>88</sup> Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Dans le cas de la Mauritanie, c'est le rapport entre la population active et celle en âge de travailler (14 – 64 ans)

<sup>89</sup> La **population occupée** (ou active occupée) comprend « toutes les personnes ayant dépassées un âge spécifié (population de 14-64 ans dans le cas de la Mauritanie) qui, durant une brève période de référence spécifiée (7 derniers jours dans le cas de la présente enquête), étaient pourvues d'un emploi salarié ou d'un emploi non salarié conformément à la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi par la 13ème conférence internationale des statisticiens du travail d'octobre 1982.

<sup>90</sup> Analyse des enjeux stratégiques du genre en Mauritanie, Banque mondiale

informées des procédures d'octroi des terres, 18,7% des femmes sont propriétaires dont 2,8% après veuvage et 1% après divorce. Pour l'accès au crédit, bien qu'il n'y ait pas d'entrave légale d'accès pour les femmes, les blocages créant la disparité entre les hommes et les femmes sont d'ordre économique (manque de revenus réguliers, difficultés pour présenter une caution/une garantie faute de biens propres aux femmes) et socio-culturel (analphabétisme, manque de système d'information approprié aux femmes, manque de formation et d'expérience en matière de crédit/épargne). Même si on peut dire que la microfinance est un phénomène féminin en Mauritanie, comme les femmes accèdent plus au micro-crédit que les hommes ; la couverture des institutions de microfinance demeure limitée, et la grande majorité des crédits auxquels les femmes ont accès sont issus de structures informelles (tontines) ou des usuriers. En ce qui concerne l'accès aux opportunités économiques, plusieurs facteurs limitent l'émergence des femmes : enclavement des zones, absence des infrastructures de stockage et de transformation, manque d'information sur les marchés, faible organisation pour la vente et l'accès aux marchés constituant un obstacle majeur à la participation économique des femmes. Les infrastructures de transport constituent également une contrainte pénalisant l'accès aux services de base et aux ressources économiques.

### Situation des jeunes

8. La population mauritanienne est caractérisée par la dominance des jeunes. En effet, plus de la moitié de la population (soit 57,1%) est âgée de moins de 20 ans. La moyenne d'âge de la population mauritanienne est de 23 ans, avec des hommes légèrement plus jeunes que les femmes respectivement de 22,8 ans et de 23,3 ans. En milieu rural, cette jeunesse de la population est plus accentuée car 61,1% de la population rurale sont âgées de moins de 20 ans contre 52,8% en milieu urbain.

9. **L'inégalité des opportunités entre les sexes** pour les jeunes apparaît visible à partir du niveau secondaire. En effet, si la présence des jeunes filles dans les classes est bien effective au niveau primaire, leur taux d'abandon scolaire en milieu rural va en augmentant à partir du secondaire en raison de l'inégale répartition des écoles et des établissements de formation dans les différentes zones et localités ; et le manque de moyens des familles pour les envoyer étudier en dehors de localité. Au niveau des études supérieures, la présence féminine est bien réduite, une étude de 2012 montre que cette présence est réduite à 18% pour les jeunes filles contre 82% pour les jeunes garçons. C'est ainsi que le faible niveau d'éducation des jeunes femmes et des femmes combiné à de nombreux facteurs socio-culturelles contribue à leur manque d'autonomie et d'assurance, et entraîne par la suite leur accès réduit au développement des compétences, aux ressources productives, et au marché du travail.

10. Le **chômage** demeure une problématique qui touche les plus les jeunes (14-34 ans) avec un taux de chômage estimé à 21% en 2014, contre 3,4% pour les personnes âgées entre 35 et 64 ans. Le chômage des jeunes en milieu urbain apparaît plus préoccupant avec un taux de 27,4% contre 11,3% pour le milieu rural. Par rapport au sexe, le taux de chômage des jeunes femmes qui est de 24,6% est plus important que celui des jeunes hommes estimé à 19,5%.

11. **Sédentarisation, urbanisation et migration.** En Mauritanie, les mutations sociales importantes accompagnant les changements environnementaux liés aux sécheresses successives ont conduit à la modification des systèmes de production agro-pastoraux et à l'accélération de la sédentarisation et de l'urbanisation. En milieu rural, cette sédentarisation qui s'est traduite par la multiplication de petites localités et la dispersion de l'habitat a entraîné des problèmes en matière de couverture des besoins relatifs aux différents services (écoles, centres de santé, marchés, services relatifs aux activités productives, etc.). Cette difficulté d'accès aux services liée à l'enclavement des zones, et associée à un moindre accès aux moyens des transports limite les opportunités économiques au sein des différentes localités ; notamment pour les jeunes faiblement qualifiés et qui ne disposent pas de moyens de subsistance significatifs pour pouvoir s'implanter dans ces localités. Les jeunes se tournent alors vers la migration (vers les grands centres urbains voire à l'international<sup>91</sup>) considéré comme alternative pour faire face au chômage et au sous-emploi, et comme source importante de revenus. La migration vu comme étant en général un phénomène

---

<sup>91</sup> Le plus souvent dans la région et en Europe

masculin<sup>92</sup> (même si l'exode des femmes s'est aussi accéléré depuis une dizaine d'années), provoque des pénuries de main d'œuvre pour les activités en milieu rural et entraîne la féminisation du monde rural. L'intensification des flux migratoires vers la capitale et les villes de l'intérieur - signe manifeste d'un déficit chronique d'emplois productifs en milieu rural ne pourrait être freinée que par l'amélioration de l'environnement général d'exercice des activités économiques en milieu rural ; l'existence de besoins en services non couverts pourraient constituer des opportunités<sup>93</sup> d'insertion pour les jeunes à condition que les demandes soient mieux structurées et que des conditions favorables à cette insertion soient favorisées (accès aux informations sur les marchés, intégration dans les filières, accès aux crédits, etc.).

### Aspect genre et potentialités des filières ciblées par PRODEFI

12. En se référant aux réalisations du ProLPRAF, une grande partie des filières reprises par PRODEFI dont notamment le maraîchage, l'aviculture et le lait de chèvre sont des filières à très forte concentration féminine.

13. Le **maraîchage** est une activité qui est le plus souvent pratiquée en groupement par les coopératives féminines en raison de la difficulté des femmes à pouvoir accéder aux facteurs de production de manière individuelle dont notamment les investissements (terre, équipements de production à exploiter en groupe, etc.). Dans certains rares cas, les coopératives peuvent intégrer quelques hommes pour pallier aux difficultés auxquelles les femmes peuvent être confrontées : faiblesse en alphabétisation et en gestion, difficultés physiques telles que le transport et l'allumage d'une grande motopompe, etc. En général, l'activité de production maraîchère exercée par les femmes est caractérisée par sa faible envergure, le caractère aléatoire de la quantité et de la qualité de la production en raison de la non-maîtrise des itinéraires techniques et le manque de moyens pour produire ; ainsi qu'une faiblesse dans la maîtrise de la transformation et de la commercialisation limitant ainsi l'accès aux marchés et conséquemment les revenus pouvant être générés.

14. L'**aviculture** semi-intensive à petite échelle que PRODEFI va continuer à promouvoir constitue également une filière à prédominance féminine. Si les dotations de poulaillers, de poussins et d'aliments pour la première bande effectuées par le ProLPRAF ont effectivement permis aux femmes de diversifier leurs sources de revenus, le revenu généré par femme pourrait apparaître limité si l'on a une trop forte concentration en nombre des femmes au sein des coopératives gérant les poulaillers. Deux contraintes majeures sont souvent soulevées par les femmes et méritent d'être résolues pour s'assurer de la rentabilité de la filière : l'absence d'aliments au niveau local qui entraîne l'augmentation des coûts de production, et l'insuffisance d'organisation pour le conditionnement et le transport rendant difficile l'accès au marché ; rallongeant ainsi le cycle d'élevage et accroissant les coûts pour l'alimentation. Pour pallier au problème de commercialisation, le choix des zones d'implantation des poulaillers en amont s'avère important pour s'assurer de pouvoir acheminer les produits vers les centres de consommation.

15. La filière **lait de chèvre** tournant autour des mini-laiteries permet de répondre à la consommation rurale en lait, à l'image de la filière lait de vache moderne développée en Mauritanie pour répondre à la forte consommation de lait en milieu urbain. Les activités au sein de chaque mini-laiterie sont essentiellement gérées par des femmes regroupées en coopératives, et la fourniture de lait est assurée par des éleveurs/éleveuses habitant les villages autour de la mini-laiterie. Comme la filière occupe majoritairement les femmes possédant un cheptel de quelques têtes de chèvres élevées généralement en mode extensif et dont le rendement en lait est faible ; l'idée promue par le ProLPRAF est d'appuyer la modernisation de la filière par l'augmentation de la production laitière, et d'appuyer le passage de la transformation traditionnelle du lait vers la transformation par les mini-laiteries améliorant ainsi la disponibilité et la consommation de lait au niveau local, et la génération de revenus pour les femmes et les acteurs impliqués.

---

<sup>92</sup> Analyse des enjeux stratégiques de genre en Mauritanie, Banque Mondiale

<sup>93</sup> L'identification des opportunités d'insertion des jeunes sera affinée pendant la deuxième mission et des pistes concrètes seront proposées

16. Pour les **Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)**, la filière gomme arabique qui constitue la sous-filière la plus rémunératrice concerne essentiellement les hommes notamment pour la cueillette. La présence des femmes est observée au niveau des autres sous-filières telles que le baobab, les balanites, les jujubes, le henné. etc. ; et cette présence concerne à la fois la cueillette et le traitement post-cueillette. L'exploitation des PFNL passe par les AGLC qui sont chargées de veiller à l'exploitation rationnelle des ressources, une plateforme filière est également en train de se mettre en place dans le Guidimaka pour favoriser les échanges entre les différents acteurs de la filière ; et la participation des femmes dans ces organisations peut être notée même si elle mérite encore d'être renforcée. A l'image de l'ensemble des filières traitées, la commercialisation en aval apparaît être à forte dominance homme et ne semble pas encore très structurée.

17. Dans l'ensemble, les filières priorisées par PRODEFI manifestent un bon potentiel de développement si l'on se réfère à la surabondance de produits importés sur le marché<sup>94</sup> qui vient répondre à une demande existante : forte demande en lait comme la Mauritanie est le pays le plus consommateur de lait en Afrique de l'Ouest, demande en poulets de chair se traduisant par l'importation de poulets congelés, demande en produits maraîchers notamment en raison de la non disponibilité des produits à certaines périodes de l'année, etc. Il faut cependant remarquer que même si la participation des femmes au niveau des filières apparaît effective, cette participation se concentre surtout en amont dans la production, laissant les activités plus rémunératrices en aval être l'apanage des hommes. Un appui à l'amélioration de la production, un prolongement des activités des femmes en aval des filières notamment par des renforcements de capacités et des dotations en équipements pour la transformation, et une meilleure structuration pour la commercialisation ; constitueraient donc de bonnes opportunités pour améliorer l'autonomisation économique des femmes au sein des différentes filières ciblées.

18. En ce qui concerne les jeunes qui n'ont pas été jusqu'à maintenant spécifiquement ciblés et touchés par les projets du FIDA, le manque d'information sur les opportunités en milieu rural et l'absence d'un environnement entrepreneurial favorable les contraignent à la migration. Le développement des filières devrait pouvoir leur offrir des opportunités d'insertion économique au niveau de leur territoire, d'autant plus que PRODEFI appuie des filières et des activités qui permettent la génération assez rapide de revenus telles que l'aviculture, le maraîchage, la transformation du lait de chèvre, la pêche, la collecte et le traitement des PFNL, etc. Leur insertion dans les activités soutenues par le projet sera facilitée par un ciblage direct leur permettant de bénéficier d'appuis concrets : dotation pour accéder aux facteurs de production, renforcement de capacités techniques, appui à la participation dans les organisations, etc.

## II. Zone d'intervention de PRODEFI

### Filières d'intervention

19. Sur la base (i) des acquis et expériences positives du ProLPRAF, (ii) du potentiel d'inclusion des ruraux pauvres et, (iii) de la demande des marchés et des possibilités d'import-substitution<sup>95</sup>, quatre filières seront appuyées au démarrage du projet :

- Les *produits forestiers non ligneux (PFNL)* pour lesquels le développement de paquets techniques a été initié par le ProLPRAF et dont dépendent beaucoup de ruraux pauvres n'ayant à leur disposition que l'exploitation de ressources naturelles existantes. Deux produits porteurs peuvent être développés dans une approche pro-pauvre : la gomme arabique et le baobab.
- Le *maraîchage* basé sur les innovations introduites par le ProLPRAF (forages manuels, pompes solaires, clôture du périmètre maraîcher, variétés améliorées à potentiel nutritionnel) et sur des pôles de production particulièrement actifs dans la zone du projet le long des cours d'eau et autour de lacs et de mares. L'enjeu est d'élargir la période de production et d'améliorer la compétitivité des produits face aux importations entre autres avec des initiatives 4P.

---

<sup>94</sup> Saisonnière ou permanente en fonction du produit

<sup>95</sup> Critère non applicable pour les PFNL, cette filière pro-pauvre étant davantage tournée sur l'exportation.

- L'*aviculture* villageoise pour la production de poulets de chair basée selon le modèle du poulailler semi-intensif vulgarisé par le ProLPRAF qui a montré son aptitude à produire des poulets dans des conditions de températures très élevées et de manière rentable; la réplique de modèle doit s'accompagner d'une recherche de compétitivité accrue avec, entre autres, la mise à l'échelle d'initiatives 4P sur l'abattage halal, le découpage et la congélation mieux adaptés à la demande mauritanienne.
- Le *lait de chèvre*, qui peut se développer par la promotion de petits élevages caprins gérés par des femmes ou des jeunes et apportent une ressource complémentaire aux mini-laiteries existantes collectant essentiellement du lait de vache. L'enjeu est ici, par une semi stabulation et une alimentation en fourrage des chèvres de produire toute l'année du lait qui s'écoulera dans le réseau des mini et laiteries industrielles autour d'initiatives 4P.

20. Un test pilote sur la pêche continentale sera mené dans le Gorgol (lac de Foug Gleita) en raison (i) des niveaux importants et constants de la demande en poissons d'eau douce dans la zone, (ii) du potentiel de professionnalisation des acteurs et, (iii) des qualités nutritionnelles des produits de pêche.

21. Les filières d'intervention du Projet pourront être étendues sur la base des opportunités identifiées par le secteur privé (dans le cadre des 4P) et d'études qui seront réalisées au préalable. Ces études mettront en avant les opportunités de marché permettant d'insérer les ruraux pauvres dans les filières.

### Zone d'intervention

22. PRODEFI sera mis en œuvre dans la frange Sud du pays, plus particulièrement dans les Wilayas du Brakna, de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimakha, du Hodh El Gharbi et du Hodh Ech Chargui<sup>96</sup>. La priorisation géographique des Wilayas est justifiée par la forte concentration de la population qui se conjugue avec une incidence élevée de la pauvreté<sup>97</sup>, une proportion importante de personnes en insécurité alimentaire<sup>98</sup> et la prévalence de la malnutrition chronique<sup>99</sup>.

128. Dans ces 6 Wilayas, l'intervention se fera de manière localisée (seules certaines Moughataas des 6 régions seront concernées) et séquencée (approche par phases). Dans un premier temps, au niveau de chaque filière, le projet interviendra autour de marchés où des réalisations du ProLPRAF sont à renforcer. Dans un deuxième temps, PRODEFI procédera à l'élargissement progressif de sa zone d'activité. *Pour la filière maraîchage*, le projet interviendra au niveau d'un nombre croissant de marchés (primaires et secondaires) et dans les bassins de production situés dans la continuité territoriale des marchés sélectionnés. *Pour la filière aviculture*, les activités se développeront graduellement autour de pôles urbains (marchés secondaires des chefs-lieux de départements et régions) où la demande de viande blanche existe déjà. *Pour la filière lait*, les points de concentration des activités seront d'abord les mini-laiteries existantes dans la zone, puis les nouvelles que le projet promouvra, et autour desquelles des coopératives d'éleveurs seront appuyées. Enfin, *sur la filière des PFNL*, le projet démarrera avec des associations de gestion locale communautaire (AGLC) avec lesquelles le ProLPRAF et d'autres partenaires ont initié des activités pour permettre aux producteurs de gérer leurs ressources de manière efficiente et durable, avant de mettre ensuite à l'échelle ses interventions.

### III. Groupe-cible du PRODEFI

23. PRODEFI ciblera les petits producteurs, transformateurs et transporteurs pauvres et leurs organisations, ainsi que les exploitations agricoles vulnérables caractérisés par une faible diversification de leurs activités génératrices de revenus, notamment ceux gérés par des femmes ; pour les intégrer dans les GTF, les appuyer dans la contractualisation et les 4P. L'implication et la collaboration des autres catégories d'acteurs intervenant en amont et en aval des filières seront

---

<sup>96</sup> Seuls 3 Moughataas ont été pré-identifiés pour le Hodh Ech Chargui: Nema, Tembedra, Djiguenni

<sup>97</sup> Profil de la pauvreté en Mauritanie, 2014

<sup>98</sup> Enquête de suivi de la sécurité alimentaire Mauritanie, PAM, 2015

<sup>99</sup> Enquête nutritionnelle nationale Smart Mauritanie, Commission Européenne, PAM, 2015

soutenues. Il s'agit notamment des acteurs exerçant des activités et métiers connexes dont la distribution d'intrants, la formation et le conseil, la fourniture et l'entretien des matériels et équipements agricoles, etc. ; des acteurs en aval des filières dont les transformateurs, les transporteurs, les commerçants, et les consommateurs ; ainsi que des investisseurs individuels du secteur privé qui pourront impulser la mise en place des initiatives 4P.

24. Dans tous les maillons des filières, les jeunes (15-35 ans) et les femmes constitueront des cibles prioritaires pour PRODEFI. En matière de nutrition, le volet éducation nutritionnelle ciblera principalement les femmes en âge de procréer parmi lesquelles on retrouve les adolescentes, les jeunes femmes touchées par le mariage précoce, les femmes enceintes et les mères ayant des enfants de moins de 5 ans notamment celles allaitantes. L'objectif du projet est d'atteindre un minimum de 50% de femmes et de 30% de jeunes<sup>100</sup> parmi les bénéficiaires directs.

25. PRODEFI ambitionne d'atteindre 42 600 bénéficiaires directs constitués essentiellement des ruraux pauvres. Du total des bénéficiaires directs, l'ASAP ciblera un sous-groupe d'environ 14 000 bénéficiaires qui seront principalement touchés au niveau des filières maraîchage et PFNL. En considérant la taille moyenne des ménages mauritaniens qui est de 5,7<sup>101</sup>, il est estimé que 243 000 personnes bénéficieront des services du projet. Une catégorisation et caractérisation des sous-groupes cibles de PRODEFI est donnée dans l'Annexe 1.

---

<sup>100</sup> Au moins la moitié des bénéficiaires directs du projet sera des femmes (21 300). Le ciblage des 12 780 jeunes (30% de l'ensemble des bénéficiaires) respectera également le système de quota visant l'atteinte d'au moins 50% de femmes

<sup>101</sup> Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages EPCV 2014

**Tableau 4: Catégorisation et caractérisation des groupes cibles de PRODEFI**

Groupes cibles	Caractéristiques	Besoins d'appuis identifiés	Réponses de PRODEFI
<b>Femmes actives chef de ménage (productrices, transformatrices, commerçantes, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes femmes de 15-35 ans (dont notamment celles touchées par le mariage précoce, 15-25 ans)</li> <li>- Niveau d'instruction faible voire analphabète</li> <li>- Malnutrition</li> <li>- Absence d'activités économiques stables car très limitées par les moyens</li> <li>- Contribution nécessaire au fonctionnement du ménage</li> <li>- Difficultés d'accès aux facteurs de production dont l'accès à la terre (faiblesse des superficies exploitées/métayage), au financement et aux intrants, notamment si c'est de manière individuelle</li> <li>- Jeunes femmes dont la contribution financière est nécessaire pour le fonctionnement du ménage</li> <li>- Développement d'une logique de pluriactivité pour subvenir aux besoins du ménage, d'où une charge de travail élevé même si l'ensemble des activités sont réalisées à très petites échelles</li> <li>- Faible capacité technique pour les activités de transformation</li> <li>- Logique d'activité trop tournée vers la production</li> <li>- Faible accès aux informations et aux technologies</li> <li>- Commercialisation locale ou sur les petits marchés à proximité individuellement ou à travers les coopératives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Meilleure inscription des activités dans une logique de business</li> <li>- Accès aux facteurs de production notamment l'eau, les semences, les produits phytosanitaires, le financement</li> <li>- Accès à un système d'irrigation moderne permettant la réduction de la pénibilité du travail et un gain de temps</li> <li>- Renforcement technique pour celles qui travaillent au niveau du maillon production/Focus sur la qualité et la productivité</li> <li>- Renforcement dans les activités post-production telles que la transformation, le stockage et la commercialisation : renforcement des capacités techniques ; accès aux technologies et aux infrastructures</li> <li>- Renforcement de leur intégration dans le circuit économique : accès aux informations, participation dans les organisations paysannes, désenclavement des zones de production</li> <li>- Renforcement en gestion, en négociation et en leadership</li> <li>- Renforcement des capacités de participation dans les organisations, meilleure reconnaissance et représentativité dans les organes de décision</li> <li>- Mise en relation avec les autres acteurs des filières</li> <li>- Appui et accompagnement de proximité</li> </ul>	<p><b>Vision : Veiller à l'autonomisation économique et la participation des femmes en les intégrant dans les filières et en faisant de leurs activités de vraies sources de revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement dans la mise en relation avec les autres acteurs de la filière par l'intégration des femmes et de leurs organisations dans les GTF (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Appui à la commercialisation par l'intégration dans les 4P (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Appui à la reconnaissance du rôle productif joué par les femmes au niveau des GTF (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Réduction du niveau d'analphabétisation des femmes et des jeunes qui constitue une barrière au démarrage et au développement de toute activité (Sous-composante 2.2)</li> <li>- Appui pour l'accès au capital vif (poussins, chèvres, etc.) (Sous-composante 2.1)</li> <li>- Appui à la bancarisation : adoption de l'approche CECI, intégration dans les 4P, éducation financière, etc. (Sous-composantes 1.2 et 2.2)</li> <li>- Appui à l'accès aux intrants : semences de qualité, intrants, etc. (Sous-composante 2.1)</li> <li>- Renforcement de la capacité technique : techniques avicoles, transformation de produits, etc. (Sous-composante 2.1)</li> <li>- Appui aux activités post-production : activités de sensibilisation nutritionnelle, transformation et stockage pour faciliter la commercialisation (Sous-composantes 2.1 et 2.2)</li> <li>- Appui-conseil de proximité par des auxiliaires et conseillers (Sous-composante 2.2)</li> <li>- Appui à l'accès aux technologies (système d'exhaure, de captage et de distribution d'eau permettant d'alléger les charges de travail, technologie de transformation et de stockage, etc.) (Sous-composantes 1.3 et 2.1)</li> <li>- Renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision au niveau des filières : formation en leadership féminin, appui aux coopératives de femmes, visites échanges, etc. (Sous-composantes 2.2 et 1.1)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 35-50 ans</li> <li>- Veuves ou divorcées</li> <li>- Niveau d'instruction faible voire analphabète/Au mieux ayant le niveau CEPE</li> <li>- Malnutrition</li> <li>- Difficultés d'accès aux facteurs de production dont l'accès à la terre (faiblesse des superficies exploitées/métayage), au financement et aux intrants, notamment si c'est de manière individuelle</li> <li>- Stratégies par rapport aux activités pouvant être inscrites dans le moyen terme mais souvent très limitées par les moyens</li> <li>- Accès aux facteurs de production et aux connaissances à travers les organisations des femmes</li> </ul>		



Groupes cibles	Caractéristiques	Besoins d'appuis identifiés	Réponses de PRODEFI
	(groupements, coopératives, etc.) - Développement d'une logique de pluriactivité pour subvenir aux besoins du ménage, d'où une charge de travail élevé même si l'ensemble des activités sont réalisées à très petites échelles - Faible productivité - Faible capacité technique pour les activités de transformation - Logique d'activité trop tournée vers la production - Faible accès aux informations et aux technologies - Commercialisation locale ou sur les petits marchés à proximité individuellement ou à travers les coopératives		- Renforcement de l'assurance des femmes et leur possibilité à se faire entendre à travers le renforcement de leur organisation (Sous-composantes 2.2 et 1.1)
<b>Jeunes femmes et jeunes hommes en déperdition scolaire désirant s'insérer dans les activités en milieu rural</b>	- 15-25 ans - Très faible niveau d'instruction - Connaissances dans l'Agriculture très sommaires/limitées voire absentes - Volonté d'insertion dans l'agriculture comme stratégie de subsistance - Absence de vision concrète pour la conduite de l'activité - Difficultés d'accès aux facteurs de production dont l'accès à la terre et au financement - Faible accès aux informations	- Alphabétisation - Inscription des activités dans une logique de business/montage de projet - Renforcement des capacités en techniques Agricoles - Renforcement des capacités managériales et de gestion pour assurer la rentabilité des activités - Accès aux informations, aux facteurs de production dont notamment un financement au démarrage, et accès aux technologies modernes - Appui pour l'orientation des activités vers le marché - Mise en relation avec les autres jeunes, les autres acteurs de la filière et intégration dans les organisations paysannes - Encadrement de qualité	<b><i>Vision : Insérer les jeunes femmes et les jeunes hommes en déperdition scolaire dans des métiers porteurs et rémunérateurs au sein des filières</i></b> - Accompagnement dans la mise en relation avec les autres acteurs de la filière par l'intégration des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les coopératives et les GTF (Sous-composante 1.1) - Appui à la commercialisation par l'intégration dans les 4P (Sous-composante 1.2) - Appui à la bancarisation et facilitation de l'accès aux facteurs de production par l'intégration dans les modèles de production et les 4P (Sous-composantes 1.2 et 2.1) - Réduction du niveau d'analphabétisation qui constitue une barrière au démarrage et au développement de toute activité (Sous-composante 2.2) - Renforcement des capacités techniques et de gestion pour faciliter la transition vers l'emploi (stage-ouvrier, alphabétisation, éducation financière, champs écoles pour les jeunes paysans) (Sous-composantes 1.2, 2.1 et 2.2) - Appui-accompagnement de proximité : auxiliaires et conseillers (Sous-composante 2.1 et 2.2) - Renforcement de la participation des jeunes dans les organisations et leur rôle dans la prise de décision au niveau des filières (Sous-composantes 1.1 et 2.2)
<b>Jeunes femmes et jeunes hommes issus des petites</b>	- 15-35 ans - Différents niveaux d'instruction - Facteurs de production limités aux facteurs de production hérités des parents	- Renforcement des capacités techniques et de gestion - Meilleure inscription des activités dans une logique de business/entrepreneuriat	<b><i>Vision : Fixer les jeunes issus des petites exploitations familiales agricoles dans leurs territoires, et faire d'eux des leviers de modernisation des exploitations agricoles familiales</i></b>

Groupes cibles	Caractéristiques	Besoins d'appuis identifiés	Réponses de PRODEFI
<b>exploitations familiales agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible accès aux informations et aux technologies</li> <li>- Volonté de faire évoluer les activités des parents (mais volonté souvent limitée par les moyens)</li> <li>- Compétences sur l'Agriculture résultant des pratiques au sein de l'exploitation familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux technologies modernes</li> <li>- Accès au financement pour l'intensification et l'extension de l'activité</li> <li>- Meilleure intégration au marché</li> <li>- Renforcement des capacités à s'intégrer dans les organisations paysannes et à participer dans les organes de décision</li> <li>- Encadrement de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement dans la mise en relation avec les autres acteurs de la filière par l'intégration des jeunes dans les coopératives et dans les GTF (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Appui à la commercialisation par l'intégration dans les 4P (Sous-composante 1.2)</li> <li>- Appui à la bancarisation et facilitation de l'accès aux facteurs de production par l'intégration dans les modèles de production et les 4P (Sous-composantes 1.2 et 2.1)</li> <li>- Réduction du niveau d'analphabétisation qui constitue une barrière au démarrage et au développement de toute activité (Sous-composante 2.2)</li> <li>- Renforcement des capacités techniques et de gestion couplée avec l'accès aux technologies : CEP, techniques de production, techniques de transformation, etc. (Sous-composante 1.3, 2.1 et 2.2)</li> <li>- Appui aux activités post-production : activités de sensibilisation nutritionnelle, transformation et stockage pour faciliter la commercialisation (Sous-composantes 2.1 et 2.2)</li> <li>- Appui-conseil de proximité (Sous-composantes 2.2)</li> <li>- Renforcement de la participation des jeunes dans les organisations et leur rôle dans la prise de décision au niveau des filières (Sous-composante 1.1 et 2.2)</li> </ul>
<b>Jeunes ruraux diplômés des écoles de formation technique et porteurs d'initiatives économiques viables pour s'insérer au niveau des filières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15-25 ans</li> <li>- Niveau d'instruction assez élevé</li> <li>- Forte volonté/envie/ambition de se lancer dans la vie active</li> <li>- Intérêt pour les activités génératrices de revenus à cycle court</li> <li>- Ouverture pour l'innovation</li> <li>- Porteurs de projet novateurs</li> <li>- Difficulté d'accès au financement</li> <li>- Faible accès aux informations</li> <li>- Insuffisance de l'esprit entrepreneurial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'insertion dans les activités et les petits métiers porteurs dans l'Agriculture correspondant à leur centre d'intérêt : activités en amont de la production telles que la production de semences et la fourniture d'intrants ; activités de transformation, de stockage et de commercialisation ; entretien et réparation des matériels agricoles ; etc.</li> <li>- Développement de la capacité entrepreneuriale avec une orientation sur la demande du marché</li> <li>- Mise à niveau des capacités techniques</li> <li>- Renforcement des capacités en gestion</li> <li>- Facilitation de l'accès aux services financiers notamment pour le démarrage des activités, accès aux technologies modernes</li> <li>- Appui à leur intégration dans le circuit économique : accès aux informations, participation dans les organisations paysannes</li> </ul>	<p><b><i>Vision : Orienter les jeunes pour saisir les opportunités de métiers au sein des filières en développant des offres de services permettant d'améliorer le fonctionnement des filières</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement dans la mise en relation avec les autres acteurs de la filière par l'intégration des jeunes dans les coopératives et dans les GTF (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Appui à la commercialisation par l'intégration dans les 4P (Sous-composante 1.2)</li> <li>- Orientation des jeunes vers les filières courtes permettant des activités générant des revenus rapidement telles que l'aviculture, la pêche, etc. ; ainsi que vers les opportunités de petits métiers autour de l'agriculture en amont et en aval des filières (Sous-composante 2.1)</li> <li>- Appui à la bancarisation et facilitation de l'accès aux facteurs de production par l'intégration dans les modèles</li> </ul>

Groupes cibles	Caractéristiques	Besoins d'appuis identifiés	Réponses de PRODEFI
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation avec les autres jeunes, les autres acteurs de la filière et intégration dans les organisations paysannes</li> <li>- Encadrement de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>de production et les 4P (Sous-composantes 1.2 et 2.1)</li> <li>- Renforcement des capacités pour faciliter la transition vers l'emploi (stage-ouvrier, alphabétisation, éducation financière, champs écoles pour les jeunes paysans)</li> <li>- Appui-conseil de proximité (Sous-composantes 1.2, 2.1 et 2.2)</li> <li>- Renforcement de la participation des jeunes dans les organisations et leur rôle dans la prise de décision au niveau des filières (Sous-composantes 1.1 et 2.2)</li> </ul>
<p><b>Petites exploitations familiales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménages mixtes qui en plus de la culture pluviale de céréales s'adonnent au maraîchage comme culture diversification et ayant aussi quelques têtes de bétail notamment les chèvres</li> <li>- Faible niveau d'instruction de l'exploitant</li> <li>- Activités de petite taille limitant la capacité de production</li> <li>- Accès aux facteurs de production limités : faible accès aux semences de qualité et aux produits phytosanitaires, difficulté d'accès à l'eau, conditions de travail difficiles</li> <li>- Difficultés d'accès au financement</li> <li>- Main d'œuvre souvent limitée à la main d'œuvre familiale et inégale répartition des charges de travail</li> <li>- Faible orientation vers la qualité et la productivité</li> <li>- Faible connaissance en gestion</li> <li>- Faible accès aux informations sur le marché</li> <li>- Revenus agricoles bas</li> <li>- Faible contrôle sur les actifs par les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Inscription des activités dans une logique de business/montage de projet et sur la base d'une vision partagée impliquant la participation de tous les membres de l'exploitation et une répartition équitable des charges de travail</li> <li>- Facilitation de l'accès aux facteurs, de production : semences et intrants, système d'irrigation moderne et autres innovations technologiques</li> <li>- Focus sur la qualité et la productivité</li> <li>- Facilitation de l'accès au financement</li> <li>- Appui à l'accès au marché</li> <li>- Appui et accompagnement rapproché de proximité</li> <li>- Renforcement des capacités de participation dans les organisations, meilleure reconnaissance et représentativité dans les organes de décision</li> <li>- Mise en relation avec les autres acteurs des filières</li> <li>- Appui et accompagnement de proximité</li> </ul>	<p><b><i>Vision : Augmenter les revenus des petites exploitations familiales en les intégrant dans la logique filière tournée vers le marché</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'intégration dans les filières à travers les GTF, - mise en relation avec les autres acteurs des filières (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Appui à l'accès au marché à travers les 4P (Sous-composante 1.2)</li> <li>- Développement d'une stratégie basée sur une vision partagée par tous les membres de l'exploitation (Méthodologie axée sur les ménages) (Sous-composante 2.2)</li> <li>- Renforcement de la logique filière tournée vers le marché (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Appui à la reconnaissance du rôle productif joué par les femmes au sein des GTF (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Augmentation de la qualité et de la productivité (Sous-composantes 1.2, 1.3, 2.1, 2.2)</li> <li>- Facilitation de l'accès aux facteurs, de production : semences et intrants, système d'irrigation moderne et autres innovations technologiques (Sous-composantes 2.1 et 1.3)</li> <li>- Appui à la bancarisation (Sous-composante 1.2)</li> <li>- Appui et conseil de proximité (Sous-composante 2.2)</li> <li>- Renforcement des capacités de participation dans les organisations, meilleure reconnaissance et représentativité dans les organes de décision (Sous-composantes 1.1 et 2.2)</li> <li>- Appui et accompagnement de proximité (Sous-composante 2.2)</li> </ul>

<p><b>Coopératives de femmes et de jeunes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de femmes réunies partageant l'exploitation d'une même ressource (terre et point d'eau) pour leur production agricole (maraîchage)</li> <li>- Coopérative comprenant 20 à 25 personnes dont 2-3 hommes le plus souvent alphabétisés et qui assurent les tâches les plus pénibles</li> <li>- Organisations permettant de traiter ensemble les contraintes communes : difficulté d'accès à la terre, difficulté d'accès à l'eau, faible capacités techniques, difficulté pour la commercialisation, etc.</li> <li>- Niveau d'instruction faible pour l'ensemble des membres</li> <li>- Vulnérabilité élevée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Renforcement de l'esprit coopératif tourné vers le marché</li> <li>- Renforcement des capacités organisationnelles</li> <li>- Renforcement des capacités techniques</li> <li>- Renforcement des capacités de représentation et du leadership féminin et des jeunes</li> <li>- Accès aux facteurs de production, aux technologies et aux infrastructures</li> <li>- Accès aux informations et au marché</li> <li>- Mise en relation avec les OP et les acteurs dans les filières</li> </ul>	<p><b>Vision : Renforcer l'intégration des femmes et des jeunes vulnérables dans les filières en les appuyant à travers leurs organisations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'intégration dans les filières à travers les GTF, - mise en relation avec les autres acteurs des filières (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Appui à l'accès au marché à travers les 4P (Sous-composante 1.2)</li> <li>- Développement d'une stratégie basée sur une vision partagée par tous les membres (Sous-composante 2.2)</li> <li>- Renforcement de la logique filière tournée vers le marché (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Appui à la reconnaissance du rôle productif joué par les femmes au sein des GTF (Sous-composante 1.1)</li> <li>- Réduction du niveau d'analphabétisation des femmes et des jeunes qui constitue une barrière au démarrage et au développement de toute activité au sein de coopératives ciblées (Sous-composante 2.2)</li> <li>- Augmentation de la qualité et de la productivité (Sous-composantes 1.2, 1.3, 2.1, 2.2)</li> <li>- Facilitation de l'accès aux facteurs, de production : semences et intrants, système d'irrigation moderne et autres innovations technologiques (Sous-composantes 2.1 et 1.3)</li> <li>- Appui à la bancarisation (Sous-composantes 1.2)</li> <li>- Appui et conseil de proximité (Sous-composante 2.2)</li> <li>- Renforcement des capacités pour une participation active de tous les membres dans les organisations notamment des femmes et des jeunes, et particulièrement dans les organes de décision (Sous-composantes 2.2)</li> <li>- Renforcement des capacités organisationnelles et de représentation pour la participation au dialogue politique (Composantes 1.1 et 2.2)</li> <li>- Appui et conseil de proximité (Composante 2.2)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de 20-25 femmes réunies partageant la même infrastructure équipée pour des activités productives destinées en priorité au marché (poulaillers, mini-laiteries et autres transformations)</li> <li>- Organisations permettant de traitant ensemble les contraintes communes : difficulté d'accès à l'eau, difficulté d'accès aux intrants (poussins, aliments, etc.), faible capacités techniques, difficulté pour la commercialisation, etc.</li> <li>- Niveau d'instruction faible pour l'ensemble des membres</li> <li>- Vulnérabilité moins élevée par rapport au premier groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Renforcement de l'esprit coopératif tourné vers le marché</li> <li>- Renforcement des capacités organisationnelles</li> <li>- Renforcement des capacités techniques</li> <li>- Renforcement des capacités de représentation et du leadership féminin et des jeunes</li> <li>- Accès aux facteurs de production, aux technologies et aux infrastructures</li> <li>- Accès aux informations et au marché</li> <li>- Mise en relation avec les OP et les acteurs dans les filières</li> </ul>	
<p><b>Coopératives mixtes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopérative comprenant 20 à 25 personnes partageant l'exploitation d'une même ressource (terre et point d'eau) pour leur production agricole (maraîchage)</li> <li>- Organisations permettant de traitant ensemble les contraintes communes : difficulté d'accès à la terre, difficulté d'accès à l'eau, difficulté d'accès aux intrants (poussins, aliments, etc.), faible capacités techniques, difficulté pour la commercialisation, etc.</li> <li>- Niveau d'instruction différencié entre les membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'esprit coopératif tourné vers le marché</li> <li>- Renforcement des capacités organisationnelles</li> <li>- Renforcement des capacités techniques</li> <li>- Accès aux facteurs de production, aux technologies et aux infrastructures</li> <li>- Accès aux informations et au marché</li> <li>- Mise en relation avec les OP et les acteurs dans les filières</li> <li>- Renforcement de la participation des femmes au sein des coopératives et des organes de décisions</li> </ul>	

<p><b>Coopératives d'hommes à majorité jeunes (notamment dans la filière pêche)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopérative comprenant 20 à 25 personnes partageant l'exploitation d'une même ressource (terre et point d'eau) pour leur production agricole (maraîchage)</li> <li>- Organisations permettant de traiter ensemble les contraintes communes : difficulté d'accès à la terre, difficulté d'accès à l'eau, difficulté d'accès aux intrants (poussins, aliments, etc.), faible capacités techniques, difficulté pour la commercialisation, etc.</li> <li>- Niveau d'instruction assez élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'esprit coopératif tourné vers le marché</li> <li>- Renforcement des capacités organisationnelles</li> <li>- Renforcement des capacités techniques</li> <li>- Renforcement des capacités de représentation et du leadership féminin</li> <li>- Accès aux facteurs de production, aux technologies et aux infrastructures</li> <li>- Accès aux informations et au marché</li> <li>- Mise en relation avec les OP et les acteurs dans les filières</li> </ul>	
---	---	---	--



#### IV. Stratégie de ciblage des sites et des bénéficiaires et opérationnalisation

26. En reconnaissant les différents besoins/contraintes de ces groupes cibles, PRODEFI développera une stratégie de ciblage inclusive permettant d'atteindre les acteurs au sein des filières dont les petits producteurs pauvres et les groupes vulnérables ; lesquels pourront valoriser les appuis du projet afin de garantir un niveau optimum de résultats et d'impact sur l'amélioration des conditions de vie. Cette stratégie reposera sur : (i) un ciblage géographique basé sur les critères mentionnés plus haut; (ii) un ciblage direct et inclusif basé sur des critères d'éligibilité validés avec les communautés qui visera à assurer que les cibles prioritaires du FIDA dont les femmes, les jeunes hommes et les jeunes femmes les plus pauvres puissent bénéficier des appuis délivrés par le projet ; (iii) un auto-ciblage qui cherche l'implication des différentes catégories de groupe-cibles de manière à développer les réponses du projet en fonction de leurs aspirations et de leurs besoins.

27. Des mécanismes d'autonomisation et de facilitation seront mis en place. Il s'agit notamment : (i) des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du PRODEFI, ses cibles et son mode opératoire, à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels du projet dès son lancement, avec un focus sur les femmes et les jeunes (hommes et femmes) ; (ii) du renforcement des capacités des femmes et des jeunes, et de leurs organisations afin d'accroître leurs possibilités de se faire entendre, et promouvoir ainsi leur participation. PRODEFI participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'équité genre et l'inclusion jeunes au développement des filières ; et s'attachera également à renforcer la sensibilité des partenaires sur ces questions.

L'opérationnalisation de la stratégie de ciblage de PRODEFI suivra une démarche participative reposant sur la participation des populations et de la communauté dans l'ensemble du processus. En dehors des mécanismes de ciblage géographique, de ciblage direct et d'auto-ciblage, PRODEFI prendra des dispositions pratiques complémentaires pour renforcer l'inclusion des ménages pauvres et des groupes vulnérables dans ses groupes cibles<sup>102</sup>. Au sein du PRODEFI, la responsabilité de la bonne mise en œuvre de la stratégie de ciblage appartient à l'ensemble de l'équipe du projet, ainsi qu'aux différents partenaires de mise en œuvre lesquels seront renforcés sur les questions de ciblage, de genre, jeunes et d'inclusion sociale. Le projet recevra l'appui un spécialiste genre fourni au niveau du Pool d'Assistance Technique et Financier (PATF) ; le choix et le renouvellement des contrats de partenariats seront guidés entre autres par un respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.

#### V. Stratégie genre et opérationnalisation

28. **En ce qui concerne l'équité de genre**, PRODEFI se dotera d'une stratégie genre basée sur la prise en compte des inégalités liées au sexe, à l'âge et au statut dans la mise en œuvre des différentes composantes et activités du projet. La stratégie genre visera à : (i) lever les contraintes majeures entravant la montée en puissance des activités économiques des femmes et des jeunes engagées dans les filières (productrices, transformatrices et commerçantes) ; (ii) renforcer leurs capacités productives en vue d'accroître la productivité et la rentabilité de leurs activités ; (iii) renforcer les capacités des femmes pour les activités post-production afin de soutenir la valorisation et la mise en marché des surplus de production pour augmenter leurs revenus et veiller à leur autonomisation économique sur des bases saines et durables ; (iv) veiller à la réduction de la pénibilité du travail dans les différentes activités ; (v) promouvoir le leadership des femmes et des jeunes au sein des différentes organisations à la base comme au niveau des faïtières, ainsi qu'au niveau des GTF - instances de dialogue et de décision pouvant affecter le développement des filières.

29. **Pour l'opérationnalisation de la stratégie**, PRODEFI lancera dès son démarrage un certain nombre d'initiatives qui porteront sur : i) l'organisation des campagnes d'information et de communication ou des sessions spécifiques à l'endroit des femmes, des jeunes ainsi que les autres groupes vulnérables qui seront identifiés ; ii) l'octroi des équipements d'irrigation facilitant l'accès et la gestion de l'eau qui permettra en même temps l'augmentation de la productivité et la réduction de la pénibilité du travail ; iii) le renforcement des capacités techniques des femmes notamment pour les

---

<sup>102</sup> Une proposition de critères généraux de ciblage et de critères de ciblage par filière et par activité est donnée en Annexe 2.

activités de transformation, de stockage et de commercialisation ; iv) le renforcement du leadership et des capacités managériales des femmes ; (v) l'appui à l'insertion des coopératives de femmes dans les GTF et les initiatives 4Ps ; etc.

30. Des mesures concrètes soutiendront la mise en œuvre à l'exemple de l'utilisation du système de quotas (atteinte d'un minimum de 50% de femmes et de 30% de jeunes), l'adoption des approches innovantes, participatives et interactives axées sur les ménages et les communautés, et la sensibilisation, et le renforcement de l'ensemble de l'équipe et des partenaires de mise en œuvre sur ces questions.

## **VI. Stratégie « jeunes » et opérationnalisation**

31. **La stratégie « jeunes »** de PRODEFI vise (i) à faciliter l'accès des jeunes aux ressources (foncier, eau, intrants, infrastructures productives, services commerciaux et financiers) et à l'appui/accompagnement pour qu'ils aient de vraies activités génératrices de revenus leur permettant un ancrage dans leur territoire au niveau des filières ciblées; et (ii) à renforcer leur participation dans les organisations à la base, les cadres de concertation et de décision (coopératives et GTF). Le projet appuiera (i) les jeunes qui travaillent déjà dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, (ii) les jeunes en déperdition scolaire qui sont à la recherche d'opportunités de travail et qui sont souvent contraints à la migration, ainsi que (iii) les jeunes diplômés ou les étudiants des écoles de formation technique. Les jeunes seront orientés vers les filières et les activités à potentiel qui répondent à leurs aspirations de génération rapide de revenus. Il s'agira concrètement (i) d'appuyer l'intégration des jeunes dans les groupements/coopératives existants ou d'appuyer la structuration de nouveaux groupements - notamment à travers l'approche Communauté d'Épargne et de Crédit Interne ; (ii) de renforcer leur leadership pour faciliter leur intégration et leur participation dans les GTF ; (iii) de faciliter leur accès aux facteurs de production ; (iv) de renforcer leurs capacités techniques et managériales ; (v) de les appuyer pour accéder aux marchés notamment à travers un ciblage direct pour la contractualisation/l'intégration dans les 4P.

32. **Pour l'opérationnalisation de la stratégie jeunes**, PRODEFI s'attachera à sensibiliser les jeunes sur les opportunités existantes au niveau des différentes filières ; et à sensibiliser les différentes organisations sur l'importance de l'inclusion et la participation des jeunes, ainsi que le potentiel qu'ils peuvent représenter dans la dynamisation des filières. Pour l'opérationnalisation de la stratégie, le projet adoptera une approche de ciblage direct des jeunes et veillera à respecter le système de quotas sur la base d'un minimum de 30% de jeunes. Des propositions d'actions concrètes résultant d'un ciblage direct des jeunes femmes et des jeunes hommes au niveau de chaque filière sont données en Annexe 1 (Tableau C). La mise en œuvre des activités spécifiques aux jeunes reposera autant que possible sur les mêmes dispositifs (ONG, bureaux d'études, etc.) que ceux utilisés pour la mise en œuvre de l'ensemble du projet ; le projet veillera toutefois à outiller les opérateurs en amont des interventions dont ceux qui vont travailler spécifiquement sur les jeunes, notamment en les renforçant par un appui méthodologique spécifique relatif à l'animation/l'insertion/l'appui aux jeunes. La possibilité de collaboration avec l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) - unique service public pour l'emploi des jeunes est à exploiter pour cet appui méthodologique, notamment la pertinence de l'utilisation des outils qui ont été développés avec le BIT pour l'appui aux jeunes dans la gestion de leur projet. Les approches facilitant l'apprentissage et les échanges entre les jeunes seront favorisées : champ école paysan pour des groupes homogènes de jeunes, forum des jeunes, témoignages par des jeunes professionnels, éducation/apprentissage par les pairs, visites d'échanges, etc.



## PRODEFI - CHECKLIST DES MESURES OPERATIONNELLES DE CIBLAGE

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible - les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?	Oui, les groupes-cibles de PRODEFI comprennent les ruraux pauvres et vulnérables touchés l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique qui ont difficilement accès aux facteurs de production (terre, eau, financement, etc.), et qui sont caractérisés par leur vulnérabilité aux changements climatiques ; dont particulièrement les femmes et les jeunes
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Oui, les cibles ont été classées en sous-groupes en tenant compte du genre, de l'âge, des profils socio-économiques ; ainsi que de la considération des différentes besoins et contraintes propres identifiées. Cf. Tableau de catégorisation et caractérisation des groupes cibles de PRODEFI dans l'Appendice 2 et le Document de Travail.
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous-groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	Oui, les missions de préparation et de formulation ont associé les groupes-cibles potentiels du Projet afin de tenir compte de leurs aspirations. Les visites de terrain et échanges ont permis d'identifier leurs attentes et d'avoir leur adhésion au Projet. Les réponses développées par PRODEFI reposent sur les besoins qui ont été exprimés.
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci - après :	
4.1. <b>Ciblage géographique</b> – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres	Oui, le ciblage de la zone d'intervention de PRODEFI s'est basé sur des données relatives à la pauvreté qui montrent que l'incidence de la pauvreté demeure des plus élevés dans la zone choisie, cette incidence de la pauvreté est d'autant plus marquée dans les zones rurales.
4.2. <b>Ciblage direct</b> - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques	Oui, des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables, des jeunes et des femmes dans les activités du projet. L'utilisation du système de quotas (atteinte d'un minimum de 50% de femmes et 30% de jeunes) renforcera ces critères. Une proposition de critères généraux de ciblage et de critères de ciblage par filière et par activité est donnée dans le Document de Travail. Une proposition de ciblage directe spécifiée par filière et par activité pour l'insertion des jeunes est donnée en Annexe 2 de l'Appendice 2.
4.3. <b>Auto ciblage</b> - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes-cibles	Oui, le développement des réponses apportées par PRODEFI (accès aux facteurs de production, développement d'offres de services, etc.) se base sur la connaissance des besoins et aspirations des différentes catégories de groupes-cibles.
4.4. <b>Mesures d'autonomisation</b> – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacité et de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir	Oui, la stratégie de ciblage de PRODEFI s'adossera sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs de PRODEFI, ses cibles et son mode opératoire, à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels du projet dès son lancement, avec un focus sur les femmes et les jeunes (hommes et femmes). Des formations en alphabétisation et en leadership sont prévues pour les femmes et les jeunes.
4.5. <b>Mesures de facilitation</b> – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités	Oui, PRODEFI participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'équité genre et l'inclusion jeunes au développement des filières ; et s'attachera également à renforcer la sensibilité des différents partenaires sur ces questions.

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>4.6. <b>Attention aux procédures</b> qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.)</p>	<p>Oui, la conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive : les modalités de contribution financière des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité.</p>
<p>4.7. <b>Mesures opérationnelles</b> - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services</p>	<p>Oui, PRODEFI sera appuyé par un spécialiste chargé des questions de ciblage, de genre, d'inclusion des jeunes et de nutrition fourni à travers le PATF.                      Le personnel du projet bénéficiera de formation pour la mise en œuvre de la stratégie de ciblage.                      Le choix et le renouvellement des contrats de partenariats seront guidés entre autres par un respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.</p>
<p>5. <b>Suivi des résultats du ciblage.</b> Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ?</p>	<p>Oui, le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage.                      Le spécialiste en charge du ciblage et du genre veillera en relation avec le responsable suivi-évaluation à ce que les indicateurs du système de suivi-évaluation soient désagrégés selon le genre et l'âge ; et à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré ; et à ce que les aspects de ciblage, genre et jeunes soient systématiquement intégrés dans les rapports.                      Des études spécifiques sur le genre et la pauvreté sont prévus au démarrage, mi-parcours et à l'achèvement du projet pour renseigner le système de suivi-évaluation.</p>

## PRODEFI - CHECKLIST DES MESURES OPERATIONNELLES EQUITE GENRE

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Le DCP contient - et la mise en œuvre du Projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes	Oui, la partie « Genre et Pauvreté » dans l'Appendice 2 et le Document de Travail analyse les disparités hommes-femmes et met en exergue la pauvreté et les inégalités selon le genre. Les contraintes relatives à l'autonomisation économique, la participation des femmes et à leur charge de travail sont adressées dans les activités développées dans les différentes composantes et sous-composantes du projet.
2. Le DCP contient - et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour:	
<input type="checkbox"/> Développer l' <b>autonomisation économique des femmes</b> grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer	Oui, l'accès aux facteurs de production dont la dotation en capital vif dans les modèles de production (chèvres, poussins, etc.), l'accès à l'eau (dotation de motopompes), l'appui à la bancarisation par l'adoption de l'approche CECI et le renforcement des capacités en éducation financière, la facilitation de l'accès aux intrants notamment les semences, etc. permettra aux femmes de créer et de développer leurs activités et d'augmenter leurs revenus ; leur autonomie économique en sera renforcée.
<input type="checkbox"/> Renforcer et <b>assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</b>	Oui, la représentation et la participation des femmes dans les organisations paysannes constitue une des critères de ciblage des ces dernières. Les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à l'objectif d'avoir au moins 50% de femmes dans les instances de décision. Des formations en leadership sont également prévues pour renforcer la participation active des femmes dans la gestion de leurs organisations
<input type="checkbox"/> <b>Alléger la charge de travail des femmes</b> et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes	Oui, les activités d'appui à l'accès à l'eau promues par le projet (système d'exhaure, captage et distribution d'eau) et aux nouvelles technologies permettent l'allègement de la charge de travail des femmes.
3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre	Oui, la section ciblage décline des sous-groupes de cibles en tenant compte du genre et de l'âge. Les appuis à apporter par le projet sont également déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents sous-groupes. Des activités précises ciblent les femmes (ex : mini-laiteries) et les jeunes (ex : aviculture)
4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées	Oui, les éléments clés relatifs à l'opérationnalisation de la stratégie genre pour les composantes et sous-composantes sont décrits dans les documents de travail
5. Le DCP décrit - et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices du Projet.	
5.1. Affecter des <b>ressources humaines et financières</b> adéquates pour mettre en œuvre une approche genre	Oui, PRODEFI sera appuyé par un spécialiste en charge des questions de ciblage, d'intégration du genre et de l'inclusion des jeunes fourni le PATF. ; elle jouera un rôle d'impulsion et d'accompagnement de la dynamique genre dans le Projet. Un budget est alloué pour l'intégration d'activités spécifiques au genre au sein du projet.
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation	Oui, la participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement : ciblage direct, instauration du système de quotas, formation en leadership féminin, etc.
5.3. Veiller que <b>les arrangements de Projet</b> (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes	Oui, la dimension genre et jeunes sera également introduit dans les critères de sélection du personnel du Projet. Les attributions de chaque membre de l'équipe sur les aspects de genre seront clarifiées dans leurs TdR ; et l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée. Le choix et le renouvellement des contrats de partenariats seront guidés entre autres par un respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes, particulièrement les femmes.	Oui, une attention sera apportée pour favoriser une équipe de terrain mixte homme-femme chez les auxiliaires et conseillers.
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique	Oui, PRODEFI s'aligne aux orientations stratégiques nationales. Les Ministères et leurs services déconcentrés constituent des partenaires privilégiés du projet. A travers son approche de faire-faire, le projet collabore avec de nombreuses institutions de développement pour la mise en œuvre des activités.
6. Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes	Oui, le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs prévoient la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge. Les spécialistes en suivi-évaluation veilleront à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré.

## ANNEXE 1: PROPOSITION DE CRITERES DE CIBLAGE

Tableau A: Proposition de critères généraux de ciblage

Niveau	Critères de ciblage	Responsables du ciblage
Zone de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité/accès à la consommation/transformation</li> <li>- Potentiel de production (disponibilité des facteurs de production dont la terre, l'eau et les intrants)</li> </ul>	Le projet, les GTF/les acteurs, et les prestataires par filière
Village / communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les villages qui se trouvent dans la zone de production et qui ont un potentiel de production confirmé</li> <li>- Les villages pouvant être reliés aux centres de consommation</li> <li>- Les villages n'ayant pas encore reçus des appuis similaires</li> <li>- Chercher un équilibre entre les différents groupes ethniques</li> <li>- Les villages doivent avoir un nombre de ménages vulnérables qui permet leur ciblage (le village ne doit pas être ni trop petit ni trop "riche")</li> </ul>	Le projet et les prestataires
Ménages / individus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménages vulnérables                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Proportion de personnes à charge (enfants, personnes âgées, etc.) par rapport au total du ménage</li> <li>o Faible accessibilité à la santé et la scolarisation</li> <li>o Pas de cheptel sauf quelques petits ruminants</li> <li>o Problème de sécurité alimentaire pendant la période de soudure (Stock alimentaire/ de céréales)</li> <li>o Alimentation non-diversifiée</li> </ul> </li> <li>- Intéressé et capable de mener l'activité économique ciblée par filière (physiquement et mentalement)</li> <li>- Déjà membre d'un groupement ou capable de se mettre en groupement, notamment à travers l'adoption de l'approche CECI (Communauté d'Épargne et du Crédit Interne)</li> </ul>	Les prestataires et les communautés

**Tableau B: Critères de ciblage par filière et par activité**

Filière	Critères de ciblage des bénéficiaires des appuis à la production et la transformation	Critères de ciblage pour l'intégration dans les 4P
Maraîchage	<p><b>Production maraîchère et de semences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Individus appartenant à des ménages pauvres notamment femmes et jeunes</li> <li>- Coopératives regroupant des individus pauvres et notamment des femmes et des jeunes</li> <li>- Disponibilité en terre offrant la possibilité de valorisation et d'extension des périmètres, permettant l'accroissement des revenus</li> <li>- Localisation dans une zone ayant un accès à l'eau en quantité suffisante permettant de mener à bien l'activité</li> <li>- Intérêt et volonté à s'investir dans l'activité</li> <li>- Disponibilité à assurer la gestion collective du périmètre (entretien de l'aménagement)</li> </ul> <p><b>Stockage, triage, conditionnement et transformation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Individus appartenant à des ménages pauvres notamment femmes et jeunes</li> <li>- Coopératives regroupant des individus pauvres et notamment des femmes et des jeunes</li> <li>- Disponibilité à travailler en groupement pour partager les infrastructures et les groupements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à contribuer dans le financement du 4P</li> <li>- Ayant acquis un minimum d'expériences dans la conduite de l'activité</li> <li>- Individu ayant un niveau minimum d'alphabétisation et de gestion ou appartenant à un groupement dont les autres membres sont alphabétisés, afin de pouvoir exprimer et défendre les intérêts dans le partenariat</li> </ul>
Aviculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Individus appartenant à des ménages pauvres notamment femmes et jeunes</li> <li>- Coopératives regroupant des individus pauvres et notamment des femmes et des jeunes</li> <li>- Habitants dans des villages reliés aux centres urbains/ centres de consommation</li> <li>- Jeunes de 20 à 35 ans n'ayant pas d'autres activités économiques stables pour les nouveaux poulaillers</li> <li>- Intérêt et volonté à s'investir dans l'activité</li> <li>- Capacité à travailler en groupement</li> </ul>	
Lait de chèvre	<p><b>Mini-laiterie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes appartenant à des ménages pauvres, femmes chefs de famille à privilégier</li> <li>- Intérêt et volonté à s'investir dans l'activité</li> </ul>	

Filière	Critères de ciblage des bénéficiaires des appuis à la production et la transformation	Critères de ciblage pour l'intégration dans les 4P
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à travailler en groupement</li> <li>- Prioriser les femmes disposant des connaissances de base sur la transformation traditionnelle de lait</li> <li><b>Distribution de chèvres :</b></li> <li>- Individus appartenant à des ménages pauvres et ne possédant pas de chèvres notamment femmes et jeunes</li> <li>- Individus évoluant autour d'une mini-laiterie</li> <li>- Intérêt et volonté à s'investir dans l'élevage de chèvres</li> <li>- Capacité à respecter l'engagement de fournir le lait à la mini-laiterie</li> <li>- Individus ayant la capacité d'assurer correctement l'alimentation et les soins des chèvres pendant toute l'année</li> <li>- Individus s'engageant à respecter la chaîne de solidarité</li> <li><b>Elevage et gestion des boucs :</b></li> <li>- Individus fournissant du lait à la mini-laiterie</li> <li>- Capacité à bien assurer la bonne conduite de l'élevage des boucs (alimentation et santé)</li> <li>- Capacité à respecter l'engagement de partager le bouc avec les autres éleveurs</li> </ul>	
Produits Forestiers Non Ligneux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion au niveau des AGLC</li> <li>- Individus appartenant à des ménages pauvres</li> <li>- Coopératives regroupant des individus pauvres et notamment des femmes et des jeunes</li> <li>- Individus respectant la gestion des ressources forestières (exploitation rationnelle et durable)</li> <li>- Intérêt et volonté à s'investir dans l'activité</li> <li>- Capacité à travailler en groupement</li> </ul>	
Pêche continentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes hommes appartenant à des ménages pauvres pour la pêche</li> <li>- Jeunes femmes appartenant à des ménages pauvres pour les activités post-capture</li> <li>- Jeunes femmes et jeunes hommes évoluant autour du lac de Foug Gleita</li> <li>- Intérêt et volonté à s'investir dans l'activité</li> <li>- Capacité à travailler en groupement</li> </ul>	

**Tableau C : Critères de ciblage et actions proposées pour l'insertion des jeunes dans les filières**

Filière	Options jeunes	Critères de ciblage	Bénéficiaires	Activités spécifiques
Maraîchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des <b>jeunes femmes</b> dans les groupes/coopératives de femmes exploitant déjà des périmètres maraîchers ou création de nouveaux groupes</li> <li>- Création de groupes de <b>jeunes hommes</b> autour de périmètres maraîchers</li> <li>- Intégration des <b>jeunes femmes</b> surtout dans la transformation et la commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes hommes et jeunes femmes originaires du village</li> <li>- 15-35 ans (mais carte d'identité pas obligatoire)</li> <li>- Intéressés par la filière et capables d'assurer la gestion collective du périmètre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif pour la production sur les nouveaux périmètres maraîchers PRODEFI : un minimum de 30% jeunes sur les 540 nouveaux périmètres maraîchers prévus<sup>103</sup> ; soit <b>3 240 jeunes producteurs bénéficiaires</b></li> <li>- Pour l'appui aux 150 périmètres maraîchers du ProLPRAF, en se basant sur l'hypothèse d'un minimum de 30% de jeunes membres des coopératives ; on touche <b>1 800 jeunes bénéficiaires</b></li> <li>- Objectif pour la transformation : 75% de jeunes sur les 80 femmes vendeuses non encore comptabilisés parmi les producteurs ; soit <b>60 jeunes vendeuses bénéficiaires</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des jeunes pendant les saisons de culture ou autour des fêtes (le moment où les jeunes se trouvent dans les villages)</li> <li>- Insertion des jeunes dans les groupes/coopératives existantes ou organisation des jeunes en groupes/coopératives autour des nouveaux périmètres (Approche Communauté d'Epargne et de Crédit Interne)</li> <li>- Formation technique et en gestion de projet</li> <li>- Appui à l'accès aux facteurs de production : négociation d'un terrain pour les groupes des jeunes, appui en accès à l'eau (puits, adduction, etc.), dotation en clôture</li> <li>- Encadrement/accompagnement - champs écoles jeunes paysans</li> <li>- Production de semences par des coopératives de jeunes</li> <li>- Petites infrastructures de stockage, triage, conditionnement, transformation essentiellement à l'endroit des jeunes femmes</li> </ul>
Aviculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les <b>jeunes</b> dans l'aviculture semi-intensif autour des centres urbains /centres de consommation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes hommes et jeunes femmes de 20-35 ans (mais carte d'identité pas obligatoire)</li> <li>- Zones périurbaines ou villages autour des centres urbains/centres de consommation</li> <li>- Jeunes habitant le</li> </ul>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler un minimum de 30% de jeunes dans la restructuration des bénéficiaires des 38 anciens poulaillers du ProLPRAF<sup>104</sup>, soit <b>228 jeunes bénéficiaires</b></li> <li>- Destiner les 62 nouveaux poulaillers<sup>105</sup> de PRODEFI aux jeunes, soit <b>620 jeunes bénéficiaires</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des jeunes H/F dans la zone cible</li> <li>- Organisation des jeunes en groupes/coopératives d'hommes ou de femmes selon la culture/tradition du milieu (Approche Communauté d'Epargne et de Crédit Interne)</li> <li>- Appui à l'accès aux facteurs de production : négociation avec les autorités pour avoir le terrain pour construire le(s) poulailler(s), dotation de poulaillers, poussins et aliments</li> </ul>

<sup>103</sup> Un périmètre maraîcher de 1 ha est géré par une coopérative de 40 personnes qui inclut 40 bénéficiaires. Pour les 30% de périmètres destinés aux jeunes, soit 162 périmètres, un périmètre est géré par 20 jeunes

<sup>104</sup> Pour les anciens poulaillers ProLPRAF, un poulailler est géré par une coopérative de 20 bénéficiaires

<sup>105</sup> Pour les nouveaux poulaillers qui sont pro-jeunes, un poulailler est géré par 10 jeunes bénéficiaires



		<p>village péri-urbain ciblé n'ayant pas d'autres activités économiques stables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intéressés par la filière et capables de travailler en groupements</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation technique et en gestion de projet</li> <li>- Suivi-accompagnement par le prestataire</li> </ul>
Lait de chèvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les <b>jeunes femmes</b> dans la transformation de lait au niveau des mini-laiteries</li> <li>- Intégrer les <b>jeunes hommes</b> dans l'élevage des boucs et la production de fourrages</li> <li>- Intégrer les <b>jeunes</b> dans l'élevage de chèvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes âgés de 18-35 ans (mais carte d'identité pas obligatoire)</li> <li>- Jeunes femmes et hommes membres des ménages vulnérables</li> <li>- Jeunes femmes pauvres chefs de ménages</li> <li>- Intéressé par la filière et capables de travailler en groupements pour les bénéficiaires des mini-laiteries</li> <li>- Jeunes capables d'assurer l'alimentation et les soins des chèvres et des boucs pendant toute l'année</li> <li>- Jeunes s'engageant à respecter les chaînes de solidarité pour les bénéficiaires des chèvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif pour les nouvelles mini-laiteries PRODEFI : cibler un minimum de 75% de jeunes femmes sur les 8 nouvelles mini-laiteries<sup>106</sup>, soit <b>120 jeunes femmes bénéficiaires</b></li> <li>- Objectif pour les nouvelles mini-laiteries 4P : cibler un minimum de 75% de jeunes femmes sur les 6 nouvelles mini-laiteries<sup>107</sup>, soit <b>180 jeunes femmes bénéficiaires</b></li> <li>- Pour l'appui aux 9 mini-laiteries existantes du ProLPRAF, en se basant sur l'hypothèse d'un minimum de 60% de jeunes femmes membres de coopératives ; on touche <b>108 jeunes femmes bénéficiaires</b></li> <li>- Objectif pour la dotation des 230 boucs : cibler 70% de jeunes hommes éleveurs, soit <b>161 jeunes éleveurs bénéficiaires</b></li> <li>- Objectif pour la dotation de chèvres : Cibler 50% de jeunes femmes et 40% de jeunes dans la première distribution<sup>108</sup> et la distribution pour la chaîne de solidarité, soit <b>828 jeunes hommes et jeunes femmes bénéficiaires</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sensibilisation des jeunes dans le(s) village(s) autour des mini-laiteries et structuration en groupes/coopératives autour des nouveaux périmètres (Approche Communauté d'Epargne et de Crédit Interne)</li> <li>- Identification des jeunes femmes et hommes intéressées à produire le lait de chèvre et distribution de chèvres</li> <li>- Dotation de boucs à des jeunes éleveurs</li> <li>- Production de fourrages par des jeunes hommes</li> <li>- Formation technique et en gestion de projet</li> <li>- Suivi-accompagnement par le prestataire</li> </ul>

<sup>106</sup> Une mini-laiterie d'une capacité de 100-150 litres/jour est gérée par une coopérative de 20 bénéficiaires

<sup>107</sup> Une mini-laiterie 4P d'une capacité de 300 litres/jour est gérée par une coopérative de 40 bénéficiaires

<sup>108</sup> Distribution de 4 chèvres à 20 personnes autour des 23 mini-laiteries, chaque bénéficiaire donnera à leur tour 4 chèvres en chaîne de solidarité après 24 mois et 36 mois de la 1<sup>ère</sup> distribution

			- Objectif pour la production de fourrages : Destiner la production de fourrage sur les 23 parcelles <sup>109</sup> aux jeunes hommes, soit <b>115 jeunes hommes bénéficiaires</b>	
PFNL	Intégrer les jeunes dans les filières gomme arabique et Baobab	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes âgés de 15-35 ans (mais carte d'identité pas obligatoire)</li> <li>- Membres des ménages les plus vulnérables</li> <li>- Intérêt à intégrer les AGLC et à se mettre en groupement</li> </ul>	Objectif : un minimum de 30% de jeunes dans les 23 AGLC existantes, soit <b>552 jeunes bénéficiaires</b> ; et un minimum de 50% de jeunes dans les 6 nouvelles AGLC, soit <b>240 jeunes bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des jeunes pour intégrer les AGLC</li> <li>- Organisation de groupements/coopératives de jeunes en fonction des filières et des activités qu'ils veulent entreprendre (mixtes ou H/F)</li> <li>- Demande aux AGLC de cibler (système de quotas) les jeunes nouveaux adhérents dont l'adhésion a été appuyée par le projet pour bénéficier des formations sur la collecte et le processing, et des dotations de matériels</li> <li>- Cibler les jeunes pour les travaux sur les cordons pierreux</li> </ul>
Pêche	Appuyer l'intégration des jeunes dans la filière pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes hommes et jeunes femmes de 15-35 ans habitants autour du lac de Fom Gleita</li> </ul>	Objectif : tous les bénéficiaires dont <b>300 jeunes pêcheurs et 150 jeunes femmes</b> pour l'amélioration de la qualité post-capture (transformation, commercialisation de produits frais et transformés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des jeunes hommes et femmes sur les appuis du projet</li> <li>- Intégration des jeunes dans les Comités de gestion des Points de Débarquements Améliorés, dans les GIE créés au niveau de chaque site, dans le comité de gestion de la pêche</li> <li>- Appui aux jeunes pêcheurs pour l'acquisition des facteurs de production : pirogue en bois, filets en nappes, fils et aiguilles, cordages, hameçons</li> </ul>

<sup>109</sup> Chaque parcelle de 2 Ha sera gérée par un GIE de 5 jeunes hommes

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux jeunes femmes pour l'amélioration des moyens techniques nécessaires à la conservation, au transport et à la vente de produits de qualité ;</li> <li>Remise en état d'infrastructures existantes et installation de nouvelles infrastructures pour le stockage et la commercialisation (unités de fabrication et de stockage de glace, emplacements aménagés pour la commercialisation du poisson au niveau des marchés dont les boutiques spécialisées « poissonneries modernes »)</li> <li>- Formation des jeunes pêcheurs sur les techniques de pêche</li> <li>- Formation des jeunes femmes sur les techniques de traitement, de transformation et de conservation du poisson</li> </ul>
Nombre de bénéficiaires jeunes : <b>8 702 jeunes</b>				



## Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés

### Performance pays

1. Les projets financés par le FIDA en Mauritanie, tant ceux récemment clôturés que ceux en cours d'exécution, sont caractérisés par une performance satisfaisante pour le ProLPRAF et modérément satisfaisante pour le PASK II qui a connu un démarrage difficile mais a atteint aujourd'hui son rythme de croisière, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Résumé du portefeuille du FIDA au 22 Mars 2016

Titre du Projet	Nombre d'année de mise en œuvre	Coût du projet en (USD)	FIDA		Cofinancements	
			Montant du prêt/don (USD)	% décaissement au 23 mars 2016	Montant du prêt/don en USD	% décaissement Cofinancement au 23 mars 2016
ProLPRAF	6	17.77	prêt et DSF 12.01	86.71	Italian Supplementary Funds 2.00	90.49
PASK II	4	28.88	prêt et DSF 17.89	24.58	GEF 3.50	17.25
<b>Projets clôtures récemment</b>						
PDDO	11.2	19.56	prêt 11.41	100	GEF 4.17	100

2. PRODEFI est construit sur les leçons apprises des projets précédents, au premier rang desquels le ProLPRAF qui a initié l'approche filière en Mauritanie et qui a permis de mener différentes activités qui constituent une base riche d'expériences, positives comme négatives, pour formuler un nouveau projet. Les leçons apprises ne se limitent pas au ProLPRAF mais s'élargissent aux autres projets du portefeuille du FIDA en Mauritanie et également aux projets filières mis en œuvre dans la sous-région.

### Leçons apprises sur l'approche-filière

3. L'approche-filière repose en général sur des espaces de concertations : ils s'appellent différemment selon les pays et les projets (GTF dans le ProLPRAF, tables filières, interprofessions...) et permettent de regrouper différents acteurs d'une même filière pour définir comment mieux travailler ensemble, augmenter la valeur ajoutée et dans le meilleur des cas répartir de manière plus équitable cette valeur ajoutée au sein de la filière. Dans le cadre des projets soutenus par le FIDA, l'objectif est de favoriser l'inclusion des producteurs pauvres dans ces interprofessions, et de leur permettre d'augmenter ainsi le revenu tiré de leur production.

4. Dans le cadre du ProLPRAF, des groupes de travail filière (GTF) ont été promus. Des résultats intéressants ont été obtenus même s'ils sont mitigés. 18 GTF ont été constitués sur lesquels 7 fonctionnent correctement selon le rapport d'achèvement du projet. Les autres n'ont pas réussi à se constituer réellement, les acteurs ne se réunissent pas et ne travaillent pas ensemble. Les GTF ont élaboré des Plans d'action par filière (PAF) qui permettent de programmer des activités conjointes pour améliorer le fonctionnement de la filière. Ceci est un excellent outil pour réunir les acteurs et les aider à réfléchir conjointement à ce dont ils ont besoin pour améliorer la valeur ajoutée de la filière. La mise en œuvre des PAF est toutefois souvent erratique et peu efficace faute encore une fois d'un suivi et d'un appui suffisants de la part du projet. Ces résultats en demi-teinte sont dus en grande partie à une approche méthodologique et à un appui insuffisants dans l'organisation et l'accompagnement des acteurs ; ils montrent la nécessité à l'avenir de préparer un démarche précise

d'appui à la création et au fonctionnement des GTF. La construction de relations entre acteurs des filières ne doit pas se fonder sur la constitution préalable de GTF qui, s'ils ne sont pas performants, risquent d'entraver le développement des filières plutôt que de le faciliter. Il est préférable de travailler avec les acteurs en présence sur des partenariats concrets, et de construire avec eux progressivement des espaces de concertation avant d'éventuellement les formaliser.

5. Une contrainte relevée est également le manque d'implication de certains acteurs, ou une représentation de ces acteurs dans le GTF à un niveau décisionnel insuffisant, ce qui rend les décisions prises par le GTF non-opérationnelles. Le choix des membres des GTF est crucial pour s'assurer que les décisions prises pourront ensuite être suivies par les différents groupes d'acteurs. Ceci nécessite avant la constitution du GTF une phase approfondie de connaissance de la filière, des groupes acteurs impliqués et au sein de ces groupes des personnalités clés à impliquer. Outre que les acteurs civils de la filière, il est important d'associer les autorités décentralisées et déconcentrées qui jouent un rôle dans la coordination des appuis à la production et la commercialisation dans la zone et qui gère l'administration des marchés, sans forcément les inclure dans le GTF.

6. Au-delà de la constitution des GTF, l'expérience du ProLPRAF met en évidence que la mise en œuvre d'une telle approche requiert des efforts significatifs pour renforcer et consolider des capacités institutionnelles et organisationnelles des différents groupes du GTF (dits « collèges » ou « métiers »). L'appui doit d'abord bénéficier aux producteurs et au renforcement de leurs organisations, mais l'organisation des autres « collèges » (transporteurs, commerçants, fournisseurs, semi-grossistes et les grossistes) est également indispensable au bon fonctionnement de la concertation. Le cas du PAFA au Sénégal est intéressant parce qu'il a associé également de façon active les consommateurs qui sont des acteurs clés des filières, représentants les demandeurs ultimes. Certains GTF soutenus par le ProLPRAF ont travaillé avec des représentants des consommateurs, mais sans beaucoup de succès du fait que les consommateurs mauritaniens ne possèdent pas de structure représentative bien individualisée. Il est nécessaire de réfléchir au moyen de les associer à l'avenir.

7. Le ProLPRAF a testé la mise en place d'un modèle de programmation conjointe de la production et de la commercialisation à travers les GTF les plus efficaces, les DISCOM (dispositifs de commercialisation). L'objectif est de décider conjointement les périodes de commercialisation, les volumes et les prix des produits afin de réguler la mise en marché. Après plusieurs campagnes, le fonctionnement des DISCOM s'avère trop contraignant et souffre de différents problèmes : non-respect du calendrier de livraison des producteurs aux commerçants, vente à des acheteurs n'appartenant pas aux GTF et proposant des prix négociés non respectés par les acteurs, prélèvements sur les filières pour le fonctionnement du dispositif non effectifs... Si ce dispositif a montré ses limites, l'objectif de prix négociés entre acteurs doit être poursuivi de façon différente. En premier lieu par la promotion d'une contractualisation au cas par cas qui permettrait de stabiliser les relations entre acteurs, les GTF ne faisant que proposer un prix de campagne indicatif qui pourra servir de référence dans les différentes transactions.

8. Dans la dernière année du projet, le ProLPRAF a également soutenu le montage d'initiatives de partenariat (IP) sous forme de Groupements d'intérêt économique entre un promoteur privé et les petits producteurs membres des GTF. Ces IPs constituent des initiatives très innovantes qui procurent des bénéfices à la fois au promoteur privé et aux petits producteurs et qui assure un partage du profit et des risques par la construction du GIE. La part des privés dans le montage financier est très variable entre 5% et 40% (voir DT filières). La part payée par le projet revient aux petits producteurs sous forme de parts/actions dans le GIE. Ces IPs sont encore récentes et un suivi rapproché de leur mise en œuvre est donc indispensable afin de tirer toutes les leçons nécessaires à leur mise à l'échelle et à une implication accrue du secteur privé dans leur financement. La principale leçon apprise est qu'il est possible en Mauritanie de construire des partenariats entre acteurs, inclusifs des petits producteurs, et dans lesquels des opérateurs privés investissent des moyens financiers relativement importants.

9. Un autre constat est l'absence d'implication du secteur financier (banques et IMF) dans ces IP et la prédominance d'une logique projet (analyse des dossiers et sélection, accompagnement, etc.). Il est indispensable d'améliorer l'approche et de la systématiser avec, dans un premier temps, des opérateurs expérimentés et une implication plus forte du secteur privé et du secteur financier dans la sélection des 4P notamment. Le montage des dossiers doit se concentrer sur l'analyse du marché et

étudier davantage les aspects financiers sur la base du plan d'affaire (compte de résultat, plan de trésorerie et bilan comptables prévisionnels à 3-5 ans). Dans un deuxième temps, il faudra envisager la possibilité d'une structure autonome qui pourra prendre en charge les fonctions du projet et accompagner ainsi durablement les 4P déjà mis en place et de nouveaux (portage des intérêts des producteurs, coaching sur la gestion d'entreprise, recherche de financement bancaire, etc.). PRODEFI pourra s'inspirer des expériences dans la sous-région, notamment celle d'I&P au Niger, Burkina et Sénégal (sociétés d'investissement locales cofondées et capitalisées avec des investisseurs nationaux) ou d'ETD au Bénin et au Togo (encadrement d'entreprises de services aux organisations de producteurs).

10. Enfin, l'expérience du ProLPRAF montre qu'une organisation régionale (niveau Wilaya) des acteurs en GTF n'est pas suffisante. En effet, leurs activités peuvent se heurter à des stratégies nationales et/ou internationales de commercialisation ou des politiques publiques défavorables au fonctionnement des filières. Ainsi, les importations de produits maraîchers (comme le chou, la tomate ou le poivron en provenance du Maroc et les carottes en provenance de l'Europe, voir Annexe 1) à certaines périodes de l'année (entre Août et Février) entrent en concurrence avec les produits mauritaniens. La distribution gratuite de vivres importés, par exemple en période de crise par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et le PAM, peut également provoquer une situation de déséquilibre du marché impactant les acteurs des filières locales. Pour prévenir de tels risques, il est indispensable de favoriser un dialogue politique autour de la stratégie de développement des filières impliquant les différents acteurs du niveau local au niveau national. Un GTF local ou régional ne peut pas fonctionner seul, il a besoin pour prendre des décisions sur la production et la mise en marché de ses produits de connaître le fonctionnement de la filière dans les autres régions de la Mauritanie. Les échanges intra régions peuvent influencer fortement sur les prix locaux. Par conséquent, il est indispensable d'une part que les GTF ne travaillent pas isolément mais s'associent aux GTF des autres régions sur les mêmes filières pour s'informer mutuellement et d'autre part qu'un cadre national de concertation se constitue par filière, sous la forme d'interprofessions par exemple, dans laquelle les GTF régionaux pourront participer et défendre les intérêts des acteurs qu'ils représentent.

11. En conclusion sur les leçons apprises relative à l'approche filière :

- a. une mauvaise approche méthodologique risque dès le départ d'exclure certains acteurs et finalement de créer un espace de concertation incomplet et de ce fait inefficace. Il est donc indispensable de développer une méthodologie par phase permettant dans un premier temps de repérer les acteurs principaux, de construire avec eux l'interprofession et de proposer des appuis adaptés aux différents types d'acteurs concernés. L'association d'acteurs comme les institutions financières, les consommateurs et les autorités décentralisées et déconcentrées est nécessaire.
- b. La constitution d'une telle approche de concertation par filière prend du temps (2 à 3 ans) et nécessite un appui sur la durée pour que les concertations s'installent de façon durable et deviennent un mode de travail plutôt qu'une activité de projet. L'exemple du PAFA montre que plusieurs années ont été nécessaires pour insuffler un esprit de concertation transparent.
- c. Quand les GTF fonctionnent correctement, ils constituent d'excellents supports pour la contractualisation entre acteurs et le montage d'initiatives de partenariats inclusives (4P). Pour que leur efficacité soit optimale, et afin de pouvoir intervenir plus efficacement dans la mise en marché des produits de leur filière et dans le dialogue politique autour des enjeux de la filière au niveau nationale et internationale, il est important de promouvoir la fédération des GTF sur une même filière et la construction d'un cadre national de concertation.

### **Leçons apprises sur l'appui à la production**

12. Le ProLPRAF a enregistré de nombreux acquis dans ce domaine, en particulier dans les domaines de l'aviculture et du maraîchage.

13. **Aviculture.** Le ProLPRAF a mis au point des poulaillers-tunnel très ingénieux qui permettent une production de poulets de chair malgré les températures élevées en Mauritanie. Les résultats en termes de production sont bons. Des résultats économiques intéressants ont été obtenus sur certains poulaillers et dans certaines bandes<sup>110</sup> mais les marges pourraient être améliorées en réduisant par exemple les coûts de la provende qui est pour l'instant importée. L'expérience du Sénégal voisin où la provende est fabriquée par les productrices mérite d'être suivie.

14. Au-delà de la production, se pose le problème de l'écoulement des produits dans certains contextes où la concurrence se développe et à certaines périodes de l'année, en particulier les pics de production. L'expérience amorcée par le ProLPRAF et développée par le PAFA au Sénégal d'équiper les productrices de congélateurs solaires est une bonne solution à mettre à l'échelle car elle permet de stocker le produit au lieu de le brader, et d'étaler ainsi son écoulement sur le marché pour en obtenir un meilleur prix.

15. Les marges des femmes sont encore très faibles dans les coopératives et il est important de soutenir la constitution de plusieurs coopératives plus petites, plutôt que de vouloir associer toutes les femmes du village dans une même coopérative.

16. **Maraîchage.** Le ProLPRAF a développé un modèle de jardin maraîcher simple, pas spécifiquement innovant mais adapté aux conditions climatiques locales : clôtures grillagée, pompage solaire, engrais organiques etc. L'innovation réside plutôt dans l'utilisation de ces périmètres maraîchers avec l'introduction de semences améliorées, de nouvelles variétés, la production fourragères en saison des pluies qui permet l'alimentation des animaux... Le complément de la production par des entrepôts de stockage est aussi une piste intéressante à continuer à explorer, en particulier en introduisant des équipements solaires (congélateurs, chambres froides...).

17. Ces deux exemples d'appui à la production montrent également de façon claire que si les contraintes techniques, même dans un contexte aussi difficile de la Mauritanie, peuvent être levées, le risque d'un engorgement du marché est très rapide. Dès qu'un bon exemple se développe, il est rapidement copié et les produits arrivant de façon concomitante sur les marchés, il existe un risque important de chute des prix, voire de mévente. Dans ce contexte, il est clé de continuer la recherche-action pour améliorer les systèmes de production, rendre les produits plus compétitifs et de meilleure qualité pour répondre à la demande des consommateurs en particulier étaler les périodes de production.

18. **Durabilité des investissements.** Le ProLPRAF n'a pas mis en place de mécanismes garantissant la capacité des bénéficiaires à valoriser durablement les investissements productifs, i.e. bonne gestion avec disponibilité de fonds de roulement pour financer les intrants et l'entretien du matériel. Certains groupes ont également été constitué ex-nihilo avec peu d'ingénierie sociale, ce qui rend difficile l'établissement de lien de confiance solides entre les membres. Au vu du niveau de revenus des petits producteurs ciblés et des interventions des autres PTF dans la zone basées sur le don, il est difficile de demander une contribution financière en amont. Néanmoins, il est possible de mettre en place les bases nécessaires à la durabilité sociale et économique avec une approche de mise en œuvre uniformisée et holistique. Cette approche doit poser des conditionnalités à remplir avant la mise en place d'investissements financés par le projet. Ces conditionnalités devront porter sur la capitalisation initiale des producteurs et la mise en place d'une logique d'épargne communautaire.

### Leçons apprises dans l'inclusion des femmes et des jeunes

19. L'autonomisation des femmes a constitué un facteur clé dans la stratégie de ciblage des projets FIDA en Mauritanie. Au moment de l'achèvement du Programme FIDA de Développement Durable des Oasis (PDDO), les femmes représentaient 47% des membres des Associations de Gestion Participatives Oasiennes (AGPO), elles avaient bénéficié de 54% des micro-projets et les femmes représentaient 55% du total des bénéficiaires. Au niveau du ProLPRAF, le choix des filières a permis d'impliquer les femmes et les groupes vulnérables : les bénéficiaires sont constitués de 75% de femmes, et cette proportion a atteint 99% pour la filière aviculture qui a visé principalement les

---

<sup>110</sup> les revenus obtenus par bande et par femme se sont élevés entre 35 et 100 USD



femmes divorcées et les veuves. Les appuis de ProLPRAF ont donc permis de renforcer la position économique des femmes dans les villages au bénéfice des ménages. La principale leçon à retenir est que le choix de la filière est déterminant pour faciliter l'inclusion des femmes, Certaines filières sont traditionnellement gérées par les femmes et il y est plus facile de développer leur rôle, comme par exemple le maraîchage ou le petit élevage. Dans d'autres filières où la production est l'apanage des femmes, le rôle des femmes peut être soutenu dans les segments aval de la transformation ou de la commercialisation comme la pêche ou la production de céréales.

20. Une des actions prises du PDDO et du ProLPRAF pour appuyer l'autonomisation des femmes est l'alphabétisation fonctionnelle qui pourrait être reconduite et systématisée dans PRODEFI. Pour aller plus loin dans la prise en compte des aspects genre, les leçons apprises dans la sous-région sont nombreuses : par la formation et la sensibilisation des ménages (y compris les hommes), des autorités locales, et des acteurs des filières, NRGF a réussi à insérer des femmes dans des filières et des métiers traditionnellement dominés par des hommes et à leur permettre un accès égal aux services privés et publics. Le PMR au Mali a soutenu l'éducation financière des femmes pour mieux accéder au crédit (et épargne) pour pouvoir améliorer leurs activités économiques.

21. En ce qui concerne la jeunesse, aucune stratégie ni ciblage spécifique n'a été fait jusqu'à ce jour par les projets FIDA en Mauritanie. Le PASK II a initié la formulation une stratégie genre et jeunesse et suit le nombre de jeunes bénéficiaires dans son système de suivi-évaluation. Dans la plupart d'Afrique, y compris la Mauritanie, les jeunes de 15 à 35 ans regroupent plus que 50% de la population en âge de travail. La plupart de ses jeunes sont sans emploi et sans éducation formelle et ils font du travail peu rémunérateur, saisonnier, en famille, etc. ce qui les poussent souvent à la migration. L'atelier régional du FIDA en Afrique de l'ouest et du centre s'est focalisé en 2016 sur la thématique d'insertion des jeunes dans l'économie rurale et beaucoup d'échanges d'expériences ont eu lieu. Il est clair que pour PRODEFI il est nécessaire d'aller plus loin dans la prise en compte de l'insertion économique des jeunes en s'inspirant d'autres projets de la sous-région.

22. Le PAFA au Sénégal qui a réussi à faire retourner les jeunes aux villages par la communication des opportunités qui existent dans les zones rurales et par l'offre d'appui concret aux jeunes pour leur démarrage d'activité. Au Mali, le projet FIER conduit un travail de fonds de facilitation de proximité du développement des idées des jeunes pour leur future vie économique dans un premier temps pour dans un deuxième temps soutenir le jeune dans la réalisation de son projet par un kit de démarrage. L'étape facilitation des idées assure une appropriation réelle de son projet par le jeune, et ainsi sa durabilité.

### **Leçons relatives à la mise en œuvre des projets en Mauritanie**

23. La mise en œuvre des projets a connu de nombreuses difficultés de divers ordres en Mauritanie ces dernières années. Le ProLPRAF comme le PASK II plus récemment ont connu des difficultés de démarrage de plusieurs mois, voire plus d'une année, dues au recrutement difficile du personnel. Ceci a entraîné évidemment des retards dans l'exécution des projets. Il est important de ne pas retomber dans ces travers pour le présent projet et de recruter dans la mesure du possible des agents directement parmi les agents du projet passé sur la base d'une évaluation de performances afin de diminuer les processus de recrutement longs et compliqués.

24. De plus, les équipes de projet ont eu tendance à être pléthoriques, ceci empêchant une bonne planification des activités, et entraînant des coûts de fonctionnement élevés. Dans ce cadre, le PASK II a commencé à travailler par délégation à des opérateurs, ce qui permet d'externaliser les activités et ainsi de réduire les équipes de projet.

25. Ceci n'est cependant pas une solution-miracle dans un contexte où les ressources humaines sont limitées et où il est difficile (1) de trouver des opérateurs de qualité et (2) pour les équipes de projet de jouer leur rôle de maître d'ouvrage vis-à-vis de ces opérateurs. il est indispensable par conséquent de concevoir une équipe de projet restreinte avec des cadres expérimentés et bénéficiant d'un soutien en termes d'appui à la maîtrise d'ouvrage, à la planification et à la gestion prévisionnelle des activités. Dans ce cadre, la création d'une cellule d'appui regroupant de l'expertise permanente et de l'assistance technique ponctuelle dans ces domaines mais aussi dans les domaines du suivi-évaluation et de la passation des marchés, et conjointe aux différents projets du programme-pays, à

l'image de ce qui se fait dans d'autres pays de la Sous-Région (Niger, Sénégal, Mali, Sierra Leone) est une solution à envisager pour communaliser les moyens et commencer à promouvoir une approche -pays.

26. Le ProLPRAF a été confronté à une zone d'intervention immense (9 wilaya) en travaillant sur 7 filières. De plus, l'équipe de projet était concentrée sur Nouakchott sans relais en région. Le projet PASK II a quant à lui son siège à Mbout et des antennes dans ses 3 Mughataas d'intervention. Cette solution n'est pas une panacée car il est difficile de trouver des cadres de qualité pour travailler dans des zones isolées et éloignées de la capitale mais l'expérience montre toutefois que cela permet un travail de proximité avec les bénéficiaires et finalement une efficacité accrue, particulièrement dans un contexte où les déplacements sont difficiles. La leçon apprise dans ce contexte est (1) de limiter la zone d'intervention et le nombre de filières à soutenir, en procédant éventuellement par phase ce qui permettrait d'avancer progressivement dans les régions et les filières à couvrir, et (2) de créer des antennes régionales qui facilitent le travail de terrain en partenariat avec les acteurs des filières.

## Appendice 4: Description détaillée du projet

1. L'objectif de développement de PRODEFI est « d'inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières performantes et résilientes ».

2. Les indicateurs d'impact sont : (i) le nombre de bénéficiaires directs du projet ; (ii) le pourcentage de producteurs ayant déclaré une augmentation de leurs revenus ; (iii) le nombre de petits exploitants plus résilients aux effets du changement climatique (ASAP).

### **Composante 1 : dynamisation des filières et développement des partenariats publics privés producteurs favorables aux pauvres**

3. La composante 1 a pour effet : « des groupes de travail filières durables et des partenariats entre acteurs soutiennent le développement des filières et les intérêts des producteurs pauvres ».

#### *Sous-composante 1.1: professionnalisation des acteurs et pilotage institutionnel des filières*

4. *Produit attendu 1.1* : « Les acteurs sont renforcés dans l'analyse, la programmation et le dialogue politique relatifs à leurs filières ». Il s'agit de poursuivre le travail fait par le ProLPRAF en renforçant les GTF et en intervenant à un niveau supérieur avec une fédération par filière pour qu'ils constituent une force représentative dans le dialogue avec le gouvernement. Ceci suppose des appuis en termes d'organisation et de renforcement de capacités pour que les intérêts de leurs membres soient pris en compte dans les politiques filières, notamment les plus vulnérables. Il s'agit également d'appuyer l'accès à l'information pour les membres du GTF et d'encourager la contractualisation entre les différents acteurs de la filière. L'appui aux GTF se fera en parallèle des activités du projet selon le phasage décrit plus haut.

5. **Renforcement des capacités des GTF.** Les 11 GTF encadrés par le ProLPRAF qui seront sur la zone d'intervention de PRODEFI ont encore besoin d'appui pour assurer leur fonctionnement et gagner en autonomie. Un diagnostic institutionnel des GTF (qui sera fait avant le démarrage du projet<sup>111</sup>), portera sur les compétences de chaque GTF et proposera des appuis spécifiques selon leurs besoins dans le but d'augmenter leur niveau de responsabilité dans la programmation, la conception et l'exécution des activités. Le projet renforcera les GTF existants en tenant compte du niveau de maturité de chacun d'eux et des besoins retenus dans le diagnostic institutionnel. Ces appuis porteront sur les aspects de représentation des « différents métiers » (collèges) de la filière, de gouvernance, d'organisation, de plaidoyer, de leadership et de représentation des jeunes. Une dizaine de nouveaux GTF, organisés autour de marchés existants dans la zone du projet pourront également être promus pour les 4 filières prioritaires du projet et à la mi-parcours pour d'autres filières. La structuration en association des différents acteurs (commerçants, transformateurs, consommateurs etc.) membres des GTF qui ne sont pas encore organisés en « collèges » sera promue. Les communes seront encouragées à s'impliquer comme observatrices dans les GTF pour appuyer la programmation des infrastructures en appui aux filières. Un rôle plus important sera donné aux IMF dans les GTF pour accompagner les activités d'accès aux services financiers appuyés par le projet. Un opérateur sera recruté pour assurer les renforcements de capacités, l'appui juridique, la formation en fonctionnement associatif, et la bonne gouvernance de ces différentes associations. Des échanges entre GTF seront organisés régulièrement.

6. **Appui à la création de fédérations de GTF par filière.** Il n'existe pas en Mauritanie d'organisations interprofessionnelles rassemblant les différents acteurs des filières sur lesquelles travaille PRODEFI, mais le gouvernement a prévu de travailler sur la législation des interprofessions. Les GTF constituent un premier pas au niveau local vers une interprofession car l'ensemble des collèges d'acteurs y sont représentés. Le projet appuiera donc la mise en place de fédérations de GTF en priorité pour les filières maraîchage, avicole, PFNL et lait, qui rassembleront les GTF de la zone PRODEFI, ainsi que les GTF créés ou soutenus par d'autres projets dans des zones géographiques non couvertes par PRODEFI. L'enjeu est de fédérer des forces représentatives des

---

<sup>111</sup> Ce diagnostic aurait dû être fait comme prévu par le projet ProLPRAF avant sa clôture, mais cela n'a pas été le cas.

acteurs permettant de défendre l'intérêt des petits producteurs dans le dialogue politique avec le gouvernement. Le projet aidera la constitution de ces fédérations par des appuis juridiques et organisationnels ainsi que des renforcements de capacités. Des ateliers et des voyages d'études auprès des interprofessions de la sous-région pourront être organisés à cette fin. Pour la diffusion des informations le projet appuiera la mise en place d'un, ou de plusieurs sites internet dédié(s) aux fédérations. Le projet appuiera les fédérations pour diffuser des informations sur la normalisation (*codex alimentarius*), la labélisation (globalgap, indication géographique) et la qualité des produits (référentiel ISO, HACCP, traçabilité des aliments), la réglementation en vigueur, la promotion de la consommation des produits mauritaniens, les nouveaux produits financiers, les bonnes pratiques en matière de contractualisation, de gestion de l'environnement et R&D, et enfin toute information sur les prix et les importations permettant d'améliorer la compétitivité des filières.

**129. L'appui à la mise en place d'interprofessions.** Dans le cadre de l'action du gouvernement pour la mise en place d'interprofessions avec l'aide du projet de Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP), PRODEFI apportera des appuis principalement juridiques pour mettre en œuvre la loi sur les interprofessions et s'assurer que les populations pauvres seront équitablement représentées, et que les différents décrets d'application de la loi tiennent compte de l'expérience capitalisée par PRODEFI. L'objectif est de constituer des cadres de concertation entre les acteurs des filières pour proposer à l'Etat mauritanien des mesures d'amélioration des filières locales dans différents domaines (compétitivité des produits, politiques de prix et suivi des normalisation, réglementation...) Des ateliers et des voyages d'études auprès des interprofessions de la sous-région pourront être organisés.

**7. Le dialogue politique.** PRODEFI appuiera les fédérations dans leur dialogue politique avec le gouvernement pour améliorer l'environnement économique des filières, notamment sur les thèmes (i) des politiques filières participatives, (ii) la libre circulation des produits locaux, (iii) la mise en œuvre de la législation sur les coopératives et les autres organisations professionnelles (iv) la politique commerciale et tarifaire (exemple sénégalais de protection des marchés). Le projet aidera les fédérations à définir les différentes activités (études, collecte d'information, ateliers, moyens de diffusion des informations etc.) nécessaires au dialogue politique. Il financera, entre autres, des études et des ateliers de concertation des acteurs. Pour assurer une bonne qualité, on préconisera que les études soient réalisées par l'association de bureaux d'étude internationaux et locaux. Les études pourront porter sur les sujets suivants :

- (i) *Des études sur des filières* qu'il conviendra de choisir en fonction des études existantes, de celles programmées par les autres projets et les opportunités identifiées par le secteur privé. Ces études devront déboucher sur des propositions concrètes d'actions tenant compte, selon les cas, de la saisonnalité des productions locales face à la concurrence des autres bassins de production mauritaniens et des importations. Des informations fines devront être collectées sur les prix, les coûts aux différents maillons des filières, les marges, la compétitivité, et la qualité nutritionnelle des produits ;
- (ii) *Une étude sur les normes qualité et sanitaire des produits des filières* avec des propositions pour améliorer les législations nationales et leurs applications. Une stratégie devra être proposée pour une démarche qualité dans la zone du projet en vue d'une commercialisation répondant progressivement aux exigences du marché.
- (iii) *Une étude pour l'identification des opportunités de marché pouvant contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.* Par exemple, un partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pourra se tisser pour l'approvisionnement des cantines scolaires par des produits locaux nutritifs (légumes, produits laitiers, etc.). Un autre partenariat potentiel pourrait être poursuivi avec le PAM et l'unité de transformation de Forum Gleita, qui a développé des produits à haute valeur nutritionnelle (couscous, farine, produits séchés, etc.) à base de patate douce (y compris à patate douce à chair orange) et légumineuses provenant de producteurs locaux.

**8. Système d'information et pilotage des filières.** Un opérateur spécialisé sera recruté par le projet pour mettre à la disposition des acteurs et du projet des informations sur l'évolution des marchés des principaux produits des filières. Le choix des produits se fera en fonction des résultats des études filières et des besoins exprimés par les acteurs. Le système d'information sur les marchés (SIM) sera basé sur un réseau d'informateurs clés sur les marchés ciblés afin de fournir des

informations opérationnelles pour les acteurs des filières, en particulier les GTF et leurs fédérations, ainsi que pour le suivi-évaluation du projet. Il s'agira, entre autres, de diffuser des informations sur l'entrée sur les marchés des produits concurrents et les prix pratiqués au niveau de chaque marché, et de toute information pouvant éclairer les stratégies d'achat ou de vente des différents acteurs des filières. L'opérateur spécialisé devra : (i) identifier les acteurs des filières à tous les niveaux : des producteurs au niveau local jusqu'aux transformateurs et commerçants, (ii) former les acteurs pour qu'ils comprennent mieux le fonctionnement des marchés, et (iii) leur transmettre régulièrement les informations. L'information sera surtout diffusée par SMS et accompagnée de conseil, selon l'exemple des systèmes d'information mis en place avec le FIDA dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. L'opérateur collaborera avec les délégations du commerce.

#### *Sous-composante 1.2 : Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières*

*Produit 1.2 attendu : « des initiatives de contractualisation formalisées et de partenariats entre acteurs sont développées et financées ».* Cette sous-composante vise à améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des filières en formalisant les relations entre acteurs à travers des relations contractuelles et des partenariats permettant une meilleure intégration entre les maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation. Ceci passe par la capitalisation communautaire et la bancarisation des producteurs, la formalisation des transactions, la contractualisation entre acteurs et la mise à l'échelle d'initiatives 4P. Les GTF existants sur certains marchés permettront de regrouper les acteurs et d'identifier les contrats et 4P potentiels. Pour les marchés où le GTF n'existe pas encore, la signature de contrats ou d'initiatives 4P pourra démarrer sans que le GTF soit formellement constitué. La contractualisation et les 4P accompagneront progressivement la création d'espaces de concertation sous forme de GTF.

### **Capitalisation communautaire et bancarisation des producteurs au sein des filières**

9. **Capitalisation communautaire.** Une fois les groupes de producteurs – préexistants ou nouveaux – ciblés par les opérateurs techniques de la composante 2, un système de communauté d'épargne et de crédit interne (CECI<sup>112</sup>) sera mis en place. Ce système de capitalisation de groupes de producteurs fonctionnant sur une épargne obligatoire est largement diffusé en Afrique (Soudan, Bénin, Mali, Tanzanie, etc.) et a été testé par CARITAS/CRS en Mauritanie<sup>113</sup>. Des prêts sont consentis à des membres du groupe pour des activités économiques sur la base de leur viabilité et de leur capacité à rembourser. Un produit financier conforme à la finance islamique a été développé par CRS pour le pays afin de répondre à la demande des populations locales. A la fin du cycle, lorsque tous les crédits octroyés sur la base de l'épargne disponible ont été remboursés, le montant accumulé gonflé des taux d'intérêt et des amendes est redistribué aux membres au prorata de leur contribution.

10. Le système des CECI contribuera à la durabilité du projet de trois façons : (i) c'est un outil d'ingénierie sociale puisqu'il s'appuie sur des groupes dont les membres s'auto-sélectionnent et se gèrent eux-mêmes autour d'un projet économique contribuant au développement d'une filière; (ii) c'est un outil de construction d'un capital financier des petits producteurs avec une logique d'épargne régulière qui est investie dans des activités économiques (y inclus l'entretien, le renouvellement des investissements et l'achat d'intrants) et est par conséquent rémunérée ; et (iii) la présence d'une caisse de solidarité parallèle pour les besoins urgents en fait un outil de résilience.

11. La mise en place de la méthodologie sera effectuée par un partenaire spécialisé (CRS/CARITAS, voir annexe 5) qui interviendra conjointement avec les opérateurs techniques qui commenceront en parallèle l'appui technique et l'identification des besoins d'investissement (composante 2). Les activités suivantes seront mises en œuvre : (i) formation et recyclage d'agents de terrain issus des communautés<sup>114</sup> ; (ii) sensibilisation des groupes ciblés par ces agents ; (iii) accompagnement des groupes dans le processus de mise en place; (iv) équipement des groupes avec une caissette, calculatrice et registres ; et (v) suivi des groupes par les agents de terrain qui seront équipés de tablettes numériques (montants épargnés et prêtés, etc.).

---

<sup>112</sup> Le terme pourra être changé par la suite pour plus de pertinence, SILC en anglais (*savings and internal lending communities*)

<sup>113</sup> En 1 an, 41 groupes représentant plus de 1 000 personnes ont adopté l'outil pour MGO8,9 millions d'épargne lors du premier cycle d'un an (MGO10,1 million cumulé au total en incluant les taux d'intérêt des crédits accordés aux membres)

<sup>114</sup> Rémunérés la première année par le projet puis par les groupes eux-mêmes. Accompagnés par CRS.

12. Le passage par un groupe CECI sera un préalable pour bénéficier d'un appui du projet. Lorsqu'un certain niveau d'épargne défini en amont sera atteint et que la régularité des membres est établie au cours du premier cycle, les investissements productifs (infrastructure, équipement, matériel) identifiés par l'opérateur technique (composante 2) seront déclenchés. Ce séquençage permettra de limiter les stratégies individuelles opportunistes, d'assurer l'appropriation des investissements et garantira la capacité financière des producteurs à valoriser, entretenir et remplacer ces investissements. Dans le cas des 4P, l'instrument des CECI sera également un préalable à l'investissement du projet au même titre que la mobilisation de la contribution de l'opérateur privé. Cela renforcera les producteurs au sein du 4P du fait de la présence de groupes plus structurés (capital socio-organisationnel). Le processus sera mis en place dès l'identification afin de permettre un démarrage rapide de l'initiative de 4P une fois la validation effectuée et les procédures de passation de marché lancées.

13. **Bancarisation.** Le projet facilitera ensuite le rattachement des groupes à des caisses rurales s'ils ne sont pas déjà bancarisés et encouragera le passage des transactions avec les autres acteurs de la filière via ces caisses. L'objectif est : (i) d'éviter les problèmes de sécurisation des fonds ; (ii) de formaliser les groupes en leur donnant une identité (personne morale) et un historique bancaire ; et (iii) de fluidifier les opérations commerciales au sein de la filière en offrant la possibilité de dématérialiser les transactions financières et de conserver un fonds de roulement dans un compte (pour payer les fournisseurs, etc.) Ceci est un préalable nécessaire à la contractualisation et renforcera les liens de confiance entre les acteurs, pouvant ouvrir l'accès au financement bancaire et au financement filière<sup>115</sup>. Dans le cas des 4P, la bancarisation demeure valide puisque les bénéfices seront en partie reversés aux producteurs par le GIE ou la société anonyme le cas échéant.

14. Des caisses rurales seront préalablement sélectionnées par appel d'offre selon des critères définis par le projet (santé financière, couverture géographique, business plan, système de transfert de fonds, etc.) CRS/CARITAS accompagnera les groupes à y ouvrir un compte en tant que personne morale membre de la caisse. La couverture des caisses rurales en termes de points de service étant parfois limitée du fait des coûts de transaction élevés (faible densité de population), le projet s'appuiera sur le développement rapide de la banque sans fil dans le pays. Ceci permettra également de réduire les risques liés au transfert d'argent physique en zone rurale. Un partenariat pourra être mis en place avec une compagnie télécom ou une caisse disposant de sa propre plateforme<sup>116</sup> pour développer par exemple une application facile d'utilisation pour les producteurs. Ces systèmes fonctionnent souvent à travers des réseaux de revendeurs / commerçants / agents de transfert au niveau des villages qui devront être pris en compte. En parallèle, un renforcement des agents de crédit des caisses rurales est prévu sous forme de formations spécialisées (CGAP, banque mobile, etc.).

### **Contractualisation et formalisation des transactions dans les filières**

15. **Formalisation des transactions.** En parallèle des activités de contractualisation, le projet encouragera l'utilisation des comptes bancaires pour les transactions financières entre les groupes de producteurs et leurs partenaires commerciaux. L'objectif est triple : (i) transactions commerciales plus efficaces au sein des filières, i.e. plus rapides, moins onéreuses et plus sécurisées. Par exemple l'achat de poussins de 1 jour et d'aliments pour l'aviculture auprès de fournisseurs à Nouakchott serait facilité si les coopératives de producteurs et/ou les GIE ou sociétés anonymes issues des 4P payaient via leurs comptes bancaires respectifs avec des fonds laissés disponibles sur leur compte (fonds de roulement) ; (ii) renforcement des caisses rurales à travers une augmentation de leur capital leur permettant de disposer de davantage de ressources prêtables à long terme et/ou de mobiliser des lignes de refinancement; et (iii) renforcement du poids des producteurs dans les caisses rurales (assemblée générale, comité de crédit) à travers leur participation au capital et construction d'un historique de transactions bancaire pouvant faciliter leur accès au crédit.

16. Un système d'incitation sera mis en place. Les petits producteurs pourront décider de mobiliser

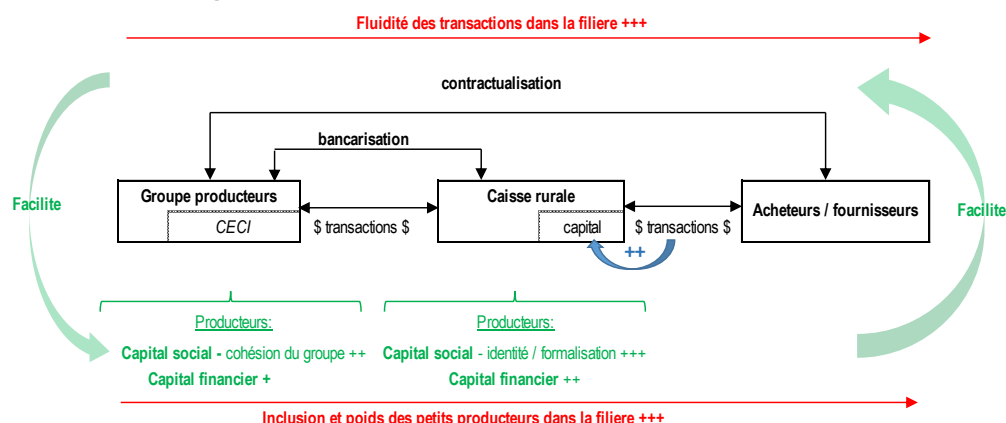
---

<sup>115</sup> Possibilité d'avance acheteur ou de crédit fournisseur

<sup>116</sup> Mauril dispose déjà de la plateforme mobicash (130 000 clients) et la caisse Djikké est en cours d'acquisition de plateforme

un pourcentage des transactions passant par le compte comme parts sociales dans la caisse ce qui aura pour effet d'augmenter le capital en leur nom. Si tel est le cas, le projet versera une contrepartie comme capital institutionnel<sup>117</sup> (100% la première année, 25% la deuxième année). Ce capital institutionnel sera bloqué sur une durée décidée avec le projet. Ce système sera géré par les caisses rurales partenaires qui mobiliseront la part souhaité par les groupes de producteurs des transactions passant sur leur compte comme capital et présenteront les montants totaux correspondants tous les 6 ou 12 mois au projet pour le versement de la contrepartie.

### Schéma 1 : Théorie du changement CECI, bancarisation et contractualisation



17. **Contractualisation.** Le projet fournira des appuis pour la formulation de contrats types ainsi que des appuis juridiques pour la négociation annuelle de contrats simples entre les acteurs en aval de la filière (grossistes, semi-grossistes, transformateurs) et les coopératives de producteurs (appuyées au niveau de la composante 2) afin de garantir des débouchés commerciaux à leurs produits. Pour les 4P (voir ci-dessous), des contrats définissant les prix et les conditions d'achat entre les coopératives de producteurs et le GIE / la société anonyme pour la campagne à venir doivent être négociés chaque année pour tenir compte de l'évolution des prix et des marchés. Pour les initiatives hors 4P, le projet fournira aussi des appuis à la contractualisation aux organisations de producteurs afin de garantir des débouchés à leurs produits (issus de la composante 2), soit en les ancrant à des 4P existant, soit en les liant directement avec des privés transformateurs ou commerçants présents au niveau des marchés ciblés. Sur les filières longues à destination de la capitale et des grandes villes, la commercialisation collective et la contractualisation entre les OP et les commerçants seront promues par le projet.

18. Le problème central de la contractualisation est que le contrat doit être respecté par les deux parties, ce qui nécessite un environnement juridique et légal performant qui n'existe pas en Mauritanie. Il est donc proposé, pour éviter les recours systématiques à la justice, de créer des « instances arbitrales » au sein des fédérations des GTF (voir sous-composante 1.1) pour des règlements de différends à l'amiable comme cela se fait dans les interprofessions bien organisées.

### Initiatives de partenariat public-privé-producteurs

19. **Mise à l'échelle des partenariats public-privé-producteurs.** Le projet établira des 4P dont la spécificité sera la participation au capital de promoteurs privés et de petits producteurs, si nécessaire au sein d'une nouvelle entité légale adaptée (groupement d'intérêt économique, société anonyme, etc.). La participation des producteurs pauvres au capital social de l'entité sera apportée par le projet sous forme d'équipement, de matériel, d'infrastructure voire de fonds de roulement. Les promoteurs contribueront directement au capital social de la même façon (liquidités, foncier, équipement, etc.). Une quarantaine de 4P devrait être opérationnelle à la fin du projet.

20. Les activités suivantes seront mises en œuvre dans le cadre du projet : (i) identification des 4P et montage des dossiers ; (ii) sélection des 4P ; (iii) financement et accompagnement des 4P; et (iv) suivi et évaluation des 4P mis en œuvre. L'identification et le montage des dossiers seront effectués par un premier bureau d'étude qui sera recruté par appel d'offre. En attendant son recrutement, un

<sup>117</sup> Capital au nom des groupes de producteurs dont ils pourront obtenir des dividendes mais qu'ils ne pourront pas céder.

premier lot de 4P sera identifié par un consultant spécialisé lors des premiers mois de mise en œuvre du projet. Les dossiers de 4P devront inclure : (i) un business plan à court et moyen terme (3 et 5 ans) détaillant les éléments essentiels : situation présente / projet, définition et analyse du marché, structure et ressources humaines, actifs disponibles, stratégie, business-model et avantages compétitifs, hypothèses et analyse des risques, plan de financement ; (ii) l'établissement d'un bilan comptable, d'un compte de résultats et d'un plan de trésorerie prévisionnels pour les 3 premières années de fonctionnement ; et (iii) une analyse des différents ratios financiers (profitabilité, retour sur investissements, liquidité, retour sur les actifs, etc.). Des opportunités de placement de jeunes stagiaires sortant des institutions techniques devront être identifiées.

21. La sélection des 4P se fera par une commission technique incluant le projet, les présidents du GTF, des représentants des ministères techniques concernés, le secteur privé et le secteur financier sur la base de plusieurs critères (viabilité du projet, emplois créés, populations pauvres, inclusion des jeunes, part financée par le promoteur, etc.). La mise en œuvre, le financement<sup>118</sup> et l'accompagnement technique des 4P sélectionnés seront effectuées par les parties prenantes du 4P et des bureaux d'étude différents de celui en charge de l'identification. Ils seront recrutés par appel d'offre et seront de préférence les mêmes que ceux de la composante 2 pour les filières prioritaires. L'appui à la mise en œuvre inclura les aspects juridiques et de contractualisation présentés ci-dessus, la gestion d'entreprise, le développement commercial, etc. Le ProLPRAF n'a pas pu ni suivre ni capitaliser sur les premiers 4P mis en place. Pourtant l'expérience montre que ce type d'entreprise est fragile<sup>119</sup> et qu'il convient de les suivre pendant les premières années de leur fonctionnement. Le suivi des 4P sera effectué par le premier bureau d'étude ayant identifié les 4P. Il devra s'assurer que les rôles et responsabilités des différentes parties tels que prévus dans les conventions sont effectivement respectés, mais aussi identifier les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques afin d'orienter l'identification de nouvelles 4P et d'améliorer le montage organisationnel et technique.

**Tableau 6 : Programmation prévisionnelle des 4P**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>4P mis en oeuvre par le projet</b>								
Additionnels	6	-	-	-	-	-	-	-
Cumulés	6	6	6	6	6	6	6	6
<b>4P mis en oeuvre par le bureau d'étude</b>								
Additionnels	-	6	7	8	7	-	-	-
Cumulés	-	6	13	21	28	28	28	28
<b>4P mise en oeuvre par la société de parrainage</b>								
Additionnels	-	-	-	-	-	2	4	-
Cumulés	-	-	-	-	-	2	6	6
<b>Total 4P financés</b>								
Additionnels	6	6	7	8	7	2	4	-
Cumulés	6	12	19	27	34	36	40	40

94. **Mécanisme de durabilité.** Afin de garantir la durabilité après le projet, une étude de faisabilité sera conduite avant la mi-parcours pour envisager l'établissement d'une société de parrainage qui reprendra progressivement les fonctions assumées antérieurement par le projet (identification, montage dossier, appui, suivi). Cette société pourra fonctionner selon le modèle (i) de l'entreprise ETD<sup>120</sup> qui encadre les Entreprises de Services aux Organisations de Producteurs (ESOP) en Afrique de l'Ouest, (ii) de la société CRESA dans l'espace régional Afrique de l'Ouest, (iii) de la société Sinergi au Niger mise en place par Investisseurs et Partenaires (I&P), ou (iv) d'un modèle hybride. Cette société aura pour fonction l'identification de nouvelles 4P, l'élaboration de dossiers de financement, le portage des prises de participation des producteurs pour une meilleure représentation

<sup>118</sup> En moyenne, les investissements seront couverts à 60 % par le projet (FIDA et ASAP), 15 % par les coopératives et 25 % par le promoteur. L'apport des coopératives est un apport en nature (main d'œuvre et matériaux locaux). La subvention ASAP contribuera au financement des initiatives 4P relatives aux PNFL (créateur de diversification des sources de revenus et donc favorable au renforcement de la résilience aux chocs climatiques) ainsi qu'aux équipements de froid solaire (qui permettent une meilleure conservation des produits, permettent de réduire la dépendance au réseau électrique en période de forte chaleur, et effacent des consommations d'énergie fossile).

<sup>119</sup> Le taux de survie de ce type d'entreprise, tout comme les PME de transformation du secteur agricole est en général de 65 % au bout de 3 ans en Afrique de l'Ouest.

<sup>120</sup> Entreprises, Territoires et Développement



de leurs intérêts, l'accompagnement technique et le suivi des 4P et à terme leur financement (prise de participation au capital). L'étude explorera les différentes options entre création d'une nouvelle société ou un partenariat avec une société existant déjà dans la sous-région et intéressée par une extension de leurs activités.

95. En fonction des recommandations de l'étude et de la performance du projet, les éléments suivants pourront être mis en place : (i) mise en place de la société de parrainage : statut légal, recrutement et formation du personnel, recherche d'investisseurs nationaux, etc. ; (ii) identification et financement de nouveaux 4P ; et (iii) suivi des 4P déjà mis en œuvre et portage des intérêts des petits producteurs en leur sein. La commission technique utilisée dans la première phase pour la sélection continuera à participer mais pour avis consultatif.

### *Sous-composante 1.3 : aménagements structurants d'accès aux marchés*

*Produit attendu 1.3 : « des infrastructures facilitant l'accès au marché sont construites ou réhabilitées ».*

**22. Développement et gestion des infrastructures commerciales.** En aval de la filière, les zones de mise en marché sont d'une manière générale sommairement aménagées, mal entretenues, souvent insalubres et les ventes se font le long des ruelles exiguës et encombrées. Pour commercialiser de façon plus rentable, minimiser les pertes post-récolte et réduire les risques pour la santé des usagers du marché, PRODEFI appuiera le développement d'infrastructures commerciales par la réhabilitation/amélioration de 6 infrastructures de marché pour le regroupement, le conditionnement, le stockage temporaire et la vente des produits agricoles. Les GTF seront associés dans l'identification et la programmation des sites de marchés conduites par la commune avec l'appui du projet Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP) financé par l'Union Européenne.

23. La définition du type d'infrastructure se fera aussi à travers un processus de concertation communal qui impliquera les principales parties prenantes, dont les GTF filières. Il sera essentiel de prendre en compte les flux des produits agricoles pour le dimensionnement des infrastructures. L'aménagement des 6 infrastructures s'inspirera de l'existant notamment au niveau des marchés avec des options d'extension et d'amélioration. Ces infrastructures comprendront par exemple : (i) un hangar de stockage de produits périssables et d'intrants agricoles, (ii) un espace de reconditionnement de produits agricoles, (iii) des infrastructures d'assainissement (blocs sanitaires, collecteurs de déchets) et, (iv) un bureau de gestion. L'infrastructure sera équipée d'une adduction d'eau ou d'un forage. Les GTF seront associés dans la programmation et l'identification des sites de marchés menées par la commune. Un comité de gestion et d'entretien conduit par la commune sera en charge de la gérance des infrastructures.

**24. Développement et gestion de pistes rurales.** Le mauvais état des pistes du réseau tertiaire font que les échanges entre les bassins de production et les marchés sont souvent perturbés pendant une bonne période de l'année. L'objectif du volet désenclavement de PRODEFI est d'améliorer les liaisons entre les zones de production et les marchés en assurant, la praticabilité des pistes rurales en toute saison par la réalisation de travaux d'aménagements appropriés. Le projet contribuera à lever les contraintes structurelles identifiées en investissant dans le désenclavement au niveau local. Le projet réhabilitera 130 km de de pistes rurales et de 550ml d'ouvrages de franchissement (radiers submersibles et petits ouvrages de franchissement). Dans ce projet, la piste rurale se définit comme une route en terre dont le profil en long épouse au maximum le terrain naturel avec une largeur de l'emprise de 15 m, celle de l'assiette 10 m et une plate-forme de 7 m (la chaussée est de 6 m et des accotements de 0,5m). Les ouvrages d'assainissement éviteront la création de points noirs (bourbiers) et rendront les pistes plus résilientes et moins sensibles au risque d'inondation. Le réseau réhabilité facilitera l'écoulement des produits maraîchers hautement périssables vers les centres de consommation.

25. La maîtrise d'ouvrage des pistes de désenclavement et des marchés sera assurée par l'AMEXTIPE (Agence Mauritanienne, d'Exécutions des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi, appuyée par la Banque mondiale) et un système d'entretien à travers la création et l'équipement de comités villageois d'entretien des pistes (CVEP) au niveau communal ou intercommunal regroupant les jeunes des collectivités. Le projet apportera une dotation initiale en petits outillages et formera les

comités villageois à l'entretien du réseau réhabilité. L'entretien de pistes sera confié aux CVEP qui seront identifiés, formés et équipés à cet effet. L'équipement des 30 CVEP sera renouvelé vers la fin du projet afin de permettre la poursuite de l'entretien du réseau pendant les premières années après projet. Les communes signeront des contrats avec ces derniers sur un linéaire d'environ 5 km par CVEP. L'entretien se fera sous la supervision de la délégation régionale de la DAR et du personnel de la commune et les travaux exécutés sous forme de haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Une fois que les textes de création du fond de sécurité et d'entretien routier (FSER) seront approuvés, ils seront pris en compte dans la stratégie d'entretien des pistes rurales.

## **Composante 2 : Développement et promotion de modèles de production**

26. La composante 2 a pour effet attendu : « des modèles de production résilients, sensibles aux enjeux nutritionnels et orientés vers le marché sont adoptés par les bénéficiaires ».

*Sous-composante 2.1 : Modèles de production agricole et d'élevage résilients aux risques climatiques, sensibles aux enjeux nutritionnels et compétitifs*

27. *Produit 2.1 attendu* : « des modèles de production compétitifs et résilients sont mis en œuvre ». Cette sous-composante appuiera l'opérationnalisation de modèles de production<sup>121</sup> afin de répondre à la demande des marchés. L'accès des coopératives de producteurs aux marchés sera facilité par le mécanisme de contractualisation et le dispositif 4P promu dans la première composante. Les modèles seront identifiés par la concertation des acteurs de la filière présents au niveau (et autour) des marchés, ou à travers les GTF lorsque les capacités programmatiques de ces derniers le permettent. Au démarrage du projet, les productions concernées seront : les produits forestiers non ligneux (PFNL), le maraîchage, l'aviculture et le lait de chèvre, avec un test sur la pêche continentale. Au cours du projet, d'autres productions pourront être identifiées et prises en compte après la revue à mi-parcours.

28. **Produits forestiers non ligneux.** Dans la zone d'intervention, l'exploitation des ressources en PFNL est une activité qui compte pour 30% des revenus des ménages les plus pauvres. Elles concernent surtout la gomme arabique, les jujubes, les fruits et graines de balanites, les fruits et feuilles du baobab. L'action de PRODEFI sera orientée vers l'exploitation de PFNL dans le cadre d'une gestion communautaire décentralisée des ressources sylvo-pastorales.

29. L'appui à l'amélioration de la productivité et de la qualité des PFNL vise à faciliter l'insertion des AGLC dans les filières et préparer le terrain aux initiatives de contractualisation et 4P dans des zones dynamiques. Pour ce faire, les modèles de production se référeront aux acquis du ProLPRAF et à l'approche développée par la GIZ dans la gestion décentralisée des ressources naturelles au Guidimakha et au Hodh El Gharbi. Le projet travaillera par phases avec 29 AGLC, dont 23 existantes (dont 12 à très fort potentiel) et 6 qui seront créées dans les zones à fort potentiel de PFNL dans 3 autres Wilayas (Assaba, Gorgol et Hodh Ech Chargui). Un accent particulier est mis sur la gomme arabique et les fruits de baobab en raison d'un marché porteur et de leur moindre périssabilité, ce qui favorise l'attractivité des filières pour les membres des AGLC. Le renforcement de ces filières participe à la diversification des revenus des pauvres en milieu rural et donc au renforcement de la résilience aux chocs climatiques. Ces AGLC peuvent adapter les prélèvements aux contraintes climatiques annuelles et améliorer l'exploitation de la ressource. PRODEFI va soutenir: (i) l'animation, le renforcement ou la mise en place des 29 AGLC des ressources naturelles existantes; (ii) le renforcement de la production durable de PFNL par la régénération des ressources de gommiers et baobab sur 225 ha, l'aménagement des zones de gommiers et baobab à des fins productives sur 1 250 ha (cordons pierreux réalisés en HIMO) et l'amélioration des techniques et matériel de récolte (*sonki*, cueille-gomme, bêche, sécateurs-perche, échelles); (iii) l'amélioration du traitement des produits récoltés pour faciliter leur mise en marché et leur rentabilité (séchage, triage, calibrage), (iv) la construction de magasins de stockage sur le modèle éprouvé par la GIZ et l'Union européenne dans 6 AGLC dynamiques afin de faciliter leur inclusion dans la filière, (v) la dotation de petits fonds de roulement pour les AGLC afin de faciliter leur inclusion dans les filières, (vi) l'appui à la recherche

---

<sup>121</sup> PRODEFI appelle « initiative de production » toute action promue par les producteurs qui à travers l'utilisation de facteurs de productions adéquats et d'itinéraires techniques adaptées aux effets du changement climatique répond à la demande du marché et apporte des revenus aux producteurs pauvres.

et développement pour accroître la production de valeur ajoutée des PFNL<sup>122</sup>.

30. L'enrichissement des zones de production se fera sur la base de petits périmètres de mise en défens temporaires n'excédant pas 5 ha. Ces zones se concentrent dans les zones riches en gommiers ou baobab présentant quelques taches de dépérissement. Le projet ne plantera pas d'arbre mais appuiera la mise en défens avec des clôtures résistantes aux principaux animaux prédateurs, appuiera les bénéficiaires pour la réalisation de semis directs et zai forestier en gommiers ou baobab et retirera les clôtures au bout de 3-4 ans quand les arbres seront en mesure de résister au broutage. Le choix du semis direct d'explique par sa plus grande simplicité logistique, sa meilleure rentabilité résultat/investissement et parce qu'il favorise les enracinements profonds des nouveaux arbres, les rendant de fait mieux à même de supporter les périodes d'extrêmes climatiques.

31. Les activités liées aux PFNL vont bénéficier aux femmes comme aux hommes. La cueillette de gomme et de pain de singe est dévolue aux hommes, leur transformation principalement aux femmes. Les fruits de balanites et de jujubes sont le plus souvent collectés par les femmes et les jeunes. La commercialisation profite à l'ensemble du ménage. 2 320 individus bénéficieront d'un appui direct cumulant renforcement des capacités, équipement en petit matériel et amélioration de la productivité de leurs ressources dans le cadre de ce projet.

32. **Maraîchage.** Les modèles de production maraîchère promus par le PRODEFI seront guidés par la demande du marché et orientés vers : (i) le renforcement de la production dans les zones déjà ciblées par le ProLPRAF et (ii) l'extension et renforcement des périmètres maraîchers dans d'autres zones ayant un potentiel productif pour le marché. Pour atteindre ces modèles, trois axes d'intervention sont retenus : (i) la diffusion de systèmes de captage, exhaure et distribution d'eau, résilients aux risques climatiques, (ii) la vulgarisation de semences améliorées, de qualité et répondant aux conditions agro écologiques, à la demande du marché et tolérantes à la chaleur et à la pression parasitaire accrues par le changement climatique, et (iii) la promotion d'initiatives de post-récolte au niveau village, y compris la transformation pour la conservation de la valeur commerciale et nutritive. Ces investissements seront accompagnés d'activités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs.

33. L'appui à l'aménagement des périmètres maraîchers concernera la diffusion de systèmes de captage, exhaure et distribution d'eau, résilients aux risques climatiques pour optimiser les ressources en eau disponibles. Le défi à relever demeure la valorisation durable des ressources et la rationalisation de leur utilisation. Les activités porteront sur l'aménagement progressif d'environ 540 ha<sup>123</sup> et l'application de différentes technologies tant pour l'utilisation des eaux de surface (lacs, mares, fleuve Sénégal, Kakarakoro et Gorgol noir sur 440 ha) que souterraines (100 ha). La répartition des superficies entre les régions sera en fonction des principaux marchés de Wilaya (primaires et secondaires) à approvisionner, à savoir : (i) 150 ha dans le Gorgol, (ii) 160 ha dans le Brakna, (iii) 130 ha dans le Guidimakha, (iv) 50 ha dans l'Assaba, (v) 25 ha dans le Hodh El Gharbi et (vi) 25 ha dans le Hodh Ech Chargui. Le système d'irrigation avec réseau californien sera privilégié pour la simplicité de l'aménagement et son efficacité<sup>124</sup>. Compte tenu de la faible technicité des activités maraîchères et bénéficiaires dans les zones ciblées, il n'a pas été jugé faisable de développer les systèmes plus économes en eau de type asperseur ou goutte à goutte : ces équipements ne sont pas encore appropriés sur la zone d'intervention et seront donc appuyés de façon ponctuelle (ces technologies seront seulement promues au niveau des producteurs les plus performants). Le système du pompage solaire, aussi bien pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines (forages manuels et forages profonds), sera également développé avec l'appui du fonds ASAP sur près de 50% de la surface de maraîchage ciblée<sup>125</sup>. L'installation des équipements d'exhaure seront conditionnés à la mobilisation préalable de 10% du coût de l'équipement par le groupement ce qui sera également connecté au développement de l'épargne du projet (modèle CECI,

<sup>122</sup> Par exemple, la mission de conception a déjà identifié un acteur privé intéressé au développement de la production d'amandes de balanites pour la production d'huile cosmétique et fourrage : la mécanisation de l'extraction d'amandes de balanites est encore au stade expérimental en Mauritanie et pourrait faire l'objet d'un partenariat de recherche développement entre cet acteur privé, une coopérative et une facilitation du projet.

<sup>123</sup> Voir DT production agricole pour détails du phasage.

<sup>124</sup> Par comparaison aux modèles d'irrigation anciens inspirés d'aménagements hydro-agricoles coûteux avec de grosses motopompes et canaux d'irrigation.

<sup>125</sup> Le recours à l'énergie solaire présente des avantages de fiabilité et de plus faible coût d'exploitation pour une durée de vie d'environ 10 ans pour la pompe et entre 25 et 30 ans pour les panneaux solaires.

composante 1). Cette contribution financière vise à mobiliser en priorité les groupements les plus motivés et les mieux à même d'assurer la durabilité et la valorisation de l'investissement, qui par nature peut être extrêmement rentable (comme indiqué dans l'analyse économique et financière). Par ailleurs, la hausse des températures va accroître les besoins en eau des cultures et l'énergie solaire permettra de limiter cet impact sur les coûts de production. La formation sur la gestion collective du forage et l'économie d'eau sera dispensée aux producteurs pour assurer l'entretien de l'infrastructure. L'organisation d'un réseau de jeunes professionnels de l'irrigation sera appuyée pour disposer au niveau des Moughataas et des communes d'une offre des métiers et services de qualité pour l'installation et l'entretien des systèmes d'irrigation et des équipements.

34. La gestion parcimonieuse de la ressource en eau est une contrepartie indispensable aux investissements consentis par le projet car ces derniers vont accroître les prélèvements. Trois activités seront mises en place dans le cadre de ce projet : (i) sur la base des expériences concluantes constatées sur le terrain, les groupements éligibles aux investissements de pompage seront formés sur l'enjeu économique et environnemental de la gestion parcimonieuse de la ressource en eau ; (ii) les groupements bénéficiaires devront mettre en place un système de cotisation couvrant les besoins d'entretien courant des équipements ou de renouvellement, y compris le grillage et les haies vives. Cette disposition sera un préalable nécessaire à l'installation d'un périmètre, et elle sera connectée au volet de développement de l'épargne du projet (composante 1). (iii) Lors du fonçage des puits ou forages, les contrats de prestation de services auront une clause les obligeant à géo-référencer l'ouvrage et la profondeur constatée de la nappe. Les groupements devront ensuite suivre mensuellement la hauteur de la nappe : couplée aux données géo-référencées des fonçages, cette approche permettra un premier suivi de l'état et de la variation de la ressource dans la zone d'intervention du projet. Environ 300 points seront ainsi suivis.

35. La protection des périmètres maraîchers sera soutenue par la réalisation de brise vent et de haies vives. Le projet apporte le matériel pour le maraichage et la clôture, mais également le matériel végétal pour réaliser les haies vives. Aucun plant d'arbuste ne sera distribué par le projet. La contrepartie du groupement sera de planter/semer et d'arroser les haies vives pour qu'elles subsistent à l'année sur l'intérieur des périmètres clôturés. Compte tenu de la fourniture de grillage, les haies vives seront constituées généralement d'essences diversifiant les ressources issues du maraichage et valorisant l'eau du périmètre: *Pennisetum*, *Moringa*, agrumes, henné, etc. Leur effet brise vent permettra une protection des cultures, une réduction de l'évaporation et matérialisera l'engagement des bénéficiaires mais sans provoquer de risque coutumier (les espèces plantées ne pouvant subsister sans arrosage régulier).

36. Les producteurs seront incités à cultiver des espèces fourragères annuelles sur les périmètres lors de la saison creuse maraîchère afin de valoriser l'espace et les investissements d'irrigation. Ces cultures, de type niébé fourrager, complèteront les fourrages produits par les haies vives et permettront d'améliorer la productivité des animaux, en particuliers ceux appuyés dans la filière laitières par le PRODEFI.

37. Une recherche-action sera conduite pour la vulgarisation de semences améliorées, de qualité et répondant aux conditions agro-écologiques, à la demande du marché, aux enjeux nutritionnels et adaptées aux changements climatiques. Celle-ci concernera l'identification et la multiplication de variétés adaptées au contexte et répondant aux besoins des producteurs de disposer de variétés permettant d'étaler la production et la commercialisation des produits locaux sur plusieurs mois. Des tests seront réalisés sur 20 parcelles réitérées pour 3 ans au niveau des producteurs. L'oignon, la tomate, le gombo, la carotte, la pomme de terre et la patate douce, notamment celle à chair orange, seront parmi les spéculations testées. La multiplication de semences de qualité et adaptées sera encouragée et appuyée auprès des quelques coopératives de femmes et de jeunes maraîchers sur la base des expériences existantes. L'initiative permettra à ces coopératives de satisfaire leurs besoins en semence et de vendre le surplus aux autres producteurs. L'activité sera menée en collaboration avec le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA) et le Centre de Contrôle de Qualité des Semences et des Plantes (CCQSP) et en synergie les opérateurs. Une expertise internationale sera mobilisée pour définir les protocoles techniques de multiplication de la semence. Une étude permettra de vérifier la faisabilité pour une production à plus grande échelle.

38. Les initiatives de post-récolte au « niveau champ » visent la conservation de la valeur

commerciale et nutritive des produits avant leur acheminement vers le marché à travers un appui en terme de petits hangars aérés équipés, et/ou de matériel de triage et de conditionnement selon les besoins des zones de production ciblées. Un appui sera apporté à 400 transformatrices (productrices et vendeuses) sur les techniques de séchage (amélioration des techniques, de la qualité et de l'hygiène). Une étude permettra de vérifier la faisabilité technique et économique du séchage artisanal à plus grande échelle.

39. Toutes les actions seront accompagnées par un suivi de proximité et un programme de renforcement des capacités conduit à travers des techniques classiques de formation (cours, séances), des journées de réflexion et échange, ainsi que sur l'approche champs-école paysans (CEP) pour mieux cibler et répondre aux principales préoccupations des producteurs. Un partenariat avec la FAO pourrait être envisagé. La création de CEP par groupes homogènes de femmes ou des jeunes facilitera les échanges sur des thèmes autres que les techniques de production. Le renforcement des capacités des producteurs portera sur l'adoption d'itinéraires techniques résilients et la diffusion de techniques climato-sensibles et innovantes, la gestion et planification des initiatives de production, de stockage et de transformation. L'encadrement sera assuré par des prestataires de services publics (CNRADA, CCQSP, ENFVA, ISET, Service du Ministère de l'Agriculture) ou privés (consultants, bureaux d'étude, prestataires de services, voir annexe 5).

40. **Aviculture.** Le modèle de production avicole soutenu par PRODEFI est l'élevage semi-intensif avec des poulaillers gérés par des coopératives de femmes et/ou des coopératives de jeunes situés au niveau des bassins de consommation urbains (marchés secondaires des chefs-lieux de départements ou régions) où une forte demande de viande blanche existe déjà (satisfaite par l'importation de poulets congelés halal entiers ou découpés). Le rattachement des poulaillers à des unités d'abattage et de congélation dans le cadre de montages 4P sera encouragé à travers les actions de la première composante. L'appui concerne : (i) *dans un premier temps*, la relance de près de 40 poulaillers semi-intensifs déjà appuyés par le ProLPRAF (conseil technico-financier, appui organisationnel des coopératives, appui à la contractualisation pour la fourniture d'intrants), (ii) *dans un second temps*, la création graduelle de près de 60 nouvelles unités de production de poulets de chair sur la base du modèle vulgarisé par le ProLPRAF (i.e. poulaillers-tunnels avec matériaux locaux, éclairage solaire, grillage de protection contre les prédateurs, ventilation naturelle de l'abri permettant une température adaptée et une production de poulets de chair de 45 jours malgré les températures élevées), avec une dotation initiale moyenne de 500 poussins vaccinés et autres équipements (mangeoires 1<sup>er</sup> âge et 2<sup>ème</sup> âge, abreuvoirs) et petits équipements (matériel d'entretien). Ces unités devront être rentables et dégager une marge nette intéressante pour chaque femme ; (iii) l'assistance vétérinaire de proximité et l'appui à l'émergence d'un réseau d'auxiliaires de santé animale villageois (femmes et jeunes principalement) (cf. sous composante 2.2.); (iv) la promotion de la production locale d'aliments (provende à partir de céréales et légumineuses) afin de réduire les charges de production, réduire la dépendance aux importations depuis Nouakchott et rendre la viande blanche locale plus compétitive, (v) l'amélioration des conditions de conditionnement et de transport vers le marché urbain pour conserver la qualité, la salubrité et l'intégrité du produit et, (vi) le renforcement des capacités des producteurs au niveau organisationnel, technique et de la commercialisation.

41. **Lait de chèvre.** Des activités de production et de transformation du lait seront planifiées autour et au niveau de mini-laiteries existantes et de celles qui seront créées par PRODEFI. Les initiatives de production seront orientées vers l'augmentation de la disponibilité de lait de chèvre pour la transformation en lait caillé sucré, en particulier durant la période de soudure. *Dans un premier temps*, le projet promouvra le modèle de production « lait de chèvre » autour des 9 mini-laiteries existantes ayant une capacité de 100-150 litres/jour, tel que mis en place avec l'appui d'autres projets et partenaires (AMAD, OXFAM, CERAI) avant, *dans un second temps*, de travailler autour de 8 nouvelles unités. Le projet agira sur : (i) la diffusion de chèvres suitées et boucs de races laitières, (ii) l'amélioration de l'alimentation, (iii) le contrôle de la santé animale, (iv) la transformation du lait. Le secteur, essentiellement féminin, offrira des opportunités aux jeunes femmes et jeunes hommes.

42. La diffusion de chèvres et boucs de races laitières<sup>126</sup> améliorés est justifiée car les chèvres locales (chèvre du Sahel) sont peu productives et le lait ne permet d'autre utilisation que celle de

---

<sup>126</sup> L'action va concerner les 6 mini-laiteries avec une capacité supérieure à 300 litres et qui sont incluses dans le 4P

l'autoconsommation. La distribution concernera 1840 chèvres suitées des races laitières déjà adaptées en Mauritanie, à savoir : la *Gouéra* d'origine espagnole (300-400 litres par lactation de 5 à 6 mois) et la *Djougré* (200 -300 litres par lactation de 5 à 7 mois). Les chèvres seront distribuées à des femmes et/ou des jeunes n'ayant pas des chèvres, ce qui permettra de créer de petites unités d'élevage caprins. La distribution sera faite à raison de 4 chèvres par femme/jeune avec un mécanisme « chaîne de solidarité » (chaque bénéficiaire remet à la disposition des autres membres de la coopérative ou village, quatre chèvres issues des mises-bas après 36 mois d'élevage (2 après 24 mois et 2 après 36 mois). Le mécanisme permettra la distribution d'environ 3 680 chèvres et de toucher environ 920 femmes/jeunes. 230 boucs seront distribués à raison de 10 boucs par mini-laiterie et en tenant compte des besoins d'au moins 150 chèvres par mini-laiterie et d'un bouc pour 15-20 chèvres. Les boucs seront gérés par les coopératives des mini-laiteries qui vont les confier à des éleveurs expérimentés identifiés parmi ceux qui vont : (i) apporter le lait à la mini-laiterie, (ii) assurer la correcte alimentation et santé de l'animale, (iii) partager le bouc avec les autres éleveurs.

43. L'amélioration de l'alimentation, permettant aux chèvres d'exprimer leur capacité productive, passe par (i) la production de fourrage, et (ii) la diffusion d'aliments complémentaires et (iii) la stabulation saisonnière. La production de fourrage (maralfalfa, niébé fourrager,) sera réalisée sur des parcelles de 2 ha clôturées et avec pompage solaire de l'eau. Les coopératives des mini-laiteries seront bénéficiaires de l'investissement qu'elles vont ensuite confier à des groupements de jeunes (5 jeunes par périmètres) sur la base d'un contrat d'exploitation. L'appui concernera la réalisation des infrastructures (clôtures, irrigation) et la fourniture de boutures de maralfalfa et de semences de niébé de 23 parcelles pour un total de 46 hectares (2 ha/parcelle). Du fourrage pourra également se faire au niveau des périmètres maraîchers. Les mini-laiteries seront dotées d'un fonds de roulement sous forme de stock d'aliment complémentaire qui pourra être renouvelé par l'achat de nouveaux aliments ou par la production/mélange locale.

44. La transformation du lait de chèvre en lait caillé sucré et yaourt sera soutenue à travers : (i) le renforcement des équipements pour la transformation du lait de chèvre aux 9 mini laiteries existantes; (ii) la réalisation et l'équipement de 8 nouvelles mini-laiteries selon le modèle des unités existantes et adopté par AMAD, OXFAM et CERAI : bâtiment de 60 m<sup>2</sup> doté d'énergie solaire et équipé (matériel culinaire, frigo solaire, pasteurisateurs, glacière) pour une capacité de transformation de 100-150 litres de lait par jour. A celles-ci, 6 autres mini-laiteries avec une capacité de plus de 300 litres sont prévues dans le cadre des initiatives 4P. En cas de grande disponibilité de lait, des accords avec des entreprises agro-alimentaires (type Tiviski) seront établis dans le cadre de 4P.

45. Des partenariats de recherche-action seront explorés avec des expériences similaires de production laitière dans des écosystèmes équivalents<sup>127</sup>. Ces partenariats auront pour thème la conduite de troupeaux caprins issus de races améliorées (en termes d'alimentation à partir de produits locaux et de rationnement, santé animale, techniques de reproduction, logement, abreuvement, hygiène) afin de mettre au point un modèle de noyau laitier performant et adapté aux conditions rurales. L'assistance vétérinaire de proximité sera également renforcée (composante 2.2).

46. **Pêche continentale.** Les modèles de production vont se baser sur (i) l'accroissement de la production halieutique, (ii) l'aménagement de points de débarquement améliorés, (iii) l'amélioration de la chaîne de distribution et l'appui à l'entreprenariat privé, (iv) l'organisation des acteurs, (v) la gestion de la pêche, (vi) le renforcement des capacités des acteurs, et (vii) l'étude complémentaire préalable L'initiative de production pour la pêche continentale que le PRODEFI appuiera sera un test qui se concentrera sur le Lac de Fom Gleita, avec pour effet l'augmentation des captures annuelles de 200 tonnes jusqu'au potentiel estimé à 850 tonnes. Ce gain de production sera rendu possible par la professionnalisation de 300 pêcheurs, pour la plupart des jeunes sans formation ni accès aux moyens de production. Des points de débarquements améliorés seront construits et équipés au niveau des 2 sites de débarquement situés autour du lac où les acteurs seront organisés et formés. Un mécanisme de subvention à coûts partagés permettra aux pêcheurs parmi les plus pauvres d'acquérir les équipements adéquats. Au niveau du lac, sera constitué un comité de gestion de la pêche, structure paritaire composée de représentants des pêcheurs et des femmes mareyeuses,

---

<sup>127</sup> Partenariat à rechercher avec L'Institut de recherche agricole des Canaries (*Instituto Canario de Investigaciones Agrarias*) qu'à travaillé pour l'amélioration de la conduite de l'élevage des chèvres (Projet GanAfrica) dans quelques pays de la sous-région (ex: Sénégal).

des services de l'Etat représentés localement et d'experts en appui-conseil. Ce comité de gestion de la pêche sera chargé d'élaborer un plan de gestion de la pêche et de réglementer l'exercice de la pêche en adéquation avec l'état des ressources halieutiques. Au niveau post-capture, l'initiative de production concernera l'appui à environ 150 femmes pour améliorer la qualité des produits de la pêche. Les PDA seront équipés pour traiter le poisson frais et pour la transformation. Le projet facilitera l'émergence de micro-entreprises dans les différents métiers en aval de la filière, et ciblera surtout les jeunes et les femmes qui bénéficieront de formations techniques et de lignes de crédit permettant des investissements en matière de stockage du poisson, de transport en frais et de points de vente dans les marchés déjà identifiés ou potentiels. Durant la première phase du projet, des études seront conduites pour (i) analyser les circuits de commercialisation des produits de pêche (en particulier vers les marchés du Guidimakha et du Gorgol), et (ii) d'identifier d'autres sites où la filière pêche continentale pourrait être développée.

#### *Sous-composante 2.2 : offre de services et appui conseil*

47. *Produit 2.2 attendu* : « des services d'appui conseils et l'offre de service favorisent l'adoption des modèles de production ». Cette sous-composante vise les aspects de renforcement du service de santé animale de proximité, de renforcement des capacités des organisations de producteurs et de leurs membres (femmes et jeunes) et d'amélioration de la nutrition.

48. **Renforcement du service de santé animale de proximité.** L'assistance vétérinaire de proximité aussi bien pour la volaille que pour les petits ruminants, sera améliorée à travers le renforcement du réseau d'auxiliaires de santé animale pour toutes les opérations admises par le règlement du service vétérinaire. Ces auxiliaires auront une fonction d'alerte en terme de surveillance des maladies contagieuses et donc capables d'informer le service de l'élevage. Les 80 auxiliaires, femmes et jeunes des villages, seront rattachés aux poulaillers et à mini-laiteries (nouvelles et existantes). Ils seront formés par les vétérinaires du Service de l'Elevage sur le diagnostic et le traitement de la volaille et des petits ruminants et dotés de trousse et stock initial de médicaments.

49. **Initiatives transversales de renforcement des capacités des organisations de producteurs.** Des initiatives transversales de renforcement des capacités communes à tous les producteurs (en particulier les femmes et les jeunes) et leurs organisations seront développées pour accroître leur dynamique organisationnelle. Il s'agira (i) des formations en développement organisationnel des coopératives/unions, (ii) des formations sur le leadership féminin et le leadership des jeunes, (iii) des visites d'échanges pour les femmes et les jeunes, (iv) des forums d'échanges pour les jeunes, et (v) l'alphabétisation des femmes et jeunes pour la gestion des unités de production et transformation.

50. Les formations en développement organisationnel des coopératives/unions des producteurs vont intéresser environ 700 coopératives des différentes filières. La formation traitera de la structuration d'une coopérative, statut et règlement, rôle et fonction des instances, droits et devoirs des membres, etc. Pour les formations en leadership féminin et en leadership des jeunes, elles s'adresseront aux femmes et aux jeunes qui sont impliqués dans la gestion de leur organisation. Ces formations permettront de toucher environ 1400 femmes et 1400 jeunes issus des différentes coopératives. Des visites d'échanges et forums sont également programmées pour ces deux groupes de bénéficiaires prioritaires pour favoriser l'apprentissage entre pairs et promouvoir l'échange des bonnes pratiques autant sur les aspects techniques qu'organisationnels.

51. Spécifiquement pour les jeunes, dans le but de s'assurer de leur meilleure intégration dans les filières, des formations en gestion sont prévues en complément des formations techniques reçues en appui à la production. Ces formations concerneront environ 1400 jeunes, et couvriront à la fois la gestion de projet individuel et la gestion de projet en groupement. Etant donné que la thématique de l'appui et de l'inclusion des jeunes ne semble pas être un thème assez couvert par les actions de développement en milieu rural en Mauritanie, les opérateurs de mise en œuvre du projet bénéficieront d'un appui méthodologique et d'une formation avant le démarrage des activités du projet relatives aux jeunes. Les opérateurs seront aussi renforcés sur l'approche genre.

52. L'alphabétisation concernera 450 femmes et jeunes sélectionnés parmi ceux qui doivent assurer la gestion des unités de production et transformation (ex : mini-laiteries, poulaillers, magasins,

etc.). Le projet prendra en charge la formation des alphabétiseurs et ensuite la tenue des 36 classes pour la réalisation de 18 cours de 2 ans.

53. Les institutions d'enseignement du secteur rural, tel que l'ENFVA et l'ISET, seront également renforcés pour élaborer des modules de formation qui tiennent compte de l'approche filière et de l'adaptation au changement climatique. Avec les Institutions de Recherche (CNRADA, CNERV), ainsi qu'avec l'ISET, l'ENFVA et les autres établissements scolaires, des partenariats seront recherchés pour la mise en œuvre d'initiatives de recherche-action. A ce titre, des partenariats pourront être recherchés avec des Institutions et ONG étrangères actives dans la promotion de techniques innovantes en Mauritanie.

54. **Education nutritionnelle et diversification de la consommation alimentaire.** Les activités seront soutenues par un volet Communication pour un Changement de Comportement (CCC) visant à opérer au sein de la population ciblée un changement volontaire et l'adoption d'un régime alimentaire diversifié, équilibré et sain, et de pratiques favorables à une bonne nutrition. Ce volet pourra être réalisé en partenariat avec le Programme National de Nutrition (PNN) du Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF). Le PNN est actuellement la seule structure publique disposant d'agents de proximité, les Agents de Nutrition Communautaire (ANC). Ces agents animent des Centres de Nutrition Communautaire (CNC) au niveau de plusieurs villages dont une soixantaine dans les zones d'intervention du PRODEFI.

55. Les ANC animeront des séances de sensibilisation et de démonstration culinaire dans les zones d'intervention du projet, notamment auprès des femmes en âge de reproduction. Les hommes et les grand-mères (et tantes) seront aussi associés à ces activités, et de ce fait encouragés à assister à certaines séances. Les groupements de producteurs, GTF et coopératives soutenues par le projet, serviront de porte d'entrée pour mobiliser les participantes à ces deux activités. Les séances se tiendront au niveau des centres de nutrition communautaires (CNC) mais également sur site, c'est-à-dire au niveau des périmètres maraîchers, poulaillers, mini-laiteries ou autres lieux de mise en œuvre des initiatives de production et d'encadrement.

56. Les séances de sensibilisation porteront sur différents thèmes liés à la nutrition, tels que l'Allaitement Maternel Exclusif (AME), l'alimentation de complément ou les pratiques essentielles en nutrition. Au cours des démonstrations culinaires, les produits alimentaires locaux, y compris ceux des groupements identifiés, seront utilisés pour élaborer des plats nutritifs pour toute la famille et des plats enrichis pour les jeunes enfants (aliments de complément) et les femmes enceintes et allaitantes. Les hommes et les grand-mères (et tantes) seront aussi associés à ces activités, et de ce fait encouragés à assister à certaines séances (au moins une par mois).

57. Le Projet appuiera financièrement le PNN pour l'identification ou la définition de nouveaux thèmes de communication liés à la diversification de la consommation alimentaire à base de produits locaux, y inclus les produits issus des filières promues par le projet (produits maraîchers, avicoles et laitiers, PFNL, patate douce à chair orange, poissons d'eau douce), les opportunités de transformation des aliments pour une meilleure conservation pendant la période de soudure, et l'hygiène. L'identification des messages de nutrition, des recettes et des outils de communication adoptera une approche participative, y compris des consultations avec la communauté, les ANC, le MASEF et d'autres partenaires de développement ayant une expertise en nutrition. Le PRODEFI apportera également son appui à la préparation et à la tenue des séances de sensibilisation et de démonstration culinaire, une fois par semaine par centre, soit en tout 4 séances de sensibilisation et 4 séances de démonstration culinaire par mois.

58. Les ANC ont déjà capitalisé à la faveur de projets antérieurs de nutrition une expérience certaine dans la mobilisation sociale et l'animation de groupes de femmes réunies autour d'une activité génératrice de revenus (AGR) et sur des questions touchant à la nutrition et à l'utilisation des produits alimentaires locaux dans l'élaboration d'un régime alimentaire sain, équilibré et diversifié au sein d'un ménage. Toutefois pour maximiser l'impact du projet sur la nutrition, le projet prévoit un renforcement de capacités. Cela se fera par le suivi de leurs actions et par le biais de formations annuelles sur la délivrance des messages de nutrition mais aussi sur les déterminants sous-jacents et fondamentaux de la malnutrition, les aspects genre et l'utilisation des produits alimentaires des ménages de la zone d'intervention dans la préparation de repas nutritifs, surtout pour les enfants, les



femmes enceintes et allaitantes.

59. Les CNC sont présents dans les wilayas où seront menés les activités du PRODEFI : 40 CNC dans différents villages de l'Assaba, 37 dans le Hodh El Gharbi, 37 dans le Gorgol, 30 dans le Brakna et 8 dans le Guidimarka. Les activités de PRODEFI aux CNC seront déployé à la suite d'une stratégie de phasing: 60 CNC existant (30 dans l'année 1 et 30 dans l'année 2) et 30 nouveaux CNC après la revue à mi-parcours<sup>128</sup>.

---

<sup>128</sup> Des informations plus détaillés sur l'activité éducation nutritionnelle sont présentées dans le Document de Travail relatif à la Nutrition.



## **Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution**

### **Tutelle et pilotage du projet**

1. La tutelle technique du PRODEFI sera confiée à la Direction des Politiques, de la Planification, de la Statistique, du Suivi Evaluation et de la Coopération (DPSSEC) du Ministère de l'Agriculture (MA) avec un lien technique au niveau des Départements en charge des filières ciblées dans le projet (Elevage, Pêche, Environnement). La tutelle aura pour rôle : (i) de constituer l'ancrage institutionnel du programme ; (ii) d'assurer la coordination de sa mise en œuvre en synergie avec les autres programmes du secteur et partenaires techniques et financiers et en conformité avec les stratégies nationales et ; (iii) de créer et d'héberger en son sein l'unité de programme. La contribution du gouvernement au programme sera inscrite au sein du budget du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). La présidence du Comité National de Pilotage (CNP) sera assurée par la Direction des Investissements Publics et de la Coopération Économique (DIPCE) du MEF. Au-delà des ministères techniques cités ci-dessus, participeront au CNP le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme et le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille. L'implication des représentants des responsables des groupes de travail (GTF) par filière sera également cruciale pour faciliter le dialogue politique autour de la promotion des filières.

2. Le CNP, qui se réunira au moins deux fois par an, aura pour responsabilité de vérifier l'état d'avancement du Projet et de veiller à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention. Le CNP aura pour tâche: (i) d'approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) ; (ii) d'approuver les rapports annuels d'exécution, (iii) d'examiner et approuver les rapports d'audit ; (iv) de vérifier l'application des recommandations des missions de supervision et d'audit; (v) de veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours et (vi) de s'assurer que les contrats du personnel sont renouvelés annuellement sur la base de l'évaluation des performances individuelles et d'équipe.

3. Au niveau des deux antennes de gestion opérationnelle du projet, un comité technique de pilotage présidé par la Direction Régionale des Investissements Publics et de la Coopération Economique, et comprenant les Délégations Régionales des ministères concernés (Agriculture, Elevage, Environnement, Pêche, Commerce, Affaires Sociales), les représentants des différents acteurs des GTF, les structures d'appui, les opérateurs de mise en œuvre et les autres projets intervenant sur les filières, sera établi. Ce comité validera les PTBA préparés par les antennes au niveau déconcentré, veillera à la cohérence du Projet avec les stratégies de développement régionales et les approches de mise en œuvre des autres projets présents ; informera les parties prenantes sur l'exécution du Projet, discutera les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre. Ils constitueront un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener et se réuniront tous les 6 mois.

### **Coordination du programme (cf. schéma 1)**

4. Une équipe de coordination du projet sera établie à Nouakchott pour assurer le pilotage opérationnel et stratégique du projet avec pour mission d'animer et de soutenir le travail des antennes d'une part, et d'autre part de faciliter le dialogue politique sur le développement des filières au niveau national.

5. L'équipe de coordination sera composée (i) du coordinateur du projet, (ii) d'un expert finance et gestion des petites et moyennes entreprises, (iii) d'un responsable suivi-évaluation, (iv) d'un responsable administratif et financier, (v) d'un comptable et, (vi) d'un assistant administratif et financier et (vii) d'un secrétaire.

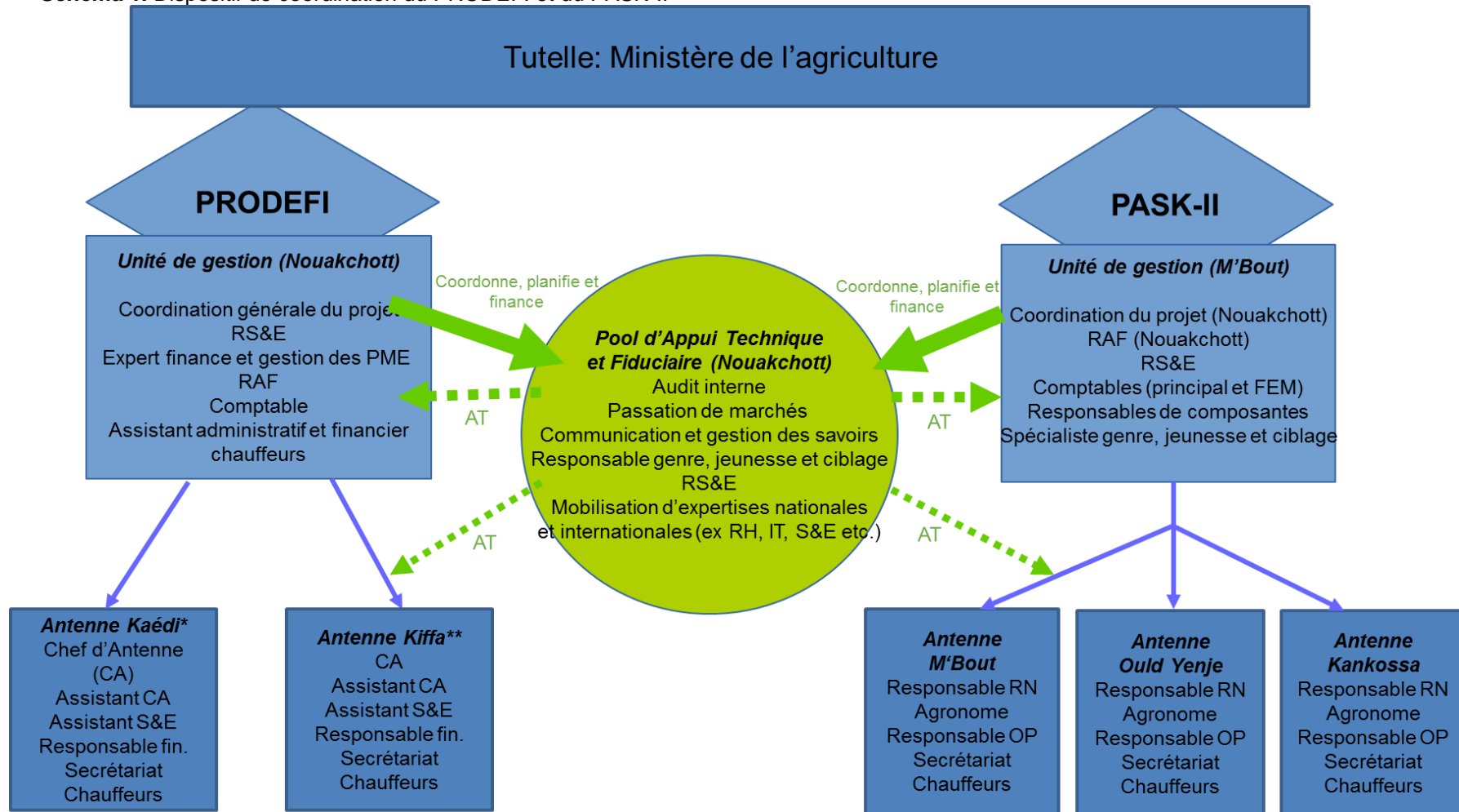
6. Le projet sera mis en œuvre par deux cellules de gestion opérationnelle à Kaedi et à Kiffa qui seront sous la responsabilité directe du coordinateur de programme. Elles seront administrées par un chef d'antenne (CA), logé à la Délégation de l'Agriculture à Kiffa et à la Délégation de l'Elevage à Kaedi. L'antenne de Kiffa assurera la maîtrise d'ouvrage du projet dans les Wilaya du Hodh El

Gharbi, du Hodh Ech Chargui et de l'Assaba, alors que l'antenne de Kaedi couvrira les Wilaya du Guidimaka, du Gorgol et du Brakna. Les cellules de gestion opérationnelles seront chacune appuyées par un assistant au chef d'antenne. Les antennes de Kaédi et Kiffa seront chacune appuyées par un assistant chef d'antenne. Les antennes seront également appuyées par un assistant suivi et évaluation qui apportera un appui au suivi des marchés, au suivi des aspects de ciblage, genre, jeunes et nutrition, d'un responsable financier, d'un secrétariat et de chauffeurs. Des ressources (espaces de travail) seront mutualisées avec les Délégations Régionales.

7. Dans la perspective de la mise en place progressive d'une approche programme au niveau du portefeuille du FIDA en Mauritanie, un pool d'assistance technique et fiduciaire (PATF) conjoint offrira un appui aux deux projets du portefeuille (voir schéma 1). Une coordination tournante de la PATF sera assurée d'une année à l'autre par le PRODEFI et le PASK-II. La cellule aura pour tâches : (i) le contrôle interne des procédures et de la gestion de chaque programme et conseils au pilotage à chaque coordonnateur ; (ii) d'assurer la passation des marchés aux deux programmes ; (iii) d'assurer la communication ; (iv) de suivre les aspects genre, jeunesse et ciblage, (v) d'accompagner le suivi-évaluation des programmes et (vi) assurer la gestion des savoirs et des meilleures pratiques au sein des programmes. La cellule sera dotée d'un budget et d'une planification spécifique provenant des 2 projets, lui permettant de mobiliser rapidement des expertises nationales et internationales à la demande des programmes pour appuyer au besoin (i) la planification, (ii) l'informatique, (iii) la gestion prévisionnelle et stratégique, (iv) le suivi-évaluation, (v) la gestion fiduciaire et les ressources humaines.

8. Le recrutement du coordonnateur et des principaux cadres du projet fera l'objet d'une attention particulière afin d'éviter les retards enregistrés lors du lancement des derniers projets financés par le FIDA en Mauritanie. Une Commission nationale, dans laquelle le FIDA sera représenté à titre d'observateur, sera chargée de mener l'exercice en toute transparence selon des termes de référence qui seront élaborés conjointement par le Gouvernement mauritanien et le FIDA. Un cabinet international de recrutement sera mobilisé pour apporter un appui technique au déroulement du processus. Le PASK II préfinancera le recrutement de ce cabinet. Pour faciliter le démarrage du projet (recrutement des prestataires, planification et lancement des activités, maîtrise d'ouvrage des activités), une assistance technique internationale logée dans le PATF sera mobilisée durant la première année et de façon dégressive les années suivantes.

**Schéma 1.** Dispositif de coordination du PRODEFI et du PASK-II



\* Logée à la Délégation de l'Elevage, \*\* Logée à la Délégation de l'Agriculture



## **Modalité de mise en œuvre des composantes**

9. Pour la mise en œuvre des activités, PRODEFI suivra principalement une approche de « faire-faire » en s'appuyant sur des prestataires de service (ONG, bureaux d'études, opérateurs spécialisés) qui seront recrutés par l'équipe de coordination en concertation avec le CNP. Au démarrage du projet, le couplage de prestataires nationaux et internationaux (dit le « consortium ») sera encouragé pour le renforcement des capacités de l'opérateur national, avant un désengagement progressif de l'opérateur international.

### **Composante 1 : dynamisation des filières et développement de partenariats public-privé producteurs favorables aux pauvres**

*Sous composante 1.1 : Professionnalisation des acteurs et pilotage institutionnel des filières.*

10. L'enjeu est de mener à bien l'ensemble de la sous composante en assurant une homogénéité dans tous les appuis et services qui seront offerts aux différents GTF. Il est indispensable que le consortium de prestataires ait une bonne expérience en renforcement des capacités des acteurs des filières, en dialogue politique et en structuration des acteurs des filières. Ce consortium fera appel pour certaines activités à des opérateurs spécialisés : (i) opérateur spécialiste des systèmes d'information filière, (ii) personnes ressources des interprofessions des pays d'Afrique de l'Ouest, et (iii) des consultants spécialisés. Plus précisément pour:

- L'appui au renforcement des GTF. Le consortium réalisera en régie le renforcement des capacités des GTF, l'appui à la formation des fédérations de GTF filière, et leur renforcement de capacité, ainsi que l'appui aux différentes organisations et l'appui à la mise en place d'interprofessions pour le dialogue politique. Pour le dialogue politique, le consortium suivra au nom du projet la sélection des consultants pour les différentes études ainsi que le contrôle de la qualité des documents produit par les consultants.
- Système d'information. Le consortium recrutera un opérateur spécialisé<sup>129</sup> qui a déjà mis en place des systèmes d'informations dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. L'opérateur collaborera avec les délégations du commerce en prenant en compte les leçons apprises du ProLPRAF. Il serait souhaitable que cet opérateur réalise aussi les études filières des produits concernés par ce système d'information afin d'assurer une bonne harmonisation technique de ces deux activités.

*Sous-composante 1.2 : Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières*

11. La bonne réalisation de cette sous composante est déterminante pour le PRODEFI car il s'agit de l'élément le plus innovant du projet et que le ProLPRAF n'a pu le mener à bien avant son achèvement (voir Annexe 3). Les activités seront réalisées par des opérateurs comme suit:

- Capitalisation communautaire, bancarisation et formalisation des transactions. Ces volets seront mis en œuvre à travers les partenariats suivants : (i) avec CRS/CARITAS pour les activités relatives à la méthodologie CECI, l'accompagnement à la bancarisation et le suivi des niveaux d'épargne préalable aux investissements de la composante 2 ; (ii) avec des caisses rurales pour le développement technologique facilitant la bancarisation et le système d'incitation aux transactions bancaires ; et potentiellement (iii) avec un opérateur de télécom sur les mêmes aspects de développement technologique facilitant bancarisation et transactions en milieu rural.
- Appui à la contractualisation et identification/ montage/ suivi des 4P. Cette activité sera réalisée par un bureau d'étude recruté sur appel d'offre. En attendant son recrutement, un premier lot de 4P pourra être identifié par un consultant spécialisé. Le suivi des 4P inclut les appuis complémentaires aux appuis des opérateurs techniques ci-dessous (gestion d'entreprise, etc.).
- Mise en œuvre des 4P. Les opérateurs filières de la composante 2 seront en charge de

---

<sup>129</sup> Spécialisé dans les systèmes d'information avec la collecte des informations par un réseau d'informateur et la diffusion par SMS des informations et conseil aux acteurs.

l'accompagnement technique initial des 4P. Ceci sera inclut dans le contrat établi avec les opérateurs sur la base d'un nombre moyen de 4P. Un opérateur additionnel pourra être recruté pour les autres filières.

- Mise en place d'une société de parrainage. L'étude de faisabilité incluant l'évaluation des 4P déjà réalisées et l'intérêt d'investisseurs nationaux sera conduite par un prestataire spécialisé. Dans le cas où la décision serait prise de mettre en place cette société, une structure ayant déjà une expérience dans ce domaine serait recrutée sur appel d'offre ou un partenariat établi avec elle (co-financement).
- Autonomisation du système 4P. Une fois la société de parrainage mise en place, celle-ci prendra progressivement en charge l'ensemble de fonctions d'identification, de montage, de financement et d'accompagnement des 4P.



**Tableau 7 : Activités pour accords contractuels hors 4P**

Phasage des activités	Mise en œuvre
1 ✓ Ciblage des groupes / coopératives de petits producteurs ( <b>transversal</b> ) ✓ Sensibilisation sur les conditionnalités de financement ( <b>transversal</b> )	Opérateurs techniques filières + CRS/CARITAS
2 ✓ Mise en place de la méthodologie CECI – premier cycle d'épargne ( <b>composante 1.2</b> ) ✓ Identification des besoins et accompagnement technique initial ( <b>composante 2.1</b> )	CRS/CARITAS Opérateurs techniques filières
3 ✓ Vérification épargne régulière et volume total minimum atteint ( <b>transversal</b> )	CRS/CARITAS
4 ✓ Mise en place infrastructures, équipements et matériel <b>C2.1</b> ✓ Bancarisation des groupes dans les caisses rurales <b>C1.2</b> ✓ Appui à la contractualisation <b>C1.2</b>	Opérateurs techniques filières CRS/CARITAS + caisses rurales partenaires Bureau d'étude
5 ✓ Accompagnement technique <b>C2.1</b> ✓ Contrôle épargne pour l'amortissement des motopompes ( <b>transversal</b> ) ✓ Incitatif à la bancarisation des transactions <b>C1.2</b>	Opérateurs techniques filières Caisses rurales partenaires + opérateurs techniques filières + CRS/CARITAS Caisses rurales partenaires + bureau d'étude

**Tableau 8 : Activités pour accords contractuels au sein de 4P – avant société de parrainage**

Phasage des activités	Mise en œuvre
1 ✓ Identification des opportunités de 4P <b>C1.2</b> ✓ Sensibilisation sur les conditionnalités de financement ( <b>transversal</b> ) ✓ Montage du dossier <b>C1.2</b>	Bureau d'étude <sup>130</sup> + GTF Bureau d'étude + CRS/CARITAS Bureau d'étude
2 ✓ Sélection des 4P <b>C1.2</b>	Commission technique
3 ✓ Mise en place de la méthodologie CECI pour les producteurs – premier cycle d'épargne <b>C1.2</b> ✓ Identification des besoins et accompagnement technique initial des producteurs <b>C2.1</b>	CRS/CARITAS Opérateurs techniques filières
4 ✓ Vérification épargne régulière et volume total minimum atteint ( <b>transversal</b> ) ✓ Mobilisation de la contribution du promoteur privé <b>C1.2</b>	CRS/CARITAS C1.2 Opérateurs techniques filières
5 ✓ Mise en place des investissements <b>C1.2</b> ✓ Vérification contribution en nature des producteurs <b>C2.1</b> ✓ Etablissement de la nouvelle entité légale si nécessaire <b>C1.2</b> ✓ Bancarisation nouvelle entité + producteurs <b>C1.2</b> ✓ Appui à la contractualisation <b>C1.2</b>	Opérateurs techniques filières Opérateurs techniques filières Bureau d'étude Bureau d'étude + CRS/CARITAS + caisses rurales partenaires Bureau d'étude
6 ✓ Accompagnement technique <b>C2.1</b> ✓ Accompagnement gestion d'entreprise, etc. <b>C1.2</b> ✓ Incitatif à la bancarisation des transactions <b>C1.2</b>	Opérateurs techniques filières Bureau d'étude Caisses rurales partenaires + bureau d'étude

<sup>130</sup> Consultant et projet en attendant le recrutement du bureau d'étude

## **Composante 2 : Développement et promotion de modèles de production**

*Sous-composante 2.1 : modèles de production agricole, d'élevage et de transformation résilients aux risques climatiques, sensibles aux enjeux nutritionnels et compétitifs*

13. Quelle que soit la filière, l'identification des modèles de production se fera par la concertation des acteurs de la filière présents autour des marchés, ou à travers les GTF lorsque les capacités programmatiques de ces derniers le permettent. Les consortium appuyant les GTF (composante 1) pourra faciliter ce processus en évaluant les propositions des producteurs sur la base de critères d'éligibilité et viabilité. La mise en œuvre pourra elle aussi être assurée par le consortium.

14. Pour les opérations de recherche action (test et multiplication des semences maraîchères en milieu paysan), le Projet s'appuiera sur: (i) le CNRADA (centre de Kaédi, ferme de Rindiao, station de Kankossa) qui pourra se charger de la formation et du suivi des paysans multiplicateurs et des parcelles test avec au moins 3 visites de supervision par an (au démarrage, à la floraison et à la récolte), (ii) le CCQSP pour le contrôle et la certification des semences, (iii) le personnel du consortium qui encadre les maraîchers et qui effectueront le suivi sous la supervision du CNRADA. Le Projet effectuera le choix de la parcelle après un diagnostic permettant de vérifier l'existence des conditions pour l'exécution du test : conditions agro écologiques recherchées, accès constant aux ressources, notamment à l'eau, accessibilité à la parcella (piste), dynamisme et organisation de la coopérative.

15. Les initiatives de post-récolte au « niveau village » seront réalisées et assistées par : (i) des entreprises et des fournisseurs locaux pour la réalisation des infrastructures et la dotation des équipements, (ii) les opérateurs du consortium qui vont assurer l'encadrement des producteurs et le suivi de l'action. D'autres structures sous tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture (CNRADA, CCQSP, ENFVA, Service du Ministère de l'Agriculture) ou de l'enseignement (ISET) pourront être impliquées pour des apports ponctuels. Le projet fera appel à une expertise internationale pour la définition de protocoles de multiplication des semences.

16. Les activités de production avicole seront assistées et suivies par le personnel du consortium. Les services de l'élevage et notamment les postes vétérinaires ainsi que les l'auxiliaires de santé animale villageois formés dans le cadre du projet (voir composante 2.2.) apporteront l'assistance vétérinaire nécessaire à travers les vaccinations requises et toutes traitements nécessaires durant la période de l'élevage.

17. Pour les activités de production de lait de chèvre, le projet s'appuiera sur : (i) le consortium qui s'occupera de la sensibilisation, de l'encadrement et du suivi des coopératives des femmes bénéficiaires des noyaux caprins et des parcelles fourragères, ainsi que de l'assistance à la mise en place ou au renforcement des mini laiteries, (ii) les services de l'élevage et notamment les postes vétérinaires ainsi que les l'auxiliaires de santé animale villageois formés dans le cadre du projet (voir composante 2.2) pour l'assistance vétérinaire à travers les campagnes de vaccination et toutes autres traitements. Le choix des chèvres et des boucs sera dirigé par le consortium avec la participation du service vétérinaire pour attester leur état de santé. Le projet se chargera de la recherche de partenariats pour les activités de recherche action.

18. Les activités relatives à la filière PFNL seront assurées par les Association de Gestion Locale Collectives des Ressources Naturelles (AGLC) avec l'appui de consultants pour les formations techniques ou la supervision des travaux. Le suivi régulier des activités des AGLC dans le cadre de la promotion des filières PFNL sera assuré par un consortium regroupant ONG internationale et ONG nationale pour une mise en œuvre efficace. Les ONG nationales auront pour rôle de mettre en œuvre la démarche au niveau de leurs régions d'intervention. Dans les régions concernées par le projet, le tissu associatif national est conséquent. Les ONG nationales telles qu'ADIG, AMAD, TENMIA, EcoDev, ODZAZAM, GRAAD, APPE et le réseau GAGE ont déjà mené des activités semblables avec la GIZ à l'échelle régionale. Les ONG internationales comme CERAI, ACORD et GRDR, ayant une assise administrative et logistique pour la mise en œuvre de projets d'investissements conséquents, les appuieront dans la gestion des activités. Des partenariats techniques seront également

recherchés avec le projet Gomme arabique de la Banque Mondiale démarrant en 2016 au Brakna, Gorgol et Trarza.

*Sous-composante 2.2: appui conseil et offre de services*

19. La formation et l'accompagnement des auxiliaires de santé animale pourront être confiés aux postes vétérinaires et à une ONG (AMAD) ayant l'expérience dans le domaine et qui intervient déjà dans la zone. Cela permettra d'utiliser la même approche, ainsi que le même système de suivi et évaluation. Les services de l'élevage et notamment les postes vétérinaires seront impliqués dans le suivi des auxiliaires une fois chaque 6 mois, soit 2 fois par an.

20. Education nutritionnelle et diversification de la consommation alimentaire. Pour rendre fonctionnel et effectif les activités de Communication pour un Changement de Comportement (CCC) au sein du PRODEFI, un partenariat direct sera établi entre le projet et le Programme National de Nutrition (PNN) du MASEF d'une part et entre le projet et l'UNICEF d'autre part, à travers la signature d'un Mémoire d'Entente.

21. Le choix du PNN comme partenaire réside dans le fait qu'il dispose d'un pool d'animateurs de proximité, membres des communautés, et dont une grande partie a déjà capitalisé une expérience certaine dans la délivrance des activités de CCC. Cette expérience vient de leur participation à la mise en œuvre d'anciens projets de nutrition financés par la Banque mondiale depuis l'année 2000, i.e. le NUTRICOM et le Programme d'Appui au Secteur de la Nutrition (PASN).

22. Le partenariat avec l'UNICEF permettra la formation technique des agents nutritionnels communautaires (ANC) des CNC et des superviseurs régionaux qui suivent les activités des ANC. D'autres PTF, notamment des ONG locales ou internationales intervenant dans le milieu dans le domaine de la nutrition, pourront également être aussi mis à contribution.



## **Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs**

### **I. La programmation des activités et la préparation du PTBA**

1. Le PRODEFI sera exécuté sur la base du Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA) soumis aux commentaires du Ministère de l'Agriculture, puis approuvé par le CNP avant d'être envoyé au FIDA pour avis définitif. Une stratégie de ciblage inclusif permettant aux femmes et aux jeunes de bénéficier des opportunités offertes à travers l'appui du projet sera élaborée dès le démarrage du projet, et sera prise en compte dans le PTBA.

2. Chaque projet de PTBA comprendra (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des indicateurs de suivi et des modalités d'exécution ; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iii) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PPM élaboré au démarrage du projet portera sur une durée de 18 mois, puis sur une durée de 12 mois pour les années suivantes ; le projet de PTBA intégrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente à partir de la deuxième année. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.

3. L'élaboration des PTBA constitue une des fonctions principales de la Cellule de suivi-évaluation. La préparation des PTBA du PRODEFI devra se dérouler selon les étapes suivantes :

- (i) Proposition d'actions émanant des GTF en fonction des besoins exprimés par les différents groupes cibles au niveau local et les acteurs de la filière ;
- (ii) La consolidation des propositions issues du niveau local sera faite au niveau des antennes de gestion du projet et donneront lieu à deux projets de PTBA qui devront être validés par les comités techniques de pilotage. La consolidation et la validation des PTBA au niveau des antennes devront se tenir au plus tard la première quinzaine du mois d'Octobre de chaque année et être décalée d'un à deux jours, pour permettre la participation des cadres de l'équipe de coordination aux consultations au niveau des antennes.
- (iii) L'équipe de coordination du projet sera responsable de la consolidation du PTBA au niveau national. La version consolidée du PTBA ayant reçu l'approbation du Ministère de l'Agriculture devra être prête à la fin du mois d'Octobre pour être soumis au CNP pendant la première quinzaine de Novembre.
- (iv) Le projet de PTBA consolidé au niveau national sera par la suite soumis au CNP, une réunion du CNP sera organisée à cet effet pendant la première quinzaine de Novembre.
- (v) L'équipe du projet prendra en compte les observations et les recommandations du CNP en vue de la finalisation et la transmission du PTBA au FIDA au plus tard le 30 Novembre.

4. Le calendrier de préparation des PTBA est décrit dans le tableau ci-dessous :

Période	Activité
Début du mois de Septembre	Concertation et propositions d'activités au niveau local
Première quinzaine du mois d'Octobre	Consolidation et validation des projets de PTBA au niveau des antennes
Deuxième quinzaine du mois d'Octobre	Consolidation du PTBA au niveau national avec approbation du Ministère de l'Agriculture
Première quinzaine du mois de Novembre	Session de validation par le CNP
Deuxième quinzaine du mois de Novembre	Prise en compte des observations du CNP et finalisation
30 Novembre	Transmission du PTBA au FIDA

## II. Le système de suivi-évaluation du PRODEFI

5. En se basant sur les expériences des projets passés et en cours (PDDO, ProLPRAF et PASK II), le système de suivi-évaluation (S-E) du PRODEFI sera établi afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du projet, et prévoir les ressources humaines et financières suffisantes pour leur mise en œuvre. Le S-E du PRODEFI s'appuiera dès le démarrage sur un manuel de suivi-évaluation qui détaillera le dispositif SE à mettre en place et l'ensemble des modalités de sa mise en œuvre (acteurs, outils, mécanismes et procédures) ; et un Progiciel<sup>131</sup> conçu sur mesure pour le projet, qui vise à satisfaire les besoins en information du projet, et qui permettra de faire le suivi de l'avancement des activités et de l'atteinte des produits et effets attendus, ainsi que l'évaluation des impacts. Le S-E intégrera également le Système de gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) qui est le système de mesures des résultats développé par le FIDA dans le cadre de ses opérations. Le S-E du PRODEFI sera développé en tant que : (i) outil pour la gestion axée sur les résultats afin d'assurer que les données et les informations sur les progrès réalisés par le projet vers l'atteinte des résultats soutiennent sa gestion, et que des mesures correctives puissent être prises à temps si nécessaire ; (ii) cadre de responsabilisation pour les progrès vers les objectifs de développement nationaux lesquels seront attribuables aux actions et interventions du Gouvernement qui est responsable de la mise en œuvre du projet.

6. Le S-E sera mis en place dès le début du projet et sera opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre (GTF, prestataires, etc.), qui assureront le suivi des activités et la collecte des données. Le contrôle de la qualité des données et la consolidation par wilaya seront effectués par les antennes de gestion. La consolidation des données pour les besoins d'analyse et de rapportage périodique à l'équipe de coordination de projet sera également assurée par les responsables au niveau des antennes.

7. Le responsable de suivi-évaluation de l'équipe de coordination du Projet assurera la production ou coordonnera la consolidation des documents suivants : (i) les PTBA ; (ii) les rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels ; (iii) les annexes des rapports de supervision ; (iv) les enquêtes et études thématiques ponctuelles ; (v) l'enquête de référence et les enquêtes d'impact à la fin du projet ; (vi) les autres rapports à adresser au Ministère de l'Agriculture et au FIDA.

8. La participation des bénéficiaires dans le suivi-évaluation est un élément important des mécanismes de GAR ; le PRODEFI mènera ainsi annuellement un processus d'évaluation participative. Le S-E s'appuiera sur quatre principaux piliers notamment (i) le cadre logique qui décrit la chaîne de résultats escomptés ; (ii) le PTBA qui est l'outil de planification des activités en vue de l'atteinte des objectifs visés ; (iii) le manuel de suivi-évaluation qui définit les éléments du dispositif ainsi que les éléments de sa mise en œuvre ; (iv) le Progiciel développé pour le projet qui est l'outil consignait les différentes réalisations du projet et qui permet de suivre l'avancement des activités ainsi que le suivi de l'atteinte des produits et des effets attendus.

<sup>131</sup> Cf. description en Annexe 2

9. Le rapport de conception finale du projet définit les produits, résultats et impacts qui seront progressivement atteints grâce à l'exécution des activités et la mobilisation des ressources. Ces éléments soutenus par les principaux indicateurs de performance seront consignés dans le cadre logique du projet. Au démarrage du projet, un atelier d'ajustement et de validation du cadre logique sera organisé.

10. Le PRODEFI développera un Progiciel permettant de soutenir le dispositif de S-E du projet, dont la base est gérée par un Système de gestion de base de données. Le développement du Progiciel s'inspirera de ce qui a été fait pour le PASK, afin de minimiser le recours à de nouveaux outils. Le Progiciel permet de renseigner à chaque niveau, stratégique et opérationnel l'équipe du projet pour prendre les décisions nécessaires au pilotage du projet. Le système peut générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets financés par le FIDA, notamment le tableau de suivi du PTBA (financier, technique et combiné), le cadre de mesure de rendement, le SYGRI ainsi que les différents tableaux de bord intermédiaires. Le système sera régulièrement alimenté à partir des données collectées sur le terrain et les différentes études menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, ainsi que par les données financières issues directement du logiciel de gestion financière TOMPRO (Cf. Détails en Appendice 3). Pour le suivi des effets des changements climatiques et des effets et impacts du projet, le projet utilisera des logiciels SIG, ainsi que des outils de suivi géo référencé en Open Source simples et gratuits, notamment GoogleEarthPro. À cet effet, l'équipe recevra un appui semestriel par une assistance technique pour les former à l'intégration des données d'exécution et de suivi du projet sur interface GoogleEarth (localisation, réalisations quantitatives, photos, etc.). L'interface sera renseignée et mise à jour par les équipes de terrain (équipées de téléphones intégrant un GPS et pouvant prendre des photographies). Elle inclura également le géoréférencement de l'ensemble des réalisations physiques du projet ; le géoréférencement des ouvrages sera une clause contractuelle pour accéder aux dernières tranches des contrats de prestation (fonçage de puit, construction de poulaillers, magasin, cordons pierreux, etc.). Ce système sera également utilisé pour le suivi des impacts environnementaux du projet à travers des analyses diachroniques de clichés satellites sur les zones d'intervention du projet ou du niveau d'eau dans les puits/forages réalisés par le projet.

11. Des formations seront organisées pour renforcer les capacités des différentes parties prenantes impliquées dans le S-E et la planification tant au niveau du Projet que des partenaires. Le Projet renforcera également les capacités matérielles et/ou des ressources humaines des partenaires stratégiques participantes afin qu'ils remplissent correctement les missions que leur confiera le Projet.

12. Le S-E du PRODEFI comprendra :

- (vi) Un suivi interne permanent des activités, mené par l'équipe de coordination de projet au niveau national et des antennes régionales, et basé sur les rapports de suivi des acteurs et partenaires de mise en œuvre au niveau local (GTF, partenaires, prestataires, etc.). Un dispositif de collecte simple et fiable des informations sera développé et mis en place. Le suivi interne et l'évaluation participative seront la base pour les rapports trimestriels, semestriels et annuels qui présenteront (a) les progrès quantitatifs et qualitatifs atteints, (b) les problèmes rencontrés au cours de la période, (c) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (d) le programme d'activités proposé et les progrès escomptés au cours de la période suivante, et (e) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.
- (vii) Des auto-évaluations participatives internes : Le projet appuiera, avec la forte implication des GTF dès que possible les premières années, l'organisation des ateliers d'auto-évaluation aux niveaux des antennes et au niveau national afin de faire le point sur le niveau d'exécution par rapport aux prévisions du PTBA, de discuter des problèmes rencontrés et des propositions de solutions, et d'évaluer l'opérationnalité des GTF. Cet atelier permettra également de définir les lignes d'action du PTBA de l'année suivante. A termes, ces ateliers seront organisés par les GTF au niveau de chaque région.
- (viii) Des missions de supervision et de suivi : La supervision du Projet sera assurée directement par le FIDA, avec la participation des membres du CNP dont les cadres du Ministère de l'Agriculture, des autres ministères et services concernés,

et les partenaires concernés, à raison de deux missions de supervision par an. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans les aspects relatifs à la préparation de son premier PTBA, y compris le PPM de 18 mois, à la préparation des termes de référence des études de base, des DAO.

- (ix) Des évaluations externes ponctuelles : Il s'agit des enquêtes de référence et études d'impacts socio-économiques menées au début<sup>132</sup> et en fin de projet. Il pourrait s'agir également des études thématiques ponctuelles telles que les analyses de filières, les évaluations des GTF, ainsi que les études thématiques spécifiques suivant les besoins identifiés par l'équipe de coordination du projet et les missions de supervision directes.

13. Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la quatrième année. Le Gouvernement assisté par l'équipe de coordination de projet préparera les termes de référence de la revue qui sont soumis à l'approbation du FIDA. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours, la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra également des recommandations relatives aux mesures et dispositions jugées nécessaires à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider et le cas échéant réorienter la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du Projet. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle.

14. A la fin du projet, une mission d'achèvement matérialisé par un rapport d'achèvement et un atelier de clôture mettront en exergue les résultats, les effets et l'impact du PRODEFI sur les groupes cibles ; et permettront la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera au moins les points suivants : (a) les bénéfices obtenus du Projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (gouvernement, FIDA, et les autres), (d) l'exécution des coûts ; et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre du projet.

### III. Gestion des savoirs

15. Le PRODEFI apportera un appui à la gestion de savoirs qui seront générés tout au long de la mise en œuvre du projet. Une stratégie de gestion des savoirs sera développée avec des indicateurs qui seront inclus dans le SSE ; et le projet consacrera un budget pour la mise en œuvre des activités y afférents. Il sera question de créer une véritable chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, traiter et valoriser et diffuser au mieux, sous de multiples supports et avec l'aide des nouvelles technologies, les savoirs générés par le projet. Le suivi et l'évaluation adéquats des activités, produits, effets et impacts des interventions du projet jettent alors les bases de la gestion de savoirs destinée à mettre en valeur, par la capitalisation et le partage, les expériences et connaissances développées. La gestion des savoirs reposera donc sur deux dimensions : « collecter » et « connecter ». La collecte implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation dont le but est de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites ; et la connexion implique la liaison des acteurs avec les savoirs et entre eux, particulièrement la connexion de ceux qui ont besoin de savoir avec ceux qui savent.

16. La première étape consistera alors à collecter et à stocker dans une bibliothèque électronique tous les documents importants des projets. Les informations les plus importantes seront compilées et utilisées pour alimenter une base de données laquelle fournit les tendances à long terme pour une sélection d'indicateurs clés. Un système de suivi des bonnes pratiques, de repérage des

---

<sup>132</sup> L'enquête SYGRI pour l'achèvement du ProLPRAF sera utilisée comme enquête SYGRI de référence pour le PRODEFI



connaissances locales et des innovations sera également mis en place. Ces outils seront intégrés dans le Progiciel développé pour le Projet. Les données issues de la base de données de S-E seront analysées et présentées de façon pratique pour les utilisateurs sous format adapté en fonction des utilisateurs.

17. La dimension connexion traduite par la communication des résultats sera principalement faite à travers le site web du Projet ; ainsi qu'à travers les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter ; et également lors d'ateliers nationaux et internationaux. Les produits seront adaptés aux besoins des différentes parties prenantes. La stratégie de gestion des savoirs élaborée au début du projet évaluera les différents besoins, ainsi que les formats de supports les plus appropriés à développer. La connexion entre les acteurs afin de partager les meilleures pratiques et les connaissances recueillies sera assurée à travers les groupes d'échanges thématiques, les routes et visites d'échanges, ainsi que l'assistance par les pairs. Les GTF regroupant l'ensemble des acteurs des filières seront des excellentes plateformes pour faciliter ces échanges. Une attention particulière sera attribuée à la valorisation des savoirs endogènes. Ils seront partagés à l'interne afin de soutenir l'amélioration en continue des activités du projet. Les échanges avec les autres projets en Mauritanie et dans les pays de la sous-région seront également favorisés.

18. Les savoirs générés seront utilisés par les différents partenaires dans le cadre des dialogues politiques et pour la conception de nouveaux projets. Lesdits savoirs pourront par exemple soutenir la participation de PRODEFI au dialogue politique touchant l'amélioration de l'environnement économique des filières, et notamment sur les thèmes (i) des politiques filières inclusives (ii) la promotion des produits locaux, (iii) la mise en œuvre de la législation sur les coopératives et les autres organisations professionnelles et interprofessionnelles, (iv) la politique commerciale et tarifaire (exemple sénégalais de protection des marchés).

## Annexe 1 : La Gestion Axée sur les Résultats

19. L'objectif principal de la mise en œuvre du système de suivi-évaluation et de gestion des savoirs au sein du projet est de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des ressources en vue d'obtenir les résultats et impacts attendus. Le système fournira les informations et analyses nécessaires aux différents niveaux de mise en œuvre pour que la gestion stratégique du projet repose sur l'analyse de l'affectation des ressources, la mise en œuvre des activités et la mesure des résultats.

20. Ainsi, la gestion axée sur les résultats (GAR) est une approche visant à réaliser des changements importants dans la façon dont fonctionnent les organisations, avec l'amélioration des performances comme orientation centrale. La GAR est fondé sur le principe que la stratégie de gestion d'un projet doit se pencher d'abord sur la définition des objectifs en termes d'impact, d'effets et de produits, avant de procéder à l'identification des intrants et activités nécessaires pour le poursuivre<sup>133</sup>. Les principaux objectifs sont d'améliorer l'apprentissage organisationnel et assurer la transparence et la responsabilisation par l'analyse des performances. À cet égard, la GAR intègre les dimensions suivantes :

- (x) Définition de résultats réalistes basés sur une analyse appropriée,
- (xi) Identification des bénéficiaires et conception d'un projet qui répond aux besoins et priorités,
- (xii) Utilisation des informations sur les résultats pour la prise efficace de décisions de gestion,
- (xiii) Suivi de l'évolution des résultats escomptés et des ressources affectées par l'utilisation d'indicateurs appropriés,
- (xiv) Identification et gestion des risques,
- (xv) Accroître les connaissances et améliorer les pratiques par l'apprentissage de leçons et la capitalisation,
- (xvi) Transparence et communication sur les résultats et ressources utilisées.

21. Pour atteindre les objectifs, la stratégie du projet repose sur la mise en œuvre d'un ensemble d'activités susceptibles de générer des résultats reliés entre eux, qui se traduisent par une chaîne de résultats. Figurant dans le cadre logique, les résultats de cette chaîne fournissent le cadre de gestion et les outils pour la planification stratégique et opérationnelle, la gestion des risques, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs. La chaîne de résultats (Figure ci-dessous) utilise une série de relations de cause à effet qui démontre comment les activités prévues devraient contribuer à l'atteinte des objectifs prévus. Par exemple, la formation des agriculteurs à des techniques agricoles améliorées peuvent entraîner des changements dans les pratiques agricoles qui pourraient améliorer les rendements, ce qui permettrait d'accroître et d'améliorer les revenus et les moyens de subsistance des familles. Le renforcement des capacités des agents de développement et des vulgarisateurs agricoles peut représenter un autre moyen important pour atteindre cet objectif. Mesurer les indicateurs liés à chaque étape contribue à évaluer si les changements attendus se produisent et dans quelle mesure. L'identification des thèmes qui fonctionnent correctement et ceux qui sont inefficaces fournit les renseignements importants à utiliser pour gérer le processus et maximiser les bénéfices pour les populations visées.

22. Afin de gérer le projet selon cette chaîne de résultats susceptible d'atteindre les objectifs prévus, le projet mettra au point un système de suivi-évaluation et de gestion des savoirs en suivant les étapes suivantes : i) identifier les questions de performance, les besoins en information et les indicateurs ; ii) définir les méthodes de collecte et d'organisation de l'information ; iii) organiser des processus de réflexion critique ; iv) définir les outils de communication et les rapports ; v) définir les outils et méthodes de gestion des savoirs ; v) planifier les conditions et capacités requises. Les résultats du système de suivi-évaluation et de gestion des savoirs fourniront des réponses aux cinq questions qui guideront la stratégie de conception :

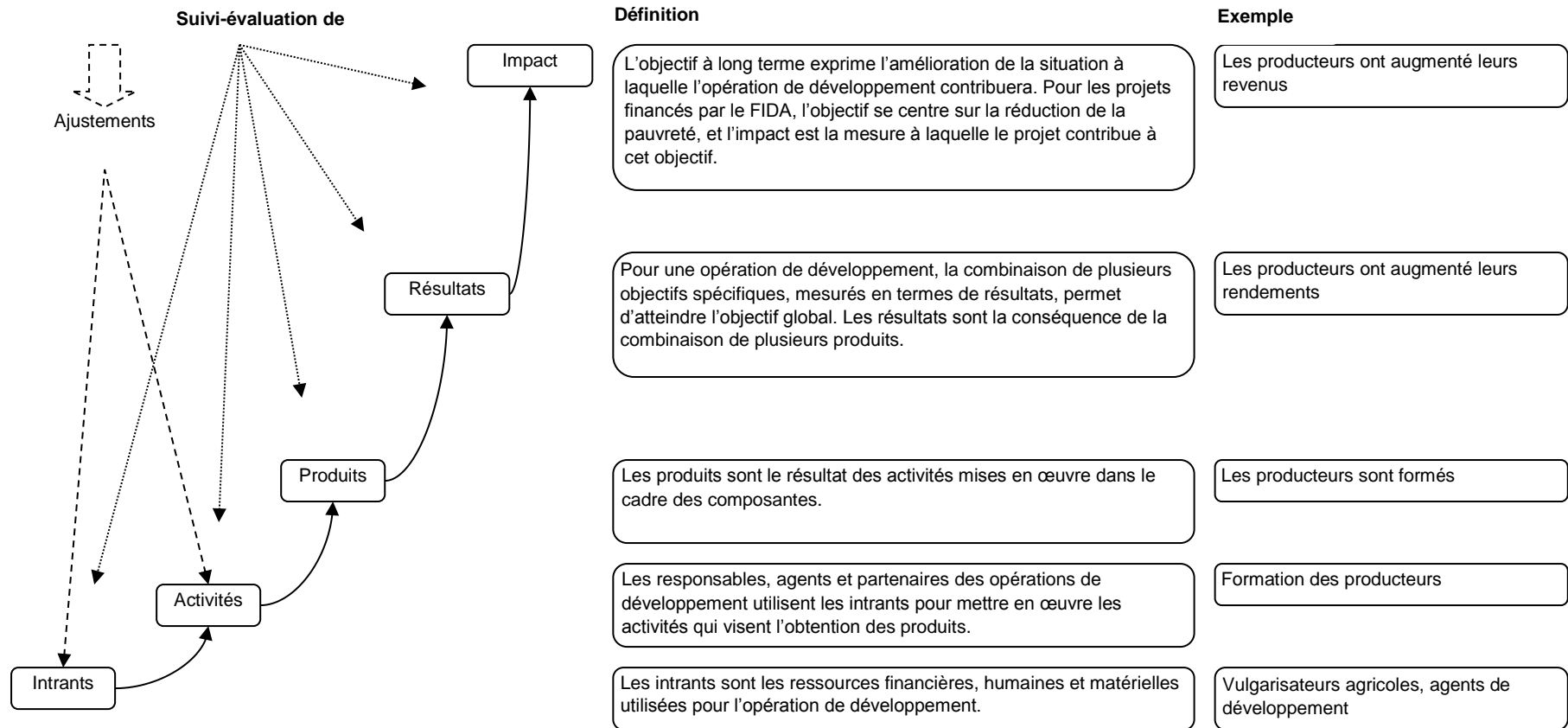
---

<sup>133</sup> CIDA: "RBM Handbook on Developing Results Chain": <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/EMA-218132532-PN9>, et Banque asiatique de développement, "An Introduction to Results Management" (ce dernier expose les principes de la GAR dans le cadre des organismes de développement)  
<http://www.adb.org/document/guidelines/mfdr/introduction-to-results-management/>

- (xvii) Pertinence : Les activités mises en œuvre sont-elles en adéquation avec le contexte ? Traitent-elles les besoins et priorités des groupes cibles?
- (xviii) Efficacité : Le plan (objectifs, résultats et activités) a-t-il été réalisé? La logique d'intervention est-elle correcte? Est-ce la meilleure façon de maximiser l'impact?
- (xix) Efficience : Les ressources sont-elles utilisées de la meilleure façon possible? Que pourrions-nous faire différemment pour améliorer la mise en œuvre, afin de maximiser l'impact à un coût acceptable et durable?
- (xx) Impact : Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la réduction de la pauvreté (ou d'autres objectifs à long terme)? Pourquoi? Quels sont les effets positifs ou négatifs non prévus par le projet? Pourquoi ?
- (xxi) Durabilité : L'impact positif du projet continuera-t-il après la clôture des opérations?

23. La gestion opérationnelle (suivi) est un processus continu et se concentre principalement sur les questions d'efficacité et d'efficience, tandis que la pertinence, l'impact et la durabilité font plutôt l'objet de réflexion stratégique, par exemple lors des missions de supervision et revues à mi-parcours.

**Figure 2: Cadre conceptuel de la Gestion Axée sur les Résultats**



## Annexe 2 : Système de Gestion des Résultats et Impacts (SYGRI)

24. Suivant le cadre de la GAR décrit en Annexe 1, le FIDA a travaillé sur l'établissement d'un système de mesures des résultats globaux pour les projets financés dans le cadre de ses opérations, sous le nom de Système de Gestion des Résultats et Impacts (SYGRI). Ce système se centre sur la mesure des résultats et impacts par la production et diffusion de données relatives à une gamme d'indicateurs, à informer progressivement au cours de la mise en œuvre des opérations. La responsabilité de la production d'information dans le système repose sur l'ensemble des institutions responsables de la mise en œuvre des projets dans le pays. Le système fournit un cadre pour la présentation systématique de rapports par les projets et par le FIDA aux organes de gouvernance du Fonds. La gamme d'indicateurs est explicite et est censée faciliter la mesure des résultats et impacts.

25. Les indicateurs SYGRI reflètent les besoins d'information du FIDA mais ne se substitue pas aux processus de suivi-évaluation des projets. Dans certains contextes ils peuvent éventuellement répondre aux besoins d'information d'autres acteurs engagés dans les projets. Les indicateurs RIMS renseignent trois niveaux<sup>134</sup> :

- (xxii) Le premier niveau correspondant aux produits immédiats des activités menées par le projet. Ces indicateurs mesurent annuellement les produits des activités de manière quantitative avec nombre et pourcentage de réalisation par rapport aux objectifs totaux fixés dans le rapport de conception final (cadre logique). Ces objectifs quantitatifs doivent éventuellement être révisés au cours du lancement du projet ou en cours d'exécution ;
- (xxiii) Le deuxième niveau correspondant aux effets induits des produits des activités menées par le projet. Ces indicateurs mesurent les changements fonctionnels et comportementaux, de nature qualitative et qui demandent plus de temps pour être atteints. Le deuxième niveau des résultats RIMS évalue l'efficacité des activités pour l'atteinte des objectifs escomptés ainsi que la durabilité des bénéfices obtenus. Une nouvelle approche de mesure des résultats a été introduite au travers d'une échelle de 1 à 6. Une note de 1 correspond à une efficacité/durabilité très insatisfaisante tandis que 6 traduit une efficacité/durabilité très satisfaisante. Le choix de la note doit se baser sur la mesure effective des indicateurs de résultats du cadre logique.
- (xxiv) Le troisième niveau mesurant l'impact du projet en termes de réduction de la pauvreté. Ce niveau mesure, à intervalles périodiques durant la vie de projet, les conséquences de la combinaison des produits et résultats en se référant à l'objectif global du projet. Deux indicateurs sont obligatoires car ils se réfèrent aux (ex) Objectifs du Millénaire et au mandat du FIDA : le « taux de malnutrition infantile » et les « biens (actifs) possédés par les ménages ». Ces indicateurs permettent de mesurer la contribution du FIDA au premier OMD « réduire l'extrême pauvreté et la faim ». Le nombre de personnes qui bénéficient directement des services du projet doit également être renseigné.

---

<sup>134</sup> La liste d'indicateurs RIMS de 1er, 2nd et 3ème niveau sont disponibles au lien suivant:  
<https://www.ifad.org/documents/10180/1966274c-d2b9-494e-b029-7ffd4cdbea75>

### **Annexe 3 : Description du Progiciel à développer pour le projet**

26. Le PRODEFI développera un Progiciel permettant de soutenir le dispositif de S-E du projet, dont la base est gérée par un Système de gestion de base de données. Le développement du Progiciel s'inspirera de ce qui a été fait pour le PASK, afin de minimiser le recours à de nouveaux outils.

27. Le Progiciel permet de renseigner à chaque niveau, stratégique et opérationnel l'équipe du projet pour prendre les décisions nécessaires au pilotage du projet. Le système peut générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets financés par le FIDA, notamment le tableau de suivi du PTBA (financier, technique et combiné), le cadre de mesure de rendement, le SYGRI ainsi que différents tableaux de bord intermédiaires. Le système est alimenté régulièrement à partir des données collectées sur terrain et les différentes études menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que par les données financières issues directement de TOMPRO.

28. Le Progiciel constitue un ensemble d'outils d'aide à la prise de décision à différents niveaux d'exécution du projet. Il vise en particulier à satisfaire les besoins en informations pour la mesure des résultats (produits, effets et impacts), sur la base notamment de la matrice du cadre logique et de ses indicateurs. Ainsi, le Système a pour fonctions de :

- (i) Suivre et aider à la planification des activités prévues dans le document de conception du projet ;
- (ii) Rendre compte des réalisations technico-financières et des résultats (produits) du projet à travers :
  - le suivi des activités et des résultats par composante en fonction de la planification initiale (PTBA) ;
  - le suivi technique et financier des conventions ;
  - le suivi des appuis octroyés aux bénéficiaires ;
  - le suivi du Plan de Passation des Marchés ;
- (iii) Apprécier les effets et impacts induits par le projet en rapport avec leurs réalisations dans les différentes zones d'intervention ;
- (iv) Faciliter l'échange d'informations et la prompte réponse aux sollicitations des instances de tutelle ;
- (v) Informer à temps les parties prenantes du projet du niveau d'avancement de l'exécution des activités et du niveau d'atteinte des objectifs par :
  - l'édition de tableaux de bord et de rapports détaillés,
  - l'importation des fichiers de coordonnées géographiques des réalisations pour l'affichage sur la carte avec notre module SIG web mapping,
  - la diffusion et la publication des informations sur le site web dédié au projet.

29. Il s'agit d'un système collaboratif où chaque acteur ou utilisateur a un rôle et un niveau d'accès bien défini. En effet, pour la bonne marche du Progiciel, il est important que les acteurs à tous les niveaux puissent assumer ses fonctions et ses responsabilités, notamment dans la fourniture de données fiables tout en respectant les échéances fixées.

30. Le Responsable SE et les assistants SE ont un rôle de coordination, de consolidation et de vérification de la conformité de ces données. Ils assurent également le paramétrage du système, attribuent les droits aux utilisateurs, contrôlent le système qui est accessible via un navigateur web, en réseau local ou en ligne. Par conséquent, il est important que le projet définisse des procédures de contrôle internes et/ou audit externes afin de faire un état de lieu trimestriel ou semestriel du système.

## **Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement**

### **I. Risque en matière de gestion financière**

1. Le dernier rapport de la Banque Mondiale datée de Juin 2013 sur les normes et codes révèle des faiblesses au niveau de l'éducation et de la formation. Ledit rapport souligne l'absence d'assurance de la qualité, de code d'éthique en conformité avec les normes internationales édictées par l'IFAC (Fédération internationale des comptables) et de normes d'audit.

2. L'utilisation des pratiques nationales par le PRODEFI sera relativement limitée du fait que la gestion financière sera assurée par une Unité de Gestion du Projet (UGP) jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière qui lui sera accordée par l'Autorité Nationale.

3. De ce qui est des Programmes FIDA en cours en Mauritanie, l'architecture actuelle des systèmes fiduciaires (logiciel TOMPRO) est adaptée et l'évaluation des équipes fiduciaires montre que le personnel des services financiers disposent des bases et des pré-requis en comptabilité et gestion financière. Cependant, il est à noter des lacunes organisationnelles et d'optimisation des outils en place. Les lacunes constatées dans le suivi des variations ne permettent pas de faire des révisions opportunes et pertinentes du budget en cours d'exécution. Globalement, le risque de gestion financière au stade de la conception, est jugé « modéré » et des mesures sont proposées afin d'atténuer ce risque (voir appendice 1).

4. Cependant, l'évaluation a abouti sur la nécessité de « bâtir » le dispositif fiduciaire du PRODEFI sur une logique de pilotage financier et opérationnel, permettant d'une part des prises de décisions sur des ajustements/réajustements dans le déploiement des activités mise en œuvre et d'autre part, un meilleur contrôle du ratio coût/résultat, grâce à un suivi rigoureux de la relation entre les coûts récurrents et le niveau réel des investissements sur le terrain. Le PRODEFI devra nécessairement bénéficier d'un accompagnement fiduciaire dès le démarrage afin de s'inscrire dans une dynamique de gestion prévisionnelle, qui fera l'objet revue et d'appui lors des missions de supervision.

### **II. Organisation et fonctionnement du Service Administratif et Financier du PRODEFI**

5. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du Programme conformément à l'accord de financement et selon les critères d'efficacité et d'économie.

#### **2.1. Service Administratif et Financier de l'UGP**

6. Le Service Financier de l'UGP sera composé d'un : a) responsable administratif et financier (RAF), b) Chef comptable, et c) assistant administratif et financier. Le Service Administratif et Financier de l'UGP sera chargée :

- De la mise en place d'un système comptable par bailleur et consolidé,
- De la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM);
- De la préparation et du suivi des appels d'offres en relation avec la Commission de Passation de Marché Public du Secteur Rural;
- De la gestion des comptes (comptes désignés, comptes de contrepartie et comptes des opérations);
- De l'enregistrement comptable des opérations financières ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels, et de la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable des deux interventions;
- De la programmation des audits annuels, de la transmission des rapports d'audits au Gouvernement et au FIDA, et de la mise en œuvre des recommandations y relatives, et ;

- De la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et des missions de contrôle interne des activités des entités régionales, selon une périodicité à déterminer dans le manuel de procédures.

## 2.2. Responsabilités des Cellules Financières Régionales

7. Les Cellules financières régionales seront composées d'un : (e) Comptable régional et d'un(e) Secrétaire. Le/la Comptable régional(e) aura la responsabilité de la gestion des ressources allouées au fonctionnement des Cellules de gestion opérationnelle à Kaédi et à Kiffa et leur capacité sera limitée à la liquidation des dépenses liées à la mise en œuvre des activités du Programme dans leur zone d'intervention (formation, convention avec des Partenaires d'exécution au niveau local, contrats exécutés par des prestataires/fournisseurs locaux...). Les engagements budgétaires demeurent de la seule responsabilité de la Cellule Nationale de Gestion du Programme. Les Cellules financières régionales seront chargées de:

- Mettre en place une comptabilité et effectuer les opérations de comptabilisation en obéissant aux mêmes règles opérationnelles que celles pratiquées par le Service Financier de l'UGP;
- Assurer la traçabilité des transactions financières en renseigner la base de données comptable du logiciel de gestion comptable et financière ;
- Transférer les pièces comptables des Antennes régionales afin de permettre au Chef Comptable d'assurer le contrôle/la validation des saisies comptables et établir les demandes de remboursement de Fonds ;
- De la gestion des comptes des opérations et de la Caisse de Menue Dépenses ;
- Du suivi financier de l'exécution des contrats/conventions exécutés au niveau régional ;

## III. Arrangements budgétaires et PTBA

8. Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N devra démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1 et se terminer par l'approbation du PTBA par le CP et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1. Le processus de préparation du PTBA sera piloté par l'UGP et les Cellules de gestion opérationnelle à Kaédi et à Kiffa qui impliqueront les différents partenaires d'exécution. Les PTBA régionaux seront validés par les comités techniques de pilotage avant consolidation. De son côté, le Comité de Pilotage en approuvant le PTBA, s'assurera de la cohérence des orientations du programme avec les stratégies nationales et les objectifs visés par chaque composante du Programme.

9. Toutes les activités ayant une incidence financière seront budgétisées dans le PTBA. Il sera consolidé par la Coordination Nationale suivant les angles analytiques (*Composantes, sous composantes, volets, activités*), catégoriel (*Catégories et sous-catégories* de dépenses définies par le bailleur de fonds), sources de financement (*décaissé par chaque bailleur de fonds*) et géographique (*UGP, Unités Opérationnelles Régionales*). Le RAF élaborera le 1<sup>er</sup> Draft du Plan de Passation de Marché du Programme à partir des Programmes d'activités et de budgets par composantes des régions ; le PPM sera finalisé après la phase de consolidation du PTBA.

10. Dès son approbation par le FIDA, le budget approuvé devra être saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d'assurer le suivi de son exécution et le contrôle budgétaire avant tout nouveau engagement financier. Les rapports financiers intérimaires trimestriels (RFI) incluant les informations sur le suivi budgétaire devront être soumis au Ministère de tutelle et au FIDA.



## **IV. Flux des fonds et dispositions relatives aux décaissements**

### **4.1 Comptes désignés (CD).**

11. Pour faciliter les décaissements et l'exécution du PRODEFI, un compte spécial en USD au nom du Programme sera ouvert par l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale de Mauritanie. L'Emprunteur pourra si nécessaire, et avec l'accord du FIDA, d'ouvrir de nouveaux comptes en devises pour la gestion de financements externes additionnels.

### **4.2 Dépôt initial des CD.**

12. Le montant autorisé du compte spécial s'élève à la somme de 1 400 000 USD. Dès l'entrée en vigueur du Prêt/Don FIDA, ce compte sera crédité d'un dépôt initial de 700 000 USD pour couvrir les besoins des six premiers mois de la première année. Le reliquat (700 000 USD) sera décaissé sur requête motivée du Gouvernement et après approbation du FIDA. Les retraits du compte du Prêt/Don se feront sur présentation d'états de dépenses (*et éventuellement des documents justificatifs*) pour les catégories de dépenses définies conjointement par le gouvernement et le FIDA.

### **4.3 Compte(s) des opérations du PRODEFI.**

13. L'UGP ouvrira Trois (03) Comptes courants libellés en Ouguiya Mauritaniens (UM) « Comptes d'Opérations » et logés dans les deux villes accueillant les antennes du PRODEFI ainsi qu'à Nouakchott où sera logé l'UGP.

### **4.4 Participation du Gouvernement et Compte de Contrepartie.**

14. Le gouvernement prendra toutes les dispositions utiles pour la mobilisation de la contrepartie gouvernementale qui correspond à la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du Programme, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement public, l'émission de chèques du trésor, et les exonérations des droits sur les importations effectuées par le programme. La contrepartie annuelle du gouvernement sera déposée dans un Compte de Contrepartie au nom du Programme, ouvert dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA.

### **4.5 Contribution des Bénéficiaires.**

15. La contribution des bénéficiaires fera l'objet d'une comptabilisation dans les livres comptables du Programme.

### **4.6 Gestion des ressources financières.**

16. Les signataires autorisés pour le(s) compte(s) désigné(s) et d'Opérations de Nouakchott seront le/la Coordonnateur/trice et le/la Responsable Administratif et Financier. Les comptes d'opérations régionaux seront mouvementés selon le principe de la double signature du Chef de la Cellule régionale et du Comptable régional. Les spécimens de signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné et les comptes d'opérations du PRODEFI seront transmis au FIDA dès le démarrage du Programme. Les modalités de retrait des fonds du Compte du Prêt au FIDA et les seuils des ECD seront définies dans la Lettre à l'Emprunteur.

## **V. Systèmes, principes et procédures comptables.**

### **5.1 Comptabilité et Gestion Financière.**

17. Même si l'Audit ROSC a identifié certaines différences avec les Normes Comptables Internationales, le PRODEFI utilisera les normes comptables en application en Mauritanie. Les comptes du Programme seront tenus sur la base d'une comptabilité d'engagement, soutenus par des procédures permettant de suivre la traçabilité des engagements financiers et des actifs du Programme. Les structures des comptes analytiques et budgétaires devront refléter celle des composantes et volets du PRODEFI. Un logiciel comptable " multi Programmes" sera utilisé pour le suivi des engagements et des transactions financières du PRODEFI et la production de tableaux de

bord de gestion. Les contributions des bénéficiaires devront être valorisées et enregistrées au niveau de la comptabilité générale et analytique. Le PRODEFI disposera de son manuel de procédures administratives, financières et comptables, qui devra définir les outils de gestion comptables et financiers et les « livrables » attendus des travaux comptables.

18. La Gestion Financière du PRODEFI reposera sur un système de suivi financier à quatre piliers :
- *Le suivi des ressources financières* qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permet notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des DRF.
  - *Le suivi budgétaire*, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
  - *Le suivi comptable*, avec la vérification de la régularité des dépenses et des imputations des pièces de dépenses au niveau de la comptabilité; et
  - *Le suivi financier et physique* (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) qui sera focalisé sur la corrélation entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés.

## **5.2. Contrôle interne.**

19. Les activités de contrôle interne liées à la comptabilisation des opérations financières, la gestion des liquidités, des engagements financiers, des mises à dispositions de fonds et des actifs du Programme seront définies dans le manuel fiduciaire. Le manuel de gestion définira aussi les procédures de rapprochement des fonds décaissés par le FIDA et les réalisations budgétaires du PRODEFI.

## **5.3. Reporting financier.**

20. Des rapports financiers (intérimaires et non audités) seront préparés trimestriellement par l'UGP. Ils incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses du programme et présenteront aussi une comparaison des dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagement et décaissements). L'UCGP soumettra des copies des rapports financiers au FIDA au plus tard 45 jours après la fin du trimestre.

## **5.4. Etats financiers.**

21. Les états financiers annuels seront préparés par l'UCGP et seront tirés directement du logiciel TOMPRO. Ils seront ensuite transmis au FIDA au plus tard le 30 avril de l'année suivante. Les Etats Financiers devront comprendre : (i) le Bilan ; (ii) le Tableau Emploi-Ressources par catégorie et par composante ; (iii) les normes et principes comptables sur lesquels les EF ont été établis et la note explicative du TER ; (iv) la Balance Générale des Comptes ; (v) le tableau de Suivi-Budgétaire ; (vi) le tableau de suivi de la mise en œuvre du PPM ; (vii) la Reconstitution du/des CD ; et (viii) le tableau de reconstitution des DRF et DPD reçues sur la période, par catégorie de dépenses.

## **5.5. Contrôle Interne.**

22. La fonction de contrôle interne adoptera une approche de vérifications axées sur les risques et la performance ; les activités reposeront sur un Plan de Contrôle Interne Annuel à définir par le contrôleur interne. Afin de permettre au projet d'atteindre ses objectifs, le contrôleur interne évaluera les processus de management des risques liés aux activités, de contrôle, et de gouvernance, et fera des propositions pour renforcer leur efficacité. Le contrôleur interne sera sous la supervision du coordonnateur du PRODEFI à qui il rendra compte périodiquement de ses activités de contrôle interne sur la gestion des ressources au cours de la période sous revue.

## **5.6. Audit Externe.**

23. Les états financiers audités de l'année N seront transmis au FIDA au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Des auditeurs externes seront sélectionnés sur une base compétitive pour conduire l'audit annuel des états financiers du PRODEFI. Il sera demandé à cet audit d'émettre chaque année des recommandations détaillées sur les procédures de gestion du Programme. Les opérateurs contractés par le PRODEFI et les partenaires ayant reçus des subventions dans le cadre du

programme devront également être en mesure de répondre à ces audits. L'équipe des auditeurs devrait obligatoirement contenir un Expert en Passation de Marchés qui s'appliquera à analyser : (i) le respect des procédures en la matière ; (ii) l'état d'avancement physique des travaux en corrélation avec l'exécution financière ; (iii) la mise en œuvre du Plan de Passation de marché. (iv) la passation de marché au niveau du Programme.

24. L'Auditeur formulera une opinion sur : (a) les états financiers audités – selon les règles standard internationales d'audit ; (b) l'utilisation du/des CD, des comptes des opérations, et du compte de contrepartie ; (c) les ECD et les systèmes de contrôle interne. L'auditeur examinera également la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et ceux des missions de supervision du FIDA. Les auditeurs externes prépareront une lettre de gestion incluant (i) leurs observations et commentaires ; et (ii) leurs recommandations pour améliorer la tenue des documents comptables, les systèmes comptables et de contrôle interne, et la conformité avec les covenants financiers des Accords de Financement ou encore des recommandations des audits précédents.

## Annexe 1: Evaluation de la gestion financière au stade de la conception

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DES RISQUES FIDUCIAIRES DU PROGRAMME AU STADE DE LA CONCEPTION

#### Commentaires/Notes

<b>Points forts</b>
Les systèmes financiers sont suffisamment adéquats et donc utilisables pour la gestion et l'administration des finances du Programme. Le personnel est suffisant en nombre – les compétences, les qualifications et les expériences de l'équipe sont au-dessus de la moyenne Mauritanienne (il est à noter un contexte pays de faible capacité connaissance/formation fiduciaire).
Fiabilité de la Banque centrale et des banques commerciales locales.
Effectivité du suivi de la liste de contrôle au niveau des paiements pré-approuvés.
Capacité adéquate du système à produire les rapports financiers requis.
<b>Points faibles</b>
Des déficiences au niveau d'une meilleure exploitation des données liées à l'exercice budgétaire afin que la fonction financière contribue à l'évaluation/suivi de la performance des différentes composantes.
La matérialisation du contrôle par le RAF au niveau des saisies comptables et son exhaustivité n'est pas souvent effective.
Manque de référentiel au PTBA duquel devrait découler les commandes éventuelles.
Assurance inadéquate fournie par la fonction fiduciaire que les fonds parviennent aux bénéficiaires visés.
Les principes et procédures financiers appropriés sont codifiés mais ne sont pas nécessairement appliqués – Le système d'allocations et de contrôles budgétaires n'est en totalement effectif.
Les états financiers ne sont pas tirés directement du système TomPro mais sont retraités sur Excel – pratique inadéquate qui ne fournit pas une assurance fiable.

#### Notation du risque fiduciaire

	<b>Évaluation initiale du risque</b>	<b>Mesure d'atténuation proposée</b>	<b>Évaluation finale du risque</b>
<b>Risque inhérent</b>			
1. Indice TI <sup>1</sup>	<b>M</b>	-	<b>M</b>
2. Note PSR <sup>1,35</sup>	<b>M</b>	-	<b>M</b>
<b>Risques relatifs aux contrôles</b>			
1. Organisation et dotation en personnel	<b>M</b>	note 1	<b>M</b>
2. Budgétisation	<b>E</b>	note 1	<b>E</b>
3. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	<b>F</b>	-	<b>F</b>
4. Contrôles internes	<b>E</b>	note 2	<b>E</b>
5. Systèmes, principes et procédures comptables	<b>E</b>	note 3	<b>E</b>
6. Rapports et suivi	<b>M</b>	note 4	<b>M</b>
7. Contrôle interne	-	-	-
8. Audit externe	<b>F</b>	-	<b>F</b>
<b>Risque fiduciaire du Programme au stade de la conception</b>	<b>M</b>		<b>M</b>

<sup>1, 135</sup> Voir appendice I.

**Mesures d'atténuation proposées:**

1. Le personnel nécessite un renforcement des capacités via formation et/ou conseil au niveau de planification des activités, de la trésorerie et de l'administration du PTBA.
2. Création d'une fonction de contrôle interne indépendante et objective afin d'apporter l'assurance d'une maîtrise et de la valeur ajoutée sur les plans opérationnels et fiduciaires.
3. Contrôle par le RAF du renseignement systématique de TomPro avec les numéros de saisies des pièces comptables – Contrôle par le RAF de la comptabilisation des factures non payées – Clôture mensuelle comptable afin d'assurer la validation des écritures passées.
4. Production des rapports financiers directement par le système informatique de comptabilité TomPro – Établissement de situations comptables intermédiaires (trimestrielle).



## Appendice 8: Arrangements et Passation des marchés

### I. Compatibilité et performance du système national des marchés publics

1. Le Code Mauritanien des marchés publics a été mis en vigueur par la loi n ° 2010-044 du 22 Juillet 2010 (et réglementé par plusieurs décrets d'application émis par le Premier Ministre). Ce code a été élaboré et revu avec l'aide de l'IDA/WB. En général, les procédures de passations de marchés du pays ne sont pas en contradiction avec les Directives du FIDA.

2. Toutefois, certaines incohérences ont été relevées entre le Code et le Décret d'application n°2011-178 du 7/07/2011 portant organisation et fonctionnement des organes de passation des marchés publics. Il s'agit notamment de la composition des membres de la Sous-Commission d'analyse où le Décret d'application prévoit la présence de deux Membres de la Commission de Passation des Marchés Publics en contradiction avec les dispositions de l'articles 9 du Code qui stipulent qu' « *aucun membre de la CPMP ne peut être membres, ni assister de façon directe ou indirecte aux travaux de la sous-commission d'analyse* ».

3. Par ailleurs l'analyse comparative entre le Code Mauritanien et les procédures de passation de marchés du FIDA<sup>136</sup> met en exergue certaines différences, notamment sur les conditions définissant l'application de l'entente directe (article 32 du Code) s'agissant des marchés complémentaires de biens et fournitures qui est plus restrictive au niveau des Directives du FIDA ( le montant du contrat supplémentaire devrait être inférieur au plafond 25% de la valeur du premier contrat<sup>137</sup>).

4. Mais il importe de souligner que les pratiques de passation de marchés en Mauritanie permettent aux procédures des Bailleurs de Fonds d'avoir une préséance sur tout règlement local ou pratique locale, contraire.

5. Les principaux risques relevés par la revue du Code Mauritanien des marchés publics sont: (a) l'absence de procédures claires pour les contrats avec des montants inférieurs au seuil de compétence des Commission sectorielles des marchés (33.000 dollars); (b) les retards possibles dans le processus de passations de marchés imputables au fait que la CPMP du secteur Rural gère les marchés de plusieurs départements ministériels (Autorités Contractantes) ; (c) la présence au sein de la Sous Commission d'analyse de deux membres du CPMP. Cette situation peut biaiser le processus décisionnel de la CPMP.

6. D'autres facteurs de risques, plus liés à la capacité des ressources humaines en place, ont été également relevés. Ils portent sur : (i) la capacité insuffisante du personnel des Projets FIDA impliqués dans la pratique de passation des marchés pour les contrats avec des montants inférieurs au seuil des compétence des CPMP; (d) la faible qualité du suivi de l'exécution financière/physique des contrats en cours au sein des Projets FIDA en cours.

**7. A l'issue du processus d'évaluation la revue a estimé que le risque global de passation de marchés est moyen.**

8. Pour faire face aux risques mentionnés ci-dessus, les mesures d'atténuation suivantes devraient être mises en place: (a) l'élaboration d'un manuel de procédures fiduciaire, très explicite sur les procédures de contractualisation des marchés inférieurs au seuil des compétence des CPMP et les méthodes de sélection pour les Services de Consultances ; (b) le recrutement d'un Spécialiste en passation de marchés avec une expérience dans les procédures de passation de marchés de la Banque Mondiale/FIDA. Il devra fournir un assistant technique (et formation) au personnel du PRODEFI impliqué dans la passation de marchés.

---

<sup>136</sup> Manuel de Passation de Marchés, Septembre 2010

<sup>137</sup> Directives de Passation de Marché, Paragraphe « Passation de marché Gré à Gré, page 21

## II. Dispositions de Passation de Marchés Applicables au PRODEFI

9. Il a été retenu que les marchés de biens, de travaux et de services financés par le Fonds sont passés conformément aux dispositions de la réglementation de l’Emprunteur en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

10. Les méthodes de passation des marchés prévues par les procédures nationales comprennent l’appel d’offres : (i) ouvert et (ii) restreint. L’utilisation de l’appel d’offres restreint doit être autorisée préalablement par la Commission compétente. Des méthodes dérogatoires sont possibles (consultation limitée, gré à gré). Leur utilisation demande une autorisation préalable de la Commission Nationale des Marchés (pour tous les montants soumis au code des marchés publics).

11. Pour les montants soumis aux procédures de marchés publics elles seront en général celles d’appels d’offres sauf dans les cas suivants :

- Achat de véhicules par l’intermédiaire d’un organisme spécialisé des Nations-Unies ;
- Utilisation d’une consultation internationale restreinte pour la fourniture du logiciel comptable.

12. Ces deux exceptions qui nécessitent des procédures rapides pour permettre un démarrage efficace du programme devront être prévues dans les accords de financement.

## III. Plan de Passation de Marchés

13. Les marchés sont programmés dans le cadre d’un Plan de Passation des Marchés (PPM) consolidé, issu du PTBA de l’exercice budgétaire. Le plan de passation des marchés (PPM), selon un format agréé par le FIDA, sera préparé et mis à jour au moins une fois par an. Le PPM indiquera, entre autres, le mode de passation de chaque marché et les marchés qui feront l’objet d’une revue préalable de la part du FIDA. Les autres marchés seront soumis à la revue à posteriori des missions de supervision du FIDA. Le Coordonnateur National et le Responsable de la Passation de Marché du programme seront responsables de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés.

## IV. Arrangements pour la Passation de Marchés

### 1.1. Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux

14. *Appel à la Concurrence Internationale (ACI)*. Sauf disposition contraire, les contrats de fournitures et travaux seront attribués sur la base d’un Appel d’Offres International conformément aux seuils ci-après :

- Pour les fournitures tous les contrats d’un montant égal ou supérieur à 200.000 dollars US ;
- Pour les travaux, tous les contrats d’un montant égal ou supérieur à 1.000.000 dollars US ;
- Pour les services de consultants firmes, tous les contrats d’un montant égal ou supérieur à 100.000 dollars US et 50.000 dollars US pour les consultants à titre personnel.

15. *Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux*. Le tableau ci-dessous détermine les méthodes de passation des marchés autres que l’Appel à la Concurrence Internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux. Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

**Tableau 9: Méthodes de passation de marchés applicables**

(a) Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
(b) Consultation de Fournisseurs à l’Echelle Nationale (CFN)
(c) Consultation de Fournisseurs à l’Echelle International (CFI)
(d) Marché passé avec la communauté
(e) Entente directe



## 1.2. Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants

16. *Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût.* Les contrats de services de consultants seront attribués pour l'essentiel, conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.

17. *Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de services de Consultants.* Le tableau ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût pouvant être utilisées pour les services de Consultants. Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions d'application de ces méthodes.

**Tableau 10: Méthodes de Sélection applicables**

(a) Sélection du Moins-Disant (SMD)
(b) Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
(b) Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
(c) Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
(d) Sélection par Gré à gré (G/G)
(e) Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
(f) Sélection de Consultant à Titre Personnel (STP)

## V. Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés

18. Les seuils de revue préalable par catégorie sont les suivants :

- L'attribution des marchés de travaux dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent de 40.000 dollars US, et des marchés par entente directe sera soumise à un examen préalable du Fonds. Le seuil pourra être modifié par notification du Fonds à l'Emprunteur ;
- L'attribution des marchés de fournitures et d'équipements dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent de 20.000 dollars US, et des marchés par entente directe sera soumise à un examen préalable du Fonds. Le seuil pourra être modifié par notification du Fonds à l'Emprunteur ;
- L'attribution des contrats de consultants dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent de 10.000 dollars US et les marchés par entente directe, sera soumise à un examen préalable du Fonds. Le seuil pourra être modifié par notification du Fonds à l'Emprunteur ;

19. Le contrôle du FIDA portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité.



## Appendice 9: Coût et financement du projet

### VI. Introduction

20. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du Projet de Développement des Filières Inclusives (PRODEFI), réalisée au moyen du logiciel Costab<sup>138</sup>. La première partie du document présente les hypothèses de base concernant la date de démarrage et la durée prévisionnelle d'exécution du projet, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le taux de change officiel, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des taxes et des devises dans les coûts totaux. La deuxième partie récapitule les résultats de l'estimation des coûts du projet par composante et par source de financement.

21. Les tableaux des coûts détaillés relatifs aux différentes composantes et sous-composantes du projet sont présentés en appendice de la présente annexe.

### VII. Hypothèses de calcul des coûts

22. Les coûts du projet pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du projet. Les calculs ont été effectués sur la base des principales hypothèses suivantes:

- La présentation du projet au Conseil d'Administration du FIDA est prévue en décembre 2016. Il est estimé que le projet pourrait démarrer ses activités début 2017 pour une durée de 8 huit ans.
- L'estimation des coûts repose essentiellement sur l'expérience des projets FIDA en Mauritanie (ProLPRAF et PASK2) et des autres bailleurs de fonds et partenaires des filières ciblées.
- Le projet étant dans une certaine mesure flexible, car basé sur l'approche participative et le principe d'intervention à la demande, les coûts estimés devront être considérés comme indicatifs et en termes d'enveloppes financières par composante, sous-composante et activité. Même lorsque des quantités et des coûts unitaires sont précisés dans les tableaux détaillés, c'est en priorité le montant global prévu pour l'activité qui est à considérer. La planification détaillée des activités se fera à l'exécution du projet, notamment en réponse aux demandes exprimées par les groupes cibles.
- Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils comprennent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les taxes directes.
- Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché y compris les taxes car celles-ci représentent un coût réel pour le projet. Les coûts de base des produits et services importés comprennent les prix CAF<sup>139</sup>, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques. Les prix unitaires des biens et services ont été saisis dans le Costab en partie en dollar des États-Unis (EU) et en partie en Ouguiya mauritanien (MRO). Les salaires du personnel du projet sont alignés sur la dernière grille des salaires utilisée par le ProLPRAF. Les frais de personnel comprennent le salaire de base, les charges sociales (part employeur) et également le coût de l'assurance maladie. Les coûts unitaires des moyens de transport et autres équipements sont basés sur les derniers marchés passés par le ProLPRAF avec les concessionnaires et fournisseurs basés à Nouakchott. Les autres coûts unitaires sont détaillés dans les différents documents de travail et en appendice de la présente annexe.
- Les provisions pour hausse des prix, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à faire face aux effets de l'inflation et de la dévaluation du taux de change entre

---

<sup>138</sup> Le logiciel Costab a été développé par la Banque mondiale et est utilisé par la plupart des institutions financières internationales, dont le FIDA, pour le calcul du coût des projets.

<sup>139</sup> Coût assurance fret.

l'Ouguiya mauritanien (MRO) et le dollar des États-Unis (EU). Elles sont calculées par le Costab sur la base des niveaux d'inflation au niveau national et international. Sur la base des prévisions du Fonds monétaire international (FMI), il a été retenu un taux d'inflation de 5,0% au niveau local. Pour l'inflation au niveau international, il a été retenu un taux de 2% sur la base des prévisions de la Banque mondiale sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires (« Manufactures Unit Value Index »/ MUV).

- Les provisions pour imprévus physiques sont destinées à faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la mise en œuvre du projet. Elles sont exprimées en termes de pourcentage du coût de base et appliquées pour les travaux de génie civil (aménagements maraichers, magasins de stockage, infrastructures de marchés et pistes rurales). Sur la base de l'expérience des projets antérieurs (ProLPRAF et PASK2), il a été retenu des provisions pour imprévus physiques de 10%.
- Le taux de change officiel du MRO par rapport au dollar EU lors la mission de conception est de l'ordre de 345 MRO pour 1 dollar EU. A la lumière de l'historique de l'évolution de ce taux de taux de change, il est attendu qu'il varie au cours de la période d'exécution du projet, compte tenu notamment de l'écart relativement important entre les niveaux de l'inflation au niveau national et au niveau international. Toutefois, il reste très difficile de faire des prévisions précises sur cette évolution. En conséquence, la mission a jugé préférable de retenir le taux de 345 MRO pour 1 dollar EU et d'utiliser l'option de parité de pouvoir d'achat (PPA) du Costab, en l'absence de prévisions fiables sur son évolution au cours de la période d'exécution du projet.<sup>140</sup>
- La part en devises du coût du projet est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du projet. La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau ci-dessous présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises, qui découlent principalement des expériences des projets récemment financés par le FIDA Mauritanie.

**Tableau 11: Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses**

Catégories de dépenses	Imp. Physiques	Taxes (% of total)	For. ex.
<b>Coûts d'investissement</b>			
Travaux	10%	12%	50%
Véhicules	0%	40%	60%
Equipements & Matériels	0%	40%	60%
Formations & Ateliers	0%	14%	20%
Consultations	0%	12%	0%
Biens & Services & Intrants	0%	14%	20%
Dons & Subventions	0%	0%	30%
<b>Coûts récurrents</b>			
Salaires & Indemnités	0%	0%	0%
Coûts de fonctionnement	0%	30%	35%

<sup>140</sup> Ces taux de change ajustent parfaitement les effets de la différence des niveaux d'inflation locale et internationale. En ajoutant l'impact de la dévaluation à l'impact de l'inflation au niveau international, les coûts relatifs des biens importés et des biens locaux resteraient constants et n'affecteraient donc pas les décisions d'achat (cf. Introduction à Costab, la Banque mondiale, Septembre 2007).

## VIII. COÛTS DU PROJET

### A. Coûts totaux

23. Les coûts totaux du projet, sur une période de 8 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 17,3 milliards de MRO, équivalent à 45,2 millions de dollars EU. Les coûts de base sont de 14,2 milliards de MRO (41,0 millions de dollars EU). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,4 milliard de MRO (1,1 million de dollars EU) et 2,8 milliards de MRO (3,0 millions de dollars EU). Les taxes y sont incluses pour un montant total de 1,9 milliard de MRO (5,1 millions de dollars EU).

### B. Coûts par composante

24. Les coûts de base du projet ventilés par composante se présentent comme suit : (i) dynamisation des filières et développement des 4P : 6,3 milliards de MRO (18,3 millions de dollars EU), soit 45% du coût de base total ; (ii) développement et promotion de modèles de production : 5,8 milliards de MRO (16,9 millions de dollars EU), soit 41% du coût de base total ; et (iii) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs : 2,0 milliards de MRO (5,8 millions de dollars EU), soit 14% du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous composante.

**Tableau 12: Coût du projet par composante**

	(MRO Billion)			(USD Million)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base Costs
<b>A. Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>								
Professionnalisation des Acteurs et Pilotage des Filières	0,7	0,1	0,8	2,0	0,4	2,4	18	6
Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières	2,9	0,2	3,1	8,5	0,6	9,1	6	22
Aménagements Structurants d'Accès aux Marchés	1,5	0,9	2,3	4,3	2,5	6,8	37	16
<b>Subtotal Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>	<b>5,1</b>	<b>1,2</b>	<b>6,3</b>	<b>14,8</b>	<b>3,5</b>	<b>18,3</b>	<b>19</b>	<b>45</b>
<b>B. Développement et Promotion de Modèles de Production</b>								
Modèles de Production et de transformation	3,5	1,4	4,9	10,2	4,1	14,3	29	35
Appui Conseil et Offre de Services	0,7	0,2	0,9	2,0	0,5	2,6	20	6
<b>Subtotal Développement et Promotion de Modèles de Production</b>	<b>4,2</b>	<b>1,6</b>	<b>5,8</b>	<b>12,3</b>	<b>4,6</b>	<b>16,9</b>	<b>27</b>	<b>41</b>
<b>C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>								
Coordination et Gestion	1,4	0,1	1,6	4,2	0,4	4,5	8	11
Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs, Communication	0,4	0,1	0,5	1,1	0,2	1,3	16	3
<b>Subtotal Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>	<b>1,8</b>	<b>0,2</b>	<b>2,0</b>	<b>5,3</b>	<b>0,6</b>	<b>5,8</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>11,2</b>	<b>3,0</b>	<b>14,2</b>	<b>32,3</b>	<b>8,7</b>	<b>41,0</b>	<b>21</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	0,2	0,2	0,4	0,7	0,5	1,1	40	3
Price Contingencies	2,2	0,6	2,8	2,4	0,7	3,0	22	7
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>13,6</b>	<b>3,8</b>	<b>17,3</b>	<b>35,4</b>	<b>9,8</b>	<b>45,2</b>	<b>22</b>	<b>110</b>

### C. Financement du projet

25. Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) FIDA pour un total de 21,0 millions de dollars EU correspondant à 46,5% du coût total, dont 15,0 millions de dollars EU sur le Système d'allocation basé sur la performance (don) et 6,0 millions de dollars EU sur l'ASAP ; (ii) les partenaires privés pour 2,1 millions de dollars EU, soit 4,5% du coût total ; (iii) le Gouvernement de la Mauritanie pour 5,0 millions de dollars EU, soit 11,0% du coût total, sous forme d'exonération de taxes ; et (iv) les bénéficiaires pour 2,2 millions de dollars EU, soit 4,8% du coût total. Il en résulte un gap de financement de 15,0 millions de dollars EU, soit 33,2% du coût total, à couvrir par d'autres sources de financement ou un deuxième cycle d'allocations basé sur la performance (PBA) du FIDA.

26. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous composante.

**Tableau 13: Plan de financement du projet par composante**

	(USD Million)													
	FIDA PBAS		FIDA ASAP		AUTRES FIN.		Privés		Bénéficiaires		The Government		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>														
Professionnalisation des Acteurs et Pilotage des Filières	1,1	43,1	-	-	1,1	43,1	-	-	-	-	0,4	13,8	2,6	5,8
Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières	2,5	25,4	1,0	10,6	2,5	25,4	2,0	21,0	1,4	13,9	0,4	3,6	9,7	21,5
Aménagements Structurants d'Accès aux Marchés	3,3	41,5	-	-	3,3	41,5	-	-	0,4	4,6	1,0	12,5	7,9	17,5
<b>Subtotal Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>	<b>6,9</b>	<b>34,0</b>	<b>1,0</b>	<b>5,1</b>	<b>6,9</b>	<b>34,0</b>	<b>2,0</b>	<b>10,1</b>	<b>1,7</b>	<b>8,5</b>	<b>1,7</b>	<b>8,4</b>	<b>20,2</b>	<b>44,7</b>
<b>B. Développement et Promotion de Modèles de Production</b>														
Modèles de Production et de transformation	4,2	26,3	4,8	30,0	4,2	26,2	0,0	-	0,5	2,8	2,3	14,6	15,9	35,3
Appui Conseil et Offre de Services	1,2	43,0	-	-	1,2	43,0	-	-	-	-	0,4	14,0	2,8	6,1
<b>Subtotal Développement et Promotion de Modèles de Production</b>	<b>5,4</b>	<b>28,8</b>	<b>4,8</b>	<b>25,6</b>	<b>5,4</b>	<b>28,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>	<b>14,6</b>	<b>18,7</b>	<b>41,4</b>
<b>C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>														
Coordination et Gestion	2,3	46,2	-	-	2,3	46,2	-	-	-	-	0,4	7,6	4,9	10,8
Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs, Communication	0,5	36,4	0,2	13,6	0,5	36,4	-	-	-	-	0,2	13,7	1,4	3,1
<b>Subtotal Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>	<b>2,8</b>	<b>44,0</b>	<b>0,2</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>44,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>9,0</b>	<b>6,3</b>	<b>13,9</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>15,0</b>	<b>33,2</b>	<b>6,0</b>	<b>13,3</b>	<b>15,0</b>	<b>33,2</b>	<b>2,1</b>	<b>4,5</b>	<b>2,2</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>11,0</b>	<b>45,2</b>	<b>100,0</b>

27. La répartition des financements attendus du FIDA par catégorie de dépenses se présente comme suit.

**Tableau 14: Financements FIDA par catégorie de dépenses**

	(USD Million)			
	FIDA PBAS		FIDA ASAP	
	Amount	%	Amount	%
<b>I. Investment Costs</b>				
A. TRAVAUX	4,9	32%	1,2	20%
B. VEHICULES	0,1	1%	-	0%
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	0,3	2%	0,3	5%
D. FORMATIONS & ATELIERS	2,4	16%	0,7	11%
E. CONSULTATIONS	1,4	9%	0,2	4%
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	2,7	18%	2,6	43%
G. DONS & SUBVENTIONS	1,5	10%	1,0	17%
<b>Total Investment Costs</b>	<b>13,3</b>	<b>88%</b>	<b>6,0</b>	<b>100%</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>				
A. SALAIRES & INDEMNITES	1,6	11%	-	-
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	0,1	1%	-	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>1,7</b>	<b>12%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>15,0</b>	<b>100%</b>	<b>6,0</b>	<b>100%</b>

## Annexe 1 : Autres tableaux récapitulatifs

République Islamique de Mauritanie Projet de Développement des Filières Inclusives Expenditure Accounts by Financiers (USD Million)																	
	FIDA PBAS		FIDA ASAP		AUTRES FIN.		Privés		Bénéficiaires		The Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Duties & Taxes)	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%		Taxes	Taxes
<b>I. Investment Costs</b>																	
A. TRAVAUX	4,9	36,8	1,2	8,9	4,9	36,7	0,0	-	0,7	5,6	1,6	12,0	13,3	29,3	5,3	6,4	1,6
B. VEHICULES	0,1	30,2	-	-	0,1	28,9	0,0	0,6	0,0	0,3	0,1	40,0	0,3	0,7	0,2	-	0,1
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	0,3	19,1	0,3	21,9	0,3	18,8	0,0	0,1	0,0	0,1	0,6	40,0	1,4	3,2	0,9	-	0,6
D. FORMATIONS & ATELIERS	2,4	37,7	0,7	10,5	2,4	37,7	-	-	-	-	0,9	14,0	6,4	14,1	1,3	4,2	0,9
E. CONSULTATIONS	1,4	40,6	0,2	7,0	1,4	40,6	-	-	-	-	0,4	11,9	3,5	7,7	0,1	3,0	0,4
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	2,7	27,6	2,6	25,8	2,7	27,6	0,1	1,0	0,5	4,7	1,3	13,2	9,9	22,0	2,0	6,6	1,4
G. DONS & SUBVENTIONS	1,5	21,4	1,0	15,0	1,5	21,4	1,9	28,3	1,0	13,9	0,0	-	6,9	15,2	-	6,9	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>13,3</b>	<b>31,9</b>	<b>6,0</b>	<b>14,4</b>	<b>13,3</b>	<b>31,8</b>	<b>2,1</b>	<b>4,9</b>	<b>2,2</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>	<b>11,8</b>	<b>41,7</b>	<b>92,1</b>	<b>9,7</b>	<b>27,0</b>	<b>5,0</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																	
A. SALAIRES & INDEMNITES	1,6	50,0	-	-	1,6	50,0	-	-	-	-	-	-	3,3	7,3	-	3,3	-
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	0,1	35,0	-	-	0,1	35,0	-	-	-	-	0,1	30,0	0,3	0,6	0,1	0,1	0,1
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>1,7</b>	<b>48,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,7</b>	<b>48,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>2,2</b>	<b>3,6</b>	<b>7,9</b>	<b>0,1</b>	<b>3,4</b>	<b>0,1</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>15,0</b>	<b>33,2</b>	<b>6,0</b>	<b>13,3</b>	<b>15,0</b>	<b>33,2</b>	<b>2,1</b>	<b>4,5</b>	<b>2,2</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>11,0</b>	<b>45,2</b>	<b>100,0</b>	<b>9,8</b>	<b>30,3</b>	<b>5,1</b>

République de Mauritanie Projet de Développement des Filières Inclusives <b>Project Components by Year -- Totals Including Contingencies</b> (USD Million)									
	<b>Totals Including Contingencies</b>								<b>Total</b>
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	
<b>A. Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>									
Professionnalisation des Acteurs et Pilotage des Filières	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	2,6
Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières	1,4	1,4	1,5	1,8	1,6	0,8	1,2	0,0	9,7
Aménagements Structurants d'Accès aux Marchés	0,0	1,3	1,7	1,9	1,7	1,1	0,0	0,1	7,9
<b>Subtotal Dynamisation des Filières et Développement des 4P</b>	<b>1,8</b>	<b>3,1</b>	<b>3,6</b>	<b>4,1</b>	<b>3,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,5</b>	<b>0,3</b>	<b>20,2</b>
<b>B. Développement et Promotion de Modèles de Production</b>									
Modèles de Production et de transformation	1,0	2,5	2,7	2,9	3,4	2,3	0,7	0,5	15,9
Appui Conseil et Offre de Services	0,2	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,2	0,2	2,8
<b>Subtotal Développement et Promotion de Modèles de Production</b>	<b>1,2</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,9</b>	<b>2,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>18,7</b>
<b>C. Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>									
Coordination et Gestion	0,8	0,5	0,5	0,5	0,8	0,6	0,6	0,5	4,9
Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs, Communication	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3	1,4
<b>Subtotal Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des savoirs</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>6,3</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>4,1</b>	<b>6,7</b>	<b>7,4</b>	<b>8,2</b>	<b>8,5</b>	<b>5,4</b>	<b>3,0</b>	<b>1,8</b>	<b>45,2</b>



République Islamique de Mauritanie Projet de Développement des Filières Inclusives Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies (USD Million)									
	Totals Including Contingencies								Total
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>I. Investment Costs</b>									
A. TRAVAUX	0,2	2,2	2,6	2,9	3,3	2,0	-	-	13,3
B. VEHICULES	0,2	-	-	0,0	0,2	0,0	-	-	0,3
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	1,4
D. FORMATIONS & ATELIERS	0,4	1,0	1,0	1,0	1,2	0,9	0,5	0,3	6,4
E. CONSULTATIONS	0,7	0,5	0,6	0,6	0,4	0,3	0,1	0,3	3,5
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	1,1	1,4	1,5	1,7	1,5	1,2	0,9	0,7	9,9
G. DONS & SUBVENTIONS	0,9	0,9	1,1	1,3	1,1	0,5	1,0	-	6,9
<b>Total Investment Costs</b>	<b>3,7</b>	<b>6,3</b>	<b>7,0</b>	<b>7,8</b>	<b>8,0</b>	<b>5,0</b>	<b>2,6</b>	<b>1,4</b>	<b>41,7</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>									
A. SALAIRES & INDEMNITES	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	3,3
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>3,6</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>4,1</b>	<b>6,7</b>	<b>7,4</b>	<b>8,2</b>	<b>8,5</b>	<b>5,4</b>	<b>3,0</b>	<b>1,8</b>	<b>45,2</b>

République Islamique de Mauritanie Projet de Développement des Filières Inclusives Disbursements by Semesters and Government Cash Flow (USD Million)									
	Financing Available						Costs to be Financed by Government		
	FIDA PBAS	FIDA ASAP	AUTRES FIN.	Privés	Bénéficiaires	Total	Project Costs	Cash Flow	Cumulative Cash Flow
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount			
1	0,7	0,1	0,7	0,1	0,1	1,8	2,0	-0,2	-0,2
2	0,7	0,1	0,7	0,1	0,1	1,8	2,0	-0,2	-0,4
3	1,1	0,4	1,1	0,1	0,2	3,0	3,4	-0,4	-0,8
4	1,1	0,4	1,1	0,1	0,2	3,0	3,4	-0,4	-1,2
5	1,2	0,6	1,2	0,1	0,2	3,3	3,7	-0,4	-1,6
6	1,2	0,6	1,2	0,1	0,2	3,3	3,7	-0,4	-2,0
7	1,3	0,6	1,3	0,2	0,2	3,7	4,1	-0,4	-2,4
8	1,3	0,6	1,3	0,2	0,2	3,7	4,1	-0,4	-2,9
9	1,3	0,7	1,3	0,1	0,2	3,7	4,2	-0,5	-3,4
10	1,3	0,7	1,3	0,1	0,2	3,7	4,2	-0,5	-3,9
11	0,9	0,4	0,9	0,1	0,1	2,4	2,7	-0,3	-4,2
12	0,9	0,4	0,9	0,1	0,1	2,4	2,7	-0,3	-4,5
13	0,5	0,1	0,5	0,2	0,1	1,4	1,5	-0,1	-4,6
14	0,5	0,1	0,5	0,2	0,1	1,4	1,5	-0,1	-4,8
15	0,4	0,1	0,4	-	-	0,8	0,9	-0,1	-4,9
16	0,4	0,1	0,4	-	-	0,8	0,9	-0,1	-5,0
<b>Total</b>	<b>15,0</b>	<b>6,0</b>	<b>15,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>40,2</b>	<b>45,2</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,0</b>



## Annexe 2 : Tableaux des coûts détaillés

République Islamique de Mauritanie  
 Projet de Développement des Filières Inclusives  
 Table 1.1. Professionnalisation des Acteurs et Pilotage des Filières  
**Detailed Costs**

	Unit	Quantities										Unit Cost (MRO)	Unit Cost (USD)	Totals Including Contingencies (USD)								Fin. Rule	
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total		
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. appui au renforcement des GTF par filière, dialogue politique, études et prospective filière</b>																							
<b>1. Renforcement des capacités des GTF</b>																							
Diagnostic sur les GTF et stratégie de renforcement de capacité	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	6.900.000	20.000	20 200,0	-	-	-	-	-	-	20 200,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Formation des formateurs	Personne	4	-	-	-	-	-	-	-	4	207.000	600	2 424,0	-	-	-	-	-	-	-	2 424,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Formation des GTF	GTF	13	13	15	18	20	22	25	-	126	862.500	2.500	32 825,0	33 481,5	39 405,2	48 231,9	54 662,8	61 331,7	71 089,0	-	341 027,1	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Visites d'échange	Visite	-	1	1	1	1	-	-	-	4	1.725.000	5.000	-	5 151,0	5 254,0	5 359,1	5 466,3	-	-	-	21 230,4	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Appui à la création d'associations pour les autres acteurs (transformateurs, commerçants, transporteurs,...)	Association	5	5	4	3	-	-	-	-	17	1.725.000	5.000	25 250,0	25 755,0	21 016,1	16 077,3	-	-	-	-	88 098,4	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Renforcement des capacités des GTF</b>														80 699,0	64 387,5	65 675,3	69 668,3	60 129,1	61 331,7	71 089,0	472 979,9		
<b>2. Création et appui de fédérations de GTF</b>																							
Appui juridique pour la formalisation des fédérations	Fédération	2	2	2	-	-	-	-	-	6	690.000	2.000	4 040,0	4 120,8	4 203,2	-	-	-	-	-	12 364,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Formation en gouvernance des fédérations	Fédération	2	4	6	6	4	2	-	-	24	1.380.000	4.000	8 080,0	16 483,2	25 219,3	25 723,7	17 492,1	8 921,0	-	-	101 919,3	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Mise en place et fonctionnement de sites internet	Forfait	1	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	4,5	3.450.000	10.000	10 100,0	10 302,0	5 254,0	5 359,1	5 466,3	5 575,6	5 687,1	-	47 744,1	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Communication et lobbying	Forfait	1	1	1	1	1	1	-	-	6	1.725.000	5.000	5 050,0	5 151,0	5 254,0	5 359,1	5 466,3	5 575,6	-	-	31 856,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Visites d'échange dans la sous-région	Forfait	-	1	-	2	-	2	-	-	5	2.587.500	7.500	-	7 726,5	-	16 077,3	-	16 726,8	-	-	40 530,6	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Création et appui de fédérations de GTF</b>														27 270,0	43 783,5	39 930,6	52 519,2	28 424,7	36 799,0	5 687,1	234 414,0		
<b>3. Dialogue politique</b>																							
Etudes des filières	Nombre	4	1	1	-	-	-	-	-	6	6.900.000	20.000	80 800,0	20 604,0	21 016,1	-	-	-	-	-	122 420,1	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Etudes des normes et qualités	Nombre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	8.625.000	25.000	-	25 755,0	-	-	-	-	-	-	25 755,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Ateliers de stratégies filière	Atelier	2	2	3	3	3	-	3	-	16	6.900.000	20.000	40 400,0	41 208,0	63 048,2	64 309,2	65 595,4	-	68 245,4	-	342 806,3	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Collecte information et lobbying	Forfait	1	1	1	1	1	1	-	-	6	1.725.000	5.000	5 050,0	5 151,0	5 254,0	5 359,1	5 466,3	5 575,6	-	-	31 856,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Visites d'échange dans la sous-région	Forfait	-	2	-	2	-	-	-	-	4	2.587.500	7.500	-	15 453,0	-	16 077,3	-	-	-	-	31 530,3	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Dialogue politique</b>														126 250,0	108 171,0	89 318,3	85 745,6	71 061,7	5 575,6	68 245,4	554 387,7		
<b>Subtotal appui au renforcement des GTF par filière, dialogue politique, études et prospective filière</b>														234 219,0	216 342,0	194 924,1	207 933,1	159 615,4	103 706,3	145 021,6	1 261 761,6		
<b>B. Système d'information</b>																							
Mise en place et fonctionnement de systèmes d'information filière	Filière	2	3	4	4	4	4	4	4	29	6.900.000	20.000	40 400,0	61 812,0	84 064,3	85 745,6	87 460,5	89 209,7	90 993,9	92 813,8	632 499,9	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>C. Appui à la contractualisation</b>																							
1. Création de contrats types	Contrat	10	-	-	-	-	-	-	-	10	172.500	500	5 050,0	-	-	-	-	-	-	-	5 050,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
2. Appui à la formulation de contrats et appuis juridiques	Contrat	15	21	29	37	45	-	-	-	147	34.500	100	1 515,0	2 163,4	3 047,3	3 965,7	4 919,7	-	-	-	15 611,1	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
3. Appui à une instance arbitrale interprofessionnelle	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	-	7	690.000	2.000	2 020,0	2 060,4	2 101,6	2 143,6	2 186,5	2 230,2	2 274,8	-	15 017,3	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Appui à la contractualisation</b>														8 585,0	4 223,8	5 148,9	6 109,4	7 106,2	2 230,2	2 274,8	35 678,4		
<b>D. Gestion de la sous composante</b>																							
Frais de gestion du consortium	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	15.538.800	45.040	45 490,4	46 400,2	47 328,2	48 274,8	49 240,3	50 225,1	51 229,6	52 254,2	390 442,7	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Frais de logistique du consortium	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	11.654.100	33.780	34 117,8	34 800,2	35 496,2	36 206,1	36 930,2	37 668,8	38 422,2	39 190,6	292 832,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Gestion de la sous composante</b>														79 608,2	81 200,4	82 824,4	84 480,9	86 170,5	87 893,9	89 651,8	91 444,8	683 274,7	
<b>Total</b>														362 812,2	363 578,2	366 961,8	384 268,9	340 352,6	283 040,2	327 942,1	184 258,6	2 613 214,6	

République Islamique de Mauritanie  
Projet de Développement de Filières Inclusives (PRODEFI)  
Rapport de conception  
Appendice 9 : Coûts et financement du projet

République Islamique de Mauritanie  
Projet de Développement des Filières Inclusives  
Table 1.2. Initiatives de contractualisation et de partenariats entre acteurs des filières  
Detailed Costs

Unit	Quantités								Unit Cost (MRO)	Unit Cost (USD)	Totals Including Contingencies (USD)								Total	Fin. Rule				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			2020	2021	2022	2023	2024									
<b>I. Investment Costs</b>																								
<b>A. Capitalisation et bancarisation des producteurs au sein des filières</b>																								
<b>1. Etablissement des communautés d'épargne et de crédit interne (CECI)</b>																								
Formation des agents de terrain CECI /a	Personne	29	76	46	45	58	34	3	-	291	79.350	230	6 736,7	18 007,9	11 117,5	11 093,3	14 584,0	8 720,3	784,8	-	71 044,6	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Recyclage des agents de terrain CECI	Personne	29	76	46	45	58	34	3	-	291	51.750	150	4 393,5	11 744,3	7 250,5	7 234,8	9 511,3	5 687,1	511,8	-	46 333,4	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Équipement TICs pour le suivi des CECI (tablette)	Personne	29	76	46	45	58	34	3	-	291	75.900	220	6 443,8	17 224,9	10 634,1	10 611,0	13 950,0	8 341,1	750,7	-	67 955,7	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Matériel pour les CECI (registres, calculatrices, règles, cassettes)	Groupe	92	235	147	141	174	106	12	-	907	17.250	50	4 646,0	12 104,9	7 723,4	7 556,3	9 511,3	5 910,1	682,5	-	48 134,5	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Indemnité agents de terrain (1ère année seulement)	Personne	29	76	46	45	58	34	3	-	291	84.525	245	7 176,1	19 182,3	11 842,6	11 816,8	15 535,2	9 289,0	836,0	-	75 877,9	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Supervision agents de terrain (1 visite par mois pendant 1 an)	Personne	29	76	46	45	58	34	3	-	291	151.800	440	12 887,6	34 449,9	21 268,3	21 222,0	27 899,9	16 682,2	1 501,4	-	135 911,3	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Mise en œuvre par l'opérateur /b	Lumpsum												168 854,3	48 443,6	39 477,3	37 378,8	41 100,5	35 671,3	27 570,4	-	-	398 296,2	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Etablissement des communautés d'épargne et de crédit interne (CECI)</b>													210 936,0	161 157,8	109 313,8	106 913,1	132 092,3	90 301,1	32 637,6	-	-	843 353,6		
<b>2. Mise en lien des CECI avec les caisses rurales</b>																								
Formation agents de crédit caisses rurales partenaires	Lumpsum	0,4	0,4	0,2	-	-	-	-	-	1	17.250.000	50.000	20 200,0	20 604,0	10 508,0	-	-	-	-	-	-	51 312,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Ouverture compte CECI dans une caisse rurale partenaire	Groupe	92	235	147	141	174	106	12	-	907	1.200	3.478	323,2	842,1	537,3	525,7	661,7	411,1	47,5	-	-	3 348,5	BENEF (< 100% >; FT)	
Équipement des CECI pour faciliter les transactions avec les caisses (telephone + forfait initial)	Groupe	92	235	147	141	174	106	12	-	907	13.800	40	3 716,8	9 683,9	6 178,7	6 045,1	7 609,1	4 728,1	546,0	-	-	38 507,6	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Appui au développement technologique /c	Lumpsum	0,8	1	0,2	-	-	-	-	-	2	34.500.000	100.000	80 800,0	103 020,0	21 016,1	-	-	-	-	-	-	-	204 836,1	IFAD_GRANT ( 25% ); PRIVES (< 50% >; FT); AUTRES_FIN ( 25% )
<b>Subtotal Mise en lien des CECI avec les caisses rurales</b>													105 040,0	134 150,0	38 240,1	6 570,7	8 270,7	5 139,3	593,4	-	-	298 004,2		
<b>Subtotal Capitalisation et bancarisation des producteurs au sein des filières</b>													315 976,0	295 307,7	147 553,9	113 483,8	140 363,0	95 440,4	33 231,0	-	-	1 141 357,8		
<b>B. Contractualisation et formalisation des transactions dans les filières</b>																								
<b>1. Appui à la contractualisation</b>																								
Création de contrats types	Forfait												5 050,0	5 151,0	-	-	-	-	-	-	-	10 201,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Aide à la formulation de contrats et appuis juridiques	Contrat	50	100	150	200	200	200	200	200	1 300	17.250	50	2 525,0	5 151,0	7 881,0	10 718,2	10 932,6	11 151,2	11 374,2	11 601,7	71 335,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Appui à une instance arbitrale interprofessionnelle	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	690.000	2.000	2 020,0	2 060,4	2 101,6	2 143,6	2 186,5	2 230,2	2 274,8	2 320,3	17 337,6	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
<b>Subtotal Appui à la contractualisation</b>													9 595,0	12 362,4	9 982,6	12 861,8	13 119,1	13 381,5	13 649,1	13 922,1	98 873,6			
<b>2. Formalisation des transactions (en lien avec activités des CECI en C2.1)</b>																								
Contribution des CECI au capital institutionnel des caisses rurales /d	Lumpsum												28 324,4	71 923,4	77 680,7	70 945,9	75 998,8	60 550,0	9 166,5	-	-	394 589,8	BENEF (< 100% >; FT)	
Matching des transactions des CECI /e	Lumpsum												28 324,4	19 110,2	17 821,6	13 796,5	17 949,1	15 790,1	4 583,8	-	-	117 375,8	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Formalisation des transactions (en lien avec activités des CECI en C2.1)</b>													56 648,9	91 033,6	95 502,3	84 742,4	93 947,9	76 340,1	13 750,3	-	-	511 965,5		
<b>Subtotal Contractualisation et formalisation des transactions dans les filières</b>													66 243,9	103 396,0	105 485,0	97 604,2	107 067,0	89 721,6	27 399,4	13 922,1	610 839,1			
<b>C. Initiatives 4P</b>																								
<b>1. Identification, mise en œuvre et suivi des 4P</b>																								
Assistance technique identification des 4P /f	Pers/mois	3	-	-	-	-	-	-	-	3	5.175.000	15.000	45 450,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45 450,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Mise en œuvre des 4P par le projet	4P	6	-	-	-	-	-	-	-	6	51.750.000	150.000	909 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	909 000,0	IFAD_GRANT ( 30% ); BENEF ( 15% ); PRIVES ( 25% ); AUTRES_FIN ( 30% )	
Identification, suivi et évaluation des 4P (bureau d'étude 1) /g	Forfait												19 089,0	19 470,8	23 170,2	27 009,9	24 106,3	-	-	-	-	112 846,2	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Mise en œuvre et suivi des 4P (bureau d'étude 2)	4P	-	6	7	8	7	-	-	-	28	51.750.000	150.000	-	927 180,0	1 103 344,2	1 286 184,1	1 147 919,3	-	-	-	-	4 464 627,6	IFAD_GRANT ( 18,5% ); BENEF ( 15% ); PRIVES ( 25% ); ASAP ( 23% ); AUTRES_FIN ( 18,5% )	
Contrat de prestation bureau d'études 2	Forfait												-	64 902,6	77 234,1	90 032,9	80 354,4	-	-	-	-	312 523,9	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Identification, mise en œuvre et suivi des 4P</b>													973 539,0	1 011 553,4	1 203 748,5	1 403 226,8	1 252 380,0	-	-	-	-	5 844 447,7		
<b>2. Mise en place d'une société de parrainage apres revue mi parcours</b>																								
Etude de faisabilité (prestataire)	Forfait	1	-	0,6	-	-	-	-	-	1,6	22.770.000	66.000	66 660,0	-	41 611,8	-	-	-	-	-	-	108 271,8	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Formation personnel local	Forfait	-	-	-	0,5	1	1	0,5	0,5	3,5	17.250.000	50.000	-	-	26 795,5	54 662,8	55 756,1	28 435,6	29 004,3	194 654,3	-	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Mise en place de la société /h	Forfait	-	-	-	0,8	0,3	-	-	-	1,1	69.000.000	200.000	-	-	171 491,2	65 595,4	-	-	-	-	-	237 086,6	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Financement des 4P /i	4P	-	-	-	-	-	2	4	-	6	75.900.000	220.000	-	-	-	-	490 653,5	1 000 933,2	-	-	-	1 491 586,7	IFAD_GRANT ( 25% ); PRIVES ( 40% ); BENEF ( 10% ); AUTRES_FIN ( 25% )	
Appui aux coopératives et producteurs au sein des 4P /j	Forfait												-	-	-	-	29 439,2	60 056,0	-	-	-	89 495,2	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Mise en place d'une société de parrainage apres revue mi parcours</b>													66 660,0	-	41 611,8	198 286,7	120 258,2	575 848,8	1 089 424,7	29 004,3	2 121 094,6			
<b>Subtotal Initiatives 4P</b>													1 040 199,0	1 011 553,4	1 245 360,4	1 601 513,6	1 372 638,2	575 848,8	1 089 424,7	29 004,3	7 965 542,3			
<b>Total</b>													1 422 420,9	1 410 257,2	1 498 399,2	1 812 601,6	1 620 068,2	761 010,7	1 150 055,2	42 926,4	9 717 739,3			

la 5 jours, environ 10 pers/session, en ville  
 lb 22% de l'investissement dont 10% overhead/ 3 voitures et 10 motos année 1  
 lc Mobile banking pour lier les CECI avec les caisses ou telcom partenaires - ex: application  
 ld % du montant des transactions effectuées via les caisses à établir - 2% pris pour le costab  
 le % du montant des transactions effectuées via les caisses à établir - 2% pris pour le costab  
 lf En début de première année en attendant le recrutement du bureau d'étude puis société de portage  
 lg Contrat renouvelable annuellement - environ 3% du coût des 4P, y compris le suivi des 4P ProLPRAF  
 lh Inclut mise en place, recrutement, accompagnement, levée de fonds auprès d'investisseurs nationaux  
 li Ce capital sera injecté sous forme DON - matching du secteur privé de 50% minimum  
 lj Equivalent à environ 6% du coût des 4P

République Islamique de Mauritanie  
 Projet de Développement de Filières Inclusives (PRODEFI)  
 Rapport de conception  
 Appendice 9 : Coûts et financement du projet

République Islamique de Mauritanie  
 Projet de Développement des Filières Inclusives  
 Table 1.3. Aménagements Structurants d'Accès aux Marchés  
**Detailed Costs**

Unit	Quantities									Unit Cost (MRO)	Unit Cost (USD)	Totals Including Contingencies (USD)								Total	Fin. Rule		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Réhabilitation des marchés</b>																							
<b>1. Construction des marchés /a</b>																							
Etudes	Marché	1	2	2	1	-	-	-	-	6	2.400.165	6.957	7 026,6	14 334,2	14 620,9	7 456,7	-	-	-	-	43 438,3	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Travaux	Marché	-	1	2	2	1	-	-	-	6	59.999.985	173.913	-	197 081,7	402 046,6	410 087,6	209 144,7	-	-	-	1 218 360,6	IFAD_GRANT ( 45% ); AUTRES_FIN ( 45% ); BENE ( 10% )	
Contrôle des travaux	Marché	-	1	2	2	1	-	-	-	6	3.600.075	10.435	-	10 750,1	21 930,3	22 368,9	11 408,1	-	-	-	66 457,4	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Construction des marchés</b>													7 026,6	222 166,0	438 597,8	439 913,1	220 552,8	-	-	-	1 328 256,3		
2. Formation et équipement des comités de gestion	Marché	-	-	1	2	2	1	-	-	6	700.005	2.029	-	-	2 132,1	4 349,4	4 436,4	2 262,6	-	-	-	13 180,5	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )
<b>Subtotal Réhabilitation des marchés</b>													7 026,6	222 166,0	440 729,9	444 262,6	224 989,2	2 262,6	-	-	-	1 341 436,9	
<b>B. Désenclavement des zones de production</b>																							
<b>1. Réhabilitation des pistes</b>																							
Etudes	Km	25	25	25	25	30	-	-	-	130	260.130	754	19 038,5	19 419,3	19 807,7	20 203,8	24 729,5	-	-	-	103 198,7	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Travaux	Km	-	25	25	25	25	30	-	-	130	6.500.145	18.841	-	533 775,0	544 450,4	555 339,5	566 446,2	693 330,2	-	-	-	2 893 341,3	IFAD_GRANT ( 45% ); AUTRES_FIN ( 45% ); BENE ( 10% )
Contrôle des travaux	Km	-	25	25	25	25	30	-	-	130	389.850	1.130	-	29 103,2	29 685,2	30 278,9	30 884,5	37 802,6	-	-	-	157 754,4	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )
<b>Subtotal Réhabilitation des pistes</b>													19 038,5	582 297,4	593 943,3	605 822,2	622 060,2	731 132,8	-	-	-	3 154 294,4	
<b>2. Ouvrages</b>																							
<b>a. Ouvrages de franchissement</b>																							
Etudes	ML	50	60	75	75	40	-	-	-	300	87.975	255	12 877,5	15 762,1	20 096,6	20 498,6	11 151,2	-	-	-	80 386,0	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Travaux	ML	-	50	60	75	75	40	-	-	300	2.200.065	6.377	-	361 327,2	442 264,5	563 887,2	575 165,0	312 889,7	-	-	-	2 255 533,6	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )
Contrôle des travaux	ML	-	50	60	75	75	40	-	-	300	132.135	383	-	19 728,3	24 147,5	30 788,0	31 403,8	17 083,7	-	-	-	123 151,3	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )
<b>Subtotal Ouvrages de franchissement</b>													12 877,5	396 817,6	486 508,6	615 173,8	617 720,0	329 973,4	-	-	-	2 459 070,9	
<b>b. Radiers submersibles</b>																							
Etudes	ML	50	60	70	70	-	-	-	-	250	32.085	93	4 696,5	5 748,5	6 840,7	6 977,5	-	-	-	-	24 263,3	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Travaux	ML	-	50	60	70	70	-	-	-	250	800.055	2.319	-	131 396,9	160 829,8	191 387,4	195 215,2	-	-	-	678 829,2	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Contrôle des travaux	ML	-	50	60	70	70	-	-	-	250	47.955	139	-	7 159,9	8 763,7	10 428,8	10 637,4	-	-	-	36 989,8	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Radiers submersibles</b>													4 696,5	144 305,3	176 434,2	208 793,8	205 852,5	-	-	-	740 082,3		
<b>Subtotal Ouvrages</b>													17 574,0	541 122,9	662 942,8	823 967,6	823 572,5	329 973,4	-	-	-	3 199 153,1	
<b>3. Comité villageois d'entretien des pistes(CVEP)</b>																							
Equipements (petit outillage)	Lot	-	-	-	4	5	7	7	37	60	690.000	2.000	-	-	-	8 574,6	10 932,6	15 611,7	15 923,9	85 852,8	136 895,5	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Formation à l'entretien	Séance	-	-	-	8	10	14	14	14	60	300.150	870	-	-	-	7 459,9	9 511,3	13 582,2	13 853,8	14 130,9	58 538,1	IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Comité villageois d'entretien des pistes(CVEP)</b>													-	-	-	16 034,4	20 443,9	29 193,9	29 777,8	99 983,7	195 433,6		
<b>Subtotal Désenclavement des zones de production</b>													36 612,5	1 123 420,2	1 256 886,1	1 445 824,2	1 466 076,6	1 090 300,1	29 777,8	99 983,7	6 548 881,2		
<b>Total</b>													43 639,1	1 345 586,3	1 697 616,0	1 890 086,8	1 691 065,9	1 092 562,7	29 777,8	99 983,7	7 890 318,1		

la l'acquisition du terrain, évalué à 15 000 000 MRO, est à la charge de la commune









République Islamique de Mauritanie  
 Projet de Développement de Filières Inclusives (PRODEFI)  
 Rapport de conception  
 Appendice 9 : Coûts et financement du projet

République Islamique de Mauritanie  
 Projet de Développement des Filières Inclusives  
 Table 2.2. Appui Conseil et Offre de Services  
**Detailed Costs**

Unit	Quantities								Unit Cost (MRO)	Unit Cost (USD)	Totals Including Contingencies (USD)								Total	Fin. Rule
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			2021	2022	2023	2024						
<b>I. Investment Costs</b>																				
<b>A. Encadrement et diffusion des techniques</b>																				
<b>1. Renforcement service de santé animale: formation des auxiliaires</b>																				
Formation auxiliaires de santé animale /a									4 547,150	15,870	16 028,7	32 698,5	16 676,3	-	-	-	-	-	65 403,5	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Recyclage auxiliaires de santé animale		1	2	1	-	-	-	-	4 134,2050	3,890	-	4 007,5	8 175,3	4 169,4	-	-	-	-	16 352,1	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
<b>Subtotal Renforcement service de santé animale: formation des auxiliaires</b>											16 028,7	36 706,0	24 851,5	4 169,4	-	-	-	-	81 755,6	
<b>2. Initiatives transversales de renforcement des capacités.</b>																				
Formation développement organisationnel coopératives /b		5	20	20	19	24	15	-	103 1835,400	5,320	26 866,0	109 613,3	111 805,5	108 339,6	139 587,0	88 986,7	-	-	585 198,1	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Formation leadership féminin /c		4	14	13	13	16	10	-	70 1775,025	5,145	20 785,8	74 205,3	70 283,0	71 688,7	89 996,9	57 373,0	-	-	384 332,7	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Visites d'échanges leadership féminin			1	1	1	1	1	1	7 1035,000	3,000	-	3 090,6	3 152,4	3 215,5	3 279,8	3 345,4	3 412,3	3 480,5	22 976,4	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Formation des alphabétiseurs									1 4140,000	12,000	12 120,0	-	-	-	-	-	-	-	12 120,0	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Alphabétisation des femmes et jeunes /d			6	6	6	6	6	6	36 448,500	1,300	-	8 035,6	8 196,3	8 360,2	8 527,4	8 697,9	8 871,9	-	50 689,3	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Elaboration de la stratégie genre et jeunes									1 3105,000	9,000	9 090,0	-	-	-	-	-	-	-	9 090,0	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Formations des opérateurs sur l'approche genre (une session par antenne)									2 770,000	2,231,884	4 508,4	-	-	-	-	-	-	-	4 508,4	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Appui methodologique des operateurs et partenaires sur l'insertion des jeunes (une session par antenne)									2 770,000	2,231,884	4 508,4	-	-	-	-	-	-	-	4 508,4	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Formation leadership Jeunes /e			14	14	12	18	10	-	70 1400,000	4,057,971	8 197,1	58 527,3	59 697,9	52 193,0	79 855,3	45 251,3	-	-	303 721,8	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Formation en gestion de projets pour les jeunes /f			14	13	13	16	10	-	70 1400,000	4,057,971	16 394,2	58 527,3	55 433,7	56 542,4	70 982,4	45 251,3	-	-	303 131,4	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Visites d'échanges jeunes				1	1	1	1	1	7 1035,000	3,000	-	3 090,6	3 152,4	3 215,5	3 279,8	3 345,4	3 412,3	3 480,5	22 976,4	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Forum jeunes					1	-	1	-	3 3450,000	10,000	-	-	10 508,0	-	-	-	-	-	11 374,2	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Renforcement des capacités des institutions d'enseignements									1 994,980	2,884	2 912,8	-	-	-	-	-	-	-	2 912,8	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
<b>Subtotal Initiatives transversales de renforcement des capacités.</b>											105 382,8	315 090,0	322 229,3	303 554,7	406 441,1	252 251,0	27 070,7	6 961,0	1 738 980,5	
<b>Subtotal Encadrement et diffusion des techniques</b>											121 411,5	351 796,0	347 080,8	307 724,1	406 441,1	252 251,0	27 070,7	6 961,0	1 820 736,2	
<b>B. Education nutritionnelle et diversification de la consommation alimentaire</b>																				
<b>1. Elaboration/multiplication de nouveaux outils de communication et de suivi</b>																				
Assistance technique pour l'élaboration de nouveaux outils									20 207,000	600	12 120,0	-	-	-	-	-	-	-	12 120,0	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Atelier de validation des nouveaux outils /g									1 5250,000	15,217,391	-	15 677,0	-	-	-	-	-	-	15 677,0	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Boîtes à images		60	60	-	-	-	-	-	120 10,000	28,986	1 756,5	1 791,7	-	-	-	-	-	-	3 548,2	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Registres de suivi des séances de CCC et démonstration culinaire			240	240	240	240	240	240	1 680 5,000	14,493	-	3 583,3	3 655,0	3 728,1	3 802,6	3 878,7	3 956,3	4 035,4	26 639,3	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
<b>Subtotal Elaboration/multiplication de nouveaux outils de communication et de suivi</b>											13 876,5	21 051,9	3 655,0	3 728,1	3 802,6	3 878,7	3 956,3	4 035,4	57 984,4	
<b>2. Appui aux centres de nutrition communautaires (CNC)</b>																				
<b>a. CNC Existants</b>																				
Séances de CCC		720	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	5,000	14,493	10 539,1	42 999,7	43 859,6	44 736,8	45 631,6	46 544,2	47 475,1	48 424,6	330 210,7	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Séances de démonstration culinaires		720	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	5,000	14,493	10 539,1	42 999,7	43 859,6	44 736,8	45 631,6	46 544,2	47 475,1	48 424,6	330 210,7	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
<b>Subtotal CNC Existants</b>											21 078,3	85 999,3	87 719,3	89 473,7	91 263,1	93 088,4	94 950,2	96 849,2	660 421,5	
<b>b. Intégration de nouveaux CNC</b>																				
Diagnostic et campagne de mobilisation sociale					10	10	10	-	30 96,000	278,261	-	-	-	-	3 042,1	3 102,9	3 165,0	-	9 310,1	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Séances de CCC					480	960	1 440	1 440	4 320 5,000	14,493	-	-	-	-	7 605,3	15 514,7	23 737,5	24 212,3	71 069,8	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Séances de démonstration culinaires					480	960	1 440	1 440	4 320 5,000	14,493	-	-	-	-	7 605,3	15 514,7	23 737,5	24 212,3	71 069,8	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Registres de suivi des séances					40	80	120	120	360 5,000	14,493	-	-	-	-	633,8	1 292,9	1 978,1	2 017,7	5 922,5	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
Boîtes à images pour les nouveaux centres					40	40	40	-	120 10,000	28,986	-	-	-	-	1 267,5	1 292,9	1 318,8	-	3 879,2	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
<b>Subtotal Intégration de nouveaux CNC</b>											-	-	-	-	20 153,9	36 718,2	53 937,0	50 442,3	161 251,4	
<b>c. Formations annuelles des ANC</b>																				
ANC		30	50	50	50	50	50	-	330 50,000	144,928	4 391,3	7 465,2	7 614,5	7 766,8	7 922,1	8 080,6	8 242,2	-	51 482,8	IFAD_GRANT (50%); AUTRES_FIN (50%)
<b>Subtotal Appui aux centres de nutrition communautaires (CNC)</b>											25 469,6	93 464,5	95 333,8	97 240,5	119 339,2	137 887,2	157 129,4	147 291,5	873 155,7	
<b>Subtotal Education nutritionnelle et diversification de la consommation alimentaire</b>											39 346,1	114 516,4	98 988,8	100 968,6	123 141,9	141 765,9	161 085,6	151 326,9	931 140,1	
<b>Total</b>											160 757,5	466 312,4	446 069,6	408 692,7	529 582,9	394 016,9	188 156,3	158 287,9	2 751 876,3	

<sup>a</sup> 4 session x 20 pers = 80 auxiliaires

<sup>b</sup> 3 pers x 700 coop (540 pm+23 n. pou+38 a.pou+23 minil + 23 fourrages+ 29 AGLC). Session de 20 pers

<sup>c</sup> Environ 2 pers x 682 coop., session de 20 pers

<sup>d</sup> 18 classes de 2 ans. Total 450 femmes 25 x 18 classes

<sup>e</sup> 2 jeunes x 700; coop y compris GIE fourrages. Et session de 20 pers

<sup>f</sup> 2 jeunes par coopérative, session de 20 personnes

<sup>g</sup> Durant 1 jour à Nouakchott, avec 40 participants dont 30 venant de l'intérieur, y compris le cout de 20 jours de consultation (sénior) pour organiser, modérer et rédiger le rapport de l'atelier



République Islamique de Mauritanie  
 Projet de Développement de Filières Inclusives (PRODEFI)  
 Rapport de conception  
 Appendice 9 : Coûts et financement du projet

République Islamique de Mauritanie  
 Projet de Développement des Filières Inclusives  
 Table 3.2. Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs, Communication  
 Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (MRO)	Unit Cost (USD)	Totals Including Contingencies (USD)										Fin. Rule
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total			
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Suivi et évaluation des activités et impacts du projet</b>																							
<b>1. Enquêtes et études</b>																							
Enquête d'impact SYGRI/de référence	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	2	13.800.000	40.000	40 400,0	-	-	-	-	-	-	46 406,9	86 806,9 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Enquête socio-économique	Forfait	1	-	-	1	-	-	-	-	1	3 17.250.000	50.000	50 500,0	-	-	-	-	-	-	58 008,6	162 098,6 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Etude genre et pauvreté	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2 7.000.000	20.289,855	20 492,8	-	-	-	-	-	-	23 539,7	44 032,5 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Etudes de cas thématiques	Forfait	-	-	-	1	-	-	-	-	1	2 3.000.000	8.695,652	-	-	-	-	-	-	-	9 320,2	10 088,5	19 408,6 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Inventaire potentiels gomme et pain de singe dans zones d'intervention pour stratégie nationale	Forfait	-	-	0,5	0,5	-	-	-	-	1	34.500.000	100.000	-	-	-	-	-	-	-	52 540,2	53 591,0	106 131,2	ASAP ( 100% )
<b>Subtotal Enquêtes et études</b>												111 392,8	-	52 540,2	116 502,2	-	-	-	-	-	138 043,7	418 478,9	
<b>2. Ateliers et missions de S&amp;E</b>																							
Ateliers bilan semestriels (Antennes - National)	Nombre	2	2	2	2	2	2	2	2	16	1.000.000	2.898,551	5 855,1	5 972,2	6 091,6	6 213,4	6 337,7	6 464,5	6 593,8	6 725,6	50 253,9 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Atelier national d'auto-évaluation (National)	Nombre	1	1	1	1	1	1	1	1	8	5.000.000	14.492,754	14 637,7	14 930,4	15 229,0	15 533,6	15 844,3	16 161,2	16 484,4	16 814,1	125 634,8 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Atelier d'auto-évaluation participative avec les bénéficiaires (Antennes - annuel)	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	7.000.000	20.289,855	20 492,8	20 902,6	21 320,7	21 747,1	22 182,0	22 625,7	23 078,2	23 539,7	175 888,7 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Mission de revue à mi-parcours	Nombre	-	-	-	1	-	-	-	-	1	15.000.000	43.478,261	-	-	-	-	-	-	-	-	46 600,9 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Mission d'achèvement	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	1	1	13.800.000	40.000	-	-	-	-	-	-	-	-	46 406,9 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
<b>Subtotal Ateliers et missions de S&amp;E</b>												40 985,5	41 805,2	42 641,3	90 095,0	44 364,0	45 251,3	46 156,3	93 486,4	444 785,1			
<b>3. Dispositif de S&amp;E</b>																							
Manuel S&E avec révision à mi-parcours	Nombre	1	-	-	-	0,5	-	-	-	1,5	4.000.000	11.594,203	11 710,1	-	-	-	-	-	-	6 337,7	-	18 047,9 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Mise en place Progiel SSE	Nombre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	20.000.000	57.971,014	58 550,7	-	-	-	-	-	-	-	-	58 550,7 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Opérationnalisation SSE et maintenance du Progiel	Forfait	1	1	1	-	-	-	-	-	3	700.000	2.028,986	2 049,3	2 090,3	2 132,1	-	-	-	-	-	-	6 271,6 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Assistance technique internationale à l'année de démarrage	Forfait	1	-	-	-	1	-	-	-	2	10.000.000	28.985,507	29 275,4	-	-	-	-	-	-	-	-	60 964,0 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Gestion du SSE (collecte et saisie des données)	Mois	12	12	12	12	12	12	12	96	200.000	579,71	7 026,1	7 166,6	7 309,9	7 456,1	7 603,3	7 757,4	7 912,5	8 070,8	8 070,8	60 304,7 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
<b>Subtotal Dispositif de S&amp;E</b>												108 611,6	9 256,9	9 442,0	7 456,1	45 631,6	7 757,4	7 912,5	8 070,8	204 138,8			
<b>4. Renforcement de capacités en S-E</b>																							
Formation de l'équipe SE en SIG	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1.500.000	4.347,826	4 391,3	-	-	-	-	-	-	-	-	4 391,3 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Formation de l'équipe SE en Access basique et avancé	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	900.000	2.608,696	2 634,8	-	-	-	-	-	-	-	-	2 634,8 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Participation à des ateliers régionaux organisés par le FIDA	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	900.000	2.608,696	2 634,8	2 687,5	2 741,2	2 796,1	2 852,0	2 909,0	2 967,2	3 026,5	22 614,3 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
Assistance technique utilisation logiciels GPS et GIS opensource pour SE (honoraires+DSA+transport)	Pers/mois	1	2	2	2	2	2	2	14	2.587.500	7.500	7 575,0	15 453,0	15 762,1	16 077,3	16 398,8	16 726,8	17 061,4	17 393,3	17 728,3	113 755,7	ASAP ( 100% )	
<b>Subtotal Renforcement de capacités en S-E</b>												17 235,9	18 140,5	18 503,3	18 873,4	19 250,8	19 635,8	20 028,6	11 727,8	143 396,0			
<b>Subtotal Suivi et évaluation des activités et impacts du projet</b>												278 225,7	69 202,6	123 126,8	232 926,7	109 246,4	72 644,5	74 097,4	251 328,7	1 210 798,8			
<b>B. Gestion de savoirs et communication</b>																							
Elaboration plan de gestion des savoirs	Nombre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3.105.000	9.000	9 090,0	-	-	-	-	-	-	-	-	9 090,0 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Provision pour la mise en oeuvre du plan de gestion des savoirs	Forfait	0,5	1	1	1	1	1	1	1	7,5	6.900.000	20.000	10 100,0	20 604,0	21 016,1	21 436,4	21 865,1	22 302,4	22 748,5	23 203,5	163 276,0 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )		
<b>Subtotal Gestion de savoirs et communication</b>												19 190,0	20 604,0	21 016,1	21 436,4	21 865,1	22 302,4	22 748,5	23 203,5	172 366,0			
<b>C. Equipement et matériels</b>																							
Serveur	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2.000.000	5.797,101	5 855,1	-	-	-	-	-	-	-	-	5 855,1 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Logiciel anti-virus multi-poste	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	900.000	2.608,696	2 634,8	-	-	-	-	-	-	-	-	2 634,8 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Logiciel SIG avec licence pour deux postes	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3.000.000	8.695,652	8 782,6	-	-	-	-	-	-	-	-	8 782,6 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Smartphone GPS pour S&E géoréférencé	Nombre	6	6	-	-	4	4	-	-	20	120.750	350	2 121,0	2 163,4	-	-	-	-	-	-	-	7 376,1 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
Appareils photographique semi-professionnel	Forfait	3	-	-	-	-	-	-	-	3	300.000	869,565	2 634,8	-	-	-	-	-	-	-	-	2 634,8 IFAD_GRANT ( 50% ); AUTRES_FIN ( 50% )	
<b>Subtotal Equipement et matériels</b>												22 028,2	2 163,4	-	-	1 530,6	1 561,2	-	-	-	27 283,4		
<b>Total</b>												319 444,0	91 970,0	144 142,9	254 363,1	132 642,1	96 508,1	96 845,9	274 532,1	1 410 448,2			



## Appendice 10: Analyse économique et financière

### IX. Introduction

1. Le Projet de développement des filières inclusives (PRODEFI) s'inscrit dans les orientations énoncées dans la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) de la Mauritanie et dans la Note stratégique pour le programme pays du FIDA en Mauritanie (2016-2018). Il fait suite au Programme de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières (ProLPRAF) qui a été mis en œuvre de 2010 à 2016. Son objectif global est d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales pauvres, notamment des femmes et des jeunes. Tout comme le précédent projet, le PRODEFI a une stratégie d'intervention basée sur l'approche filière et axée sur la demande des marchés,<sup>141</sup> à la différence près que les filières et la zone d'intervention sont resserrées en vue d'un impact plus profond et durable.

2. La zone d'intervention du PRODEFI comprend les Wilayas (régions) de Brakna, de l'Assaba, du Gorgol, de Guidimakha, du Hodh El Gharbi et les Moughataas (départements) de Nema et Tembedra du Hodh El Charghi. C'est une zone à forte concentration de population rurale qui affiche une forte incidence de la pauvreté et une prévalence élevée de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique. Le groupe cible du projet est principalement constitué de ruraux pauvres dans les filières maraîchage, lait de chèvre, aviculture, produits forestiers non ligneux (PFNL) et pêche continentale.<sup>142</sup> La stratégie de ciblage retenue est inclusive et combine le ciblage des pôles géographiques d'intervention avec le ciblage des bénéficiaires suivant une approche participative.

3. Cette annexe présente la méthodologie utilisée, les hypothèses de base et les principaux résultats de l'analyse économique et financière du projet. L'objectif est d'identifier, calculer et comparer les coûts et les avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des agents économiques (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

4. La méthodologie utilisée est l'analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. La présente analyse est faite essentiellement sur la base des données collectées par la mission de conception auprès de l'unité d'exécution du ProLPRAF et des acteurs et partenaires des filières ciblées.

### X. Analyse financière

5. L'analyse financière vise à évaluer l'impact de l'adoption des nouvelles technologies proposées par le projet sur la situation financière des principales parties prenantes. Elle permet de s'assurer que le groupe cible aura des incitations financières suffisantes pour s'intéresser et participer aux activités du projet. En effet, les populations cibles ne participeront durablement aux activités du projet que si elles sont en mesure de faire face aux dépenses encourues grâce aux recettes générées et dégager un bénéfice plus élevé dans la « situation avec projet » que dans la « situation sans projet ». La réalisation de cette analyse est d'une importance particulière d'autant plus que la participation du groupe cible constitue une condition nécessaire à l'atteinte de l'objectif même du projet.

6. L'analyse financière du PRODEFI est conduite pour les activités qui s'y prêtent (génératrices de revenus) et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles. Elle est réalisée du point de vue : i) des producteurs et des groupements d'intérêt économiques (GIE) dans la filière maraîchage, ii) des producteurs et des GIE dans la filière lait de chèvre, iii) des producteurs et des GIE dans la filière avicole, iv) des GIE dans la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL), et v) des pêcheurs dans la filière pêche continentale. L'analyse effectuée vise à apprécier la viabilité financière de l'exploitation, c'est-à-dire le retour sur l'ensemble des ressources investies, que celles-ci proviennent de l'exploitant lui-même ou d'un organisme de crédit. Elle consiste d'une part à évaluer la capacité de l'exploitation à générer des résultats positifs et d'autre part à analyser la situation financière de l'exploitation afin de

---

<sup>141</sup> Lorsqu'ils existent, les Groupes de travail filière (GTF) identifient et programment les modèles de production et les initiatives 4P.

<sup>142</sup> Il est toutefois à noter qu'après la revue à mi-parcours de nouvelles filières pourraient être intégrées (sur la base d'études). Ces filières n'étant pas identifiées, elles n'ont pas été incluses dans l'EFA.

s'assurer du maintien de l'équilibre financier pour la continuité de l'exploitation. Il reste entendu que les modèles d'exploitation ont été élaborés aux fins de l'analyse, puisque dans la réalité les caractéristiques des exploitations varient généralement d'un endroit à un autre, en fonction des conditions agro-climatiques et de l'environnement socioéconomique.

## A. Filière Maraîchage

### Méthodologie et hypothèses

#### Rendements

7. En Mauritanie, les difficultés d'accès aux semences de qualité, la faible utilisation des fertilisants (chimiques et organiques) et la faible maîtrise des itinéraires techniques maintiennent les rendements à des niveaux relativement bas. Selon l'étude de la filière maraîchère réalisée par le ProLPRAF en 2015, les rendements moyens par spéculation seraient de l'ordre de 12 t/ha pour la carotte, 12 t/ha pour la tomate, 10t/ha pour le chou, 23 t/ha pour l'oignon et 17 t/ha pour la pomme de terre. Le tableau ci-dessous présente les rendements retenus dans les calculs, tirés de l'étude sur la filière maraîchère et des enquêtes réalisées par le Lycée de formation technique et professionnelle agricole de Boghé. Dans la situation avec projet, l'hypothèse retenue est un accroissement des rendements de 10% à la deuxième année, 20% à la troisième année et 10% à la quatrième année d'exploitation. Le taux cumulé d'accroissement des rendements ressort ainsi à 45%, ce qui est en deçà du taux d'augmentation des rendements suite à l'appui du ProLPRAF, qui selon l'étude sur la filière maraîchère serait compris entre 50% et 200%.

**Tableau 15: Hypothèses sur les rendements (Kg)**

Spéculations	Sans projet	Avec projet			
		AN1	AN2	AN3	AN4 –AN 15
Carotte	12 000	12 000	13 200	15 840	17 424
Tomate	12 000	12 000	13 200	15 840	17 424
Chou	10 000	10 000	11 000	13 200	14 520
Oignon	15 000	15 000	16 500	19 800	21 780
PDT	17 000	17 000	18 700	22 440	24 684
Moyenne	13 200	13 200	14 520	17 424	19 166

PDT : pomme de terre

8. Conformément à la convention comptable pour l'analyse des projets d'investissement agricole, il est supposé que la première année d'exploitation sera consacrée à la réalisation des investissements, dont la nature ici permet aux producteurs de continuer à produire pendant la période des travaux d'aménagement, avec toutefois des rendements équivalents à ceux de la situation sans projet.<sup>143</sup>

#### Prix financiers

9. En Mauritanie, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Les coûts de production entrent très peu en ligne de compte dans la détermination des prix de vente des produits maraîchers. Les prix sont généralement volatiles à cause de la saisonnalité de l'offre, de la faible capacité de stockage et du caractère périssable des produits maraîchers. La mise en marché de la production locale sur une période relativement courte entraîne

<sup>143</sup> La convention comptable pour l'analyse des projets d'investissement agricole (« convention temporelle ») admet que chaque transaction tombe à la fin de l'exercice comptable. La deuxième année du projet constitue, le premier exercice comptable au cours duquel se produisent les augmentations des coûts d'exploitation et des avantages supplémentaires (cf. Gittinger, analyse de l'investissement agricole, 1982, p. 113).

un effondrement des prix à la récolte. Mais, la mise en place des Dispositifs de commercialisation (DISCOM) par le ProLPRAF a permis de contenir cette volatilité et garantir au producteur un prix stable de 145 à 150 MRO/Kg pour les principaux produits maraîchers.<sup>144</sup>

10. Les prix retenus dans les calculs correspondent à ceux qui sont effectivement payés aux producteurs au départ de l'exploitation (prix bord-champ). Sur la base des informations collectées dans la zone d'intervention du projet, il a été retenu un prix de 145 MRO/Kg pour l'ensemble des spéculations.

#### Main-d'œuvre

11. La main-d'œuvre utilisée dans le maraîchage en Mauritanie est essentiellement familiale compte tenu du fait qu'elle n'est pas pleinement occupée pendant la saison sèche. Le recours à la main-d'œuvre rémunérée est rare et concerne principalement les grands producteurs. Compte tenu de la taille assez réduite de la superficie par ménage (0,025 ha) et de la taille du ménage, composé de 5 personnes en moyenne, la main-d'œuvre utilisée dans les modèles de production maraîchère est considérée comme étant de type familial. Le coût journalier de la main-d'œuvre salariée dans la zone d'intervention du projet est de 2 000 MRO par personne. Il a été affecté à la main-d'œuvre familiale un coût d'opportunité correspondant à ce taux de salaire, conformément à l'approche utilisée dans l'analyse financière d'autres projets récemment financés par le FIDA (ProDAF au Niger, par exemple).

#### Budgets de cultures

12. Sur la base des données primaires collectées sur le terrain par la mission de conception et des données secondaires rassemblées par le ProLPRAF, il a été élaboré, pour chaque type de technologie d'irrigation proposée par le projet, des budgets de cultures maraîchères (carotte, tomate, chou, oignon et pomme de terre) sur une superficie théorique d'un hectare. Les calculs effectués permettent de comparer la « situation avec projet » (adoption de paquets technologiques améliorés) à la « situation sans projet » (sans intervention du projet) et de détailler pour chaque culture les quantités produites, les prix unitaires, les produits d'exploitation et les charges d'exploitation y compris l'utilisation des intrants (semences, fertilisants) et de la main-d'œuvre pour les différentes opérations culturales.

13. Les budgets de cultures ont été élaborés pour une année dans la situation sans projet car il est fait l'hypothèse que sans intervention du projet les rendements et les charges d'exploitation resteraient à leurs niveaux actuels. Dans la situation avec projet, les budgets de cultures ont été élaborés sur plusieurs années, de façon à faire ressortir l'évolution graduelle des rendements après l'adoption des nouvelles technologies dont la maîtrise par les producteurs (généralement analphabètes) pourrait prendre un certain temps. Les pertes post-récolte ont été prises en compte dans les calculs dans la mesure où leur omission pourrait conduire à une surestimation des bénéfices du projet, notamment dans le cas des cultures maraîchères. Les taux retenus sont de 20% pour la tomate, le chou et l'oignon ; 15% pour la carotte et 10% pour la pomme de terre.

#### Modèles d'exploitation

14. A la lumière de l'expérience du ProLPRAF, il est prévu dans le cadre du PRODEFI la réalisation d'aménagements maraîchers basés sur les technologies et les dimensionnements des périmètres ci-après :

- (i) système californien 1 : réseau californien avec pompage thermique à partir d'un cours d'eau permanent (fleuve Sénégal et affluents, Gorgol), sur un périmètre type de 1 ha ;

---

<sup>144</sup> Les DISCOM sont des cadres de concertation interprofessionnelle promus par le ProLPRAF pour assurer l'organisation de la commercialisation des produits maraîchers. Les prix qui ont été négociés dans le cadre des DISCOM sont les mêmes pour toutes les spéculations. PRODEFI n'appuiera pas ce dispositif mais fera la promotion de la contractualisation.

- (ii) système californien 2 : réseau californien avec pompage solaire à partir d'un cours d'eau permanent (fleuve Sénégal et affluents, Gorgol), sur un périmètre type de 2 ha ;
- (iii) système californien 3 : réseau californien avec pompage simple à partir d'une mare, sur un périmètre type de 0,5 ha ;
- (iv) système de forage manuel : captage à partir d'un forage manuel avec pompe solaire, sur un périmètre type de 2 ha ;
- (v) système de forage profond : captage à partir d'un forage profond avec pompe solaire, sur un périmètre type de 2 ha.

15. Cette typologie de périmètres maraîchers a été retenue comme base de la définition des modèles d'exploitation types pour le calcul de la rentabilité financière des modèles de production dans le maraîchage. L'analyse est menée du point de vue du petit périmètre, exploité collectivement ou individuellement par des producteurs à raison de 0,025 ha par producteur. Les résultats financiers obtenus à l'échelle du périmètre ont ensuite été rapportés au nombre de producteurs pour estimer les résultats financiers par producteur.

16. Un compte d'exploitation type a été élaboré pour chaque modèle de production en rapportant les produits et les dépenses d'exploitation au niveau des budgets de cultures à la superficie emblavée pour chaque spéculation et en prenant en compte les coûts des investissements réalisés sur le périmètre y compris le besoin en fonds de roulement additionnel. Le bénéfice net de la situation sans projet a été déduit du bénéfice de la situation avec projet afin d'obtenir le bénéfice net additionnel sur la base duquel le taux de rentabilité interne financier (TRIF), la valeur actuelle nette (VAN) et le ratio bénéfiques/coûts (B/C) ont été calculés. La VAN est calculée au coût d'opportunité du capital de 16% qui correspond au taux d'intérêt généralement appliqué par les banques et autres établissements de crédit. Dans chacun des modèles, il est supposé que la superficie aménagée par le projet est composée pour moitié des terres emblavées dans la situation sans projet (sans aménagement) et pour moitié de nouvelles superficies (qui ne sont pas exploitées dans la situation sans projet). La répartition des superficies par culture est basée sur les habitudes agricoles dans la zone et sur l'orientation stratégique consistant à promouvoir les cultures à haute valeur ajoutée. La répartition de la superficie emblavée par spéculation se présente comme suit.

**Tableau 16: Répartition de la superficie emblavée**

Spéculation	Sans projet	Avec projet
Carotte	40%	30%
Tomate	20%	20%
Chou	20%	20%
Oignon	10%	20%
PDT	10%	10%

17. En ce qui concerne l'initiative 4P, il est pris comme modèle type un GIE composé de 9 coopératives maraîchères exploitant une superficie de 9 ha avec des privés pour la mise en place d'une unité d'une capacité de 50 tonnes avec chambre froide solaire pour le stockage/conservation/vente des productions. La durée de stockage pourrait varier d'un à trois mois en vue de bénéficier des prix plus rémunérateurs. La vente et le restockage se feront au fur et à mesure grâce à un appui du projet pour l'étalement de la période de récolte, en utilisant notamment des variétés hâtives et tardives et en jouant autant que possible sur le calendrier cultural. L'emplacement de ces unités devra être sur les marchés principaux en vue de mieux rentabiliser l'unité pendant la période hors saison maraîchère grâce à la prestation de services de stockage/conservation pour d'autres filières. Pour l'évaluation des produits et charges au niveau des périmètres maraîchers (9 ha), il a été supposé que ceux-ci sont de type californien 1 (superficie unitaire d'1 ha) qui est le principal modèle en termes de superficie aménagée. Les produits et charges obtenus sur ce modèle de production ont donc été utilisés dans l'élaboration du compte d'exploitation de l'initiative 4P.



### Résultats financiers

18. Sur la base de la méthodologie et des hypothèses ci-dessus exposées, la rentabilité financière des différents modèles de production et de l'initiative 4P se présente comme suit.

**Tableau 17: Résultats financiers de la filière maraîchage**

Modèle d'exploitation	TRIF	VAN (MRO)	VAN (USD)	VAN (USD) par exploitant	B/C
<b>Modèles de production</b>					
Système californien 1	29,0%	1 279 660	3 709	93	1,41
Système californien 2	25,5%	2 454 708	7 115	89	1,42
Système californien 3	26,4%	488 781	1 417	71	1,34
Forage manuel avec pompe solaire	23,9%	2 245 233	6 508	81	1,40
Forage profond avec pompe solaire	23,0%	2 038 509	5 909	74	1,38
<b>Initiative 4P</b>					
	22,2%	17 295 994	50 133	154	1,52

19. Il ressort de ce tableau une rentabilité financière satisfaisante pour les différents modèles de production. Les producteurs maraîchers pourront améliorer leur situation financière en adoptant l'un des modèles de production proposés par le projet. Le taux de rentabilité interne financier (TRIF) est compris entre 23% et 29% et la valeur actuelle nette (VAN) est comprise entre 480 000 MRO et 2,5 millions de MRO. Quant au ratio bénéfices/coûts, il est compris entre 1,34 et 1,42. La rentabilité de l'initiative 4P est aussi satisfaisante, avec un TRIF de 22,2% et une VAN de plus de 17 millions de MRO. La relative faible rentabilité du modèle « système californien 3 » s'explique par la petite taille du périmètre (0,5 ha) qui ne permet pas de rentabiliser au mieux les investissements. Il s'ensuit que dans la mise en œuvre du projet, il est important de veiller à ce que les périmètres soient d'une taille suffisante (au moins 0,5 ha) pour ne pas compromettre la rentabilité financière de l'investissement. En conséquence, dans l'examen des requêtes de financement, la superficie potentiellement aménageable devra figurer parmi les critères importants de sélection.

## **2. Filière Avicole**

### Méthodologie et hypothèses

#### Prix financiers

20. Les prix des produits et intrants avicoles sont librement déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. L'amélioration de la connexion routière avec le Maroc a renforcé la disponibilité des intrants sur le marché local, avec pour conséquence une baisse de leur prix à la faveur de la concurrence entre produits importés. Par exemple, le coût de revient d'un poussin (qui était importé du Sénégal) est passé de 600 MRO à 240 MRO.

21. Les prix retenus dans les calculs sont les prix de marché. Le tableau ci-dessous donne les prix financiers des intrants et des produits retenus dans les calculs. Les prix des autres équipements et intrants sont détaillés dans les comptes d'exploitation joints en appendice.

**Tableau 18: Prix financiers des intrants et produits de la filière avicole**

Rubriques	Unité	Prix Financiers (MRO)
<b>Productions</b>		
Poulet sur le marché secondaire	Tête	1 800
Poulet sur le marché principal	Tête	2 000
Viande de poulet sur le marché principal	Kg	1 200
Poussins (y compris transport)	Tête	297
Aliment volaille (y compris transport)	Kg	880
Soins vétérinaires	Nombre	72

### Main-d'œuvre

22. En Mauritanie, la main-d'œuvre utilisée dans l'aviculture est généralement de type familial, notamment dans l'aviculture traditionnelle. Mais, pour les modèles d'exploitation proposés dans le cadre du PRODEFI (coopératives, GIE), elle est essentiellement salariée. Pour le modèle de production, il est prévu une main-d'œuvre salariée pour le gardiennage et le nettoyage du poulailler avec un coût mensuel de 30 000 MRO. Pour l'initiative 4P, la main-d'œuvre salariée comprend un gestionnaire, deux ouvriers et un chauffeur, avec des taux de salaire mensuels respectifs de 200 000 MRO, 50 000 MRO et 50 000 MRO.

### Modèles d'exploitation

23. Le ProLPRAF a appuyé le développement du système de production avicole semi-intensif dans les zones rurales à travers l'appui à l'identification et au financement des modèles de production et des initiatives 4P. Le PRODEFI s'appuiera sur cette expérience pour passer à une plus grande échelle dans l'appui au développement du modèle de production avicole semi-intensif avec des poulaillers gérés par des coopératives féminines. Il est ainsi prévu un appui à la production et à l'initiative 4P dans laquelle les coopératives avicoles et un promoteur privé s'organiseraient en GIE pour installer et exploiter une unité d'abattage, de stockage et de commercialisation des poulets.

24. L'analyse financière a été menée d'une part du point de vue des coopératives avicoles bénéficiaires d'un appui à la production (poulailler) et, d'autre part, du point de vue du GIE créé dans le cadre de l'initiative 4P.

25. Pour l'évaluation de la rentabilité du modèle de production, sur la base de l'expérience du ProLPRAF, il a été retenu un modèle d'un poulailler d'une capacité de 500 têtes, avec un cycle de 45 jours et un total de 4 cycles par an (bandes). Les investissements comprennent la construction du poulailler doté d'un mini réseau d'énergie solaire, l'acquisition d'équipements tels que les mangeoires et abreuvoirs ainsi qu'un fonds de roulement pour l'achat de poussins et d'aliments pour volaille qui représentent plus de 60% des charges d'exploitation.

26. Pour l'évaluation de la rentabilité d'une initiative 4P, sur la base également de l'expérience du ProLPRAF, il a été retenu un modèle d'un GIE constitué de coopératives avicoles et d'investisseurs privés. Les investissements comprennent notamment la construction de 33 poulaillers d'une capacité de 500 têtes (4 cycles par an), la construction d'un local pour l'unité d'abattage/stockage avec chambre froide, une fourgonnette pour la commercialisation sur les marchés principaux, des installations connexes ainsi qu'un fonds de roulement équivalent à deux mois d'activité pour la prise en charge des achats de consommables et des salaires du personnel. Il est à noter que, compte tenu des investissements à faire, l'initiative 4P n'est viable qu'avec un minimum de 30 poulaillers de 500 têtes.

### Résultats financiers

27. Le tableau suivant présente la rentabilité financière du modèle de production et de l'initiative 4P dans la filière avicole.

**Tableau 19 : Résultats financiers de la filière avicole**

Modèle d'exploitation	TRIF	VAN (MRO)	VAN (USD)	B/C
Modèle de production	33,4%	1 593 625	4 619	1,25
Initiative 4P	19,4%	16 649 164	48 258	1,19

28. Les deux modèles sont financièrement viables. Le taux de rentabilité interne financier (TRIF) est de 33,4% pour le modèle de production et 19,4% pour l'initiative 4P. La valeur actuelle nette (VAN) au coût d'opportunité du capital de 16% est d'environ 1,6 millions de MRO pour le modèle de production et de plus de 16 millions de MRO pour l'initiative 4P.

### 3. Filière lait de chèvre

#### Méthodologie et hypothèses

#### Prix financiers

29. Les prix du bétail et du lait sont aussi déterminés par l'offre et la demande. Les prix utilisés dans les calculs sont les prix de marché, récapitulés dans le tableau ci-dessous en ce qui concerne les principaux intrants et produits.

**Tableau 20: Prix financiers des intrants et produits de la filière lait de chèvre**

Rubriques	Unité	Prix Financiers (MRO)
Chèvre	Tête	55 000
Bouc	Tête	60 000
Chevrette	Tête	16 000
Chevreau	Tête	15 000
Chèvre de réforme	Tête	20 000
Bouc de réforme	Tête	25 000
Lait cru	Litre	200
Lait transformé	Litre	400
Aliment de bétail	Forfait/chèvre/an	18 000

#### Main-d'œuvre

30. La main-d'œuvre utilisée dans un modèle de production de lait de chèvre est essentiellement de la main-d'œuvre familiale. Le système d'élevage retenu étant celui de stabulation dans des enclos à côté ou dans la cour familiale, les tâches exercées concernent notamment l'abreuvement, le nettoyage de l'enclos et en partie la quête de fourrage. Il est supposé que le ménage bénéficiaire passe en moyenne une heure de temps par jour à s'occuper du troupeau. La main-d'œuvre familiale a été valorisée au taux de 2 000 MRO par jour correspondant au taux de salaire journalier de la main-d'œuvre salariée. Pour l'initiative 4P, il a été considéré une main-d'œuvre salariée composée de trois ouvriers avec un taux de salaire mensuel de 30 000 MRO.

#### Modèles d'exploitation

31. Il est prévu que chaque femme bénéficiaire soit dotée de 4 chèvres de race laitière *guera* suitées (avec chacune un nouveau-né) avec un ratio d'un bouc de race laitière pour 16 chèvres. Sur cette base, il a été retenu pour l'analyse financière comme modèle de production un troupeau de 16 chèvres laitières suitées et un bouc de race laitière. Pour tenir compte de la dynamique démographique du troupeau, il a été construit un modèle dynamique sur la base des paramètres zootechniques établis dans le cadre de l'Initiative «Elevage, pauvreté et croissance (IEPC)» comme suit.

**Tableau 21: Paramètres zootechniques des caprins**

Mortalité	Taux
Taux de mortalité de chèvres	12,0%
Taux de mortalité de boucs	12,0%
Taux de mortalité de chevrettes	34,0%
Taux de mortalité de chevreaux	38,0%
Naissance	Taux
Taux de mise base bas	110%
Taux de prolificité	140%
Pourcentage de femelles à la naissance	50%
Pourcentage de males à la naissance	50%

32. La production de lait par chèvre a été estimée à 1,5 litres par jour, avec une période de lactation de 5 mois par an.<sup>145</sup> Il est supposé qu'un tiers (1/3) de cette production est consacré à l'autoconsommation et les deux tiers (2/3) à la vente.

33. Pour l'initiative 4P, il a été considéré un GIE constitué de 16 groupes de 4 femmes (soit au total 64 femmes productrices de lait de chèvre) et des privés pour la construction d'une mini laiterie approvisionnée par les membres avec une capacité d'environ 200 litres/jour. Les investissements comprennent notamment le local de la mini laiterie dotée d'un petit réseau d'énergie solaire, des équipements (pasteuriseurs, frigos solaires, etc.) et un fonds de roulement équivalent à 3 mois d'activités (charges de personnel et consommables).

### Résultats financiers

34. Le tableau suivant présente la rentabilité financière du modèle de production et de l'initiative 4P de la filière lait de chèvre.

**Tableau 22 : Résultats financiers de la filière lait de chèvre**

Modèle d'exploitation	TRIF	VAN (MRO)	VAN (USD)	B/C
Modèle de production	28,5%	983 613	2 851	1,28
Initiative 4P	37,4%	33 437 741	96 921	1,44

35. La rentabilité financière du modèle de production et de l'initiative 4P dans la filière lait de chèvre est aussi très satisfaisante. Le TRIF est de 28,5% pour le modèle de production et 37,4% pour l'initiative 4P. La VAN au taux de 16% s'élève à près d'1 million de MRO pour le modèle de production et plus de 33 millions de MRO pour l'initiative 4P.

## **4. Filière PFNL**

### Méthodologie et hypothèses

#### Prix financiers

36. Les prix des produits PFNL sont aussi librement déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. Le tableau ci-dessous donne les prix au producteur dans la zone de Guidimakha<sup>146</sup>, les prix sur les marchés principaux au niveau national et les prix retenus pour la vente dans le cadre de l'initiative 4P. Dans la situation sans le projet, les producteurs reçoivent généralement moins de la moitié du prix final. Avec le projet, il est supposé que les prix de vente s'amélioreraient de 50%.

**Tableau 23: Prix financiers des produits PFNL (en MRO)**

Produit	Prix producteur	Prix marchés principaux	Prix initiative 4P
Gomme	450	900	600
Jujube	50	200	75
Pain de singe	100	250	150
Balanites	60	200	90

<sup>145</sup> La race « Guera » d'origine espagnole produit entre 300 et 400 litres par lactation pour une durée de lactation de 5 à 6 mois par an. Par ailleurs, à l'issue des entretiens avec des bénéficiaires du ProLPRAF, la production par jour serait dans l'ordre de 1 litre par jour avec des races locales, ce qui veut dire qu'avec des races laitière on pourra facilement atteindre l'objectifs d'un 1,5 litres/jour.

<sup>146</sup> Guidimakha est une zone de forte production de PFNL en Mauritanie.

### Main-d'œuvre

37. La main-d'œuvre utilisée dans la filière PFNL est essentiellement de la main-d'œuvre familiale. En plus, il est prévu une main-d'œuvre salariée pour le gardiennage des magasins de stockage. La main-d'œuvre familiale est valorisée au coût de 2 000 MRO par jour et celle qui est salariée à 30 000 MRO par mois.

### Modèle d'exploitation

38. Sur la base de l'expérience du ProLPRAF, il a été retenu comme initiative 4P un GIE constitué de producteurs organisés au sein des Associations de gestion locale collective (AGLC) et des privés pour la construction de 5 magasins d'une capacité de 50 tonnes chacun. Il est supposé la répartition suivante des produits stockés par le GIE : 25% pour la gomme arabique, 15% pour le pain de singe, 30% pour les balanites et 30% pour le jujube. Les investissements comprennent la construction des magasins de stockage, l'achat de palettes pour le stockage et le fonds de roulement pour l'achat de PFNL auprès de producteurs membres des AGLC. Le détail concernant les autres dépenses de l'initiative 4P est donné dans le compte d'exploitation en appendice. Il est pris en compte dans les calculs une perte de 10% du poids de la gomme arabique pendant le stockage. Il est à noter qu'à travers leur cadre de concertation, les AGLC veillent à ce que les ressources naturelles soient gérées de façon durable.

### Résultats financiers

39. Le tableau ci-après présente la rentabilité financière de l'initiative 4P dans la filière PFNL.

**Tableau 24: Résultats financiers de la filière PFNL**

Modèle d'exploitation	TRIF	VAN (MRO)	VAN (USD)	B/C
Initiative 4P	23,7%	32 469 293	94 114	1,32

40. Ces résultats indiquent une rentabilité financière acceptable pour l'initiative 4P dans la filière PFNL. Le TRIF est de 33,7% et la VAN au coût d'opportunité du capital de 16% est de plus de 32 millions de MRO.

## **5. Filière pêche continentale**

### Méthodologie et hypothèses

#### Prix financiers

41. Les prix d'achat au pêcheur du poisson frais varient entre 300 et 500 MRO/kg (tilapia, poisson-chat) et exceptionnellement plus de 1 000 MRO/kg pour les espèces de grande taille (capitaine). Le prix sur les marchés finaux varie entre 500 et 750 MRO/kg pour les petits poissons, et jusqu'à 2 000 MRO/kg pour le capitaine. Quant au poisson fumé, dont le prix est généralement plus homogène, il est vendu par les femmes transformatrices entre 700 et 900 MRO/kg. Les prix retenus dans l'analyse sont de 500 MRO pour le poisson frais et 600 MRO pour le poisson séché.

#### Main-d'œuvre

42. La Main-d'œuvre utilisée dans la filière pêche est de type familial. En règle générale, les hommes s'occupent de la capture et les femmes interviennent en aval de la filière dans la transformation et la commercialisation du poisson. Le nombre total de jours de travail familial est estimé à deux fois le nombre de jours de pêche, en considérant qu'il faudrait en moyenne un jour pour la vente de la capture d'un jour. Cette main-d'œuvre familiale est valorisée dans les comptes d'exploitation au taux journalier de 2 000 MRO.

#### Modèle d'exploitation

43. Pour évaluer la viabilité financière de la pêche continentale, il a été retenu le cas de la pêche sur le lac de Foum Gleita où on distingue deux types de pêcheurs : les pêcheurs pauvres et les pêcheurs professionnels.

44. Les pêcheurs professionnels utilisent des pirogues et divers types de matériels de pêche (filets maillants, filets dérivants, palangres, lignes et nasses). Par ailleurs, ils effectuent en moyenne 64 sorties par an, réparties sur 10 mois, et enregistrent des rendements moyens par sortie de l'ordre de 26 kg de poissons. Ils représentent 20% de la population de pêcheurs (soit 75 personnes) et ont plus de facilité à écouler leur production en frais au niveau sur les marchés principaux car ils bénéficient d'un meilleur accès à la glace et aux moyens de transport. Il est fait l'hypothèse que 95% de leur production est commercialisée en frais à un prix moyen de 500 MRO/kg. Il s'ensuit que seuls 5% de leur production serait transformée en poisson séché qui, après une perte de poids d'environ 50%, est vendue à 600 MRO/kg en moyenne selon la qualité du produit. Leur autoconsommation est quant à elle estimée à 5% des captures.

45. La seconde catégorie des pêcheurs, dénommés « pêcheurs pauvres » est constituée de 300 pêcheurs qui pêchent moins souvent et avec des engins de moindre dimension (filet à main, éperviers). Ils effectuent en moyenne 48 jours de pêche par an pour des rendements de l'ordre de 5 kg par jour. Une part plus importante des captures est autoconsommée, estimée en moyenne 10% des captures. Par ailleurs, l'accès aux marchés est plus difficile, ce qui les amène à transformer près de 20% de leurs captures en poisson séché afin de le conserver pour leur propre alimentation ou pour la commercialisation.

46. L'appui du projet vise notamment à professionnaliser une bonne partie des pêcheurs pauvres, notamment en les dotant de matériels de pêche adéquats. Il est fait l'hypothèse que le projet ne réussira qu'à professionnaliser 75% des pêcheurs pauvres. Les 25% restants seront considérés comme des pêcheurs qui n'adoptent pas la technologie proposée par le projet. Dans la situation avec projet, le pêcheur qui adopte la technologie proposée aura un nombre de jours de pêche qui sera de 97 jours par an, avec des rendements de l'ordre de 27 kg par jour.

#### Résultats financiers

47. Le tableau ci-après présente la rentabilité financière des modèles de pêche continentale.

**Tableau 25 : Résultats financiers de la filière pêche**

Modèle d'exploitation	TRIF	VAN (MRO)	VAN (USD)	B/C
Pêcheur pauvre > professionnel	140,5%	2 071 048	6 003	1,64
Pêcheur professionnel > professionnel	40,6%	227 269	659	1,84

48. Ces résultats indiquent une rentabilité financière satisfaisante de l'activité de pêche pour les deux modèles identifiés. Pour le pêcheur qui était pauvre dans la situation sans projet, le ratio bénéfices/coûts est de 1,64 et la VAN est de plus de 2 millions de MRO. Quant au pêcheur qui était déjà professionnel dans la situation sans projet, le ratio bénéfices/coûts est de 1,84 et la VAN s'élève à environ de 230 000 MRO.

## **XI. Analyse Economique**

49. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du projet du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble. Elle se prête à la fois aux activités génératrices de revenus (objet d'analyse financière) et aux activités non directement génératrices de revenus (comme la réalisation des pistes rurales et la gestion durable de l'environnement). Compte tenu du large éventail des activités prévues, le PRODEFI aura sans doute beaucoup d'avantages économiques qu'il serait difficile de prendre tous en compte dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique (TRI et VAN). La présente analyse prend toutefois en compte les principaux avantages attendus du projet, résultant des appuis aux filières maraîchage, aviculture, lait de chèvre, PFNL et pêche continentale ainsi que de la réhabilitation des pistes de désenclavement et des effets sur l'environnement.

### **1. Méthodologie et hypothèses**

50. Comme l'analyse financière, l'analyse économique repose sur la comparaison entre la situation avec projet et la situation sans projet, le résultat imputable au projet étant le bénéfice net additionnel. La méthodologie utilisée pour l'analyse économique du PRODEFI est l'analyse coûts/bénéfices aux prix de référence dans laquelle les prix de marché des biens et services sont remplacés par des prix

fictifs qui reflètent mieux leurs coûts d'opportunité pour la société. Un taux d'escompte de 9% fourni par la Banque centrale de Mauritanienne (BCM) a été utilisé comme coût d'opportunité économique du capital.

51. L'analyse économique a été conduite pour une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le projet. Elle est effectuée en prix constants de 2016 en utilisant un taux de change de référence de 349 MRO pour 1 dollar des Etats-Unis, calculé sur la base des données de la Banque Mondiale (WDI)<sup>147</sup> concernant les importations et exportations et les données de l'Office national de la statistique (ONS) de la Mauritanie concernant les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

Où SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M le volume des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X le volume des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations.

52. Les prix financiers et les flux des coûts et des bénéfices ont été convertis en valeurs économiques, en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts, et en utilisant des facteurs de conversion spécifiques dans les budgets de cultures et les comptes d'exploitation. Des coefficients de conversion spécifiques ont été calculés suivant la méthode des prix de parité à l'importation pour la carotte (1,17), la tomate (1,17), le chou (0,83), l'oignon (0,96), la pomme de terre (1,37), l'urée (0,81) et la viande de poulet (0,91), sur la base des données recueillies auprès des importateurs à Nouakchott et des données de la Banque mondiale sur la prévision des prix des produits de base (janvier 2016). Pour les autres biens et équipements importés, il a été retenu un coefficient de conversion de 0,86 en considérant que les prix financiers comportent au moins la TVA dont le taux normal est actuellement de 16%. En ce qui concerne la main-d'œuvre, il a été retenu un coefficient de conversion de 0,75 pour tenir compte du chômage et du sous-emploi en milieu rural.

## 2. Analyse économique des pistes rurales

53. Il est prévu dans le cadre du PRODEFI la réhabilitation de 130 km de pistes rurales pour désenclaver les zones de production et faciliter la commercialisation des produits des filières ciblées. La remise en bon état des pistes dégradées a de nombreux effets positifs directs et indirects sur les populations et les économies locales, qui dépassent même le cadre des filières appuyées par le projet. Il s'agit notamment de : (i) le développement des échanges intra et extra régionaux grâce à une réduction du coût et du temps de transport ; (ii) l'augmentation des rendements et des superficies emblavées grâce à un meilleur accès aux intrants agricoles et aux services d'appui-conseil ; (iii) l'accroissement des prix au producteur en raison du meilleur accès aux marchés pour l'écoulement des productions locales ; (iv) la diminution des pertes post-récolte grâce à l'amélioration des conditions de transport et l'augmentation des débouchés ; (v) la diminution du coût d'exploitation des véhicules (entretien, réparation, consommation de carburant), en raison du meilleur état de la piste ; et vi) l'amélioration de l'accès aux centres de santé et d'éducation, qui a un impact positif sur le développement du capital humain.

54. Dans le cadre de la présente analyse, les bénéfices suivants ont été pris en compte dans la modélisation : (i) une réduction du taux des pertes post-récolte de 1 point de pourcentage<sup>148</sup> ; (ii) une baisse des coûts de transport / augmentation du prix payé aux producteurs de 1% ; (iii) une augmentation des superficies cultivées de 1% (iv) une augmentation des rendements de 1%.<sup>149</sup> Il reste entendu que d'autres bénéfices potentiels n'ont pas été pris en compte dans les calculs en

<sup>147</sup> World Development Indicators

<sup>148</sup> Les pertes post-récolte passent de 5% à 4% pour les céréales et de 17% à 16% pour les cultures maraichères.

<sup>149</sup> Hypothèses utilisées dans le cadre des projets similaires financés par le FIDA en Afrique de l'Ouest.

raison du manque de données suffisantes pour leur évaluation, à savoir : (i) la facilitation de l'accès aux centres de santé et d'éducation ; (ii) le développement dans la zone du commerce, des services et autres effets induits tels que l'installation de diverses activités génératrices de revenus ; et (iii) l'augmentation du trafic de véhicules et la diminution du coût d'exploitation des véhicules. Il est à noter qu'il a été pris en compte dans les calculs les coûts additionnels de production, découlant essentiellement de l'augmentation des superficies emblavées. Par ailleurs, il est prévu après l'exécution du projet des coûts d'entretien courant (annuel) et périodique (après 8 ans) équivalents respectivement à 10% et 50% du coût total des travaux.

55. Le modèle économique est basé sur l'hypothèse d'une zone d'influence d'un rayon de 10 km de part et d'autre d'un segment de piste de 10km. La zone d'influence est exploitée principalement pour la production des cultures maraichères et des céréales (mil/sorgho). Il est fait l'hypothèse basse d'un taux de mise en culture de 5% de la superficie de la zone d'influence.

56. L'analyse menée sur la base des hypothèses susmentionnées aboutit à un taux rentabilité économique de 36% et une VAN de 1,5 milliards de MRO. Ceci est en phase avec les conclusions de plusieurs études sur la rentabilité des investissements dans les infrastructures similaires.

**Tableau 26 : Résultats économiques de l'analyse des pistes**

Taille moyenne du tronçon de piste (Km)	10
Linéaire total (Km)	130
Bénéfice additionnel par Km/an (millions de MRO)	3,9
TRI économique pour les 130 Km (20 ans)	36%
VAN économique pour les 130 Km (20 ans ; @ 9% ; en millions de MRO)	1 475

### 3. Analyse économique des impacts environnementaux

57. Les activités financées par ASAP, qui font la promotion de meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles, permettront de générer des externalités environnementales positives pour la société (réduction des émissions et augmentation de la séquestration de carbone), au-delà des bénéfices « privés » liés à l'adaptation et la résilience des bénéficiaires au changement climatique. Le projet contribuera notamment à la gestion durable des ressources naturelles à travers la mise en place et l'accompagnement des Associations de gestion locale collective (AGLC).

58. Le bilan carbone des activités ASAP du PRODEFI, réalisé par l'expert environnementaliste de la mission de conception au moyen de l'outil EX-ACT de la FAO, fait ressortir un potentiel d'atténuation de (-) 1,5 t CO<sub>2</sub>-eq par hectare et par an. Bien qu'aucun fonds carbone de compensation ne soit accordé dans le cadre du projet, et que la valeur relative de l'atténuation du changement climatique (bénéfice social) soit très complexe à estimer, l'analyse économique a attribué un coût social au carbone séquestré. Sur la base des directives de la Banque mondiale sur la valorisation sociale du carbone dans la conception des projets, il a été retenu l'hypothèse basse d'un coût social de la tonne de carbone à 30 USD.<sup>150</sup>

### 4. Coûts et bénéfices économiques

59. Les coûts économiques du projet ont été générés avec le logiciel Costab qui déduit des coûts financiers les taxes et les provisions pour hausse de prix et applique le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la partie du coût du projet en devises<sup>151</sup>. Les trois composantes du projet ont été prises en compte dans le calcul du coût économique du projet. Toutefois, les montants prévus pour le financement des modèles de production et des initiatives 4P dans le maraîchage, l'aviculture, le lait de chèvre, les PFNL et la pêche continentale ont été déduits du coût du projet afin d'éviter une double comptabilisation car ces dépenses ont déjà été prises en compte dans les comptes d'exploitation. En outre, les coûts de la réhabilitation des pistes de désenclavement ont été déduits car ils avaient été pris en compte dans le calcul des flux économiques nets des pistes. Ces déductions ont été faites directement dans le Costab avant de générer les coûts économiques. Par ailleurs, il a été pris en compte un coût supplémentaire à prendre en charge sur le budget de l'Etat après la période d'exécution du projet pour assurer le suivi/évaluation et l'appui

<sup>150</sup> Cette hypothèse a été retenue dans d'autres EFA de projets financés par le FIDA en Afrique de l'Ouest.

<sup>151</sup> Le logiciel Costab a une option qui permet de générer automatiquement les coûts économiques du projet.



conseil, pour un montant 229 millions de MRO, équivalent au coût économique de la composante coordination/suivi-évaluation au cours de la dernière année d'exécution du projet.

60. Les bénéfices économiques quantifiables considérés dans l'analyse économique proviennent essentiellement de l'augmentation des productions maraichères, des productions avicoles, des productions de lait de chèvre et des ventes d'animaux, de l'augmentation des quantités de poissons pêchés et de la part du poisson vendu frais par rapport au poisson séché et de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Sur la base de la méthodologie et des hypothèses exposées ci-haut, les comptes d'exploitation élaborés pour les différentes activités ont été transformés en valeurs économiques, ce qui a permis d'obtenir par modèle de production ou par initiative 4P des bénéfices nets additionnels en prix économiques. Ensuite, par extrapolation, les bénéfices nets additionnels totaux de chaque filière ont été déterminés suivant le nombre de modèles d'exploitation prévus en lien avec les cibles retenues dans le cadre logique. Pour prendre en compte le fait que pour diverses raisons certains producteurs pourraient ne pas adopter les technologies proposées par le projet, il a été retenu un taux d'adoption de 90% pour les activités de production dans le maraichage, l'aviculture et la production de lait de chèvre. Pour l'activité de pêche, le taux d'adoption global retenu est de 80%. Les bénéfices économiques globaux du projet ont finalement été déterminés en ajoutant aux bénéfices découlant des filières ceux qui résultent des pistes rurales et du bilan carbone du projet.

## 5. Résultats économiques et analyse de sensibilité

61. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 20,5 % et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 9%, s'élève à 6 846 millions de MRO, soit 19,6 millions de dollars des Etats-Unis. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Il s'agit notamment de l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, des effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants) des filières, notamment sur les femmes et les jeunes.

62. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Même dans l'hypothèse d'une baisse des revenus de 30%, une hausse des coûts de 50% ou d'un retard des bénéfices de 2 ans, le taux de rentabilité économique demeure supérieur au coût d'opportunité du capital social (9%) et la VAN supérieure à 875 millions de MRO (2,5 MUSD). Le calcul des switching values indique que la rentabilité économique du projet ne serait nulle que lorsque les bénéfices du projet diminuent de 54% ou que le coût du projet augmente de 118%. Le tableau ci-après présente les résultats des tests de sensibilité réalisés en lien avec le tableau des risques du document de conception de projet (DCP).

**Tableau 27: Résultats des tests de sensibilité**

Scénarios		TRIE	VAN (9,0%)	
			Millions de MRO	MUSD
Cas de base		20.5%	6,846	19.6
Coûts +	10%	19.1%	6,263	18.0
Coûts +	20%	17.8%	5,681	16.3
Coûts +	50%	14.5%	3,934	11.3
Revenus -	10%	19.0%	5,579	16.0
Revenus -	20%	17.2%	4,312	12.4
Revenus -	30%	13.8%	2,463	7.1
Bénéfices retardés d'1 an		17.8%	5,337	15.3
Bénéfices retardés de 2 ans		15.4%	3,954	11.3
Taux d'adoption -	10%	13.0%	1,673	4.8
Taux d'adoption -	20%	11.2%	876	2.5
Rendements -	10%	11.1%	875	2.5
Prix de vente prod. -	10%	18.9%	5,780	16.6
Prix de vente prod. -	20%	16.6%	5,243	15.0

République islamique de Mauritanie  
 Projet de Développement de Filières Inclusives (PRODEFI)  
 Rapport de conception  
 Appendice 10: Analyse économique et financière

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE- PRODEFI

A)		MARAICHAGE					AVICULTURE		LAIT DE CHEVRE		PFNL		PECHE	
		Modèles de production					Initiative 4P	Modèles de production Initiative 4P	Modèles de production Initiative 4P	Initiative 4P	Initiative 4P	Modèles de production		
Californien 1	Californien 2	Californien 3	Forage manuel	Forage profond	Modèles de production Initiative 4P	Pêcheur pauvre						Pêcheur professionnel		
AN1	(2,099)	(5,806)	(1,041)	(6,631)	(6,871)	(65,801)	(2,231)	(128,044)	(915)	(21,878)	(96,753)	(470)	(171)	
AN2	413	1,000	213	1,244	1,244	12,861	807	32,040	(36)	3,175	23,819	649	4	
AN3	690	1,601	328	1,845	1,845	16,602	807	31,706	85	5,941	23,669	671	27	
AN4	760	2,049	364	2,293	2,293	17,961	807	31,942	228	9,358	23,819	744	99	
AN5	890	2,002	429	2,247	2,247	19,087	782	30,789	367	10,721	22,549	466	121	
AN6	73	714	(142)	(115)	(115)	5,256	532	9,466	501	11,732	23,819	838	193	
AN7	713	2,002	318	2,247	2,247	17,382	807	31,482	459	13,584	23,669	813	168	
AN8	937	2,049	475	2,293	2,293	19,329	807	31,738	515	14,530	23,819	983	340	
AN9	890	892	429	1,137	1,137	18,840	112	9,992	509	12,887	22,549	813	168	
AN10	760	2,049	364	2,293	2,293	17,587	807	31,569	557	14,884	23,819	813	168	
AN11	26	667	(188)	(162)	(162)	4,480	532	8,808	536	12,242	23,669	813	168	
AN12	937	2,049	475	2,293	2,293	19,000	807	31,409	536	14,772	23,819	983	340	
AN13	713	2,002	318	2,247	2,247	16,885	782	30,160	530	12,926	22,699	813	168	
AN14	937	2,049	475	2,293	2,293	18,783	807	31,191	531	14,622	23,669	813	168	
AN15	1,284	2,397	633	2,641	2,641	25,896	1,463	54,985	487	14,186	69,302	813	168	
AN16									480	11,277				
AN17									538	13,278				
AN18									550	14,935				
AN19									533	14,445				
AN20									2,150	17,823				
TRI (financier)	29.0%	25.5%	26.4%	23.9%	23.0%	22.2%	33.4%	19.4%	28.5%	37.4%	23.7%	140.5%	40.6%	
VAN (@16%, '000 MRO)	1,280	2,455	489	2,245	2,039	17,296	1,594	16,649	984	33,438	32,469	2,071	227	
VAN (@16%, SEU)	3,709	7,115	1,417	6,508	5,909	50,133	4,619	48,258	2,851	96,921	94,114	6,003	659	
B/C	1.41	1.42	1.34	1.40	1.38	1.52	1.25	1.19	1.28	1.44	1.32	1.64	0.84	

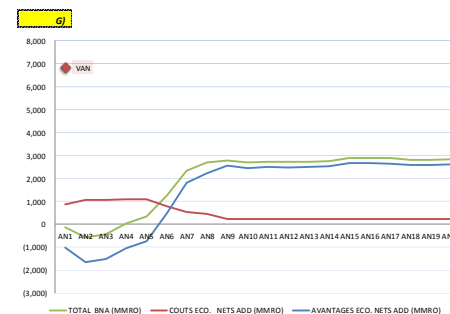
B) COÛTS DU PROJET ET INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE		
COÛT TOTAL DU PROJET en millions de SEU (MSEU) 45.2		
Coût de base (MSEU) 41.0		
Bénéficiaires	243,000 personnes	42,600 ménages
Coût par bénéficiaire	186 SEU par personne	1,061 SEU par ménage
Composantes		
Dynamisation des filières et développement des ap	20.2	GTF et 4P durables soutiennent le développement des filières et les intérêts des producteurs pauvres
Développement et promotion de modèles de production	18.7	Des initiatives de production réalisables, sensibles aux enjeux nutritionnels et orientés vers le marché sont adoptées par les bénéficiaires
Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	6.3	Part des producteurs qui augmentent la production commercialisée. Score de diversité alimentaire

C) PRINCIPALES HYPOTHESES & PRIX DE REFERENCE						
Produits a/	Unité	Accroiss. des rendements	Prix (MRO)	Intrants	Unité	Prix (MRO)
Carotte	kg	45%	145	NPK	kg	200
Tomate	kg	45%	145	Urée	kg	200
Chou	kg	45%	145	Sem. Carotte	kg	16,000
Chignon	kg	45%	145	Sem. Tomate	kg	32,000
Poulet	kg	45%	145	Sem. Chignon	kg	12,000
Lait	litre	200	3,800	Sem. Chignon	kg	18,000
Poisson	unité			Sem. PDT	kg	250
Viande poulet	kg	1,200		Poussin b/	unité	297
Gom. arabe	kg		450	Alim. Volaille b/	Tête	880
Pain de singe	kg		100	Alim. Bétail	kg	100
Balanites	kg		60	Main-d'oeuvre	Pers/jour	2,000
Jujube	kg		50	Ouvrier	Pers/mois	30,000
Poisson frais	kg		500			
Poisson séché	kg		600			
Taux de change Official (OER)		349		Coût d'opportunité du capital (financier)		16.0%
Taux de change de référence (SER)		349		Coût d'opportunité du capital social		9.0%
Facteur de conversion Standard		1.01		Facteur de conversion Output		1.05
Labour Conversion factor		0.75		Facteur de conversion Intrants		0.90

a/ Prix au producteur  
 b/ Y compris transport

D) BENEFICIAIRES, TAUX D'ADOPTION ET PHASING		Taux d'adoption									
Phase	AN	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	Total	
Maraichage	Bénéf. Total	4073	4526	4526	6799	4526	0	0	0	24,442	
	Bénéf. Adoptant	90%	3666	4073	4073	6110	4073	0	0	0	21,998
Aviculture	Bénéf. Total	262	331	262	262	262	0	0	0	1,388	
	Bénéf. Adoptant	90%	236	298	236	236	236	0	0	0	1,242
Lait de chèvre	Bénéf. Total	321	481	481	401	160	0	0	0	1,645	
	Bénéf. Adoptant	90%	289	433	433	361	144	0	0	0	1,656
PFNL	Bénéf. Total	513	513	479	667	148	0	0	0	2,320	
	Bénéf. Adoptant	90%	462	462	431	600	133	0	0	0	2,088
Pêche	Bénéf. Total	54	54	54	58	58	58	58	58	450	
	Bénéf. Adoptant	80%	43	43	43	46	46	46	46	360	
Autres et services	Bénéf. Total	313	219	2657	2657	2309	1768	150	150	12,105	
	Bénéf. Adoptant	85%	266	186	2259	2259	1963	1503	128	128	10,348
Ménages totaux										42,600	
Ménages adaptant										37,688	

F) ANALYSE DE SENSIBILITE				
Schéma de base	Δ%	Lien avec la matrice des risques	TRI	VAN (9%)
Bénéfices du projet	-10%	Combinaison des risques affectant les prix de vente de la production, les taux d'adoption et les rendements	20.5%	6,846
Bénéfices du projet	-20%		19.0%	5,579
Bénéfices du projet	-30%		17.2%	4,312
Coût du projet	10%	Haussé des prix des équipements d'irrigation et de pêche, des chambres froides, des matériaux de construction et du matériel	19.1%	6,263
Coût du projet	20%		17.8%	5,081
Coût du projet	30%		14.5%	3,934
Bénéfices retardés de 1 an		Combinaison des risques liés au taux d'adoption et à la capacité de mise en œuvre du projet	17.8%	5,337
Bénéfices retardés de 2 ans			15.4%	3,954
Taux d'adoption	-10%	Appui-conseil insuffisant, faible capacité et rétention face aux nouvelles technologies proposées par le projet	13.0%	1,673
Taux d'adoption	-20%		11.2%	876
Rendements	-10%	Appui-conseil insuffisant, faible capacité et faible utilisation d'intrants de qualité	11.1%	875
Rendements	-20%		0.0%	-
Prix de vente des producteurs	-10%	Fluctuation des prix sur le marché et faible capacité de gestion et de négociation	18.9%	5,780
Prix de vente des producteurs	-20%		16.6%	5,243





## **Appendice 11: Ebauche Manuel d'exécution du projet - version préliminaire**

1. Le manuel de procédures du PRODEFI s'inspirera des manuels existants<sup>152</sup> et sera constitué des éléments suivants : (i) un manuel opérationnel (qui inclut les aspects de suivi et d'évaluation) et (ii) un manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés. La structure des manuels sera la suivante :

### **Manuel opérationnel : aspects techniques, cadre institutionnel et modalités de mise en œuvre**

#### **I. Description du projet**

- 1.1 Objectifs et résultats du projet
- 1.2 Zone d'intervention
- 1.3 Stratégie d'intervention
- 1.4 Bénéficiaires du PRODEFI
  - Groupes cibles
  - Stratégie de ciblage des bénéficiaires
- 1.5 Structuration du projet et composantes opérationnelles
- 1.6 Mise en œuvre et partenariats
  - Partenariats de mise en œuvre
  - Partenariats avec d'autres projets et PTF

#### **II. Cadre institutionnel**

- 2.1 Pilotage
  - Comité national de pilotage (CNP)
  - Comité technique de pilotage (CTP)
- 2.2 Coordination et gestion
  - Organigramme du projet
  - Rôles et responsabilités du personnel

#### **III. Présentation du manuel opérationnel**

- 3.1 Objectifs du manuel
- 3.2 Mise à jour du manuel
  - Motifs de mise à jour du manuel
  - Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel
  - Méthodologie de mise à jour du manuel

#### **IV. Modalités de mise en œuvre des composantes opérationnelles**

- 4.1 Composante 1
  - Principes, méthodologie d'intervention
  - Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet
  - Sous-composante 1.1 : activités et maîtrise d'œuvre
  - Sous-composante 1.2 : activités et maîtrise d'œuvre
  - Sous-composante 1.3 : activités et maîtrise d'œuvre
- 4.2 Composante 2
  - Principes, méthodologie d'intervention
  - Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet
  - Sous-composante 2.1 : activités et maîtrise d'œuvre
  - Sous-composante 2.2 : activités et maîtrise d'œuvre
  - Sous-composante 2.3 : activités et maîtrise d'œuvre

#### **V. Gestion et coordination du projet (complétée par le TOME III)**

- 5.1 Suivi
  - Suivi d'exécution des activités : rôles et responsabilités, calendrier, outils

---

<sup>152</sup> Structure inspirée du manuel de procédures administrative du ProLPRAF

- Suivi des résultats : rôles et responsabilités, calendrier, outils
- Suivi des aspects genre et jeunes : rôles et responsabilités, calendrier, outils
- 5.2 Rapport et circulation de l'information
  - Rapports trimestriels, semestriels, annuels
  - Contrôle interne et Audit externe
  - Rapports pour le comité de pilotage
  - Rapports SYGRI et de suivi-évaluation
- 5.3 Suivi du FIDA
  - Supervision conjointe FIDA/ Gouvernement
  - Revue à mi-parcours
  - Evaluation finale
- 5.4 Suivi par le Ministère de tutelle
- 5.5 Evaluation d'impact

## **VI. Annexes**

- 6.1 Cadre logique détaillé
- 6.2 Format du cadre de présentation des chaînes des résultats du PRODEFI
- 6.3 Format du plan de suivi des indicateurs du PRODEFI
- 6.4 Attributions et rôles des acteurs impliqués dans le suivi-évaluation
- 6.5 Format du plan de travail et budget annuel (PTBA)
- 6.6 Format des rapports d'activités
- 6.7 Format des rapports de suivi semestriel consolidés
- 6.8 Format des rapports SYGRI annuels
- 6.9 Grille d'évaluation des partenaires de mise en œuvre
- 6.10 Termes de références du personnel de l'unité de coordination et des antennes
- 6.11 Modèle de contrat d'une initiative de partenariat public privé producteurs

## **Manuel des procédures administratives, financières et comptables**

### **Volume 1 : Description des procédures**

#### **SECTION 1 : INTRODUCTION : PRESENTATION DU MANUEL**

- 1.1. Champ d'application, Objectifs et Structuration du Manuel
- 1.2. Mise à jour et limites en matière de contrôle interne du Manuel

#### **SECTION 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME**

- 2.1. Zones du Programme
- 2.2. Groupes cible
- 2.3. Finalités/Objectifs
- 2.4. Composantes
- 2.5. Financement et Coûts
  - Plan de financement
  - Résumé des coûts par composante
  - Coûts totaux par composante et par source de financement
  - Financement par catégorie de décaissement
  - Flux financiers
- 2.6. Attelage institutionnel
  - Fonds International de Développement Agricole (FIDA)
  - Représentant de l'Emprunteur (tutelle financière)
  - Agent Principal (tutelle technique)
  - Comité de Pilotage (CP)
- 2.7. Repères significatifs
  - Date de signature de l'Accord de Financement
  - Date de mise en vigueur
  - Revue à Mi-Parcours (RMP)
  - Date d'achèvement
  - Date de clôture
- 2.8. Dispositif organisationnel et de gestion
  - Unité du Programme (UP)
  - Organigramme du Programme
  - Filière administrative, financière et comptable
  - Commission technique
- 2.9. Partenariats de mise en œuvre
- 2.10. Direction des Politiques, de la Coopération, du Suivi et de l'Evaluation (DPCSE/MDR)
- 2.11. Point Focal FIDA en Mauritanie

#### **SECTION 3 : PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

#### **SECTION 4 : PROCEDURES FINANCIERES**

#### **SECTION 5 : PROCEDURES COMPTABLES**

#### **SECTION 6 : PROCEDURES DE REPORTING, DE CONTROLE, DE SUPERVISION ET DE COORDINATION**

### **Volume 2 : Revue des Tâches/Responsabilités et Supports de Gestion**

#### **SECTION 1. REVUE DES TACHES ET RESPONSABILITES**

1. Description des postes de travail
2. Gestion des back up
3. Prise en charge du personnel

#### **SECTION 2. SUPPORTS DE GESTION**





## Appendice 12: Respect des politiques du FIDA

### I. Adhésion aux politiques du FIDA

Politique	Adhésion aux politiques du FIDA
Note Stratégique Pays 2016-2018	Fortement aligné avec les engagements prévus du FIDA en Mauritanie tels que décrits dans le draft de CSN 2016-2018 préparée parallèlement à PRODEFI
Stratégie de changement climatique	<u>Aligné avec la stratégie de changement climatique du FIDA (2010)</u> , en particulier avec les objectifs suivants (i) appuyer les approches innovantes pour aider les petits producteurs, femmes et hommes, à mieux résister au changement climatique; (ii) aider les petits exploitants à tirer parti des mesures d'incitation et des financements disponibles pour en atténuer les effets; et (iii) instaurer une concertation plus cohérente sur le changement climatique, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire.
Politique de finance rurale du FIDA	Les mécanismes et activités sous-jacentes proposées dans le cadre du projet sont alignés sur la stratégie nationale pour le secteur de la microfinance (2015) ainsi que les stratégies, principes et outils du FIDA dans le domaine de la finance rurale et de financement des filières. Il s'agit notamment : (i) <u>de la politique du FIDA en matière de finance rurale (FIDA, 2009)</u> ; (ii) des outils décisionnels du FIDA en matière de finance rurale (FIDA, 2010); (iii) de la note technique sur le financement à coûts partagés ou matching grants (FIDA-FAO, 2012); et (iv) des notes « how-to-do » sur les lignes de crédit, les fonds de garantie, l'accès des jeunes ruraux à la finance rurale, etc. Le projet s'efforcera de s'aligner avec les pratiques des autres acteurs du développement dans la zone.
Stratégie de ciblage du FIDA	Le PRODEFI s'engage auprès des ruraux pauvres, bénéficiaires privilégiés qui se trouvent au cœur des interventions du FIDA. Les appuis que le projet va apporter ont considérés les profils diversifiés des groupes cibles, notamment par une analyse de genre (sexe, âge) et une analyse des moyens d'existence (niveau de richesse); lesdits appuis répondent ainsi à leurs besoins, aspirations et priorités différenciés. Le PRODEFI s'assure également de prendre en compte la dimension ciblage, genre et jeunes tout au long du cycle de vie du projet. Le développement des stratégies et mécanismes de ciblage, genre et jeunes a été initié au cours de la conception; ces stratégies seront assorties de mesures opérationnelles pendant la mise en œuvre. Le projet veillera également à ce que cet aspect soit bien pris en compte lors du suivi de l'atteinte des résultats et l'évaluation des impacts du projet. <u>Conformément à la stratégie genre du FIDA</u> , le PRODEFI a développé des activités qui favorisent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'autonomisation économique : accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production et au financement, participation aux activités rémunératrices (activités en aval des filières, intégration dans les 4P), etc. ;</li> <li>- la représentation et la participation aux processus de prise de décision : inclusion des femmes et des jeunes dans les coopératives et les GTF, renforcement de capacités des organisations de femmes et de jeunes ;</li> <li>- le partage équitable des charges de travail : système d'exhaure, de captage et de distribution d'eau permettant d'alléger les charges de travail, technologie de transformation et de stockage, etc.</li> </ul>
Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)	Aligné. La Note est présentée en section II de l'appendice 12

## II. . Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique

### 1 Principales caractéristiques agro-physiques & enjeux (social, ressources naturelles et climat) de la zone d'intervention

#### a. Contexte socio-culturel

1. **Zone d'intervention.** PRODEFI intervient dans les wilayas les plus pauvres du Sud du pays : l'Assaba, le Brakna, le Gorgol, le Guidimakha, le Hodh El Gharbi, et les trois mughataas, de l'ouest du Hodh Ech Chargui : Timbédra, Néma et Djiguéni. Dans le contexte mauritanien ces zones sont densément peuplées. Elles sont affectées par une dégradation des ressources naturelles d'origine anthropique.

2. **Moyens d'existence.** Dans les zones ciblées, les populations vivent principalement de l'élevage extensif, de la culture pluviale ou de décrue et des transferts monétaires. La présence de cours d'eau et de ressources souterraines permet le développement localisé de productions irriguées. L'exploitation des produits forestiers non ligneux est une activité complémentaire clé qui représente 30% du revenu des ménages les plus pauvres. Les migrations saisonnières de main d'œuvre notamment de main d'œuvre masculine sont fréquentes. La zone ciblée, de sa part son climat, accueille saisonnièrement du bétail transhumant en provenance des régions et zones septentrionales.

3. **Pauvreté.** Selon l'EPCV réalisé en 2014, l'incidence nationale de la pauvreté est passée de 42% en 2008 à 31% en 2014 et la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu également des baisses respectivement de 5,1 et 2,8 %. L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les wilayas, permet de les classer en quatre groupes principaux dont le plus pauvre correspond au Guidimakha (33,9%), Assaba (26,5%), Brakna (24,6%), renfermant la moitié des extrêmes pauvres. La zone du projet est caractérisée par un niveau de malnutrition chronique élevé (Gorgol 30,0% ; l'Assaba 34,0% ; Guidimakha 32,7% ; Hodh El Gharbi 38,7%).

4. **Genre.** L'inégalité des genres est importante en Mauritanie. Les femmes participent activement aux activités productives en plus de leurs activités domestiques. Les groupes d'entraide ou associations féminines sont fréquents ce qui permet souvent d'accéder à des ressources foncières pour des activités génératrices de revenus. Certaines activités productives excluent les femmes pour des raisons sociales et de sécurité : collecte de la gomme, collecte des fruits de baobab.

5. **Vulnérabilité.** La zone du projet connaît une croissance démographique et une pression du cheptel importante. La variabilité naturelle du climat couplée aux incidences du changement climatique et à des ressources naturelles en raréfaction va en conséquence aggraver une vulnérabilité importante déjà visible supra dans les données de pauvreté et de malnutrition. La zone du projet est par ailleurs comme peu sûre du fait de la proximité de groupes terroristes.

6. **Migrations.** Le recours généralisé des hommes à la migration pour mobiliser des revenus indispensables à la couverture des besoins de base des ménages limite également la main d'œuvre disponible pour les travaux agricoles. Du fait de cet exode rural, un tiers (32%) des chefs de ménages sont des femmes.

7. **Foncier.** Les droits coutumiers et règlementaires cohabitent en zone rurale. Si l'espace agricole fait l'objet d'une appropriation familiale/individuelle, les zones hors finages de pâture et ou de forêt tombe généralement dans le régime d'accès libre et non approprié. Néanmoins la gestion des ressources naturelles hors finage est réglementée par le code forestier qui depuis 2011 a transféré le droit de délégation de gestion de ces ressources à des associations reconnues (les associations de gestion locale communautaires – AGLC). S'il n'est pas compliqué d'obtenir un droit d'usage dans le finage pour mettre en place des activités agricoles, le droit coutumier amène à interdire de planter des espèces pérennes qui pourraient servir de support ultérieur à une réclamation foncière.

8. **Conflit sur la ressource.** Les zones ciblées sont sous pression saisonnière de pâturage qui a par le passé amené des conflits violents mais la situation est apaisée à l'heure actuelle. Cela est facilité par une pluviométrie dans l'ensemble supérieure aux normales (par exemple, seules 4 années en dessous des normales sur le période 2016-1996 au Guidimakha d'après les données du PAM-VAM). L'apparition de grands troupeaux transhumant menés par des gardiens salariés ne facilite pas les mécanismes de gestion concertée en case de crise. La plantation d'arbres fruitiers est source de

conflit car elle peut être interprétée comme l'appropriation d'un espace où seul le droit d'usage avait été transféré.

9. **Capacités institutionnelles.** Elles sont faibles. Les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement sont différents. Ils disposent de peu de ressources humaines sur le terrain pour le conseil technique ou l'application de la réglementation. Le délai de publication des décrets d'application sur la gestion des ressources est très long.

## b. Ressources naturelles et leur gestion

10. L'Indicateur de Performance Environnementale (EPI, 2010) classe le pays au 161ème rang sur 163 pays. Cette faible performance est «liée à une combinaison de facteurs d'origine anthropique et de phénomènes climatiques qui accentuent la paupérisation des couches les plus vulnérables de la population » (PEP, 2013). La carte ci-dessous indique que la zone d'intervention est plutôt pastorale au Nord, agricole pluviale au Sud et que des poches de zones boisées alternent entre les deux.

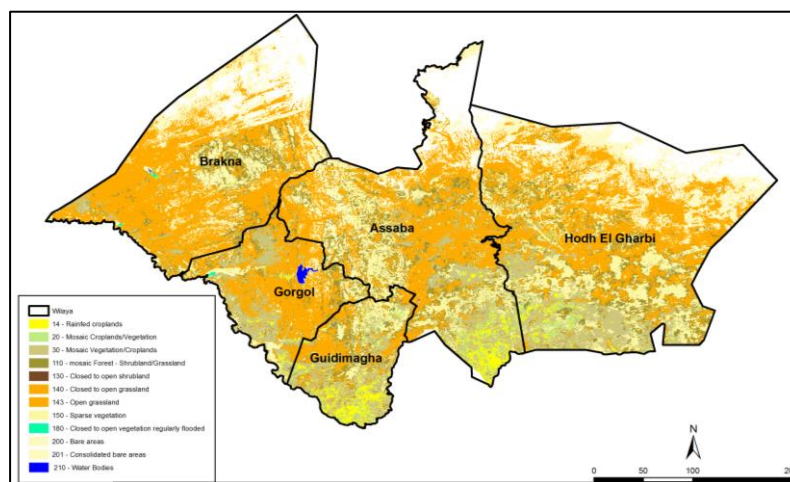


Figure a : Carte d'usage des sols, FAO, 2014

11. Environ 15% du couvert forestier national s'est dégradé durant les 30 dernières années. Il subit la forte pression sur le bois de feu (la productivité annuelle ne peut alimenter que le 10% des besoins) et l'émondage sauvage pour fourrage aérien (officiellement prohibé). Cela pèse sur les gisements de produits forestiers non ligneux. Les feux de brousse sont en régression en lien avec l'action gouvernementale, la mobilisation locale et la pression de pâturage.

12. Beaucoup de terres sont dégradées et ce phénomène est accentué par les effets du changement climatique (périodes sèches plus longues, températures en hausse). Compte tenu de la dégradation de nombreux espaces hors finage, les aménagements de CES DRS ont des effets limités (biomasse très maigre).

13. Les ressources en eau de surface sont souvent temporaires mais la zone du projet compte quelques sources permanentes (fleuve Sénégal, Gorgol noir soutenu par le barrage de Foug Gleita, Karakoro). Le pays dispose de sources en eau souterraines quoique limitées :

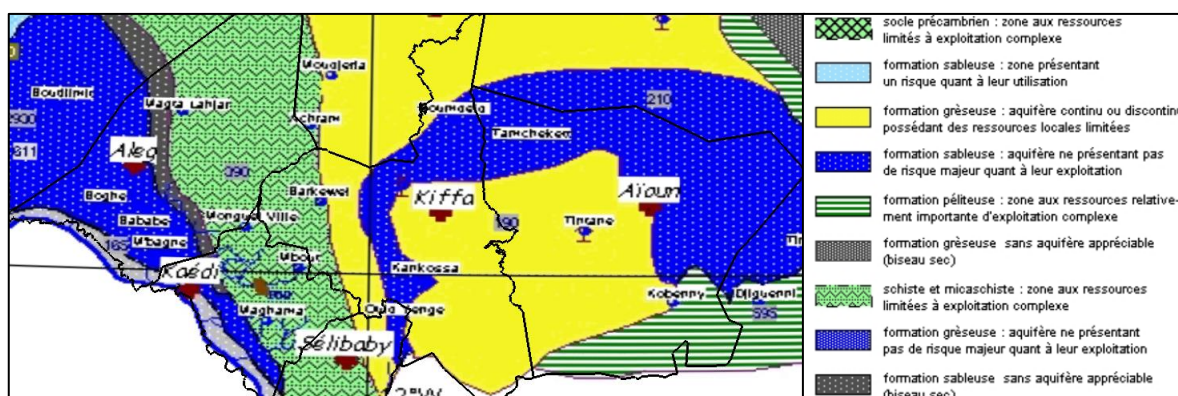


Figure b : Potentiels en eaux souterraines, Diagana & Thieye

- (a) Les formations gréseuses (50% de la zone du projet) ont une recharge très limitée et les dires d'acteurs (projet PDAO) font état d'une baisse continue. Il n'y a pas de données piézométriques
- (b) Les formations sableuses en bleu sont les plus propices avec des profondeurs allant de 10m (vallée du Karakoro) à 60m, mais ne concerne pas ou très peu le Guidimakha et le Gorgol. Malgré une faible pluviométrie, la nappe se recharge par sa bonne perméabilité et sa continuité géologique ;
- (c) Les formations schisteuses (en vert) couvrant plus de la moitié du Brakna, Gorgol et Guidimakha ne sont pas propices à l'exploitation d'eaux souterraines ;
- (d) Il y a un biseau sec en bordure du fleuve dans la région de Kaédi.

14. Sous l'effet des sécheresses, de la perte de milieu et du braconnage, il n'y a très peu de faune sauvage dans les zones d'intervention.

### c. Climat

15. Le climat de la zone d'intervention du projet se caractérise par un régime sahélien avec trois saisons : (i) une saison sèche et fraîche de novembre à février ; (ii) saison sèche et chaude de mars à juin (iii) une saison de pluie qui s'étend de juillet à octobre. La saison des pluies est hétérogène tant dans l'espace que dans le temps.

16. L'analyse des évolutions récentes de la pluviométrie fait ressortir que, depuis la fin des années 80' (décennies marquées par une pluviométrie faible), les précipitations ont en moyenne progressivement retrouvé des niveaux plus élevés. La variabilité interannuelle reste forte et le début de la saison humide est plus fréquemment retardé (exemple : 2015 et 2016 au Guidimakha). Sous l'effet du changement climatique, on s'attend à ce que ce retard de démarrage de la saison des pluies s'accroisse comme l'illustre les projections disponibles pour Kaédi à horizon 2030 ; pour autant les cumuls annuels ne devraient pas varier. La température moyenne va croître de l'ordre de 1°C.

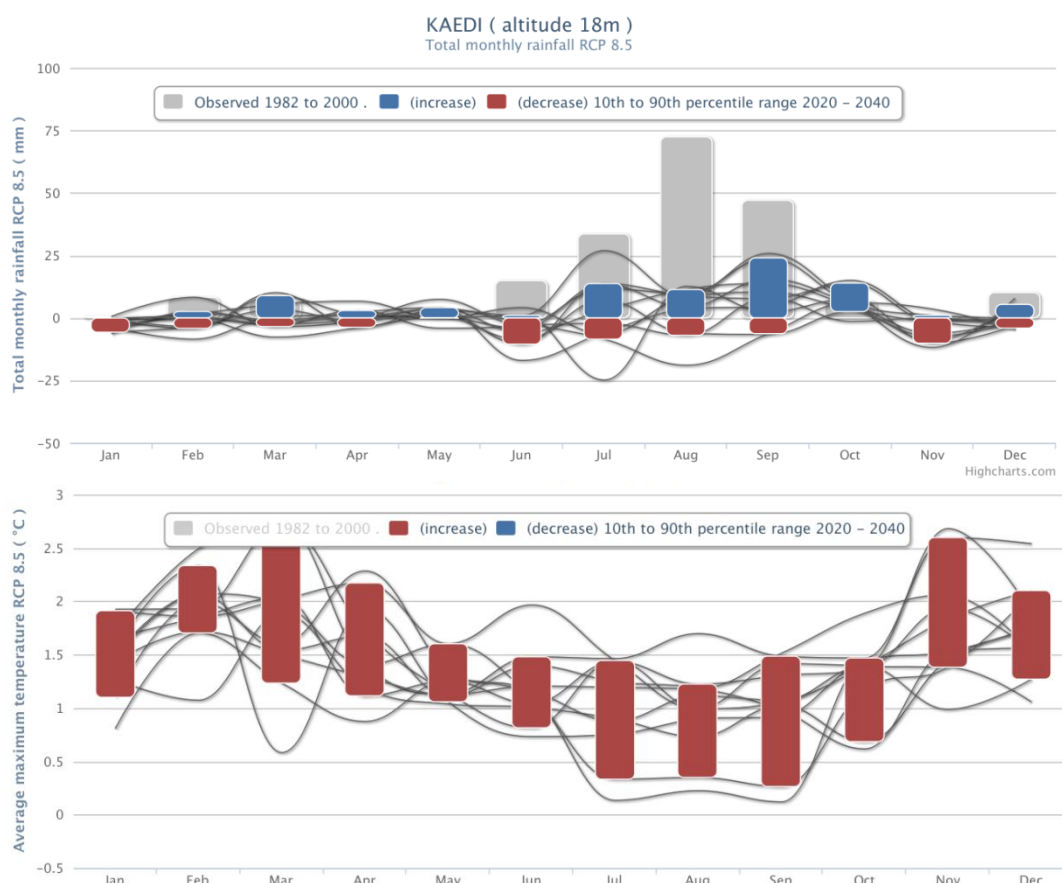


Figure c : Évolutions des précipitations et températures à Kaédi, horizon 2030, CMIP5

17. Ces évolutions vont entraîner mécaniquement un allongement de la saison sèche, de plus forts risques de fortes précipitations, une ETP et érosion accrue dans la zone du PRODEFI. Le maintien des cumules de précipitation à l'année devraient limiter l'impact sur la recharge des nappes et la perturbation du fleuve Sénégal. Par ailleurs, il n'est pas exclu que la recharge des nappes puisse être accrue du fait de la perte de rugosité par érosion : cette situation est documentée dans le bassin du fleuve Niger.

#### **d. Enjeux clés**

18. Les principaux enjeux pour les filières du PRODEFI et bénéficiaires associés seront ainsi :
- (a) La hausse des besoins en eau et du stress thermique des cultures irriguées ;
  - (b) La baisse de productivité de la biomasse (PFNL, pâturage) dans un contexte de forte pression de pâturage ;
  - (c) La gestion foncière et coutumières des mises en défens pour l'accès à la ressource eau, pâturage ou PFNL.

## **2 Impacts potentiels du projet d'un point de vue social et environnemental & risques et impacts du changement climatique**

### **a. Impacts clés**

24. **Impacts sociaux.** Le projet va renforcer la capacité de populations pauvres à augmenter et diversifier leurs sources de revenus et de produits alimentaires nutritifs. Il va en parallèle œuvrer pour améliorer durablement la productivité des ressources. Il aura donc un impact social positif global.

25. Le projet va également appuyer les instructions de gestion décentralisée des ressources naturelles (AGLC) à gérer durablement leurs ressources, à accroître leur productivité et la valeur ajoutée tirée de leur exploitation. Il aura donc un effet positif pour renforcer ces institutions décentralisées.

26. Les filières appuyées par PRODEFI sont pour certaines pro-pauvres et permettent aux femmes et aux jeunes de bénéficier directement des investissements du projet.

27. En mettant en place des zones de mise en défens pour reconstituer les ressources en PFNL, les activités vont retirer une partie de l'usage aux ressources pastorales et PFNL. Cependant cette mise en défens ne sera que temporaire (4ans) et vise à accroître ensuite la production.

28. En mettant en place des périmètres maraichers à proximité des ressources en eau de surface, le projet va effacer des surfaces d'accès à l'eau pour le bétail. Cet impact est cependant modéré car le projet se base sur une approche participative et sur des périmètres de petite surface grillagés ce qui n'empêchera pas de ménager des accès sécurisés à l'eau pour le bétail.

29. En investissant fortement sur de petites surfaces dans les périmètres maraichers, le projet pourrait générer des comportements opportunistes. Il est donc indispensable que l'entente foncière (coutumière ou administrative) soit présentée par le groupement avant le début des travaux afin qu'une fois ceux-ci réalisés, le propriétaire coutumier ne puisse pas chasser les bénéficiaires sans conséquences.

30. **Impacts environnementaux.** L'investissement dans la régénération du couvert de PFNL, de lutte contre l'érosion dans les formations riches et de promotion des systèmes maraichers à faible usage d'intrants de synthèses aura un effet positif sur l'environnement.

31. La promotion d'outils améliorés de collecte et de traitement des PFNL aura des effets positifs sur la ressource. L'appui au fonctionnement des AGLC vise aussi à renforcer les capacités de gestion locale des ressources selon les modèles actuels (gardiennage, tickets, cotisation, etc.)

32. Par le développement de l'irrigation le projet va accroître les prélèvements en eau. Il va cependant promouvoir la formation des groupements bénéficiaires à la gestion parcimonieuse des ressources. L'essentiel des prélèvements étant basé sur des ressources à faible risque d'appauvrissement, l'impact est estimé comme très modéré.

33. Le projet va permettre la mise en place d'une agriculture intensive sur de petites surfaces ce qui contribuera à réduire la pression anthropiques sur les autres surfaces. Le risque de lessivage d'intrant sera modéré par le renforcement des capacités promouvant la lutte intégré contre les maladies et le ralentissement du cycle de l'eau.

34. La distribution d'animaux va rester marginale vue le cheptel actuel mais compte tenu de leur destination à la hausse de la production laitière et du contexte de forte pression actuelle sur les pâturages, il sera essentiel de vérifier que la production fourragère de qualité par le projet couvre effectivement les besoins des animaux distribués. Le projet travaille avec des hypothèses optimistes qu'il conviendra de vérifier à la mise en œuvre (46 ha de fourrage irrigué pour 3910 têtes) via le CGES (annexe 2).

35. Les activités de génie civil auront des impacts environnementaux légers car elle concerne la réhabilitation de pistes existantes. Il n'y a pas de sites Ramsar dans la zone d'intervention du projet.

36. La simulation ExACT établit que le projet aura un effet positif sur le climat : il atténuera 54 000 teq CO2 sur 20 ans

37. **Risques climatiques.** L'érosion va croître sous l'effet du changement climatique. Les mesures prises pour la gestion de l'eau dans les zones maraichères et la CES DRS dans les zones de production de PFNL réduira les impacts et facilitera l'infiltration d'eau au niveau du bassin versant.

38. La hausse des consommations en eau liée à la hausse des températures va accroître les prélèvements sur la ressource et dégrader la performance économique des périmètres irrigués par moteur thermique. Pour les périmètres en solaire, la hausse des besoins n'aura que très peu d'incidence financière.

39. L'allongement de la saison sèche, la hausse des températures et les pratiques rudimentaire d'irrigation va faire croître la pression des maladies des maladies et parasites.

## **b. Changement climatique et adaptation**

40. Compte tenu des risques identifiés précédemment, il importe de mettre en place une gestion parcimonieuse de l'eau afin de maintenir la disponibilité dans un contexte de besoin croissant des cultures. Les investissements dans des moyens de pompage dont le coût d'exploitation dépend peu des volumes pompés tel que le solaire est un moyen d'adaptation à cette croissance des besoins. Il est essentiel que cela soit couplé à des mécanismes de gestion de la demande (redevance, techniques culturales, brise vent). Ces deux aspects sont prévus dans PRODEFI. Un suivi simple des niveaux d'eau dans les puits via leur coordonné GPS tel que prévu par PRODEFI aidera à détecter d'éventuels problèmes.

41. La promotion de la lutte intégrée dans le cadre des CEP est importante car elle permettra de réduire l'impact de la plus forte pression sanitaire.

42. Bien qu'il ne soit pas attendu d'incidence particulière à horizon 2030 du climat sur les ressources souterraines, les cartes des ressources présentées plus haut peuvent guider le choix des zones à aménager afin d'éviter les zones non propices et valoriser les investissements du projet au mieux.

43. Les risques d'inondations ne devraient pas significativement varier, donc il sera important de ne pas implanter les matériels sensibles dans des zones exposées aux inondations (bonne pratique de base pour les magasins de stockage et pompes fixes).

44. Le projet va appuyer le stockage de produits locaux pour accroître la valeur ajoutée captée par les petits producteurs (par accroissement de la valeur ou par séchage pour réduire les pertes maraichères). C'est un élément de résilience de la filière.

45. Concernant la production avicole, les fortes chaleurs sont un frein de productivité mais les poulaillers promus par PRODEFI ont un système de ventilation amélioré.

46. Pour les PFNL, leur production est sensible aux conditions de pluies. L'amélioration de l'infiltration de l'eau, la régénération d'espaces, et une récolte moins destructive va renforcer la productivité de ces ressources, même en année sèche. C'est donc un facteur clé d'accroissement de la résilience et de diversification des revenus.

47. Concernant la filière lait, la production sera affectée par les périodes de sécheresse et le développement innovant de production fourragère irriguée très intensive est un moyen de maintien de la filière. L'investissement dans des matériels de froid solaire est un point important également car il permet d'accroître la durée de mise en vente du produit en climat chaud et de réduire le risque de rupture d'alimentation électrique pour la chaîne du froid, plus fréquent en fortes chaleurs.

### 3 Catégorie environnementale et sociale

<i><b>Impact environnemental négatif anticipé</b></i>	<i><b>Mesures de mitigation prévue par PRODEFI</b></i>
Travaux de génie civil (réhabilitation de pistes, transport de moellons)	La réhabilitation des sites d'emprunt des matériaux de construction et de remblais devra constituer une clause dans les contrats de travaux avec les entreprises prestataires.
Rejets accrus de pesticides et fertilisants	Renforcement des capacités aux techniques durables de maraichage, de gestion parcimonieuse de l'eau et de réduction d'usage des intrants synthétiques (CEP)
Hausse des prélèvements en eau	Formation technique et institutionnelle pour l'usage économe des ressources Ciblage prioritaire des zones où la ressource est abondante (fleuves, rivières permanentes) Suivi de la nappe dans les puits/forages par les bénéficiaires et intégration dans le SE du PRODEFI Suivi routiniers d'éventuels conflits d'usage.
Hausse de la charge animale	Nombre limité de chèvres (4 000) Développement de périmètres fourragers irrigués intensifs de complément (46 ha)
<i><b>Impact social négatif anticipé</b></i>	<i><b>Mesures de mitigation prévue par PRODEFI</b></i>
Risque de conflit sur l'accès à la ressource agriculture/élevage	Peu d'investissement sur les mares Périmètres de taille réduite permettant accès inter parcellaire sécurisé des animaux (cellules grillagées)
Risque de conflit sur la mise en défens d'espaces sylvo-pastoraux	Les mises en défens seront temporaires le temps de la régénération du ouvert, les surfaces petites (5ha maximum)
Risque de spoliation post investissements maraichers	Entente foncière signée avant démarrage des investissements

48. Le projet ayant pris des mesures pour réduire ou effacer l'impact socio-environnemental, ces impacts étant ex ante de portée mesurée, on considère que le PRODEFI présente un **risque socio environnemental modéré, catégorie B**. Un CGES est en conséquence présenté en annexe pour suivre les impacts à risque.

### 4 Classification en matière de risque climatique

49. Les éléments suivants sont clés pour le classement climatique :

- Les cumuls de pluie ne vont pas varier significativement à horizon 2030 et il n'est en conséquence pas attendu d'évolution majeure des ressources existantes.
- L'impact du changement climatique sur le projet se manifestera principalement par le retard de productivité des PFNL (saison sèche plus longue), la hausse des besoins en eau d'irrigation, la hausse de la pression sanitaire en maraichage et les besoins accrus de refroidissement compétitif ;
- La diversification des sources de revenus peu permettre de réduire les impacts en année extrêmes, notamment sèches, et constitue une voie d'accroissement de la résilience des ménages ;

50. Des investissements dédiés étant prévues dans PRODEFI pour couvrir les risques précédemment listés, sur ressources ASAP comme dans les ressources régulières du FIDA, on considère que ce projet présente un **risque climatique modéré**.

## **5 Éléments recommandés pour la conception du projet et sa mise en œuvre**

### **a. Mesures d'atténuation**

51. Le Projet est appuyé par une subvention de l'ASAP et à couvert de nombreux risques climatiques au bénéfice de la durabilité des investissements du PRODEFI. Cela permettra notamment :

- De renforcer les capacités d'adaptation des parties prenantes en particulier en ce qui concerne la gestion des ressources eau, sols et espace sylvo-pastoral ;
- De maintenir la rentabilité de l'agriculture irriguée et la productivité de PFNL ;
- De promouvoir des moyens de pompage et de refroidissement plus résilients (solaire).

52. Le projet inclura dans les contrats des prestataires la réhabilitation des sites d'emprunt des matériaux de construction et de remblais.

53. Le projet suivra la hauteur des niveaux d'eau dans les puits réalisés ainsi que l'occurrence des conflits sur la gestion de l'eau

54. Le projet forme les agriculteurs à l'usage usage raisonné des intrants agricoles.

55. Le projet accroît la production de fourrage sur la zone cible.

### **b. Approches à bénéfices multiples**

56. Le renforcement de la production de biomasse (PFNL et fourrages) a un effet positif sur le climat tout en générant des ressources monétaires supplémentaires.

57. L'appui à la création de valeur à partir de la gestion collective des ressources naturelles facilite la cohésion sociale en plus de la connectivité aux filières.

58. L'amélioration des zones de gommeriaie et de baobab bénéficiera à la faune (habitats supplémentaires) et au bétail (pâturage saisonnière).

59. L'appui à la transformation (séchage local, concassage d'amandes de balanites, etc.) va profiter à la filière mais également au petit artisanat local.

60. La promotion à grande échelle d'énergie solaire va faciliter le transfert de technicité vers les villes secondaires du pays et crée des opportunités d'emploi (entretien et réparation des pompes solaires ne sera plus nécessairement fait depuis Nouakchott), tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre pour l'énergie de pompage.

### **c. Incitations aux bonnes pratiques**

61. En conditionnant l'installation des matériels d'irrigation à la réalisation de haies brise vent, à la mise en place d'un comité de gestion des redevances d'entretien et de suivi de la nappe, PRODEFI contribue à la meilleure gestion de la ressource.

62. En appuyant les maillons d'amélioration de la qualité, le projet va aider à capter plus de valeur ajoutée au niveau local.

### **d. Processus participatifs**

63. Le Projet s'appuie sur les instances participatives de gouvernance locale mises en place par les projets de la GIZ depuis 15 ans, avec qui le ProLPRAF ou le PASK II collaborent (AGLC).

64. L'appendice 2 relative au ciblage détaille comment .PRODEFI développera des mesures de ciblage direct qui reposera sur une démarche participative associant la communauté et une catégorisation sociale basée sur des critères de pauvreté, de vulnérabilité, et d'accès aux ressources et des marchés sera réalisée en vue de favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes dans les activités du projet



## 6 Analyse des alternatives

65. Le développement du maraichage permet d'inclure de groupes de femmes pauvres dans les bénéficiaires du projet sur de petits espaces avec une bonne acceptabilité sociale. Aucune autre alternative simple et rentable dans les zones du PRODEFI ne peut permettre un ciblage des femmes si spécifique.

66. La conception n'a pu proposer l'utilisation de matériels d'irrigation plus efficaces faute de technicité. Néanmoins cette alternative sera promue à échelle limitée pour les exploitantes les plus performantes.

67. Afin d'inclure les pauvres dans la filière laitière, PRODEFI a ciblé le lait de chèvre. Le lait de vache est une alternative économique existante mais moins inclusive pour les pauvres.

68. Les analyses économiques montrent que le pompage de surface est le plus rentable dans la zone. Cependant des systèmes alternatifs sur la base de forage et de puits ont été conservés pour permettre un meilleur maillage d'intervention du PRODEFI, les ressources en eau de surface étant répartie inégalement sur la zone d'intervention.

## 7 Analyse institutionnelle

### a. Cadre institutionnel

69. Les activités proposées en terme de gestion de l'érosion et de développement des cultures irriguées efficaces en eau se placent dans les priorités nationales de la Mauritanie sur le volet climat-agriculture (INDC, PANA, PAN-LCD, SNDD). PRODEFI prend ainsi part à l'effort national dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la République islamique de Mauritanie au niveau national comme international.

70. Le projet sera mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture. Les investissements qu'il entreprendra devront se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux études d'impact environnemental et sociale notamment le décret 2007-105 concernant la mise en œuvre de la Loi cadre sur l'environnement (2000). Le décret 2007-105 prévoit qu'une notice d'impact environnemental soit nécessaire pour la réhabilitation des pistes et les périmètres inférieurs à 200 ha (cas du PRODEFI)<sup>153</sup>. Cela est une partie intégrante des frais d'étude prévus au budget, cette étude étant relativement simple.

71. Les activités qui seront promues rentrent dans le cadre des lois n° 2005-30 portant Code de l'eau, n°44-2000 portant Code pastoral et loi n° 97-007 portant Code forestier. Conformément à ces deux derniers textes, PRODEFI s'appuiera sur les structures ayant obtenu délégation de gestion des ressources naturelles communautaires sous forme participative.

### b. Renforcement des capacités

72. Le projet prévoit les formations suivantes :

- Gestion de mécanismes d'épargne SILC
- Gestion économe des ressources en eau et mécanismes d'entretien des matériels ;
- Techniques maraichères durables, économes en eau et en intrants de synthèse ;
- Collecte et traitement durable des PFNL ;
- Conduite des élevages avicoles et caprins laitiers ;
- Chantiers écoles sur les chantiers de génie civil/rural ;
- Renforcement des capacités de négociations au niveau des tables comités de filière.

---

<sup>153</sup> <http://faolex.fao.org/docs/pdf/mau146663.pdf>

### **c. Financement additionnel**

73. Ce projet pourrait ouvrir des voies de collaboration vers des financements destinés à introduire du transfert de technologie, notamment en ce qui concerne le goutte à goutte. Cependant, la rentabilité limitée de la production maraichère en Mauritanie et le manque de technicité rend ce type d'investissement innovant peu propices à générer de forte plus valeur en terme économique et financier à court terme dans la zone du projet.

## **8 Suivi-Évaluation**

74. Le projet mettra un accent particulier sur le suivi évaluation en utilisant l'outil SIG et GPS, y compris pour le suivi des ressources en eaux souterraines.

75. Le projet étant de catégorie B, un plan préliminaire de gestion environnemental et social est présenté en Annexe 2.

## **9 Informations complémentaires requises pour compléter la revue**

75. La localisation des bénéficiaires et des zones d'exploitation finale devant être affinée à la mise en œuvre du projet, il n'a pas été possible de passer en revue le zonage des parcelles irriguées versus la carte des potentialités hydrologique ni d'affiner le zonage des zones de PFNL à réhabiliter. Ces deux aspects seront donc reportés à la mise en œuvre afin de s'assurer d'une part le plus fort taux de réussite pour les forages/puits, d'assurer que les magasins ou forages fixes ne soient pas menacés par les risques d'inondation, et enfin de s'assurer que le ciblage des zones de PFNL à réhabiliter correspond à des zones de fort potentiel.

## **10 Consultations avec les bénéficiaires, la société civile, le grand public, etc.**

76. La liste des acteurs rencontrés par la mission se trouve en annexe au document de conception. Le grand public n'a pas été consulté car le projet ne prévoit pas d'intervention ayant un impact majeur. Les communautés rencontrées ne seront pas nécessairement celles qui bénéficieront des investissements compte tenu des modalités de ciblage, mais elles ont été choisies pour leurs similarités avec le type de communauté cible escompté pour PRODEFI.

## Annexe 1 : Plan préliminaire de gestion environnementale et sociale

Paramètre	Activité	Indicateur de performance	Donnée de référence	Responsable pour la référence	Responsable du suivi durant la mise en œuvre du Programme	Moyens de suivi	Fréquence de suivi recommandée	Coûts de suivi estimés
Dégradation de l'environnement lié à la réalisation des travaux d'aménagement	Intégration d'une clause de remise en état dans les contrats de passation de marchés	Les abords des voies ont repris leur état initial ou sont restées en l'état sur demande de la communauté	n.a.	n.a.	Responsable passation de marché	DAO PV de fin de chantier	Début, milieu, fin de chantier	Inclus dans le suivi évaluation technique
Risques de rejets accrus de pesticides et fertilisants	Formation aux bonnes pratiques de la FAO	Nombre de personnes formées appliquant les recommandations	Questionnaire aux bénéficiaires avant la formation	Formateur	Responsable SE	Rapport de suivi des ONG Enquête routinière équipe SE	trimestrielle	Compris dans le cout de suivi par ONG et SE
Impact des prélèvements supplémentaires en eau	Formation des groupements à l'usage parcimonieux des ressources  Suivi des hauteurs d'eau	Nombre de périmètres ou le groupement régule l'accès au pompage et l'entretien (règles, contributions, etc.)  Taux de forages et puits suivis trimestriellement	Questionnaire aux bénéficiaires avant la formation	Formateur	Responsable SE	Rapport des ONG en charge du suivi technique des groupements maraichers Enquête routinière équipe SE	trimestrielle	Compris dans le cout de suivi par ONG et SE
Charge animale non compensée par le projet	Suivi parallèle de la productivité des périmètres	Taux de couverture des besoins alimentaires des	0% (pas d'animaux introduit)	n.a.	Responsable SE	Rapport de suivi des ONG en charge du suivi technique des	trimestrielle	Compris dans le cout de suivi par ONG et SE

	fourragers et des animaux amenés par le projet	animaux introduits par les périmètres fourragers ou maraichers (marafalfa et niébé fourrager)				46 périmètres fourragers et des périmètres maraichers produisant du niébé fourrager ONG en charge de la distribution des animaux		
Conflit sur l'accès à la ressource agriculture/élevage	Comptage des conflits liés aux périmètres créés par PRODEFI	% de conflits résolus	0	n.a.	Responsable SE	Rapport de suivi des ONG en charge du suivi technique des périmètres maraichers	Mensuelle	Compris dans le cout de suivi par ONG et SE
Risque de conflit sur la mise en défens d'espaces sylvo-pastoraux	Comptage des conflits liés aux mises en défens créées par PRODEFI	% de conflits résolus	0	n.a.	Responsable SE	Rapport de suivi des ONG en charge du suivi technique des PFNL	Mensuelle	Compris dans le cout de suivi par ONG et SE
Risque de spoliation post investissements maraichers	Comptage des conflits liés aux périmètres créés par PRODEFI	% de conflits résolus	0	n.a.	Responsable SE	Rapport de suivi des ONG en charge du suivi technique des périmètres maraichers	Mensuelle	Compris dans le cout de suivi par ONG et SE

## Appendice 13: Note sur la mise à l'échelle

### Questions à envisager au stade de la conception

#### Vision

1. *Qu'est-ce qui doit être reproduit à plus grande échelle? Les enseignements tirés des interventions antérieures sont-elles suffisamment rigoureuses pour justifier leur reproduction à plus grande échelle?*

Comme décrit dans l'annexe 3 du DCP sur les leçons apprises, un certain nombre d'innovations et de bonnes pratiques introduites par le ProLPRAF seront mises à l'échelle :

- *L'approche filière répondant à la demande des marchés, à travers la concertation des acteurs au sein des groupes de travail filières (GTF).* L'état des lieux des GTF réalisé lors du design du projet, ainsi que les leçons apprises du ProLPRAF, ont permis d'identifier de façon rigoureuse des appuis à plus grande échelle au niveau de la gouvernance des GTF, leur organisation, leur capacités de plaidoyer, de leadership et de représentation des jeunes.
- *Les initiatives de partenariat public-privé-producteurs (4P)* qui ont été développées et introduites par le ProLPRAF pendant la dernière année de mise en œuvre et qui servent comme modèle de développement des initiatives 4P de PRODEFI (voir section I du DCP) ;
- *L'appui à des filières pro-pauvres répondant à la demande des marchés* (voir DT filières), avec la mise à l'échelle des interventions de ProLPRAF dans les filières maraîchage, aviculture, lait de chèvre et PFNL et l'introduction de la filière pêche continentale avec un test pilote sur le lac de Foum Gleita ;
- *La capitalisation des petits producteurs à travers l'épargne (modèle CECI):* pilote testé par *Catholic Relief Services (CRS)* en Mauritanie et dont les résultats paraissent promoteurs après les rencontres et visites de terrain effectuées lors de la mission. Les expériences similaires dans d'autres pays de la sous-région justifient une reproduction de l'initiative à plus grande échelle ;
- *L'appui aux associations de gestion locale communautaire (AGLC)* pour la gestion concertée des ressources naturelles, en particulier pour la filière « produits forestiers non-ligneux » (PFNL) (voir DT production agricole et ASAP).

2. *Si un projet innove/teste un nouveau modèle/une nouvelle approche, dans quelle mesure le projet a-t-il identifié les domaines et les approches susceptibles d'accumuler des savoirs au cours de la mise en œuvre afin de guider les futures décisions sur la transposition à plus grande échelle?*

Ceci sera notamment important pour l'ajustement du modèle des initiatives 4P, les groupes CECI et le test pilote sur la pêche. Voir section « apprentissage et gestion des savoirs » du DCP. Une attention particulière sera attribuée aux approches de valorisation des savoirs endogènes générés par le projet. Des documents techniques et de capitalisation seront produits au fur et à mesure des expériences et des résultats du projet. Lesdits résultats seront également communiqués lors des différents ateliers nationaux et internationaux. Les résultats seront mis à la disposition de différents partenaires en vue de leur transposition à plus grande échelle, leur utilisation pour le dialogue politique et leur prise en compte dans la conception de nouveaux projets.

3. *Quelle ampleur l'intervention soutenue par le projet ou le programme du FIDA devra-t-elle avoir au final dans le pays? Autrement dit, combien de personnes, ménages, districts, etc., pourront et devront être atteints au bout du compte? Quel sera l'impact économique?*

- *Bénéficiaires:* 42 600 ménages seront directement ciblés par PRODEFI, correspondant à 243 000 personnes (voir cadre logique et section II.A du DCP)
- *Impact économique positif.* Le TRIE est au-dessus du taux d'escompte et la VAN du projet est positive (voir annexe 10, analyse économique et financière)

4. *D'où viendra la durabilité à l'avenir et comment le choix des partenaires clés sera-t-il justifié?*

Comme mentionné dans la section D du DCP, la durabilité de PRODEFI sera assurée par :

- Le renforcement, la professionnalisation et l'autonomisation des GTF filière ;
- La capitalisation, la formalisation et la bancarisation des acteurs des filières ;
- Le portage des futures 4P pour leur gestion et leur financiarisation ;
- L'adoption de techniques résilientes au changement climatique ;
- L'appui efficace d'opérateurs de mise en œuvre compétents.

5. *Dans quelle mesure l'approche de la transposition à plus grande échelle pourra-t-elle maintenir la sélectivité et la simplicité dans la conception du projet? Le projet évite-t-il le risque d'ajouter de la complexité en reproduisant les résultats à plus grande échelle?*

Bien que mis à l'échelle, PRODEFI propose une simplification du ProLPRAF au niveau:

- Du nombre plus restreint de filières et de régions d'interventions ;
- D'une mise en œuvre par phase, dans le temps et dans l'espace, pour chacune des filières ;
- D'une mise en œuvre par le « faire faire », à travers le recrutement d'opérateurs spécialisés et expérimentés;

### **Parcours**

6. *Quelle est la probabilité que les éléments moteurs clés de la transposition à plus grande échelle seront capables de diriger et de soutenir les efforts au-delà du projet?*

Probabilité élevée au vu des éléments de durabilité évoqués au point 4.

7. *Les avantages économiques et financiers sont-ils suffisamment attractifs pour stimuler l'expansion et appuyer l'initiative à long terme?*

- Voir l'AEF (annexe 10) qui montre des résultats économiques et financiers attractifs, aussi bien dans les scénarios de base que dans l'analyse de sensibilité ;
- Les co-financements obtenus avec le secteur privé dans le cadre du ProLPRAF, ainsi que les entretiens tenus lors de la préparation du projet, illustrent bien l'intérêt du secteur privé pour investir dans des opérations 4P perçues comme rentables ;
- La capitalisation des producteurs et des caisses rurales améliorera la durabilité des investissements et donc la rentabilité financière et économique ;

8. *Le projet a-t-il identifié les bons "espaces" qui permettront à l'intervention d'atteindre l'échelle souhaitée? Le projet intègre-t-il suffisamment la participation à l'élaboration des politiques et la gestion des savoirs pour ouvrir les espaces nécessaires?*

Le ProLPRAF était parmi les premiers projets de développement de filières en Mauritanie et avec sa zone d'intervention de 9 régions (sur les 13 du pays), les activités du projet ont été éparpillées. Il y a donc de « l'espace » pour la mise à échelle par une concentration géographique des interventions de PRODEFI dans les 6 régions ciblées et sur les 4 filières sélectionnés. Les besoins d'appui, aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande, ne sont pas encore satisfaits.

Le PRODEFI appuiera les fédérations de GTF dans leur *dialogue politique* avec le gouvernement pour améliorer l'environnement économique des filières. Les thèmes porteront notamment sur les thèmes (i) des politiques filières inclusives, (ii) la promotion des produits locaux, (iii) la mise en œuvre de la législation sur les coopératives et les autres organisations professionnelles, (iv) la politique commerciale et tarifaire. De plus, le Projet travaillera avec les autres intervenants, notamment le RIMRAP, pour assurer une bonne coordination des interventions.

9. *Le gouvernement fournit-il l'espace budgétaire nécessaire pour appuyer le financement du projet?*

Le Gouvernement de la Mauritanie participera à hauteur de 5 millions USD (soit 11% du montant total du projet i.e. 45.2 millions USD).

10. *Est-il probable que les activités seront coordonnées avec les partenaires et la dynamique maintenue?*

PRODEFI bénéficiera des interventions du projet de Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP) financé par l'Union Européenne qui appuiera les fonctions de coordination des activités filières du Gouvernement mises en œuvre par les PTF. Ensuite, la mise en œuvre du projet reposera sur des opérateurs spécialisés (ONG locales et internationales, bureaux d'études) qui sont impliqués sur les projets de développement rural financés par d'autres bailleurs de fonds. Par conséquent, la coordination se fera en partie « à la base » via lesdits opérateurs.

## Processus

11. *A-t-on mis en place des procédures adéquates pour documenter les progrès, les enseignements tirés et l'impact de l'effort de transposition à plus grande échelle?*

Voir section C du DCP. Le système de suivi évaluation (S&E) de PRODEFI, qui permettra de documenter les progrès, les enseignements et l'impact, distinguera 3 niveaux d'indicateurs i.e. 1er, 2ème et 3ème niveau. Le S&E sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques : (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits, effets et impacts attendus du projet ; (iii) les études d'impacts.

12. *Le système de S&E du projet permet-il de s'assurer que le processus de transposition à plus grande échelle évolue dans la direction définie au stade de la conception?*

Voir réponse au point 11.

13. *Comment les informations fournies par le système de S&E seront-elles communiquées aux principales parties prenantes et au grand public et utilisées pour effectuer les corrections de trajectoire nécessaires?*

Voir point 2 ci-dessus et section « apprentissage et gestion des savoirs » du DCP.

14. *Des obstacles et des risques ont-ils été identifiés et pris en compte par le biais de mesures d'atténuation?*

Les risques ont été identifiés et catégorisés dans la matrice des risques et mesures d'atténuation (section F du DCP). Le niveau de risque de PRODEFI, après atténuation, est qualifié de moyen. Néanmoins, le projet devra affronter des risques systémiques liés au contexte climatique, macro-économique, politico-institutionnel, ainsi que des risques liés aux activités programmées. Les tests de sensibilité réalisés dans le cadre de l'analyse économique et financière montrent que le projet reste rentable malgré une réduction des bénéfices due aux principaux risques (voir appendice 10).





## **Appendice 14: Teneur du fichier "cycle de vie" du projet**

1. Programme d'options stratégiques pour le pays COSOP
2. Note de stratégie du pays
3. OSC concept note
4. OSC Issues Paper on Inclusive value chains development project PRODEFI(former PROFITABLE) (19 January 2016)
5. Aide Mémoire 1st design mission
6. CPMT Minutes
7. Rapport de conception I et Appendices Version provisoire (QE related)
8. Rapport de conception – Documents de travail (QE related)
9. QE Panel Report
10. Aide Mémoire 2nd design mission
11. Rapport de conception I et Appendices Version finale (QA related)
12. Compliance Note
13. Project Summary
14. QA minutes
15. Rapport de conception I et Appendices Version finale POST-QA